This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 723,632

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

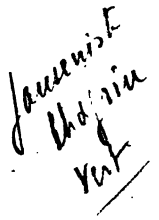

MÉMOIRES,

SOUVENIRS,

ŒUVRES ET PORTRAITS.

PARIS. — IMPRIMERIE DE DEZAUCHE,
FAUBOURG MONTMARTRE, N° 11.

MOITYON.

MÉMOIRES,

SOUVENIRS,

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Chazet, André

MÉMOIRES,

SOUVENIRS,

OEUVRES ET PORTRAITS;

PAR

ALISSAN DE CHAZET.

Quand ils auront détruit tout ce qui existe, ils se détruiront eux-mêmes; c'est par là qu'ils auraient dû commencer.

TOME PREMIER.

PARIS,

CHEZ POSTEL, ÉDITEUR,

RUE DE LA MONNAIE, 22;

ALLARDIN, QUAI DE L'HORLOGE, 57;
DENTU, AU PALAIS-ROYAL, GALERIE VITRÉE;
JUST TESSIER, QUAI DES AUGUSTINS, 37;
DELLOYE, PLACE DE LA BOURSE, 5.

1837.

3V
344

848
C513
1837

V.1

L 32488 - 12 P

AU PLUS GRAND ORATEUR DES TEMPS MODERNES,

AU CANDIDAT DE LA FRANCE,

A celui qui vaut mieux qu'une armée pour la cause qu'il défend [1],

A BERRYER.

Hommage au Talent,

Souvenir d'Amitié.

ALISSAN DE CHAZET.

(1) Paroles de Charles X.

Mon cher ami,

Quoique je ne sache pas à quoi peut servir une de mes Préfaces, ou plutôt, bien que persuadé de l'inutilité radicale de ces petites énumérations préliminaires, j'aurois accédé avec plaisir en toute autre circonstance que celle-ci, au vœu de votre éditeur qui désiroit que je signasse l'avant-propos de vos Œuvres. L'estime que je professe pour votre caractère, la vieille amitié qui nous unit depuis tant d'années, m'auroient fait de ce devoir une tâche aussi douce que facile; mais la maladie qui m'accable, m'avertit que je n'ai plus qu'une Préface à écrire, celle du Compte que je dois au Souverain juge de tous les hommes, de tant de jours inutiles et de tant de papier perdu.

Je vous dirai donc comme Ovide à son livre: Allez, mon ami, allez sans moi à la ville! Plaignez-moi de ne pouvoir contribuer à vos succès par une coopération qui les rendroit peut-être plus difficiles, et croyez que mon cœur les appelle avec une faveur et une impatience qu'il ne s'est jamais connues pour les siens.

Tout à vous

Charles Nodier

Un ami de trente ans, le bon, le spirituel Nodier m'avait promis une préface ; on verra quelles raisons l'ont empêché de me tenir parole (1). J'espère que les motifs qu'il me donne dans la lettre pleine de mélancolie qu'on trouve au commencement de cet ouvrage sont plutôt fondés sur la préoccupation de son es-

(1) Voir la lettre de M. Charles Nodier.

prit que sur la réalité de sa situation. Nous jouirons encore long-temps des fruits de cette imagination si fraîche et si jeune, de ce génie si original et si fécond, qui a quelque chose de Montaigne, et quelque chose aussi de La Fontaine et de Sterne. J'aurais été heureux de lire en tête de mes *OEuvres* quelques pages de lui. Je sens tout ce que je perds à son silence, aussi je suis décidé à ne pas remplacer sa prose par la mienne; je dirai seulement deux mots sur ce qui compose mes trois volumes. On y trouvera très-peu de vers, parce qu'on n'en lit plus, et beaucoup de chapitres détachés, de portraits, de souvenirs et d'anecdotes, parce qu'on en lit toujours. Quant à la *Vie de Charles X*, je désire qu'on ne la juge pas comme un ouvrage, ce n'est qu'une esquisse, dont le seul mérite est dans la ressemblance.

CHARLES X.

ESQUISSE HISTORIQUE.

Charles-Philippe de France, comte d'Artois, naquit à Versailles, le 9 octobre 1757 ; c'était le quatrième fils du grand-dauphin, de ce prince qui promettait un si bon roi. Dès son enfance, il annonça les deux qualités distinctives qu'il a toujours eues, la franchise et la bonté ; son esprit naturel et sa vivacité égayaient un peu la vieillesse de son aïeul ; il était pour Louis XV ce que le duc de Bordeaux a depuis été pour lui. Il laissa voir de très-bonne heure l'intérêt qu'il portait aux malheureux. On discutait un jour devant lui sur la nécessité d'adoucir le sort des prisonniers. Un courtisan ayant dit qu'il ne voyait pas grand mal à ce que des coupables fussent traités sévèrement, le comte d'Artois dit avec chaleur : « Mais, monsieur, avant le jugement il n'y a pas de coupables, il n'y en a qu'après l'arrêt. »

Il n'avait pas quinze ans quand il fit cette réponse.

Deux ans après (en 1773) il épousa Marie-Thérèse de Savoie, sœur de la comtesse de Provence. Ces deux prin-

cesses, jeunes comme Marie-Antoinette, se lièrent avec elle de la plus étroite amitié.

Quoique Charles-Philippe n'eût pas des connaissances spéciales aussi étendues et une mémoire aussi ornée que son frère, il aimait et protégeait les lettres. C'est à lui que l'abbé Delille, reçu académicien pour sa traduction des *Géorgiques*, dut l'abbaye de Saint-Séverin en Poitou qui lui procura une grande aisance; ce bienfait ne rencontra pas un ingrat, car vingt ans plus tard, lorsque le prince était malheureux, le poète lui adressait ces vers charmants :

Au milieu de l'exil et de l'adversité
Toujours tu fus présent à ma fidélité.
Ainsi l'adorateur du grand astre du monde,
Quand le ciel s'obscurcit, quand la tempête gronde,
Par la pensée encore accompagne son cours,
Le suit sous son nuage et l'adore toujours.

En 1777, M. le comte d'Artois visita le Midi et dit aux Bordelais : « *Messieurs, cette année je suis venu pour moi, l'année prochaine je viendrai pour vous.* »

Les détails connus de son duel avec le duc de Bourbon prouvent que ces deux princes furent d'une valeur chevaleresque, et qu'ils se battirent, l'un comme un petit-fils de Condé, l'autre comme un petit-fils de Henri IV. Les deux adversaires, réconciliés, se rendirent ensemble au siége de Gibraltar, et ils y déployèrent une bravoure qui allait jusqu'à la témérité. Le duc de Crillon ayant voulu empêcher le frère du roi de s'exposer, celui-ci lui dit : « Eh ! monsieur, autant vaudrait que je fusse à Pa-

« ris, si je restais sous ma tente! Ne dois-je pas encoura-
« ger ces braves gens par ma présence. »

En 1788, à l'assemblée des notables, il se montra zélé défenseur des droits de la couronne. M. de Lafayette, qui était dans son bureau, manifestait dès lors ces doctrines d'indépendance qu'il rapportait d'Amérique; il se mit en opposition avec le comte d'Artois. Par un rapprochement curieux, qui n'échappera pas aux historiens, on les retrouva tous les deux, à la fin de leur carrière, fidèles aux principes de leur jeunesse, l'un partisan et l'autre ennemi des insurrections.

Lorsque les états-généraux furent convoqués, Louis XVI et son frère, le comte de Provence, consentirent à la double représentation du tiers, et par conséquent firent la révolution. M. le comte d'Artois, qui vit dans cette mesure le germe de tous les malheurs, ne voulut pas y souscrire; son frère lui ayant défendu de siéger avec la noblesse, il fit connaître à l'assemblée les ordres du roi par une lettre où l'on remarquait le passage suivant :

« Je donne à la chambre la ferme et complète assurance que le sang de mon aïeul Henri IV a été transmis à mon cœur dans toute sa pureté, et que tant qu'il m'en restera une goutte dans les veines, je saurai prouver à l'univers entier que je suis digne d'être né gentilhomme français (1). »

---

(1) Tous ces documents sont officiels et ont été puisés dans les procès-verbaux des séances de l'assemblée soi-disant constituante.

La révolution éclate, les massacres commencent, sa tête est mise à prix; il part, l'indiscipline était partout, il transporte le drapeau français sur les bords du Rhin.

Après avoir passé quelque temps à Coblentz, reçu et enrégimenté tous les émigrés qui venaient se ranger sous sa bannière, il fit cette inexplicable campagne de France où les vainqueurs reculèrent devant les vaincus, et qui recommença tout au lieu de tout terminer.

Pendant qu'il cherchait les moyens de mettre un terme aux malheurs de la France, deux rois étaient morts, l'un sur l'échafaud, et l'autre dans les cachots de la convention; la reine et Madame Elisabeth avaient également péri. N'ayant pu les secourir, il voulut au moins les venger. En 1795, Monsieur se rendit à l'Ile-Dieu pour débarquer dans la Vendée : Charette l'attendait. Il y avait de grandes chances de succès; mais l'Angleterre s'opposa, sinon directement, du moins par des lenteurs carthaginoises, à l'exécution de ces nobles desseins. Le motif de ces délais perfides était facile à saisir : si un prince français se fût présenté pour commander l'armée royale, la révolution eût été trop tôt finie.

C'était pour son cœur une peine cruelle que de voir souffrir les malheureux émigrés; il envoya au maréchal de Broglie ses médailles et ses diamants pour que le produit de la vente fût partagé entre eux; ce tribut était accompagné de la lettre la plus affectueuse.

Il vivait à Londres entouré de quelques Français dévoués que son caractère loyal et franc avait attachés à

sa personne par des nœuds indissolubles. C'était l'homme qu'ils chérissaient en lui, l'homme aimable et sincère, vif quelquefois, mais toujours bon. Je n'oublierai jamais une anecdote qui montre à découvert le cœur de cet excellent prince. Il s'était élevé entre M. de Vaudreuil et lui une altercation assez forte, et les paroles trop vives de Monsieur avaient forcé le noble comte de se retirer. M. de Vaudreuil consigna ses plaintes dans une lettre énergique : « Vous n'auriez pas dû, disait-il, traiter aussi durement un serviteur fidèle qui a pour vous une amitié de trente ans, qui depuis trente ans ne cesse de vous donner des preuves du plus pur dévoûment, etc. » La lettre achevée, M. de Vaudreuil sonne pour qu'on la porte; deux minutes après, déjà fâché d'avoir écrit, il sonne encore pour demander si le messager est là, on lui répond qu'il est parti; alors il s'agite, il s'inquiète, il se demande quelle sera la réponse, il craint qu'elle n'amène une rupture qu'il s'accuserait toute sa vie d'avoir provoquée. Une demi-heure s'écoule, son valet de chambre revient et lui remet le billet du prince; il le prend d'une main mal assurée, et le pose sur sa cheminée; il n'ose le décacheter, il tremble que Monsieur n'ait répondu à ses reproches un peu vifs, des choses désobligeantes; enfin, il se décide à l'ouvrir, et il trouve ces deux lignes :

« Tais-toi, vieux fou, avec tes trente ans d'amitié;
« il y aura demain trente-quatre ans que je te connais
« et que je t'aime. »

M. de Vaudreuil, vingt ans après, pleurait en

racontant cette anecdote ; je le conçois, car je pleure en l'écrivant. Je ne connais rien de plus touchant, de plus noble, de plus aimable que cette lettre si laconique ; il semble qu'on lise un billet de Henri IV à Crillon.

La mort du duc d'Enghien, celle de Georges Cadoudal et de ses braves compagnons, les dangers qu'avaient courus le duc de Rivière, ce Blondel de la royauté bourbonnienne, et MM. de Polignac, furent pour Monsieur de vifs sujets de chagrin ; il les offrit en sacrifice à Dieu, car, dès cette époque, il était animé de la piété la plus sincère et la plus vive. Le moment arriva enfin où il crut pouvoir rentrer en France, avec l'espoir d'y faire reconnaître ses droits ; il partit de Londres au mois de décembre 1813, et se rendit à Bâle. Les détails si intéressants de son retour en France sont tout-à-fait ignorés ; c'est un bonheur pour moi de pouvoir les rapporter ici.

Le 19 février 1814, le comte de Bellisle, ancien lieutenant-colonel du régiment de Hohenlohe, arriva à Vezoul et pria un des royalistes les plus ardents de la Haute-Saône, M. le marquis de Saint-Maury-Châtenois, son ancien camarade à l'armée de Condé, de lui indiquer un homme d'une fidélité à toute épreuve, capable d'aller porter à S. A. R. à Bâle des renseignements sur l'état du département ; celui-ci proposa son frère, le chevalier Gabriel de Saint-Maury. Ce dernier se mit en route le surlendemain 21 février, mais ayant rencontré à peu de distance de la ville un courrier du

prince qui lui dit que S. A. R. arrivait ; il rebroussa chemin pour avertir les royalistes.

Ce fut le 22 février que Monsieur se présenta aux portes de Vezoul ; il se passa alors un fait qu'il importe de raconter, parce qu'il démontre jusqu'à l'évidence l'absurdité d'une accusation sans fondement. On a dit, redit et l'on répète encore tous les jours que *les Bourbons ont été ramenés par l'étranger ;* eh bien ! il faut que la France sache que le général major autrichien Hirch se rendit en personne à la voiture du prince, lui *demanda ses passeports*, et lui annonça *qu'il ne pourrait le laisser passer sans des ordres précis des puissances coalisées.* Alors Monsieur prit le parti d'entrer à Vezoul à pied, accompagné du comte d'Escars, du comte de Wall, du comte Alexis de Noailles, du marquis de Saint-Maury-Châtenois, du chevalier Gabriel de Saint-Maury, et de quelques autres fidèles ; le cortége se grossit beaucoup pendant que le prince traversait la ville, et lorsqu'il se mit à la fenêtre de l'auberge de la Madeleine, où l'on avait marqué son logement, des cris nombreux de *vive le roi* ! se firent entendre. Le général russe ayant appris ce qu'avait fait le général autrichien, crut devoir agir dans un sens contraire, et proposa une garde d'honneur à Monsieur qui la refusa en disant *qu'il était en France, et que dans ce pays la meilleure garde était l'amour des Français.* Cependant des avis parvenus dans les différents points du département avaient attiré à Vezoul un grand nombre de royalistes, dont plusieurs fa-

saient partie de l'antique association des chevaliers de Saint-Georges, tels que le marquis de Sorans, le marquis de Grammont, le marquis de Faletans, le comte de Jouffroy et quelques autres; ils se mirent tous à la disposition du prince; ils espéraient bien qu'il se rendrait droit à Paris. C'était d'abord son projet, mais ses plans changèrent, et après être resté vingt-trois jours à Vezoul, MONSIEUR partit pour Nancy, le 17 mars (Mgr le duc d'Angoulême était à Bordeaux depuis le 12). Plusieurs habitants du département se distinguèrent par des traits de courage qui n'ont été cités nulle part, et qui méritent la récompense de la publicité. M. Levain, maire de Fougerolles, rassembla un corps nombreux de montagnards, ses administrés, et les amena sur le passage du prince qui fut touché jusqu'aux larmes de cette marque de dévoûment (1).

---

(1) On a dit souvent que les rois étaient d'illustres ingrats; ce n'est pas à Charles X qu'on pourra faire un pareil reproche. Au mois d'octobre 1814 il revint à Vezoul et dit aux habitants: « Messieurs de Vezoul, vous m'avez porté bonheur, cela ne « s'oublie pas; j'ai raconté à mon frère toutes les preuves « d'amour et de fidélité que m'a données sa *bonne ville*, et je « vous annonce avec plaisir que S. M. vous autorise à en « prendre le titre. »

Tous ceux qui secondèrent les projets de restauration furent les objets constants des bontés de MONSIEUR. M. le marquis de Saint-Maury-Châtenois, qui par sa position personnelle n'avait

A Plombières, M. de Noailles et M. de Custines qui précédaient le prince annoncèrent son arrivée au maire, M. Jaquotel, qui, regardant sa femme et ses enfants d'un air grave et presque solennel, répondit : « Je sais « à quoi je m'expose si les affaires tournent mal, mais « je n'écoute que mon cœur : *vive le roi !* »

M. Maffioli, curé de la cathédrale, reçut MONSIEUR sous le dais à la porte de l'église, et lui dit : « *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur !* »

De Plombières le prince se rendit à Charmes, petite ville voisine d'Épinal. M. de Mique, avocat consultant à Nancy, sachant que S. A. R. désirait venir dans cette dernière ville, demanda aux autorités russes s'il pourrait s'installer à l'hôtel de la préfecture ou à l'Évêché. Elles s'y opposèrent formellement, et déclarèrent même que l'on ne pourrait donner à MONSIEUR *aucun bâtiment public*. Ainsi, c'est un fait acquis à l'histoire que *ces étrangers qui ramenèrent les Bourbons*, refusèrent un asile au premier prince du sang.

---

nul besoin de places, fut nommé pair de France, président du collége électoral, etc. ; son frère obtint le grade de colonel chef d'état-major ; ses petits-fils et ses neveux furent pourvus d'emplois honorables. M. de Mique, qui eut l'honneur de recevoir MONSIEUR à Nancy avec un empressement si dévoué, fut nommé préfet de la Meurthe ; enfin, le prince reconnaissant n'oublia jamais les royalistes de ce pays, où *son heur prit commencement*, comme disait le bon Henri.

M. de Mique informa Monsieur de ces difficultés, en l'engageant à ne pas aller plus loin, lui offrant toutefois, s'il persistait, un appartement chez lui. Le prince accepta, et entra à Nancy, le 19 mars, presque seul, sans cocarde et sans décoration. L'enthousiasme du peuple qui s'entassait, pour le voir, dans le faubourg de Bon-Secours, trahit seul son incognito; les troupes d'occupation restaient neutres au milieu de l'allégresse générale (1).

Cependant les événements se pressaient. Le 8 avril, Monsieur quitta, lieutenant-général du royaume, cette ville où il était arrivé simple particulier. Il fut reconduit, comme il avait été reçu, aux acclamations délirantes de la multitude, et, quelques jours après, il fit son entrée solennelle dans la capitale. Celui qui a dit que les Français avaient revu *les Bourbons avec répugnance* n'était pas à Paris, le 12 avril 1814. Jamais peuple n'a été plus unanime dans sa joie : ce n'est pas une exagération de dire que la ville entière était dans les rues, aux fenêtres ou sur les toits; un soleil radieux éclairait cette magnifique journée. On ne pouvait se lasser d'admirer ce visage d'heureux augure, ces manières nobles et franches. Le prince, à cheval, répondait aux démonstrations de la foule em-

(1) Quelques-uns de ces détails m'ont été communiqués par le rédacteur de l'un des meilleurs journaux royalistes, la *Gazette de Metz*.

pressée, par les signes les plus affectueux ; il agitait en l'air son chapeau surmonté d'un panache blanc, et criait *vive la France !* pendant que les Parisiens criaient *vive le roi !* Les mots les plus heureux s'échappaient de sa bouche pour arriver à nos cœurs. Je ne répèterai pas ceux que tout le monde sait ; il en est un pourtant, le plus connu de tous, sur lequel je veux m'arrêter un moment. Après la révolution de juillet, des libellistes ont voulu disputer à Charles X ce mot si touchant, si fin, si national ; je vais donc préciser le moment où il fut prononcé. Le prince arrivait à Bondy lorsqu'il rencontra M. de Talleyrand, président du gouvernement provisoire, qui lui adressa cette courte harangue :

« Monseigneur, le bonheur que nous éprouvons en ce « jour de régénération est au-delà de toute expression, « si MONSIEUR reçoit, avec cette bonté céleste qui ca- « ractérise son auguste maison, l'hommage de notre « religieux attendrissement et de notre dévoûment res- « pectueux. »

S. A. R. répondit : « Messieurs les membres du « gouvernement provisoire, je vous remercie de ce « que vous avez fait pour notre patrie ; j'éprouve une « émotion qui m'empêche d'exprimer tout ce que je « ressens. Plus de division... la paix et la France... Je « la revois enfin ; rien n'y est changé, il n'y a qu'un « Français de plus. »

On n'avait pas besoin de faire des mots à Charles X ; son esprit ne cherchait rien, et son cœur trouvait tout. Nommé par le roi colonel-général de la garde na-

tionale, il s'était identifié avec elle ; c'était son protecteur, son ami, son père. Aussi fut-il aussi affligé qu'elle, lorsqu'on lui ôta ce commandement : c'était vers l'époque de sa fête, en 1818. Nous nous étions rendus, comme de coutume, au pavillon Marsan pour lui offrir nos vœux ; j'avais l'habitude de servir d'interprète à mes camarades. Le prince avec un sourire mélancolique se pencha vers moi, et me dit à demi-voix : « Nous ne dirons rien cette année, nous sommes trop tristes. » Puis s'adressant à tous les officiers avec une vigueur d'accent qu'il avait dans les grandes occasions : « Messieurs, s'il survenait quelque danger, je serais « toujours à votre tête ; c'est un droit qu'on ne m'en« lèvera jamais. »

On a beaucoup reproché à Charles X sa trop grande piété, son intolérance... Son intolérance !.. Il faut que je me hâte de citer un fait qui me revient à la mémoire, et qui prouvera la fausseté de cette allégation. Quelques jours après la rentrée de Louis XVIII, les marchands du Temple se présentèrent chez Monsieur. Ils demandèrent la permission d'ouvrir leurs boutiques *les dimanches et les fêtes*, seuls jours où ils pussent vendre aux habitants des campagnes. Monsieur rédigea lui-même une note qu'il présenta au roi, et la permission fut donnée. Existe-t-il, je le demande, chez un prince profondément religieux un exemple d'une tolérance plus charitable et plus bienfaisante ?

Combien de traits je pourrais citer de sa générosité royale, de sa sollicitude constante pour les intérêts du

commerce ; mais il faudrait un volume, j'ai à peine quelques pages, et d'ailleurs je ne veux parler que de ce qu'on ne sait pas.

La mort cruelle du duc de Berry plongea son malheureux père dans la consternation ; son premier sourire fut pour l'enfant de l'Europe et pour cette veuve auguste dont le courage sublime assura l'avenir de la France.

Je ne parlerai pas des efforts que fit la malveillance pour aigrir le roi contre MONSIEUR ; si elle y parvint quelquefois, c'est que Louis XVIII fut abusé par de faux rapports, car son frère ne cessa jamais d'être pour lui le plus fidèle des sujets.

J'arrive au moment où il monta sur le trône ; c'est à l'avénement d'un roi qu'on peut juger de son règne, ses paroles sont des actes, et ses discours des serments. Le ministère, présidé par M. de Villèle, avait jugé utile d'établir la censure des journaux pendant la maladie de Louis XVIII ; à peine ce monarque eut-il fermé les yeux, que Charles X dégagea les feuilles périodiques de toute entrave. M. Laîné, qui a donné plus d'une fois des preuves de son amour pour les libertés publiques, m'a raconté à ce sujet une anecdote qui mérite d'être rapportée. Etant allé à Saint-Cloud, quelques jours après la mort de Louis XVIII, Charles X le prit à part et lui dit : « Eh bien ! Laîné, j'ai cru devoir supprimer « la censure des journaux. » Celui-ci, sans s'expliquer sur la mesure en elle-même, s'inclina profondément, et répondit : « Sire, vous n'en aviez pas l'odieux. »

C'était s'expliquer assez clairement. Ainsi, Charles X fit pour la liberté de la presse plus que M. Laîné ne lui aurait conseillé de faire.

Les commencements de son règne furent heureux ; on montrait en sa présence un enthousiasme factice, et l'on conspirait secrètement. Ce prince judicieux ne se laissait pas abuser par ces témoignagnes bruyants, par ces cris trompeurs ; il pensait au malheureux Louis XVI, et se disait : « On faisait aussi à mon frère des protes-« tations de dévouement, et on l'a renversé de son « trône. »

Avant de partir pour les fêtes du sacre, le roi se rendit à l'Hôtel-de-Ville de Paris ; je l'entends encore prononcer dans la salle de Henri IV ces mémorables paroles : « Français, né Français, de familles toutes « françaises ; quel autre vœu puis-je former que celui de « la gloire et de la prospérité de la France. »

Ces mots, fortement accentués par un petit-fils de Louis XIV, vibraient dans nos âmes, et nous arrachaient des larmes.

Un des principaux événements de son règne fut la dissolution de la garde nationale. Cette grande mesure a été généralement désapprouvée ; quant à moi, je ne saurais la blâmer. L'outrage au souverain avait été public et flagrant ; il ne pouvait pas le souffrir en silence ; un roi qui se laisse insulter est bientôt détrôné ; il était donc utile et convenable de dissoudre la garde nationale ; mais il fallait, à mon avis, la rétablir quelques mois après ; si elle eût existé à l'époque

des ordonnances, la révolution de juillet n'aurait pas eu lieu.

Les ennemis du trône, ceux qui n'ont pas rougi de se nommer eux-mêmes les comédiens de quinze ans, la voulaient cette révolution; factieux par égoïsme, ils espéraient gagner quelque chose à un bouleversement. Bientôt leurs vœux furent comblés; le roi, que la chambre avait poussé à bout par un refus prémédité de concours, rendit les fameuses ordonnances: ce fut un signal de perturbation. Ici s'élèvent deux questions graves : Charles X voulait-il réellement le maintien de la Charte? Celle-là a été résolue par un ministre, homme de bien, qui a été long-temps dans les conseils du roi (1). Ce prince lui a dit plusieurs fois : « Je tiens à la Charte, et j'y tiens fortement, d'abord, parce que je l'ai promise, ensuite, parce qu'il me serait impossible de rien mettre à la place. »

J'ai à donner de ses intentions une autre preuve irrécusable; Charles X, sous le ministère Martignac, a dit à un homme qu'on n'accusera pas d'aimer la branche aînée, M. Delaborde, en propres paroles : « *Quand « nous sommes revenus, nous avions trois partis à « prendre, ou de rétablir l'ancien régime, ce qui « n'était pas possible, ou de gouverner comme Napo- « léon, pour cela il fallait être lui, ou enfin de don-*

(1) M. le duc de Doudeauville, *Gazette de France* du 23 novembre 1836.

« *ner une charte, c'est ce que le roi a fait ; j'ai promis* « *de la maintenir et je la maintiendrai.* »

La seconde question est celle-ci : le roi avait-il le droit de rendre les ordonnances ? Cette question n'en est pas une ; l'article 14 était formel, en plusieurs occasions Louis XVIII y avait eu recours, dans des situations bien moins graves que celle de 1830. Charles X a donc pu suivre l'exemple du roi législateur, et ceux qui lui en contestaient le droit étaient les mêmes que ceux qui voulaient renverser sa dynastie.

Nous voici arrivés en juillet 1830, juillet, mois à deux faces, dont le commencement fut pour le bonheur et la gloire, et la fin pour le deuil et les larmes. Ne nous arrêtons pas sur cette cruelle époque où Charles X, trompé par de faux rapports, et craignant pour son peuple l'effusion du sang, crut devoir abdiquer un pouvoir que sa garde fidèle était prête à faire respecter.

Décidé à partir, il manquait de tout ; le roi de France fut obligé de mettre son argenterie en gage ; on lui proposa un million, affecté au paiement des pensions, il le refusa : « Conservez cet argent, dit-il, et payez avec exactitude. »

Retiré en Ecosse, ce nouveau Stuart, qui s'était banni lui-même, excita toutes les sympathies des habitants d'Edimbourg. La noble simplicité de ses manières, sa bienfaisance inépuisable, lui gagnaient tous les cœurs. Pendant l'invasion de ce terrible fléau qui devait lui être si fatal, son médecin donnait des consultations gratuites, et il voulut qu'on y joignît des médicaments

pour les pauvres ; aussi, quand il quitta l'Ecosse, les magistrats, qui avaient été les distributeurs de ses bienfaits au conseil sanitaire et à la maison de refuge, lui présentèrent une adresse qui exprimait les vœux, les regrets et la reconnaissance du pays. Le jour de l'embarquement à Leith, une foule immense se porta sur la jetée ; toutes les dames portaient, comme preuve d'affection, des écharpes blanches, et agitaient en l'air des rubans blancs comme signes d'un respectueux adieu ; des *vivat* universels étaient jetés dans les airs ; chacun se pressait pour le voir, et montait jusque sur sa voiture ; des milliers de mains étaient étendues vers lui ; le roi en saisissait autant qu'il pouvait ; il saluait de tous côtés, et disait : « Adieu, mes bons amis, *farewell.* »

Quand on arriva dans la chambre du vaisseau, ce fut une scène impossible à peindre ; tout le monde pleurait, et les augustes voyageurs donnaient l'exemple, et embrassaient leurs amis *à la française*. Pendant quatre ans de séjour à Prague, toute la Bohême conçut pour le prince exilé et pour sa royale famille la même vénération et le même amour. Une délicatesse portée à l'excès ne permit pas au vieux roi d'y rester plus long-temps, et ce fut une vraie douleur pour tous les Français fidèles d'apprendre qu'à son âge il allait encore affronter la vie aventureuse des voyages. Il jouit de quelques moments de repos dans le château de Kirchberg qu'un de ses plus zélés serviteurs avait acheté

exprès pour le recevoir, mais bientôt il fallut partir pour l'Illyrie.

Madame la Dauphine, qui s'était rendue la première à Goritz, convaincue qu'on ne pouvait pas y faire une installation commode et qui fût agréable au roi, se proposait de retourner à Lentz, où elle l'avait laissé, et elle espérait l'empêcher de se mettre en route, lorsqu'elle apprit que Charles X était arrivé. A peine eut-il visité les appartements qui lui étaient destinés, qu'il dit aux personnes de son service : « Je serai mal ici, je serai bien mal... » Ce qui lui déplaisait le plus, c'est qu'il était séparé de ses enfants, et qu'il fallait faire une demi-lieue pour gagner leur habitation. Le roi, du reste, était bien portant : il faisait tous les jours de longues promenades. Le 1er novembre, il sentit une légère indisposition ; le lendemain, jour des Morts, M. de Blacas entra chez lui et lui dit : « Sire, est-ce que votre « majesté compte sortir ? il fait bien froid. — C'est « vrai ; mais c'est fête aujourd'hui : voyons, la voiture « est-elle prête ? — Oui, sire. — Eh bien ! qu'on la fasse « avancer ; si j'ai froid je reviendrai. » A son retour, il ne se sentait pas plus indisposé, déjeûna comme à son ordinaire, et personne ne fut inquiet. Le lendemain, 3 novembre, pendant qu'il était à la promenade, il apprit que M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre sous la restauration, était arrivé à Goritz, et chargea M. de Blacas de le prévenir qu'il serait charmé de le voir. M. de Tonnerre se rendit sur-le-champ aux ordres du roi, et il fallait que son indisposition fût bien

légère, puisque le noble voyageur, qui n'avait pas vu Charles X depuis sept ans, fut frappé de son parfait état de santé, et fit l'observation que jamais il ne l'avait vu aussi bien ; il le trouva rajeuni. Le roi reçut son ancien ministre avec beaucoup de bienveillance, causa avec lui quelques instants, l'invita à dîner pour le lendemain, et lui donna, aussi pour le lendemain, rendez-vous à une heure précise. En arrivant, M. de Tonnerre apprit que le roi avait été souffrant le matin, mais il ne remarqua aucune altération dans sa figure. Ce prince presque octogénaire, qui n'avait plus que trente-six heures à vivre, causa pendant une heure et demie sans éprouver la moindre fatigue ; dans cette conversation, la dernière qu'il eut, Charles X étonna son interlocuteur par la lucidité soutenue de ses idées, la justesse de ses vues et la propriété de ses expressions. De quart d'heure en quart d'heure, M. de Tonnerre laissait tomber l'entretien exprès pour donner au roi la facilité de le congédier s'il avait besoin de repos, et toujours il reprenait le fil de son discours et adressait de nouvelles questions, qu'il accompagnait d'aperçus très-fins et de réflexions très-justes. C'est dans cette entrevue, solennelle comme tout moment suprême, que M. de Tonnerre ayant fait le tableau fidèle de la situation de la France, ajouta qu'il n'y avait rien de pareil à l'existence d'un prince forcé de toujours soupçonner, de toujours craindre, et de traîner ses jours entre les complots de la veille et les poignards du lendemain. « Vous avez raison, répondit le roi, c'est « affreux ; je le plains de tout mon cœur... » Puis, se re-

dressant avec une dignité majestueuse, il ajouta : « *Au « moins, quand on n'a rien à se reprocher, qu'on a la « conscience pure, on attend avec tranquillité les dé- « crets de la Providence.* » Ce furent là, pour ainsi dire, les dernières paroles de Charles X ; ce fut en quelque sorte son testament oral. Pendant le dîner, il resta dans sa chambre ; quand on fut sorti de table, il vint dans le salon remercier les augustes convives des vœux qu'on lui avait adressés pour sa fête... Tout le monde fut frappé moins encore de l'altération des traits du roi que du changement prodigieux de son organe : il avait quelque chose de sépulcral. La nuit fut très-mauvaise et Charles X reçut les derniers sacrements. Le lendemain à huit heures M. de Tonnerre accourut pour avoir des nouvelles, et le docteur Bougon, l'apercevant, lui dit : « Le roi a le « choléra : voudriez-vous avoir l'obligeance de prévenir « la famille royale ? »

Quelques personnes étaient d'avis d'éloigner Henri de France de son grand-père, et cherchaient à faire adopter cette opinion à M. de Tonnerre, qui était loin de la partager, et qui donnait les motifs de sa résistance. Madame la dauphine se trouvait en ce moment à l'autre extrémité de l'appartement. Elle remarqua qu'il s'élevait une discussion, et en demanda le sujet. « Madame, lui répondit M. de Tonnerre, le roi a le choléra, et ces messieurs pensent que M. le duc de Bordeaux ne peut pas rester auprès de lui. J'avoue que je suis d'un avis contraire. — Vous avez raison, dit alors Madame la dauphine en saisissant fortement le

bras de M. de Tonnerre, vous avez raison, LE DUC DE BORDEAUX NE DOIT RIEN CRAINDRE. » La fille de Louis XVI prononça ces paroles avec une énergie d'accent qui révélait toute son âme : on croyait entendre Marie-Thérèse. En disant ces mots, elle entra dans l'appartement de son neveu et de sa nièce, les prit par la main, et les conduisit au lit du roi mourant qui les embrassa tendrement et leur donna sa bénédiction, en étendant ses mains défaillantes sur leur tête. Bientôt après, M. le cardinal de La Tyl entra et demanda au roi s'il ne voudrait pas voir M. l'abbé Jocquart, son confesseur. Il fit un signe affirmatif. Ce digne prêtre parut aussitôt, et ne resta que peu d'instants auprès du roi. Mgr l'évêque d'Hermopolis entra à son tour, et s'adressant à Charles X : « Votre majesté souffre beau-« coup, lui dit-il. — Oh ! oui, beaucoup. — Sire, pour « adoucir vos souffrances, pensez à celles de Notre-Sei-« gneur Jésus-Christ. — J'y pense. — Et, comme lui, « vous pardonnez. — Oui, je pardonne de bon cœur « à tous mes ennemis... à tous, » répéta-t-il d'une voix ranimée. Il y eut un peu de mieux dans la journée ; la famille osa concevoir quelques espérances ; mais le docteur Bougon, avec la sagacité qui le caractérise, déclara que l'effet des remèdes avait ranimé un moment le malade, sans qu'il y eût aucune chance de guérison. Sa prédiction ne tarda pas à s'accomplir, et le 6 novembre, à deux heures du matin, Charles X cessa d'exister. Les forces me manquent pour peindre cette scène de deuil et de désolation. Le dauphin, pen-

ché sur le corps de son père expirant, et remplissant le devoir pénible que lui impose l'amour filial ; cette princesse héroïque, fille, nièce, sœur et belle-sœur de cinq martyrs, laissant éclater ses sanglots à l'aspect de ce malheur imprévu qui lui rappelle tous les autres ; deux prélats, dont la mission est de fortifier nos âmes contre les chagrins de la vie, ne pouvant maîtriser leur propre douleur ; des serviteurs dévoués priant, agenouillés, pour celui qui déjà prie pour nous ; tel était l'ensemble de ce tableau déchirant, au moment où rendit le dernier soupir, dans une maison de l'Illyrie autrichienne, celui qui fut naguère roi de France et de Navarre. Quel réveil pour le duc de Bordeaux et pour Mademoiselle ! « Quoi ! s'écriait Henri fondant en « larmes, je ne le reverrai plus ! Si je n'avais pas es- « péré l'embrasser encore, je serais rentré chez lui ; « rien ne m'en aurait empêché... — Mon grand-père « était si excellent pour moi, disait Caroline éplorée ! « Jamais il ne me refusait rien ! Ceux qui n'avaient « pas pu obtenir quelque chose de lui venaient me « trouver, je le demandais à ce bon roi, et je l'obte- « nais, moi!.. »

Le jour des funérailles (11 novembre), le duc de Bordeaux donna tout à la fois des preuves d'une sensibilité réelle et d'une mesure parfaite... Le corps de Charles X avait été exposé dans une chapelle ardente, et comme il était placé un peu haut, un des porteurs laissa tomber la bière ; il y eut un craquement, et l'on fut obligé de donner en présence de Mgr le dauphin

quelques coups de marteau pour rapprocher les planches. C'est alors que le jeune Henri, désolé de cet incident qui était une douleur de plus, dit à M. de Tonnerre : « Comme c'est cruel, surtout pour mon oncle, » — et il s'approcha de lui pour essayer en lui parlant de détourner son attention de ce tableau funèbre.

La cérémonie des funérailles eut lieu avec une pompe presque royale (1). Pendant toute la marche, de la maison mortuaire à la cathédrale et de la cathédrale au couvent des Franciscains, le duc de Bordeaux suivit les dépouilles mortelles, la tête haute, les yeux fixés sur le char funèbre ; on lisait sur sa belle et noble figure l'affliction dont son âme était pénétrée ; c'était un mélange de dignité modeste et de chagrin profond : c'était la douleur d'un homme. Près de lui étaient M. le duc de Blacas, portant le collier des ordres, M. le comte Ogerthy, écuyer commandant, et M. le comte de Bouillé, aide-de-camp de Charles X, pair de France, et qui remplit aujourd'hui les fonctions de gouverneur du prince avec un zèle, un dévoûment et une probité loyale que la France apprécie. On voyait aussi figurer dans ce lugubre cortége MM. de Montbel et de Clermont-Tonnerre, ministres intègres d'un roi puissant, serviteurs dévoués d'un roi

(1) Voir dans la relation si intéressante de M. de Montbel tous les détails de cette cérémonie funèbre.

malheureux. Ils étaient là comme les représentants de la fidélité absente.

Aujourd'hui que ce prince si méconnu, si indignement calomnié, peut être jugé sans prévention, aujourd'hui que la postérité est commencée pour lui, résumons sa vie, et répondons aux accusations dirigées contre lui. Je n'en connais que deux. Il était d'une trop grande piété. Qu'est-ce à dire? Faut-il qu'un roi soit impie? La religion de Charles X était la vraie; sévère pour lui-même, indulgent pour les autres, jamais il ne s'est inquiété de ce que faisaient les personnes de sa maison, et jamais le clergé n'a eu d'influence sur les actes de sa politique ni sur les décisions de son conseil. On a dit aussi qu'il aimait trop la chasse; mais ce goût était une passion chez Henri IV, et on ne la lui a jamais reprochée. Pour Charles X, c'était plutôt un besoin d'exercice; c'étaient des promenades un fusil à la main; cette distraction, bien permise à un prince occupé de soins graves, ne l'a jamais détourné des travaux importants. Louis XVIII ne tenait qu'un conseil par semaine; Charles X en tenait toujours deux. Il n'eut qu'une passion dominante, ce fut l'amour de la France; s'oubliant toujours pour les autres, le premier de ses plaisirs était de répandre le bonheur autour de lui. Le secret de ces mots si heureux qui lui échappaient souvent était dans la bonté de son âme: il disait bien parce qu'il sentait bien; il avait, si l'on peut ainsi parler, le cœur spirituel. Je ne repousse pas le reproche qu'on a osé lui

adresser en juillet d'avoir fait tirer sur le peuple, d'avoir été un second Charles IX ; on ne saurait, dans un ouvrage sérieux, répondre à une accusation dérisoire. Charles X ressemblait à Charles IX comme Louis XII à Louis XI.

VIE

DE M. DE MONTYON.

J'avais d'abord intitulé cet ouvrage : *Vie ou Eloge de M. de Montyon ;* par réflexion, j'ai supprimé le second titre : une des premières règles de l'art d'écrire est d'éviter les pléonasmes.

L'homme excellent dont j'ai raconté l'histoire désirait que l'on s'occupât des publications utiles aux mœurs. J'ai pensé que ce livre leur serait doublement profitable si mes considé-

rations sur les *mœurs*, les *lois* et les *abus* de notre époque avaient pour préface le récit d'une belle et noble vie, qui a offert pendant le cours de soixante-dix années la vertu et la morale en action !

M. de Montyon a laissé de grands exemples pour toutes les conditions.

Les magistrats admireront sa constante impartialité dans l'exercice de ses fonctions judiciaires ; les conseillers du prince, la rectitude de ses idées et la pureté de ses vues ; les administrateurs, son active sollicitude pour les intérêts du peuple ; les hommes de cour, cette franchise polie qui lui permettait de ne manquer ni au respect ni à la vérité ; les riches enfin, rendront hommage à cette prévoyance noblement parcimonieuse, qui thésaurisait pour le pauvre et qui perpétuait la bienfaisance par de magnifiques dotations.

De toutes les routes qui conduisent à la

célébrité M. de Montyon a pris la meilleure. Sa mémoire est pour ainsi dire sanctifiée par les actions utiles qui s'y rattachent, et la plus belle des immortalités, l'immortalité de la vertu, est réservée à ce grand homme de bien.

L'Institut de France a décerné, dans sa séance du 25 août 1830, à la *Vie de M. de Montyon*, suivie des considérations *sur les mœurs, les lois et les abus*, un des prix consacrés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs.

VIE

DE M. DE MONTYON.

La bonté n'est pas si rare que la malignité voudrait le faire croire; on a vu, à toutes les époques, des hommes honorer leur nom par des établissements utiles; on a vu des sociétés partager entre tous leurs membres le soin d'adoucir toutes les infortunes; les uns s'occuper des prisonniers, les autres des mères pauvres et infirmes, ceux-ci des enfants délaissés, ceux-là des vieillards aveugles; on a vu aussi de grands coupables qui, cédant à des remords tardifs, ont essayé en mourant d'expier leur vie par d'abon-

dantes largesses ; mais ce qu'on n'avait vu dans aucun temps, ce qu'il était réservé à notre siècle de connaître et d'admirer, c'est un homme qui, possesseur d'une fortune immense, n'en a jamais été que l'administrateur au profit des pauvres ; qui a disséminé ses richesses dans toutes les parties du monde pour atteindre partout le malheur ; qui n'a jamais employé le pouvoir qu'à le faire bénir ; qui a prévu toutes les infortunes, calculé toutes les ressources, fondé des prix pour tous les talents utiles et pour toutes les vertus modestes; qui, mystérieux dans sa bienfaisance, n'a jamais donné d'argent que sous le secret; qui a conspiré soixante ans dans l'ombre pour le bien public, et qui, même à sa dernière heure, en répandant des libéralités sans exemple, aurait voulu rester inconnu s'il avait pu faire son testament sans se nommer !... Cet homme extraordinaire, c'est un Français ; ce Français, c'est M. de Montyon, c'est celui dont je vais écrire l'histoire.

M. de Montyon, fils d'un maître des comptes qui jouissait d'une fortune considérable, naquit le 23 décembre 1733 ; il eut de très-grands succès en seconde et en rhétorique, et remporta presque tous les prix. D'un esprit vif et péné-

trant, mais grave et sérieux, il sentit de bonne heure une vocation prononcée pour la carrière des lois, et fut nommé, en 1755, avocat du roi au Châtelet. M. de Malesherbes exerçait douze ans avant lui les mêmes fonctions; c'était un noviciat judiciaire, et une excellente école pour les jeunes gens destinés aux dignités les plus éminentes de la magistrature. M. de Montyon se montra dès lors ce qu'il fut toute sa vie, laborieux, intègre, désintéressé; personne ne pouvait trouver de protection près de lui que dans son droit, et toutes les fois qu'il eut à prendre des conclusions dans une affaire, aucune considération ne balança dans son esprit le sentiment de ses devoirs. Une dame d'une beauté remarquable vint un jour le voir pour lui parler d'un procès dont sa destinée dépendait; elle lui exposa ses motifs, et le magistrat ne trouvant pas ses raisons bonnes, les combattit avec calme. La solliciteuse, espérant séduire celui qu'elle ne pouvait convaincre, voulut donner à sa physionomie plus d'expression, et mit plus de feu dans ses regards; ce manége ne réussit pas, et mécontente d'avoir produit si peu d'effet, elle se leva, et dit avec dépit: « Adieu, monsieur, je vois bien que vous êtes décidé à dire toujours non. » Son ca-

ractère inflexible le fit surnommer *le grenadier de la Robe.*

Bientôt il fut nommé conseiller au grand conseil, et en 1760 il était déjà maître des requêtes; il fallait avoir trente-et-un ans pour remplir cette place, il n'en avait que vingt-sept: le roi lui accorda des dispenses d'âges, motivées sur ses *talents précoces et sur sa haute capacité.*

Ses nouvelles fonctions le firent entrer au septième bureau du conseil d'état, pour la législation des colonies françaises. Quelques années après, on le chargea des affaires de la librairie, dont M. de Malesherbes était alors directeur; il se fit remarquer par le zèle le plus éclairé; tous les hommes de lettres qui s'adressaient à lui étaient enchantés de la politesse de ses manières, de la variété de ses connaissances et de la solidité de son esprit. Voltaire, qui l'avait rencontré à différentes époques dans plusieurs salons de Paris, et qui était alors retiré à Ferney, fut inquiété au commencement de l'année 1767, pour une affaire de contrebande en livres étrangers. C'était surtout Mme Denis que l'on avait voulu compromettre. Ayant appris que M. de Montyon était chargé de rapporter cette affaire au conseil, il lui écrivit une lettre qui n'est pas

imprimée, et qu'on sera bien aise de lire, puisqu'elle est de Voltaire (1).

« A Ferney, 9 janvier 1767, par Genève.

« MONSIEUR,

« C'est une grande consolation que vous soyez le juge de ma nièce, Mme Denis; car, pour moi, n'ayant rien, on ne peut rien m'ôter: j'ai tout donné. Le château que j'ai bâti lui appartient; les chevaux, les équipages, tout est à elle. C'est elle que des cerbères de bureau d'entrée persécutent; nous avons tous deux l'honneur de vous écrire pour vous supplier de nous tirer des griffes des portiers de l'enfer.

« Vous avez, sans doute, entre les mains, monsieur, tous nos mémoires envoyés à M. le vice-chancelier, qui sont exactement conformes les uns aux autres, parce que la vérité est toujours semblable à elle-même.

« Il est absurde de supposer que Mme Denis et moi nous fassions un commerce de livres étrangers: il est très-aisé de savoir de la dame Doiret

(1) Cette lettre a été copiée sur l'original.

de Châlons, à laquelle les marchandises sont adressées par une autre Doiret; toute la vérité de cette affaire, et où est la friponnerie.

« Loin de contrevenir en rien à la police du royaume, j'ai augmenté considérablement la ferme du roi sur la frontière où je suis, en défrichant les terres, et en bâtissant onze maisons, et loin de faire la moindre contrebande, j'ai armé trois fois mes vassaux et mes gens contre les fraudeurs. Je ne suis occupé qu'à servir le roi, et j'ai trouvé dans les belles-lettes mon seul délassement, à l'âge de soixante-treize années.

« Nous avons encore beaucoup plus de confiance en vos bontés, monsieur, que nous n'avons de chagrin de cette aventure inattendue. M. d'Argental peut vous certifier sur son honneur que nous n'avons aucun tort, Mme Denis ni moi, et mon neveu, l'abbé Mignot, en est parfaitement instruit.

« Nous espérons recouvrer incessamment des pièces qui prouveront bien que nous n'avons jamais eu la moindre connaissance du commerce de la femme Doiret, ni de sa personne : nous vous demandons en grâce d'attendre, pour rapporter l'affaire, que les pièces vous soient parvenues. Mme Denis est trop malade pour avoir

l'honneur de vous écrire, et moi, qui l'ai été beaucoup plus qu'elle, j'espère que vous pardonnerez à un vieillard presque aveugle, si j'emploie une main étrangère pour vous présenter le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« VOLTAIRE,

« *Gentilhomme ordinaire du roi.*

« Je me joins à mon oncle avec les mêmes sentiments,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissante servante,

« DENIS. »

Au moment où M. de Montyon allait exposer au conseil son opinion sur cette affaire, il fut appelé à l'intendance d'Auvergne, et ses lettres de nomination portaient qu'il était invité à s'y rendre sans délai, *vu l'état critique où se trouvait cette province*. Jusque-là, il s'était livré paisiblement et sans témoins à ces deux passions de sa vie, la bienfaisance et l'amour de l'humanité; quoiqu'il fût loin alors d'avoir la fortune qu'il a possédée plus tard, il prenait régulièrement sur

ses revenus 20,000 francs pour les pauvres; mais ces dépenses, il les faisait comme il aimait à les faire, sans que personne en fût instruit; les sommes étaient inscrites dans ses livres, sans désignation, seulement il mettait en marge un signe que l'on a su depuis être celui qui indiquait ses belles actions. Dans le nouveau poste où la confiance de son souverain vient de l'appeler, il ne pourra plus, et c'est là son seul regret, cacher tout le bien qu'il aura le bonheur de faire. Placé sur un plus grand théâtre, premier magistrat d'une province, objet de l'attention générale, il avait été devancé par sa renommée, et aussitôt qu'on fut instruit de son départ, une députation (1) choisie par l'assemblée des échevins et des notables d'Aurillac fut envoyée à Clermont pour le complimenter sur son arrivée dans la province; la délibération porte « qu'on trouverait sans doute des raisons pour « motiver la députation dans la naissance, le « rang et la place de M. de Montyon, mais qu'il « en était de bien plus douces et de plus inté-

(1) Parmi les députés, on remarquait M. de Lolier, président et premier échevin, et M. Sarret, chevalier de Fabrègues.

« ressantes pour le haut pays d'Auvergne, et no-
« tamment pour cette ville, c'étaient les vertus
« et les qualités personnelles de M. de Montyon,
« dont on avait ressenti les effets dès les pre-
« miers jours de sa nomination à l'intendance
« d'Auvergne, etc.; que le devoir et la reconnais-
« sance se réunissaient en cette occasion pour
« lui témoigner un respect et un attachement
« tout particulier, etc., etc. »

En effet, dès le premier moment où il fut nommé, et long-temps avant de pouvoir se rendre à son poste, M. de Montyon avait envoyé à son ami M. Turgot, intendant de la province limitrophe (le Limousin), des sommes considérables qu'il l'avait prié de faire distribuer aux pauvres par des personnes qu'il jugerait les plus dignes de sa confiance. Ces bienfaits n'étaient qu'un prélude.

A peine installé dans sa résidence, il commença à s'intéresser très-activement au bien-être de cette partie de sa généralité, qui se composait du pays des montagnes.

Il sut donner à l'esprit public une vive impulsion, en le dirigeant vers les objets d'une utilité générale, et c'est par ses conseils, joints à ses exemples, que les habitants commencèrent à se

livrer aux plans d'amélioration et aux vues économiques. Une justice admirable le guidait dans la répartition des fonds de dégrèvements et de secours qui étaient à sa disposition; enfin, son intendance en Auvergne fut un enchaînement de soins paternels et de combinaisons savantes.

Les mauvaises récoltes et le manque de communications avaient causé une grande disette; le prix du blé seigle, nourriture ordinaire de l'immense majorité des habitants, s'était élevé à un taux sans exemple. Cet habile administrateur se livra alors aux méditations les plus actives pour arriver aux moyens d'amener une baisse, et quand il crut les avoir trouvés, se défiant encore de lui-même, il voulut connaître ceux qu'avait employés M. Turgot, pour lequel il faisait profession d'une haute estime; il partit donc pour Limoges, et l'entrevue de ces deux grands hommes de bien mérite d'être rapportée.

« Je viens savoir, lui dit M. de Montyon, quel « remède votre cœur vous a inspiré contre le « fléau qui désole nos provinces. — Convaincu, « lui répondit M. Turgot, que le premier mo- « bile des hommes est l'intérêt, j'ai promis tant « par sac de farine à ceux que j'ai chargés d'ap- « provisionner le Limousin. — Ne craignez-vous

« pas, répliqua l'intendant d'Auvergne, que si « quelqu'un leur en donne davantage, l'appât « du gain ne les décide à vous frustrer de votre « espoir? Permettez que je vous rende compte « d'une autre idée dont j'espère de bons résul- « tats. La famine qui nous afflige et qui se pro- « longe est évidemment l'ouvrage des accapa- « reurs : j'ai remis des sommes importantes à « des personnes sûres que j'ai chargées de faire « des achats considérables ; elles seront de re- « tour incessamment, j'aurai à l'avance l'avis se- « cret de leur arrivée : je ferai savoir alors sans « affectation aux accapareurs, qui me sont par- « faitement connus, que bientôt la province « regorgera de blé, et qu'il y aura dans les prix « une baisse énorme et subite. Effrayés de cette « perspective qui les menacera dans leur for- « tune, ils se hâteront de vendre, et c'est à ce « moment même que l'abondance renaîtra vé- « ritablement. — Ah! mon ami, que je vous em- « brasse, s'écria M. Turgot; vous êtes un magi- « cien, et je me servirai de votre baguette. » En effet il employa le même moyen, et deux provinces furent sauvées par la prévoyance ingénieuse d'un seul homme.

Tout le temps que dura la disette, les pauvres

de la ville ayant été hors d'état de gagner leur vie, M. de Montyon les occupa à unir et aplanir à Aurillac la promenade du *Gravier*; à creuser, le long de la rivière, les fondements d'un quai pour contenir les eaux qui rendaient cette promenade impraticable; enfin à porter les matériaux nécessaires pour cette construction, ordonnée par différentes délibérations qui n'avaient pu être exécutés jusqu'alors; les mêmes travaux se poursuivaient à Mauriac de la même manière pour la promenade de la *Placette*.

Le plus grand ordre régnait dans toute l'Auvergne, et M. de Montyon, après avoir assuré le sort des indigents des villes, voulut encore étendre sa bonté sur la classe si intéressante des cultivateurs : une lettre, aussi remarquable par la noblesse touchante de ses dispositions charitables, que par la justesse parfaite de ses prévisions administratives, fut adressée par lui à M. de Vixouse, son subdélégué (1).

« Je ne veux omettre, monsieur, aucun moyen de secourir les pauvres qu'ont accablés les mal-

(1) C'est grâce à l'obligeance empressée de M. le vicomte de Panat, préfet démissionnaire du Cantal, que j'ai obtenu cette lettre, extraite des registres de la mairie d'Aurillac.

heurs de l'année; je sais qu'il est plusieurs cultivateurs dont la semence a péri, et qui ne sont point en état de ressemer; je m'occupe des moyens de les secourir.

« Si les principaux habitants de la ville d'Aurillac veulent faire une somme de 2,000 livres, pour être employée aux achats de grains, et pour être donnée aux pauvres cultivateurs qui les rendront après la moisson, je destinerai le double à cette même œuvre charitable. L'argent qui rentrera après la moisson sera d'abord destiné à rembourser le prêt des particuliers, et ensuite à rembourser le roi; et les fonds provenant de ce dernier remboursement seront encore employés à des travaux pour la ville, comme il a été fait jusqu'à présent.

« J'exige seulement : 1° que les personnes charitables qui fourniront cette somme de 2,000 francs se chargent des soins du prêt et de redemander les grains; 2° que l'état de ceux auxquels on prêtera des grains pour ressemer soit bien exactement formé, et que le choix en soit fait par vous, M. le lieutenant honoraire et les officiers municipaux; 3° qu'il n'y ait dans le nombre des cultivateurs auxquels on prêtera des grains aucun métayer, parce que c'est l'affaire

des propriétaires de leur en prêter ; 4° qu'il n'y ait point de prêt de grain fait à un seul homme pour une somme plus forte que 100 fr.

« Si ce parti convient, vous n'avez qu'à charger les personnes charitables qui contribueront à cette bonne œuvre, de l'exécution.

« Je joins ici, en conséquence, une ordonnance de 4,000 fr., que vous me renverrez si ce parti n'est point accepté.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« *Signé :* DE MONTYON.

« Paris, ce 31 mai 1770.

« *P. S.* Pour donner l'exemple de la bonne œuvre que je propose, j'y contribuerai pour un dixième, et je joins ici un mandat sur mes appointements, que le commis à la recette acquittera, et que M. le receveur des tailles prendra pour comptant. »

Lors du mariage du dauphin (Louis XVI), la ville ordonna une distribution gratuite de subsistances pour le peuple : M. de Montyon fit valoir auprès de lui cette manière de fêter cette solennité, et ce fut pour le jeune prince l'hommage le plus doux à son cœur. M. le duc de La

Vauguyon le témoigna, en son nom, dans une lettre dont M. de Montyon envoya aux échevins d'Aurillac une copie, comme un monument honorable pour eux.

A cette époque la révolution des parlements vint à éclater; on proposa à M. de Montyon une place de président : il n'aurait tenu qu'à lui de réunir dans la même province les deux premières dignités de la magistrature judiciaire et de la magistrature administrative; mais c'eût été donner une approbation publique aux mesures prises par le chancelier Maupeou, et s'il ne voulait pas le fronder ouvertement par respect pour l'autorité royale, il était bien plus éloigné encore de se déclarer son apologiste; il se décida donc à partir pour Paris. L'abbé Terray employa tous les moyens imaginables pour triompher de sa résistance, mais il ne put y parvenir; pendant tout le temps que durèrent les négociations, il ne continua pas moins à s'occuper de son intendance, et à stimuler le zèle de ses préposés pour l'achèvement des travaux commencés sous ses auspices. Malheureusement le bruit s'était répandu que l'Auvergne allait perdre un si excellent administrateur; une sorte de malaise et de découragement paralysait les principaux fonc-

tionnaires; la lettre suivante, pleine de naturel et de naïveté, donnera l'idée de la tristesse générale.

« MONSEIGNEUR,

« Il n'est pas surprenant que les travaux de Mauriac, de même que les autres, n'aillent point aussi bien que vous le voudriez et que je le désirerais; la crainte de vous perdre produit un tel découragement sur les esprits, que les supérieurs de ces travaux n'ont plus la force de commander, que les pauvres en gémissent d'avance, et que toutes les villes où ils sont établis sont dans la plus grande consternation. Quelquefois on se rassure : des nouvelles apprennent qu'il n'y a rien de décidé sur cet objet; alors, on fait autant d'ouvrage le lendemain que l'on en a quelquefois fait dans une semaine.

« M. de Besigny vient voir de temps en temps nos travaux, et il dit, comme M. de Saint-Vincent, que vous êtes le seul peut-être qui ayez eu le secret de faire vivre les pauvres en remplissant deux objets à la fois. Enfin, tous ces éloges, monseigneur, produisent sur les esprits la joie et la crainte, le bonheur de vous avoir et le

malheur peut-être de ne vous avoir plus.

« Je suis, avec un profond respect,

« Monseigneur,

« Votre très-humble, etc.,

« Godard, *l'un des notables.* »

Une lettre de tous les notables d'Auvergne, réunis en assemblée générale, écrite dans le même sens que la précédente, fut envoyée à M. de Montyon; on distinguait parmi les signatures celle de M. le lieutenant-général de Vaissière, de M. de Rochebrune et de tous les échevins de Saint-Flour.

Le désir de plaire à M. de Montyon avait redoublé l'activité de ceux qui dirigeaient les travaux; les promenades étaient presque terminées, et les deux villes demandèrent spontanément à leur intendant la permission de leur donner son nom.

Sa réponse modeste, naturelle et simple, porte son cachet.

« Monsieur,

« Le projet que deux villes ont formé, par reconnaissance pour moi, d'appeler de mon nom

les promenades auxquelles on travaille, est un rêve de sentiment dont je suis très-flatté, et je vous prie de vous charger, auprès de vos compatriotes, de mes remercîments que j'ai empressement de leur renouveler de vive voix.

« Au reste, il ne s'agit pas actuellement de nommer les promenades, mais de les finir; que cet ouvrage soit utile, que les pauvres soient nourris, que vos deux villes s'embellissent et soient heureuses, que vous ayez tous pour moi quelque amitié, je suis très-satisfait.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* De Montyon. »

L'abbé Terray se trouvait dans un grand embarras ; il avait des motifs secrets pour que l'intendance d'Auvergne fût confiée à un homme parfaitement d'accord avec lui sur le nouveau système parlementaire; d'un autre côté, il ne pouvait ravir à M. de Montyon une place qu'il remplissait depuis deux ans aux acclamations de toute la province. Il chercha donc à lui persuader que cette intendance était au-dessous d'un mérite comme le sien, et qu'il devait en avoir

une de première classe. Il obtint du roi le bon suivant :

« 1er juillet 1770.

« Les travaux et les services de M. de Montyon l'autorisent à faire la demande de changer à la première occasion son intendance contre une autre, dont l'agrément ne puisse être considéré que comme une marque de satisfaction du roi. Celles d'Amiens, Bordeaux, Châlons, Dijon, Lyon, Montpellier, Orléans, Paris, Rouen, Soissons, Aix et Tours, rempliraient cet objet; je supplie sa majesté de vouloir bien lui assurer la première qui deviendra vacante.

« De la main du roi,

« Bon.

« *Pour ampliation*,

« Terray. »

Dès que l'on apprit en Auvergne la perte que l'on allait faire, la consternation (le mot n'est pas exagéré) s'empara de tous les esprits; l'expression des regrets parvint sous toutes les formes à celui qui aurait eu lui-même besoin d'être consolé; la douleur de la province fut consignée

sur tous les registres comme elle éclatait sur tous les visages; des élégies, des épîtres, des lettres de condoléance, des poèmes lui furent adressés de toutes les contrées où il avait répandu le bonheur et l'abondance. Sa réponse à ces témoignages touchants de la tristesse publique fut un nouvel envoi de secours pour les pauvres: ses adieux furent encore des bienfaits.

Les deux principales villes voulurent perpétuer le souvenir de son administration et de leur reconnaissance. Les échevins de Mauriac écrivirent en ces termes à leur compatriote Marmontel.

« Monsieur,

« Les bontés de M. de Montyon, intendant d'Auvergne, qui ont produit de si heureux effets dans ces temps désastreux, nous engagent à en conserver la mémoire sur le marbre. Ce n'est qu'à vous, monsieur, que nous osons nous adresser, nous fondant sur la qualité de compatriote, et sur la connaissance que nous avons de vos rares talents. Il n'appartient qu'à un génie tel que le vôtre, monsieur, de peindre un grand homme. M. de Montyon a trouvé le secret

d'embellir notre ville dans le temps de la misère la plus affreuse qui ait jamais existé, et d'arracher, par ses travaux, d'entre les bras de la faim, une foule de malheureux. Daignez, monsieur, perpétuer notre reconnaissance par quelqu'un de ces traits que vous savez rendre à jamais durables; votre nom, ainsi que celui de Montyon, transmis à la postérité, fera que nos derniers neveux porteront envie au siècle qui a eu le bonheur de vous posséder. M. de Tournemine, son subdélégué, qui s'est donné beaucoup de soins, mérite aussi que nous lui en marquions notre sensibilité. Veuillez, monsieur, exaucer notre demande, et nous procurer l'occasion de vous en témoigner notre reconnaissance.

« Nous avons l'honneur d'être, etc.

« *Signés* : Bertin et Delaloz, *échevins*.

« Mauriac, ce 14 mai 1771. »

Marmontel ne fit pas attendre sa réponse; c'est celle d'un homme de talent et d'un homme de bien.

« Messieurs,

« L'empressement avec lequel je réponds à la

confiance dont la ville de Mauriac daigne m'honorer, lui prouvera combien j'y suis sensible. Témoignez-lui, je vous prie, le plaisir que j'ai de pouvoir une fois prouver ma reconnaissance à la ville qui a été le berceau de mes faibles talents; je n'oublierai jamais que j'ai puisé dans son sein le goût de l'étude et l'amour des lettres.

« Une circonstance non moins intéressante pour moi, c'est mon attachement pour l'homme vertueux auquel votre hommage s'adresse. Personne ne connaît mieux que moi cette âme sensible et bienfaisante, son intégrité, sa candeur. Un homme d'état sans ambition, aussi dévoué à son roi qu'à son pays, tout occupé du soulagement des peuples dont il est le père, et qui porte à la cour et dans les conseils le courage de la vérité, est un trésor que j'enverais à l'Auvergne, ma seconde patrie, si le Limousin n'avait pas le bonheur d'en posséder un pareil (1). J'aurais voulu peindre M. de Montyon tel que je le connais; mais les bornes d'une inscription ne me

(1) Cet éloge s'adressait à M. Turgot, alors intendant du Limousin.

l'ont pas permis. Heureusement le fait dépose en sa faveur, et il suffit à son éloge.

« Je suis avec respect, etc.

« *Signé :* MARMONTEL.

« Paris, ce 31 mai 1771. »

INSCRIPTION.

Aux rigueurs de l'hiver opposant sa bonté,
Un ami de l'humanité
A ces heureux travaux occupa l'indigence.
Montyon, ton active et sage intelligence
Éclairait Tournemine; il t'a bien imité!
Qu'à jamais cette pierre, inviolable et sainte,
Fasse lire aux siècles futurs
Que, sans toi, tout un peuple eût péri dans les murs
Dont il a décoré l'enceinte.

C'est à Thomas que la ville d'Aurillac eut recours pour le même objet, et son inscription n'est ni moins touchante ni moins poétique que celle de son illustre ami :

Nourrir un peuple entier, de famine expirant,
Par les mains de ce peuple embellir une ville,
Rendre le malheur même utile;
Enfin, par ses vertus faire adorer son rang :
Montyon, ce fut ton ouvrage.

Puisse ce monument, à jamais respecté,
Transmettre à la postérité
Nos maux et tes bienfaits, ta gloire et notre hommage.

De l'intendance d'Auvergne il passa à celle de Provence, et il resta dans ce pays, trop peu pour exécuter les améliorations qu'il projetait, assez pour mériter les remercîments et les regrets de la classe la plus pauvre des villes et des campagnes.

Cette intendance lui fournit de nouvelles occasions de déployer toutes ses ressources administratives. La cherté des subsistances ayant décidé le ministre à suspendre la liberté du commerce des grains, cette mesure allait ruiner le port de Marseille; l'intendant différa, sur sa responsabilité, l'exécution de cet ordre, et son heureuse désobéissance eut les effets les plus salutaires.

Les chaleurs accablantes du Midi avaient altéré sa santé, et lui avaient causé une maladie inflammatoire; on lui donna l'intendance de La Rochelle. Ses amis réclamèrent l'exécution des promesses du roi, et représentèrent que la transition trop brusque de la température méridionale à un climat humide et froid pourrait

mettre sa vie en danger. Le premier ministre lui écrivit « que si le roi l'avait nommé à La « Rochelle, c'est qu'il avait voulu qu'en atten- « dant l'événement d'une meilleure vacance, ses « talents ne restassent pas sans objet; qu'au reste « S. M. trouvait bon que, jusqu'à l'exécution « de ses promesses, il ne résidât à La Rochelle « qu'autant que sa santé le lui permettrait. » Le ministre ajoutait « que le roi lui accordait une « augmentation de pension de 4,000 francs, « pour lui prouver sa satisfaction des services « qu'il avait rendus dans les provinces dont il « avait été intendant. »

Au mois de mai 1774, Louis XV mourut, et M. de Montyon crut qu'il était de son devoir, dans les premiers moments d'un nouveau règne, de ne pas abandonner son intendance aux soins d'un subdélégué. Il se rendit à la Rochelle, et fit en moins de quinze mois ce que bien d'autres n'auraient pas fait en dix ans. Il diminua les charges dont la ville était écrasée, rétablit dans ses finances l'ordre le plus parfait, et reçut plusieurs lettres de félicitation des ministres de Louis XVI.

C'est à cette époque qu'il éprouva le plus grand chagrin qu'il ait eu de sa vie. Une des

intendances qu'il désirait vivement, dans l'espoir d'y faire encore plus de bien, vint à vaquer ; il n'en fut pas instruit : le roi, auquel on avait laissé ignorer les promesses de son aïeul, en disposa pour un autre. Plus on a l'âme élevée, plus un oubli semble pénible. M. de Montyon fut blessé jusqu'au fond du cœur, et huit jours après il fit parvenir au roi par M. de Malesherbes le mémoire suivant :

« Sire,

« Il n'est pas surprenant que dans un grand état comme celui de votre Majesté, quelques actions louables restent inconnues ou sans récompense ; mais si tel était l'ordre des choses que le zèle et les services fussent traités comme des fautes, et ne fussent payés que par des disgrâces, le malheur d'un particulier deviendrait la cause publique ; il deviendrait celle même du souverain, puisque ces exemples énerveraient un des grands moyens qu'il ait en ses mains pour assurer le bien de son service.

« Tels sont les motifs qui me déterminent à mettre ma situation sous les yeux de votre Majesté, et à user du droit qui appartient à chacun

de vos sujets, et plus particulièrement aux commissaires que votre Majesté envoie dans les provinces.

« Depuis que j'ai l'honneur d'être revêtu de ce titre, j'ai été dépouillé trois fois de mon état, sort inouï jusqu'à moi. Il faut que je sois ou le plus méchant des hommes, ou l'un des plus malheureux. Il m'est important que ma conduite soit connue et qu'elle soit mise en parallèle avec le sort que j'éprouve ; car sous un gouvernement aussi respecté que celui de votre Majesté, un traitement rigoureux peut être considéré comme un acte de justice.

« Pendant que j'étais intendant en Auvergne, cette province, celle du royaume qui supporte la taille la plus forte proportionnellement à son revenu, vit se joindre à ce malheur celui d'une disette telle que, dans ces derniers temps, aucun autre pays en France ne l'a connue ; le blé a été porté à 72 francs le septier de Paris, et plusieurs habitants ont été réduits à manger de l'herbe.

« Les crises de l'humanité sont toujours des moments fâcheux et dangereux pour l'administration ; j'ai été assez heureux pour que toutes les mesures que j'ai prises dans l'intérêt de la

province aient réussi. Le ministère a été satisfait de ma conduite, et les cantons affligés de ce fléau m'ont marqué leur reconnaissance (même depuis que j'ai quitté ce département) par des preuves publiques, qui font plus d'honneur à leurs sentiments qu'à mes soins qui n'étaient qu'une dette.

« Les peines que me causaient ces circonstances cruelles altérèrent ma santé ; une fièvre accompagnée d'accidents graves me menaçait d'une mort prochaine, et cependant n'interrompait point mon travail ; dans un redoublement de quatorze heures où l'on parlait de m'administrer, j'en ai passé sept à travailler : c'est ce jour ou le lendemain qu'on a pris pour m'ôter mon intendance.

« Une lettre ministérielle m'apprit que les circonstances avaient exigé que je fusse privé de ma place pour qu'un autre en fût gratifié ; le ministre, en accordant des éloges à ma conduite, ajoutait que le roi avait pensé que je me prêterais à cet arrangement, d'autant que S. M., dès l'année précédente, m'avait assuré la première intendance considérable qui viendrait à vaquer.

« Dans le mois de septembre 1771, je fus

nommé à celle de Provence, et j'eus ordre de m'y rendre.

« Le port de commerce le plus considérable que votre Majesté ait sur la Méditerranée était en ce moment dans la détresse; un impôt dont le produit était destiné au curage avait été supprimé, les ministres des finances et de la marine se renvoyaient la charge de fournir les fonds; cependant le port s'encombrait, et un navire y échoua. Le commerce était désolé, mais il n'était pas en mon pouvoir de remédier au mal. Ce que je ne pouvais pas comme administrateur, je l'ai fait comme particulier; j'ai donné des ordres pour le curage du port dans la forme ordinaire, et j'ai payé de mon argent: depuis, cette dépense m'a été remboursée par les ordres du ministère.

« Les craintes sur la subsistance des peuples étaient encore très-vives; elles portèrent le contrôleur-général à donner, au nom du roi, un ordre qu'il écrivit de sa main pour en rendre l'exécution plus assurée, et dont l'objet était de suspendre la liberté du commerce de Marseille: cette ville, effrayée de ces défenses, eut recours à moi, et ses administrateurs me demandèrent de les tirer de la situation pénible dans laquelle

ils se trouvaient, se voyant obligés de compromettre l'existence de la province et d'une partie du royaume, ou de répondre des événements, et d'encourir l'animadversion du roi.

« Je leur répondis, et ma lettre est déposée dans leurs archives, que je sentais combien leur situation était difficile; mais que, commissaire du roi, je n'avais et ne pouvais avoir de volontés que les siennes, qui venaient de leur être manifestées directement par son ministre; que je ne me dissimulais pourtant pas que cette réponse qui me tirait d'embarras les y laissait, et qu'elle ne répondait ni à mon amitié pour eux, ni à mon zèle pour la province; que je sentais qu'il était des circonstances graves où il fallait s'exposer, et qu'ils allaient me connaître; qu'ils pouvaient laisser subsister dans leur port la liberté pour l'entrée et la sortie des grains comme avant les ordres de la cour; que je prenais l'événement sur moi; que, pour leur décharge, ils étaient libres de déposer ma lettre dans leurs archives, et d'en envoyer copie au ministre.

« En même temps je pris différentes mesures pour prévenir et les malheurs et les inquiétudes; j'envoyai à M. le contrôleur-généra copie de ma

lettre, et, après lui avoir rappelé les obstacles que j'avais rencontrés, je terminais ainsi : « Ma « conduite doit vous prouver que nulle consi- « dération ne peut me rendre timide lorsqu'il « s'agit du bien du service. » Je fus plus d'un mois sans avoir de réponse ; cependant mes spéculations réussirent : il entra à Marseille huit ou dix fois plus de grains qu'il n'en sortit, et je reçus une longue lettre de la main du ministre, approbative du parti que j'avais pris.

« Six semaines après, une autre lettre du même ministre m'apprit que le roi m'ôtait ma place, et m'envoyait à La Rochelle.

« Né sans ambition, ennuyé et fatigué des contradictions et des revers, je pris le parti de renoncer à tout état ; je le déclarai au ministre, qui refusa d'en rendre compte à S. M., et l'intendance de La Rochelle resta vacante ; enfin, les sollicitations et l'opinion de mes amis l'emportèrent sur mes sentiments, je pris cette intendance. Mon traitement me fut conservé ; il fut déclaré que je n'étais à La Rochelle que jusqu'à ce qu'il vaquât une des places qui m'étaient assurées, et jusqu'à ce moment je fus dispensé de m'y rendre. Ces arrangements sont consignés dans une lettre ministérielle écrite d'après l'ordre du roi.

« Cependant j'ai cru que ma présence pourrait être utile à La Rochelle : je n'ai consulté que l'intérêt de l'état ; le ministre de votre Majesté m'a écrit à cette occasion qu'il lui en rendrait compte, et m'a répondu de la satisfaction qu'elle aurait de cette marque de zèle.

« La fièvre et le renouvellement d'anciens accidents de poitrine ont pensé me rendre mon dévoûment funeste ; j'ai du moins la consolation que mon travail n'a pas été infructueux. Je suis en état de prouver que toutes les parties d'administration de ce département sont sur un meilleur pied qu'elles n'étaient lorsque je l'ai pris. J'ai fait plusieurs opérations dont il est résulté pour votre Majesté, ou pour la province, des avantages de 30, 40, ou 50 pour 100 ; le bénéfice que la ville de La Rochelle a retiré du changement de son bail des octrois est estimé monter à 399,000 fr.

« Tandis que je me livrais ainsi tout entier à l'accomplissement de mes devoirs, votre Majesté, que l'on n'a pas instruite, j'en suis convaincu, des paroles sacrées et réitérées que j'ai reçues, a disposé de la place qui m'était assurée de la manière la plus anthentique.

« Je ne crois devoir ajouter à cet exposé au-

cune réflexion, aucune demande, aucune plainte. Du reste, si, dans les trois départements où j'ai servi, il est une seule personne qui puisse articuler la moindre injustice qui procède de moi ; si, dans ce mémoire, il est un seul fait qui soit contraire à la vérité, je consens à perdre la vie, mes biens et l'honneur.

« *Signé* : A. DE MONTYON. »

Louis XVI, après avoir lu ce mémoire, ne fit pas attendre au signataire la justice qui lui était due ; il donna ordre qu'on lui écrivît une lettre remplie des témoignages les plus flatteurs de sa satisfaction, et le nomma conseiller d'état. Un prince que le roi et la France aimaient et respectaient comme le modèle de toutes les vertus, Mgr le duc de Penthièvre, aïeul de Mgr le duc d'Orléans, avait parlé à Louis XVI avec la plus grande chaleur de tous les services rendus par M. de Montyon, pour lequel il avait conçu une rare estime, et qui à son tour le connaissait bien, car on a trouvé dans ses papiers ce portrait d'une touche délicate et de la plus parfaite ressemblance.

« La physionomie de M. le duc de Penthièvre

annonce de l'esprit, de la douceur, et même un peu de coquetterie; on dirait qu'il vous oblige en vous regardant, et lorsqu'il vous a parlé, vous vous sentez attiré à l'aimer autant qu'à le respecter (1).

« Voilà ce que j'ai éprouvé au premier aspect; mais lorsque ses bontés m'ont donné des rapports plus particuliers avec lui, j'ai trouvé que son âme était au-dessus de tout le reste, qu'il était mille fois supérieur à tout ce que sa figure annonçait, à tout ce que ses manières laissaient entrevoir. Cette âme est d'une trempe si peu commune que je ne trouverai point l'expression qu'il faudrait pour ce que je vois, et encore plus pour ce que je sens; toutes les vertus y sont dans un équilibre parfait, parce que la sagesse les contient toutes dans les bornes qu'elles ne peuvent franchir sans devenir vice ou défaut. Généreux sans prodigalité, pieux sans minutie, tendre sans faiblesse, modeste avec dignité, chez lui, actions, paroles, maintien, regards, tout est à

(1) C'est sur M. le duc de Penthièvre que Desprès a fait ces deux jolis vers :

La Providence un jour calomniée
Donna Penthièvre au monde et fut justifiée.

sa place; il semble que rien ne pourrait être autrement.

« Ce prince m'a paru un être si différent des autres hommes, que, pendant deux années, j'ai plus d'une fois, je l'avoue, épié ses défauts pour essayer de consoler mon amour-propre. Recherche vaine! mes observations m'ont servi qu'à me faire mieux sentir sa supériorité, et je me suis dit que je ne devais point aspirer à une perfection fondée par la nature dans un de ses plus heureux moments. »

M. de Montyon partageait tous ses instants entre les travaux que réclamait l'accomplissement de ses devoirs, et ceux auxquels il se livrait pour satisfaire ses goûts. Jamais homme ne connut mieux le prix du temps; il n'aimait pas à le perdre en discussions vaines, et quand il questionnait ses secrétaires ou les personnes qui venaient le solliciter, il exigeait des explications courtes et claires; lorsque l'un d'eux s'embarrassait dans sa réponse, il lui disait avec une sorte d'impatience. — « Allons! expliquez-vous « donc; il me semble qu'il est bien aisé de dire, « oui, non, ou je ne sais pas. »

En 1778, il fit un ouvrage intitulé: *Recherches et considérations sur la population de la*

France, et, pour connaître plus sûrement l'opinion générale, il le publia sous le nom de M. M***, son secrétaire. Ce livre eut un tel succès que l'on crut devoir récompenser celui qu'on en supposait l'auteur en le nommant chef d'une grande administration; il ne profita pas long-temps de la méprise; il fit de telles bévues dans ses nouvelles fonctions, qu'on ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait bien pu copier l'ouvrage sur la population, mais qu'il ne l'avait certainement pas écrit : la place fut donnée à un autre.

En 1812, M. le comte Daru a reproché aux commissaires du sénat, chargés des dénombrements, de ne s'être pas conformés aux principes établis dans le livre de M. M***. Cet ouvrage a été traduit en plusieurs langues.

Dans le cours de la même année (1778), M. de Montyon concourut pour le prix de l'Académie française, dont le sujet était l'éloge du chancelier de l'Hospital. Il eut l'accessit : le prix fut donné à un abbé qui peignait le chancelier comme un athée. L'archevêque de Paris se crut obligé d'interdire les docteurs de théologie qui avaient approuvé le discours. Mme du Deffant a fait dans ses lettres l'éloge de l'accessit,

et lui a donné le prix que l'Académie lui a refusé.

En 1780, S. A. R. Mgr le comte d'Artois, aujourd'hui Charles X, heureux de pouvoir dédommager M. de Montyon des injustices qu'il avait éprouvées sous le règne précédent, le nomma, de l'agrément du roi, chancelier, chef de son conseil. Cette charge lui fut accordée avec dispense d'en fournir la finance, comme c'était alors l'usage; mais le nouveau titulaire répondit à une pareille faveur par une grande preuve de désintéressement; il renonça aux appointements de sa place, et, pendant les neuf années qu'il l'occupa, il ne toucha jamais que les frais de bureau. Aussitôt après sa nomination il voulut s'attacher comme secrétaire M. Desain, depuis maire du 7e arrondissement de Paris (1), et qui travaillait alors chez un notaire. M. de Montyon avait remarqué en lui des qualités qu'il appréciait. Ce jeune homme fut, comme on le pense, très-flatté d'une pareille proposition; mais il désira consulter son père, qui occupait à Reims une des premières places de la magistrature. Celui-ci lui répondit que le choix de M. le chan-

(1) Mort en 1832.

celier était sans doute très-honorable, mais qu'il voulait que son fils tînt à une administration, et non à un particulier quelque puissant qu'il fût. Le jeune Desain, un peu contrarié, fit part à M. de Montyon des intentions de son père.—« Je ne l'en estime que davantage, répondit le chancelier; il a raison, il pense avec solidité : restez où vous êtes, et je tâcherai de faire naître une occasion de vous être utile. » Deux ans après, la place de secrétaire du conseil vint à vaquer; il la fit obtenir à M. Desain, qui l'a occupée jusqu'à la révolution, et qui a reçu constamment de M. de Montyon, même depuis sa rentrée en France, des preuves réitérées d'estime et d'intérêt. Les personnes qui existent encore, et qui ont siégé dans le conseil près du chancelier, ne peuvent assez dire avec quelle sagacité il approfondissait les questions, et avec quel art il les résumait. Son avis était presque toujours le meilleur; mais quand on lui démontrait qu'il s'était trompé, il en convenait avec la bonne foi d'un homme supérieur, et il adoptait sans peine une autre opinion. Il prouva, dans une occasion importante, quel prix il attachait au secret des délibérations, et à la solidarité des mesures arrêtées en commun. Un jurisconsulte ayant cru

remarquer qu'un des actes consenti par le conseil renfermait une cause de nullité, M. de Montyon opina pour que l'acte fût maintenu; son avis ne prévalut pas. La personne dont cette décision blessait les intérêts vint le trouver, et ne put se contenir dans les bornes de la modération. Le chancelier l'entendit avec le plus grand calme; il aurait pu d'un mot changer son mécontentement en reconnaissance, s'il avait voulu lui apprendre les efforts qu'il avait faits pour gagner sa cause, mais il aurait rougi de se séparer de la majorité; il se regardait comme solidaire de toutes les résolutions prises, et il aima mieux s'exposer aux reproches véhéments d'un homme irrité, que de révéler un secret dont il était dépositaire, ou d'attaquer une décision du conseil.

En 1787, il devait être nommé garde-des-sceaux; on lui fit, à cet égard, des ouvertures de la part du roi; il répondit avec modestie: « Dites à S. M. que je suis confus de ses bontés. « Si je fais un peu de bien dans la place que « j'occupe, c'est que je ne suis pas en évidence; « en acceptant celle qu'on me propose, je serais « exposé à toutes les intrigues, à toutes les ca- « bales de l'envie; je n'aurais peut-être ni le

« talent ni la force nécessaires pour y résister : « dans le doute, je dois m'abstenir. »

Dès 1788, il avait eu le pressentiment de nos troubles civils ; on lui adressa même des menaces personnelles ; il avait prévu qu'il serait forcé de quitter la France : cette prévision lui donna le temps de mettre en sûreté une partie de la fortune qu'il avait déjà si utilement employée, et qu'il devait augmenter encore par les calculs de la sagesse et par les chances du bonheur.

Avant de suivre M. de Montyon dans les pays qu'il va parcourir, qu'il me soit permis, en jetant un regard en arrière, d'arrêter la pensée de mes lecteurs sur les belles fondations qu'il avait faites, sur les prix d'utilité publique qu'il avait institués, toujours en gardant l'anonyme, auquel il tenait comme la pudeur à son voile.

1° En 1780, il fonda un prix annuel pour des expériences utiles aux arts, sous la direction de l'Académie des sciences, et il y consacra une rente perpétuelle sur le clergé, au capital de douze mille fr., ci. . . . . 12,000 f.

2° En 1782, un prix annuel en faveur de l'ouvrage de littérature dont il pourrait résulter un plus grand bien pour la société, au juge-

Report. . . :	12,000
ment de l'Académie française : rente sur la tête du roi, au capital de douze mille francs, ci.	12,000
3° Même année (1782), un prix en faveur d'un mémoire ou d'une expérience qui rendrait les opérations mécaniques moins malsaines pour les artistes et pour les (1) ouvriers, au jugement de l'Académie des sciences : une rente viagère sur la tête du roi et celle de Mgr le dauphin, au capital de douze mille fr.	12,000
4° En 1783, aux pauvres du Poitou et du Berry, douze cents fr., ci	1,200
5° Même année (1783), six cents francs de rente viagère à un homme de lettres que le donateur ne connaissait pas, et qui n'a pas su de qui il recevait... , huit mille francs.	8,000
A reporter. . . .	45,200

(1) Louis XVI fit écrire à l'Académie des sciences, par M. Amelot, secrétaire d'état, qu'il voyait avec la plus grande satisfaction cet acte de bienfaisance, et qu'il avait regret de n'en avoir pas eu lui-même l'idée.

Report. . . .	45,200
6° Même année (1783), un prix en faveur d'un mémoire soutenu d'expériences, tendant à simplifier les procédés de quelque art mécanique, au jugement de l'Académie des sciences; une rente viagère sur la tête du roi et celle de M^gr le dauphin, au capital de douze mille fr.	12,000
7° Un prix pour un acte de vertu d'un Français pauvre : rente sur le clergé au capital de douze mille fr.	12,000
8° En 1787, un prix annuel sur une question de médecine, au jugement de l'École de médecine (1): une rente perpétuelle sur le clergé, au capital de douze mille fr., ci. . .	12,000
Total.	81,200

Voilà l'homme que des méchants menaçaient

(1) Le dernier prix qui ait été décerné pour une question de médecine fut donné, le 19 février 1793, à M. le docteur Beauchêne, auteur d'un ouvrage sur le *rachitisme*. Le prix payé, il restait en caisse 1,060 fr., qui furent versés au trésor dans le cours de la même année.

de leurs violences. Il s'expatria, mais il se vengea d'une manière digne de lui; son absence même fut utile à son pays, et jamais il ne le priva, ni de ses ouvrages, ni de ses conseils, ni de ses bienfaits.

C'est à Genève qu'il passa les premières années de son émigration; il y était encore lorsqu'il obtint, en 1792, le dernier de tous les prix que l'Académie française ait donnés, et qui avait été remis cinq années de suite. Le sujet était: *Les conséquences qui ont résulté pour l'Europe de la découverte de l'Amérique, relativement à la politique, à la morale et au commerce* (1). L'auteur ne se nomma point, mais il fut reconnu, parce qu'au lieu de prendre le prix, qui était de 1,000 écus, il le destina à celui qui trouverait, au jugement de l'Académie des sciences, *les meilleurs moyens ou les meilleurs instruments pour économiser et suppléer la main d'œuvre des nègres.*

Le bruit des armes vint le troubler dans l'asile qu'il avait choisi; il se réfugia à Londres; il y resta jusqu'à la restauration. Il ne manqua jamais d'envoyer, chaque année, 10,000 francs en

(1) Cet ouvrage fut imprimé à Genève.

Auvergne, et de distribuer 10,000 autres francs dont il faisait deux parts, savoir : 5,000 francs pour ses camarades d'émigration, et 5,000 francs pour ses compatriotes, que le sort des armes amenait prisonniers en Angleterre : la France et le malheur, voilà ce qu'il voulait secourir, sous quelque drapeau qu'il les rencontrât.

En 1796, il publia son rapport au roi : cet ouvrage obtint un succès universel, et jouit encore d'une grande célébrité. Une anecdote piquante se rattache à sa publication. Des personnes, dont le bonheur est de tout critiquer, disaient ouvertement que l'auteur avait eu le plus grand tort de combattre quelques doctrines du *Tableau de l'Europe* de M. de Calonne, et n'hésitaient pas à condamner l'ouvrage comme n'étant pas assez monarchique. Elles furent bien surprises d'apprendre que M. de Montyon ayant adressé son manuscrit à S. M. Louis XVIII, le roi en avait été si content qu'il l'avait fait imprimer. Cet éloge en action fit taire l'envie ; réduite au silence sur l'ouvrage, elle essaya d'attaquer l'auteur en lui supposant des vues d'ambition. Il avait prévu cette calomnie, il y répond à la dernière page de son livre.

« Si ce rapport était connu d'autres personnes

que de votre Majesté et de son conseil, pour qui il est destiné, peut-être la méchanceté, qui censure les intentions, et attaque le caractère pour décréditer les opinions, attribuerait cet écrit à la vanité d'être sous les yeux de votre Majesté le défenseur d'une cause célèbre, ou à des vues d'ambition, et à un esprit de flatterie : dans la perspective de tout événement, je répondrai d'avance à ces imputations, et je n'y répondrai que par des faits.

« Ma vie, dont le cours commence à s'avancer, n'a pas eu un grand éclat : peut-être en a-t-elle eu trop pour mon bonheur ; cependant, si je puis me féliciter de quelques actions louables, j'ai pris plus de soin pour les cacher, que d'autres n'en ont pris pour en cacher de répréhensibles. Celles de mes actions qui ont eu une publicité indispensable prouvent que je n'ai point l'âme servile. J'ignore si votre Majesté a été instruite que le prince son frère m'ayant fait l'honneur de me choisir pour son chancelier, place que je n'avais point demandée, j'ai donné aux personnes chargées de ses affaires un exemple de désintéressement, et que même, pour prouver à ce prince le zèle le plus pur, je me suis fait une loi de n'obtenir aucune grâce, ni de lui ni par lui.

« Je n'étendrai pas plus loin ces détails qu'il me coûte de rapporter ; mais afin d'éviter à la malignité des torts inutiles, je supplie votre Majesté de permettre que je déclare ici que je ne demande, ni pour le présent, ni pour l'avenir, aucune autre place que celle dont je suis honoré, et que jamais je n'en accepterai aucune. Je crois devoir servir ainsi mon roi dans le malheur, convaincu que je sers ma patrie et l'humanité. »

En 1801, il obtint le prix proposé par l'académie de Stockholm, sur la question de savoir quel jugement devait être porté du XVIII^e^ siècle.

Vers la fin de la même année (1801), ayant lu, dans les papiers publics, que S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, avait vendu, en partant précipitamment de Mittau, des diamants et des objets précieux, M. de Montyon s'empressa d'écrire à l'auguste fille de Louis XVI (et cette fois, il fut obligé de se nommer), pour mettre à ses pieds une partie de ce qu'il possédait. Mme la duchesse de Sérant lui fit la réponse suivante :

« Varsovie, 29 octobre 1801.

« Mme la duchesse d'Angoulême me charge, monsieur, de vous mander qu'elle est très-sen-

sible à la lettre que vous avez adressée à M. d'Avaray, et à l'hommage qu'elle contient. Lorsqu'au départ de Mittau, S. A. R. fit le sacrifice d'objets précieux, ce ne fut pas pour sa personne, mais pour celle du roi, son oncle, et le soulagement de ses fidèles serviteurs qu'un changement de position plongeait dans la misère. Vous la reconnaîtrez facilement à ce trait. S. A. R. me charge de vous dire que si elle n'accepte pas la preuve de dévoûment que vous lui donnez, elle ne vous en sait pas moins gré.

« Je profite de cette occasion pour vous assurer des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être

« Montmorency, duchesse de Serant. »

Quoique la publication de ses différents ouvrages réclamât en grande partie l'emploi de ses loisirs, il lui en restait assez pour la société, qui avait toujours tant de plaisir à l'entendre; une sage distribution de son temps lui permettait de suffire à tout.

Il se trouvait un soir à Londres chez Mme de ***, avec quelques-uns de ses amis. Cette dame émigrée, fort riche en France, et fort malheureuse en pays étranger, raconta qu'elle

avait formé le projet d'aller à Paris pour tâcher d'obtenir du premier consul la restitution de ses bois non vendus. Elle était si pauvre qu'elle ne pouvait faire le voyage ; on se cotisa ; il lui manquait encore 5 guinées. « Qui m'aurait dit, s'écriait-elle avec un profond soupir, qu'une femme qui avait 300,000 francs de rente se trouverait hors d'état de retourner en France, faute de 5 guinées? » M. de Montyon, qui ne voulait jamais obliger que sous le masque, ne dit rien, mais le lendemain Mme de *** reçoit un bon de 5 livres sterling. Elle part, réussit dans tous ses projets, et revient à Londres pour terminer quelques affaires ; elle rassemble ses amis, et sans affectation, sans qu'elle puisse rien soupçonner, M. de Montyon lui rappelle le prêt des 5 guinées. — « Avez-vous cherché à savoir, lui dit-il, de qui vous les aviez reçues? — Je vous dirai franchement que non ; elles ne peuvent m'avoir été envoyées que par un véritable ami, et en pénétrant ce mystère, j'aurais craint de l'affliger. — Oui, sans doute, vous l'auriez affligé, si vous aviez cherchez à le connaître, et que vous fussiez restée pauvre ; mais, vous avez retrouvé votre fortune, il faut tâcher de savoir le nom du prêteur. — Pourriez-vous m'aider à le

découvrir? — Vous n'iriez pas bien loin. — Serait-ce vous? — Comme vous dites, et je vous redemande mes 5 guinées. » — Mme de*** les lui rendit, et il les donna le lendemain à un pauvre prisonnier français. Cet homme, si généreux de ses propres richesses, prouvait ainsi qu'il était avare du bien des pauvres; il avait de la logique jusque dans sa bienfaisance; chez lui une bonne action en faisait naître une autre, et son trésor était, en quelque sorte, une caisse de prévoyance.

La littérature continuait à charmer tous les instants dont il pouvait disposer. En 1806, la Société royale de Gottingue ayant proposé un prix pour le meilleur ouvrage sur la question de savoir *quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples*, il envoya un traité pour ce concours. Il n'obtint pas le prix, par la singulière raison que l'on n'avait demandé, disait-on, qu'une brochure de dix à douze pages; mais on serait bien fâché qu'il n'eût pas fait le livre excellent que lui doit la France, et qui est plein de raison et d'aperçus lumineux; un résumé rapide prouvera de quelle utilité il peut être.

« L'impôt est une institution louable: c'est

un sacrifice qui tourne à l'avantage de celui de qui il est exigé ; bien ou mal dirigé, il électrise ou paralyse l'espèce humaine; il crée des vertus ou des vices.

« Les impôts peuvent subir une classification toute naturelle : dans la première classe se trouvent ceux qui sont justes et moraux ; les uns sont destinés à donner des secours à la misère, les autres répriment les jouissances vicieuses et corruptrices ; les premiers ont un caractère religieux, les seconds, un caractère moral ; ceux-ci portent sur les abus de la richesse, ils sont philosophiques ; ceux-là pèsent sur l'opulence pour alléger la médiocrité, ils sont équitables ; enfin, ceux qui donnent à la consommation ou au travail indigène une préférence sur l'étranger, sont une prérogative nationale, et peuvent être considérés comme des bienfaits de l'état social.

« Dans la seconde classe sont les impôts injustes qui portent sur les besoins et non sur les jouissances ; qui exigent de la pauvreté ce qu'on ne devrait demander qu'à la richesse ; ceux qui forcent les contribuables à recourir à l'usure, et grèvent les objets nécessaires à la vie, de façon à renchérir toutes les productions du travail; ceux

enfin qui forcent les hommes à contribuer à des jouissances qu'ils ne partagent pas. »

En 1808, M. de Montyon concourut pour le prix proposé par l'Institut, et dont le sujet était l'éloge de Corneille ; des considérations particulières firent écarter son ouvrage du concours, mais tous les journaux anglais, et particulièrement le *Monthly Review*, mirent sa composition fort au-dessus de celles qui avaient obtenu le prix, l'accessit et la mention.

En 1811, il publia l'*Exposé statistique du Tunquin*, et en 1812, des particularités et observations sur les contrôleurs-généraux les plus célèbres. On y trouve des questions de politique et de finances traitées avec un rare talent et une grande supériorité d'esprit. On verra plus tard que Mme de Staël eut bien de la peine à lui pardonner le jugement qu'il porte de M. Necker. Voici comment l'auteur expose son plan :

« Une intention m'a guidé dans la composition de cet ouvrage : j'ai voulu rendre justice à ceux dont les opérations ont amélioré ou détérioré la fortune publique. J'ai recueilli un grand nombre de faits peu connus, et qui jetteront un grand jour sur cette partie si obscure de l'administration ; j'ai attendu pour soumettre ces ministres

à cette inspection, qu'aucun d'eux n'existât, parce que dans une dissection scientifique et morale, ainsi que dans une dissection physique, il répugne à la sensibilité d'opérer sur un être vivant. Les auteurs des changements dans l'ordre public laissent après eux des sectateurs, des intérêts qu'il n'est pas possible de contrarier sans s'exposer au moins à une indisposition muette et secrète, quelquefois plus à craindre qu'une haine ouverte; mais cette considération ne m'a point arrêté. Parvenu à un âge qui m'avertit que je vais bientôt être soustrait au pouvoir des hommes, n'ayant rien à en attendre, peu à en craindre, je me suis déterminé à la promulgation d'un acte de justice envers les morts, et d'une leçon pour leurs successeurs, donnée par des exemples; j'ai désiré, par une suite des sentiments dont j'ai toujours été animé, que même les derniers moments de mon existence ne fussent pas absolument stériles. »

La restauration le rappela dans sa patrie (1);

(1) Son âge ne lui ayant pas permis de reprendre les fonctions de chancelier, chef du conseil de Monsieur, il fut remplacé par M. le baron de Ballainvilliers, que le roi a nommé, depuis son avénement au trône, grand-prévôt, maître de

il y retrouva avec une grande joie des amis qui l'avaient vivement regretté ; partout il était attendu avec empressement, désiré, invité. Ce vieillard plus qu'octogénaire, et qui avait conservé le costume des anciens temps, toujours entouré d'un cercle nombreux, semblait être le représentant du dernier siècle, dont il racontait parfaitement l'histoire.

Sa mémoire prompte et sûre ne le trahissait jamais ; il avait connu tous les hommes célèbres du règne de Louis XV ; sa conversation semée d'anecdotes curieuses, pleine de souvenirs historiques et de traditions sûres, était fort attachante. Il se mêlait quelquefois aux discussions parlementaires, et disait souvent qu'il ne *concevait pas comment un ministre restait plus d'une heure à la tribune, et comment il n'était pas plus occupé de ce qu'il ne dirait pas, que de ce qu'il dirait.*

A cette époque (1815), ayant rencontré dans un salon Mme de Staël qu'il avait connue très-jeune, et qu'il avait revue depuis à Lon-

---

cérémonies des ordres. M. Desain a repris, à la restauration, sa place de secrétaire du conseil, qu'il a occupée jusqu'à la mort de Louis XVIII.

dres, et s'étant aperçu qu'elle lui témoignait une extrême froideur, il lui en demanda la cause; elle ne répondit que par des demi-mots, et le lendemain il reçut la lettre qu'on va lire :

« Paris, dimanche 8 janvier 1815.

« Monsieur,

« Jé sais apprécier plus que qui que ce soit votre esprit et vos rares connaissances; mais cet été, dans le travail que je fais pour la vie de mon père, j'ai été obligée de lire ce que vous avez écrit, ce que je m'étais interdit de voir à Londres pour jouir sans mélange de votre société, et qu'ai-je lu? l'article le plus injuste, le plus amer; je sais qu'il vous a été inspiré par un ressentiment personnel; mais est-il permis à un honnête homme de diffamer le plus vertueux des mortels, parce qu'il croit avoir à se plaindre de lui? Je respecte votre âge, mais cet âge est respectable parce qu'il met au-dessus des passions égoïstes. Vous m'accusez d'être mal pour vous; la vérité est que le plaisir très-réel que je trouve à causer avec vous m'a fait éloigner le moment de cette fatale lecture : si vous pouviez réparer, désavouer, je vous aimerais encore; mais ce que

vous avez écrit est entré jusqu'au fond de mon âme, et, comme depuis ma naissance j'étais attachée à vous, cela m'a fait mal.

« Necker de Stael. »

Dès le lendemain il répondit en ces termes (il avait alors quatre-vingt-un ans révolus) :

« Madame,

« Vous m'avez écrit une lettre dure, et violente; vous paraissez fort animée : permettez que je m'en rapporte au jugement que vous-même porterez de cette lettre quand vous serez plus à froid.

« Le livre par lequel j'ai eu le malheur de vous déplaire a été écrit dans l'intention de rendre l'inaction, à laquelle me réduisait ma position, utile à ma patrie autant qu'il était en mon pouvoir; et j'ai rempli cet objet en observant des fautes dans l'administration, science que j'ai étudiée pendant presque toute ma vie.

« J'ai dit et dû dire ce que je pensais, et, sur un sujet aussi important que celui que je traitais, il eût été coupable de taire ou dissimuler ma pensée. Depuis l'âge de huit ans, il ne m'est pas

arrivé de dire un seul mot que je ne crusse vrai, et dans cette occasion-ci je n'ai, pas plus que dans les autres, manqué à ce principe, mais il est très-possible que je me sois trompé.

« J'ai prévu que mon livre pourrait exciter des contradictions et des animosités, mais j'ai cru devoir faire ce sacrifice à mon patriotisme.

« Vous m'avez reproché verbalement d'avoir été ingrat envers monsieur votre père ; vous ne saviez pas apparemment que j'avais eu plus à me plaindre qu'à me louer des procédés ministériels de M. Necker, et c'est de ma part une expression modérée ; au reste, que j'aie eu à me louer ou à me plaindre des personnes, cette considération n'a nullement influé sur le jugement que j'ai porté de leurs opérations.

« Je me suis refusé à publier mes opinions tant que ceux qu'elles pouvaient intéresser ont existé, parce que cela répugne à ma sensibilité. Les parents de MM. Silhouette, Terray, etc., etc., auraient des reproches à me faire plutôt que les parents de M. Necker, si aucun d'eux avait le moindre sujet de se plaindre, et s'il n'était pas permis de produire son opinion au moins sur les fautes d'une administration passée, moyen nécessaire pour son perfectionnement.

« Non-seulement je ne me suis point expliqué sur M. Necker avec humeur, mais je n'ai pas dit tout ce qui peut être susceptible de critique. S'il y avait une seconde édition, je ne pourrais m'empêcher d'y faire une addition, parce qu'il est indispensable de mettre au jour ce dont la notion peut être utile.

« J'ai éprouvé une vraie satisfaction en rendant justice à la force de tête de M. Necker, mais il n'est pas dans la nature de pénétrer, par la seule vigueur de la pensée, toute l'étendue d'une science, sans avoir lu les livres qui en traitent, sans en avoir conféré avec les personnes qui en sont les plus instruites, sans avoir suppléé par l'expérience au défaut d'instruction : le génie même a son territoire circonscrit, et Newton, quand il a traité de la chronologie, n'a plus été égal à lui-même traitant du monde physique.

« Vous avez pu remarquer que je me suis fait un devoir de justifier M. Necker sur l'origine subite de sa fortune, et, même à cet égard, j'ai su des particularités certaines et peu connues, qui auraient pu, quoique mal à propos, faire une impression désavantageuse sur les esprits envieux de la gloire des hommes célèbres.

« La longueur de cette lettre doit au moins,

madame, vous convaincre du prix que j'attache à vos sentiments, et la manière modérée dont je réponds à l'amertume de vos reproches prouve que je ne les mérite pas. Vos torts exigent de l'indulgence, puisque l'amour filial en est le germe. Tant que je vivrai, je vous aimerai, fût-ce malgré vous, parce que vous êtes bonne; je dis plus, lors même que vous n'êtes ni juste ni raisonnable, votre bonté, jointe à la supériorité de votre esprit, forme de vous un être à part auquel tout honnête homme doit estime et affection.

« Daignez agréer cet hommage.

« A. DE MONTYON. »

En rentrant en France, il racheta plusieurs de ses terres qui avaient été vendues, comme biens d'émigré, entre autres celle de Chambry, près Meaux. Il s'occupa aussi, avec l'activité qu'il avait dans l'âme, de faire des fondations nouvelles, dont les unes étaient destinées à remplacer les anciennes en les amplifiant, et dont les autres avaient pour objet des actes de charité qui attestent l'ingénieuse bonté de leur auteur,

et, si l'on peut ainsi parler, ses progrès dans l'art de bien faire. Chez lui tout était raisonné; sa générosité avait cela d'admirable, qu'elle n'était pas, ainsi que chez beaucoup d'autres, l'effet subit de l'entraînement, mais le fruit d'une réflexion lente et sage; il avait fait, on peut le dire, de la bienfaisance une étude, et de la charité une science. Pensant avec raison qu'il fallait être descendu au dernier degré de l'infortune pour emprunter de l'argent sur des nantissements qui n'avaient aucun prix, il a consacré, pendant les derniers temps de sa vie, 15,000 francs par an à retirer du Mont-de-Piété les effets au-dessous de la valeur de 5 francs, appartenant aux mères jugées dignes d'être admises aux secours de la Charité maternelle. Fidèle à son incognito, il s'adressa dans le plus grand secret au maire du 5e arrondissement (1), pour proposer deux primes de 5,000 francs chacune; il offrait la première à la personne qui opérerait un desséchement ou défrichement dont

(1) M. Hutteau d'Origny, qu'il choisissait souvent, par estime et par amitié, pour confident de ses nobles pensées et de ses bonnes actions.

les travaux coûteraient au moins 1,500 fr. (1), et la seconde à une association charitable qui prêterait sans aucun intérêt aux artisans et aux laboureurs.

Il avait joint à ces deux sommes un don pour la ville d'Aix, où il avait résidé autrefois comme intendant, et qui accepta cette marque de son souvenir avec reconnaissance.

En 1817, M. de Laplace informa ses collègues qu'une personne qui voulait rester inconnue se proposait de fonder un prix annuel de statistique, et qu'elle priait l'Académie royale des sciences d'accepter une donation de 12,000 fr., pour réaliser ce projet. M. Fourrier, secrétaire perpétuel (2), fut chargé de présenter le rapport. L'Académie s'empressa d'en adopter les conclusions, en offrant au fondateur ses justes remercîments, et en regrettant qu'il voulût dérober son nom à la reconnaissance publique.

---

(1) Il disait que la population ne peut jamais être trop considérable dans un pays, tant qu'il existe un défrichement ou un desséchement à faire.

(2) M. Fourrier appartient, comme Fontenelle et comme MM. Raynouard et Dacier, à deux académies.

On a su depuis que cet anonyme était M. de Montyon.

Le prix a été décerné régulièrement par l'Académie des sciences, et l'on a couronné des ouvrages remarquables sur la statistique de la France et de ses colonies.

Cette liste si riche et si variée en bienfaits de tout genre ne contient pourtant qu'une faible partie de ses libéralités; il en est dont il a fait disparaître jusqu'à la moindre trace; il remettait souvent en mains propres, à des hommes qui méritaient toute sa confiance, des sommes de 3, 6 et 10,000 francs pour être distribuées à des savants, à des gens de lettres tombés dans l'infortune. Il ne voulait même pas savoir les noms de ceux qu'il obligeait. M. Daru parla un jour devant lui de la situation pénible d'un général d'une grande distinction, qu'il ne nomma point, par égard pour sa famille, et qui de malheurs en malheurs avait été réduit à la plus profonde misère. Le lendemain M. de Montyon fit une visite à M. Daru, et lui porta 8,000 francs, en le priant de les remettre à cet officier, dont il ne demanda pas le nom, et auquel il voulut rester inconnu.

Une de ses plus heureuses idées, une de ses

pensées les plus utiles à l'humanité, est celle qui lui fit calculer que ce n'est pas assez pour un indigent d'être soigné dans un hôpital, lorsqu'il est atteint d'une maladie quelconque: rendu à la vie par des médecins habiles, il sera sauvé, mais il n'est pas guéri. Que deviendra-t-il? S'il reste dans l'hospice, il continue à respirer un air qui retarde sa convalescence; s'il retourne dans sa famille, il manque des secours nécessaires à son rétablissement, et souvent une grave rechute compromet de nouveau son existence; il faut donc qu'il puisse attendre que le retour de ses forces lui permette de retrouver une condition s'il est en service, et de l'ouvrage s'il est artisan. C'est cette lacune importante que l'ami des pauvres a voulu remplir par des dotations. Sur les douze bureaux de charité de la ville de Paris, huit étaient déjà pourvus, il s'occupait des quatre autres lorsque la mort vint non pas arrêter, mais interrompre ses bienfaits; bientôt ils reprirent leur cours: c'eût été trop peu pour lui que sa bienfaisance fût aussi fugitive que sa vie; il voulait se survivre.

On procéda à l'ouverture de son testament: on en trouva six.

Le premier, du 1^er^ novembre 1815.

Le second, du 27 novembre 1815.

Le troisième, du 28 juillet 1817.

Le quatrième, du 23 avril 1819.

Le cinquième, du 12 octobre 1819.

Et le sixième, du 12 novembre 1819.

Tous les six étaient identiques pour les différents legs; le dernier, du 12 novembre 1819 (treize mois avant sa mort), confirme les cinq autres; M. de Montyon avait eu, pendant soixante ans, un but unique, une pensée fixe, et ses projets, que l'on ne connaissait qu'en partie, éclatèrent dans leur immensité à la lecture de son testament (1). En s'occupant du bonheur de l'humanité tout entière, il n'avait oublié aucune des personnes qui lui témoignaient de l'affection ou qui lui avaient rendu des services dans un genre quelconque.

Cet acte solennel commence ainsi:

« 1° Je demande pardon à Dieu de n'avoir « pas rempli exactement mes devoirs religieux; « je demande pardon aux hommes de ne leur

(1) J'ai cru devoir reproduire ce testament tout entier dans les pièces justificatives qui sont à la fin de cet ouvrage (A).

« avoir pas fait tout le bien que je pouvais, et « que, par conséquent, je devais leur faire (1). »

« 2° Je veux être enterré avec la plus grande « simplicité, ce qui devra être exécuté d'autant « plus exactement, que ce qui sera économisé « sur cet article tourne à l'avantage de mes « legs. »

L'article 11 est ainsi conçu :

« Je veux qu'il soit employé une somme « de 2,400 à 3,000 francs, pour faire une « statue en marbre (2), formant un buste de « Madame Élisabeth de France, avec cette ins- « cription : *A la Vertu.* Ce buste sera placé « dans un lieu où il pourra être vu de beau- « coup de personnes ; et, s'il est possible, à la « porte de l'église Notre-Dame à Paris. Je ne « me rappelle pas si j'ai jamais eu l'honneur de « parler à cette princesse, mais je désire lui payer « ici un tribut de respect et d'admiration. »

Tel fut cet homme rare dont la vie peut être

---

(1) Il n'était pas encore content de lui-même !

(2) Cette statue est placée dans la salle des séances de l'Académie française.

regardée comme une étude historique et morale, pour toutes les conditions et toutes les classes. Organe des lois, jamais il ne les a laissé fléchir au gré du caprice; magistrat, il a jugé d'après sa conscience; administrateur, il a fait bénir son nom dans les provinces qu'il a régies; financier, il a pris l'ordre pour base et la probité pour guide; riche, il a vécu comme s'il ne l'était pas, pour donner davantage aux pauvres; de son vivant, son économie passait pour de l'avarice: son testament a expliqué ce défaut et en a fait une vertu.

Ses libéralités se sont élevées à 5,000,000, savoir: 3,853,000 fr. aux hospices; 639,600 fr. à l'Académie française, et la même somme à l'Académie des sciences. Il prouvait ainsi qu'il ne se contentait pas de faire du bien, et qu'il voulait le faire le mieux possible. Pour être sûr que ses intentions seraient remplies loyalement, il léguait le patrimoine des pauvres convalescents à leurs vrais tuteurs, à leurs protecteurs naturels; quant aux encouragements qu'il destinait à la vertu, aux arts, aux sciences et aux lettres, il en dotait le premier de nos corps savants et la première de nos compagnies littéraires, dont les jugements pesés et les déci-

sions réfléchies sont des garants presque infaillibles contre l'erreur ou la partialité.

Aussitôt que le conseil-général des hospices eut connaissance des dernières volontés de M. de Montyon, il se réjouit de voir que les nombreuses améliorations déjà faites de nos jours dans les hôpitaux se trouvaient complétées par le génie de la bienfaisance, et pour lui donner une faible marque de son éternelle gratitude, l'administration décida qu'il lui serait érigé un monument décoré de son buste en marbre, sous le portique du plus grand de nos hôpitaux, vis-à-vis la statue de saint Landry, et de plus, que des copies de ce buste seraient placées dans tous les autres hospices, à l'endroit même où se fait la distribution des secours aux convalescents; ainsi, les derniers regards des malheureux, à la sortie de l'hôpital, se porteront sur les traits de celui dont la charité sans bornes a pris soin d'amener l'entier rétablissement de leurs forces et de leur santé.

Les ordres pour l'achèvement de ce buste sont donnés depuis 1824 : on regrette que le sculpteur ne l'ait point encore terminé. On ne fait pas un bon ouvrage aussi vite qu'une bonne action.

L'inscription qui doit décorer le monument a

été composée par MM. les membres de l'Académie des belles-lettres.

A LA MÉMOIRE
DE M. ANTOINE-JEAN-BAPTISTE AUGET DE MONTYON,
CONSEILLER D'ÉTAT,
DONT L'INÉPUISABLE BIENFAISANCE
ET L'INGÉNIEUSE CHARITÉ
ONT ASSURÉ,
APRÈS SA MORT, COMME DURANT SA VIE,
DES ENCOURAGEMENTS AUX SCIENCES,
DES RÉCOMPENSES AUX ACTIONS VERTUEUSES,
DES SOULAGEMENTS A TOUTES LES MISÈRES HUMAINES.
NÉ LE 23 DÉCEMBRE 1733.
MORT LE 29 DÉCEMBRE 1820.

L'enterrement de cet homme de bien fut très-simple, comme il l'avait exigé; il ne ressemblait pas à ces pompes funèbres pleines de magnificence et d'éclat, auxquelles il ne manque que de la douleur; quelques amis éplorés et des pauvres en larmes qui se croyaient orphelins, ce fut tout son cortége. Il repose à Vaugirard, auprès de La Harpe: aucune inscription n'indique le lieu de sa sépulture; peut-être a-t-il voulu que sa tombe restât ignorée comme ses bienfaits l'ont

été pendant sa vie, mais cet oubli sera réparé (1). Le nom de Montyon est désormais consacré ; déjà il a été célébré par les hommes les plus distingués (2) de notre littérature, et, malgré les répugnances de sa modestie, ce nom sera prononcé avec respect d'âge en âge et de génération en génération, tant que l'Académie française couronnera la vertu. Cet homme extraordinaire, qui eut pour faire le bien trois choses qui ne vont guère ensemble, le cœur, la fortune et le temps, a mérité que l'on dise de lui ce que Montaigne disait de son ami la Boëtie : « *C'était vraiment* « *une âme pleine, et qui montrait un beau vi-* « *sage en tout sens ; une âme à la vieille mar-* « *que.* »

C'était aussi un de ces hommes dont parle Sénèque, *qui vitâ docent ; qui cùm dixerint quid faciendum est, probant faciendo.* « *Il était de* « *ceux dont la vie est un enseignement, et qui,*

---

(1) On assure que les bureaux de charité de la ville de Paris ont fait placer à l'endroit où reposent les cendres de M. de Montyon une pierre tumulaire ornée d'une inscription.

(2) MM. Raynouard, Lacretelle, Andrieux, Fourrier, lui ont payé, dans les séances des deux académies, un tribut de respect et d'estime.

« *après avoir indiqué par leurs paroles ce qu'il*
« *convient de faire, le prouvent par leurs ac-*
« *tions* (1).

---

(1) Il n'est pas inutile de faire observer que tout ce qu'on a écrit sur M. de Montyon, depuis sa mort, a été puisé dans la notice qu'on vient de lire ; c'est la première et la plus complète qui ait été publiée.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TESTAMENT

DE M. DE MONTYON.

Douze novembre mil huit cent dix-neuf.

1° Ceci est mon testament, et je révoque tout testament, codicille ou autre disposition testamentaire antérieure.

Je veux être enterré le plus simplement possible.

2° Je demande pardon à Dieu de n'avoir pas rempli exactement mes devoirs religieux; je demande pardon aux hommes de ne leur avoir pas fait tout le bien que je pouvais et que, par conséquent, je devais leur faire. Je veux être

enterré avec la plus grande simplicité, ce qui doit être exécuté d'autant plus exactement, que ce qui sera économisé sur cet article tourne à l'avantage de mes legs.

3° J'institue ma légataire universelle de tous mes biens meubles et immeubles, de quelque nature qu'il soient, et en quelque pays qu'ils soient situés, présents et à venir, et en y comprenant les actions à exercer pour le recouvrement de mes droits, à Mlle Robertine de Balivière, ma filleule, à la charge d'acquitter mes dettes et toutes les dispositions portées au présent testament, et autres que je pourrai faire par la suite, à quelques sommes qu'elles puissent monter, sans toutefois qu'après mes dettes payées et mes legs et autres dispositions acquittés, ces legs et dispositions puissent absorber une telle somme que le legs universel ne (1) ——— pas une somme de soixante mille francs, libre de toutes charges et de tous frais, et à l'effet de ce que dessus, mes biens, s'il est nécessaire, seront vendus. Je crois pouvoir me permettre ces dispositions, d'autant que je n'ai

(1) Ce mot est illisible dans le testament écrit de la main de M. de Montyon.

pas de parent proche, ni avec lequel j'aie des liaisons d'amitié, et qu'il ne me reste aucun bien que je tienne de mes parents. Pour que mes legs ne portent aucune atteinte à la somme de soixante mille francs, réservée absolument à ma légataire universelle, mes premiers legs seront exécutés de préférence aux autres, et en cas que les legs s'élèvent à une telle somme qu'elle absorbe celle de soixante mille francs, réservée absolument à ma légataire universelle, ou y porte atteinte, les derniers legs, qui porteraient cette atteinte, ne seront point exécutés, les premiers ayant la préférence, qui sera réglée suivant l'ordre de leur inscription; si mes legs laissent une plus grande somme libre et disponible que celle de soixante mille francs, cet excédant entrera dans le legs universel: tous les legs seront délivrés aux légataires, francs de tous droits de fisc et autres, qui seront acquittés par ma succession, et en seront une charge.

En cas que Mlle Robertine de Balivière me prédécède, je lui substitue Mlle de Balivière, sa sœur aînée, et en cas que Mlle de Balivière l'aînée me prédécède, je lui substitue Mlle de Balivière la cadette; en cas que les trois demoi-

selles de Balivière me prédécèdent, je leur substitue Mme la comtesse de Balivière, leur mère; chacune d'elles, au dit cas de vocation au legs universel, jouira des mêmes droits dont aurait joui Mlle Robertine de Balivière, si elle ne m'eût pas prédécédé.

4° Je prie M. Pierre Pivost, avocat, demeurant à Paris, rue Guénégaud, d'être mon exécuteur testamentaire, et d'accepter un diamant de deux mille quatre cents francs; et comme cette exécution entraînera beaucoup de soins, il est prié de vouloir bien percevoir des honoraires, pour les soins et vacations qu'exigera le testament.

5° Je lègue à Ménard, à Bérenger, à Vautry, chacun quinze cents francs. Je lègue de plus à Bérenger et à Vautry ma garde-robe, linge de corps et vêtements, à partager entre eux. Je lègue de plus à Bérenger mes deux montres d'or. Je lègue de plus à Ménard mes livres, à la charge de payer à Bérenger et à Vautry, chacun cent francs. Celui qui, au jour de mon décès, ne sera plus à mon service, sera privé des legs que je lui fais, qui seront annulés. Si j'ai quelque autre domestique au jour de mon décès, je lui lègue, autant de fois deux cents

francs qu'il aurait été d'années à mon service, et l'année commencée sera comptée comme révolue.

6° Je lègue aux pauvres de la paroisse de Montyon trois cents francs; aux pauvres de la paroisse de Chambry cent cinquante francs.

7° Je prie M. Jérémie Hermann, directeur de la banque d'Angleterre, de vouloir bien recevoir mes remercîments de l'amitié qu'il m'a marquée, et de vouloir bien accépter un diamant du prix de trois mille francs de France. J'espère qu'il voudra bien aider de ses conseils l'exécuteur testamentaire, pour les affaires qui sont à suivre en Angleterre.

8° Je prie M. William Morgan, *secretary of the equitable Society* de Londres, de recevoir mes remercîments de l'amitié qu'il m'a témoignée, et de vouloir bien accepter un diamant de douze cents francs de France.

9° Je prie les enfants de Mme Berthier, en son nom Deforges, de vouloir bien agréer que je leur lègue ce qu'ils me doivent ou me devront à ma mort, et que j'y ajoute une somme de quinze cents francs, qui sera partagée entre eux, ainsi que le jugera à propos madame leur mère.

10° Je prie M. le marquis de Laplace, pair de France, de vouloir bien permettre que je lègue à mademoiselle sa petite-fille, qu'il élève chez lui, un diamant de deux mille francs; je lui serai obligé, s'il veut bien diriger mon exécuteur testamentaire dans les legs qui suivent.

11° Je veux qu'il soit employé une somme de deux mille quatre cents à trois mille fr., pour faire une statue en marbre, formant un buste de Madame Élisabeth de France, avec cette inscription : *A la Vertu*. Ce buste sera placé dans un lieu où il pourra être vu de beaucoup de personnes; s'il est possible, à la porte de l'église Notre-Dame, à Paris. Je ne me rappelle pas si j'ai jamais eu l'honneur de parler à cette princesse; mais je désire lui payer ici un tribut de respect et d'admiration.

12° Je lègue une somme de dix mille fr., pour fournir un prix annuel à celui qui découvrira des moyens de rendre quelque art mécanique moins malsain.

13° Pareille somme de dix mille francs, pour prix annuel en faveur de qui aura trouvé dans l'année un moyen de perfectionnement de la science médicale, ou de l'art chirurgical.

14° Pareille somme de dix mille francs, pour prix annuel en faveur d'un Français pauvre qui aurait fait, dans l'année, l'action la plus vertueuse.

15° Pareille somme de dix mille francs, en faveur du Français qui aura composé et fait paraître le livre le plus utile aux mœurs.

Pour les articles précédents, douze et treize, les prix seront distribués par l'Académie des sciences; pour les articles derniers, quatorze et quinze, par l'Académie française. Si ces académies ne voulaient pas se charger de cette distribution, elle sera faite par l'institution que ces académies voudront bien désigner.

16° Je lègue à chacun des hospices des arrondissements de Paris une somme de dix mille francs, pour être distribuée en gratifications ou secours à donner aux pauvres qui sortiront de ces hospices, et qui auront le plus besoin de secours. Comme il y a douze arrondissements, cette disposition est un objet de cent vingt mille francs. La disposition sera faite par les administrateurs des hospices.

17° Je veux que les legs portés aux articles précédents, douze, treize, quatorze, quinze, seize, ce dernier pour chacun des hospices de

Paris, soient doublés, triplés, et même quadruplés, en sorte qu'un legs porté à dix mille francs soit porté à quarante mille francs; le doublement de tous ces legs précédant le triplement d'aucun d'eux, et le triplement de tous précédant le quadruplement d'aucun d'eux : cette progression pourra avoir lieu, si l'état de mes biens le permet, sans que la valeur réservée pour être le minimum du legs universel en reçoive atteinte. Ces legs seront accrus et (1) ——— indéterminément, tant que le permettra la réserve pour le legs universel.

18° Toutes les sommes dont il est ici disposé dans les articles douze, treize, quatorze, quinze et seize, seront placées en rentes sur l'état, dites inscriptions à cinq pour cent, et les arrérages serviront à l'exécution des dispositions contenues dans ces articles.

19° Je donne à mes dispositions cette latitude indéterminée, parce que l'incertitude du montant des biens dans lesquels je puis rentrer, et dont j'ai été dépouillé par cause d'émigration,

---

(1) Ce mot est illisible dans le testament écrit de la main de M. de Montyon.

ne m'offre point un montant fixe de ma fortune.

Fait à Paris, ce douze novembre mil huit cent dix-neuf.

Signé AUGET DE MONTYON.

2o° Je supplie Mme la baronne Pasquier de vouloir bien me donner une nouvelle preuve de l'amitié dont elle m'a honoré, en acceptant, pour conserver un souvenir de moi, une médaille d'or, qui est le prix qui a été accordé, en Suède, à un de mes ouvrages.

Premier septembre mil huit cent vingt.

Signé AUGET DE MONTYON.

Au bas est écrit : Enregistré à Paris, le dix-sept janvier mil huit cent vingt-un. Reçu cinq francs cinquante centimes, dixième compris.

Signé COURAPIED.

Il est ainsi en l'original du dit testament, dont l'expédition précède, dûment timbrée, et déposé par minute à Me Pierre-Eugène Cottenet, l'un des notaires, à Paris, soussignés, par M. le vice-président du tribunal de première instance du département de la

Seine, suivant son procès-verbal d'ouverture et de description du dit testament, en date, à Paris, du onze janvier mil huit cent vingt-un, enregistré ; le tout étant en la possession du dit Me Cottenet.

Étant observé que deux mots ont été laissés en blanc, attendu qu'il a été impossible aux notaires soussignés de les lire.

Signé COTTENET et COLIN.

D'après les dispositions identiques des autres testaments trouvés chez M. DE MONTYON et portant des dates antérieures à celle du 22 novembre 1819, ainsi que par le sens même des parties du présent testament où se trouvent les mots laissés en blanc, il y a tout lieu de croire que celui de ces mots formant lacune à l'article 17, page 112, ligne 10, doit être lu ainsi : MULTIPLIÉS.

TABLE ANALYTIQUE

DE LA

VIE DE M. DE MONTYON.

Pages.

Considérations générales..... 33
Portrait moral de M. de Montyon..... 34
Ses succès dans ses classes..... *ibid.*
Il est avocat du roi au Châtelet..... 35
M. de Malesherbes a occupé la même place..... *ibid.*
M. de Montyon est inaccessible aux séductions..... *ibid.*
Il est nommé maître des requêtes..... 36
Il obtient des dispenses d'âge..... *ibid.*
Il est chargé des affaires de la librairie..... *ibid.*
Voltaire s'adresse à lui..... *ibid.*
Lettre de Voltaire et *post scriptum* de Mme Denis.. 37-39
M. de Montyon est nommé à l'intendance d'Auvergne... *ibid.*
Députation de la ville d'Aurillac..... 40

Pages.

Motifs honorables sur lesquels elle se fonde..... 40
Envoi de fonds à M. Turgot, par M. de Montyon, pour les pauvres..... 41
M. de Montyon donne l'impulsion à l'esprit public..... *ibid.*
Grande disette dans toute l'Auvergne..... *ibid.*
Entrevue de M. de Montyon et de M. Turgot..... 42
Hommage rendu par M. Turgot à son collègue..... 43
Des travaux sont ordonnés, par l'intendant, à Aurillac et à Mauriac, pour occuper et faire vivre les pauvres. 44
M. de Montyon s'occupe des pauvres des campagnes.... *ibid.*
Il écrit une lettre très-remarquable à son subdélégué... 45
Mariage de Louis XVI..... 46
Lettre écrite au nom du prince par le duc de La Vauguyon. 47
Le parlement Maupeou ; refus de M. de Montyon..... *ibid.*
Efforts inutiles de l'abbé Terray pour vaincre sa résistance. *ibid.*
Lettre de M. Godard, sur la suspension des travaux en Auvergne..... 48
Les villes de Mauriac et d'Aurillac écrivent à M. de Montyon pour lui demander la permission de donner son nom aux promenades. Réponse de l'intendant..... 49
Bon signé du roi, pour garantir à M. de Montyon une intendance de première classe..... 50-51
Consternation de la province d'Auvergne à la nouvelle de la retraite de son intendant..... 51
La ville de Mauriac s'adresse à Marmontel pour lui demander une inscription. Réponse de Marmontel.... 52-53
Inscription de Marmontel pour Mauriac, et de Thomas pour Aurillac..... 55
M. de Montyon est nommé intendant de Provence..... 56
Il est nommé intendant de La Rochelle..... *ibid.*

Pages.
On lui permet de ne pas résider pour raison de santé.... 57
Mort de Louis XV (mai 1774)..... *ibid.*
M. de Montyon part pour La Rochelle, il y reste quinze mois; résultats heureux de son administration; réduction des charges publiques; ordre dans les finances, etc., etc..... *ibid.*
Il éprouve une injustice et présente au roi un mémoire détaillé..... 58-65
Louis XVI le nomme conseiller d'état..... 65
Portrait de Mgr le duc de Penthièvre, par M. de Montyon. *ibid.*
Vers sur ce prince, par M. Després..... *ibid.*
Caractère de M. de Montyon..... 67
Il fait paraître, en 1778, sous un nom supposé, un ouvrage intitulé: *Recherches sur la population de la France;* anecdote..... *ibid.*
Il obtient l'accessit pour le prix d'éloquence (1778).... 68
M. de Montyon est nommé chancelier chef du conseil de Mgr le comte d'Artois (1780)..... 69
Il renonce aux appointements de sa place; sa conduite avec M. Desain..... *ibid.*
Sagacité, modestie et discrétion de M. de Montyon; anecdote..... 71
Il refuse la place de garde-des-sceaux..... *ibid.*
Il prévoit nos troubles (1788), et met en sûreté une partie de sa fortune..... 72
Résumé des prix fondés par M. de Montyon, de 1780 à 1787..... 73-74
Il passe plusieurs années à Genève, il y remporte un prix proposé par l'Académie française, et laisse les 1,000 écus pour un autre prix à décerner par l'Académie des sciences. 75

Pages.

Il se rend à Londres et distribue tous les ans 20,000 fr. 75-76
En 1796, il publie son *Rapport au roi*; extrait de cet ouvrage..... *ibid.*
En 1801, il remporte un prix à l'Académie de Stockholm. 78
Hommage de M. de Montyon à S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême; réponse de Mme la duchesse de Sérant, au nom de cette princesse..... 78-79
Obligeance de M. de Montyon; trait de caractère..... 80
Il publie un excellent ouvrage intitulé : *Influence de l'impôt sur la moralité et l'industrie des peuples* (1806).. 81
Son *Eloge de Corneille* (1808)..... 83
Son *Exposé statistique de Tunquin* (1811)..... *ibid.*
Ses *Observations sur les contrôleurs-généraux les plus célèbres* (1812); extrait de cet ouvrage..... 83-84
La restauration le ramène en France, à quatre-vingts ans passés..... 84
Lettre de Mme de Staël à M. de Montyon (1815)..... 86
Réponse de M. de Montyon..... 87-88
Il rachète la terre de Chambry près Meaux..... 90
Il fait de nouvelles fondations..... *ibid.*
Réflexions sur sa manière de faire le bien..... 91
Ses confidences à M. Hutteau d'Origny, maire du 10e arrondissement..... *ibid.*
Il propose deux primes de 5,000 francs..... *ibid.*
Il fait un don à la ville d'Aix..... 92
Il fonde, sous le voile de l'anonyme, un prix de statistique à l'Académie des sciences..... *ibid.*
Services rendus à des personnes dont il ignorait les noms. 93
Admirable fondation pour les pauvres convalescents.... 94
Il laisse six testaments absolument identiques..... *ibid.*

Pages.
Articles de son dernier testament..... 95
Ses libéralités s'élèvent à cinq millions..... 97
Le conseil-général des hospices décide qu'il lui sera élevé un monument..... 98
Inscription composée par MM. les membres de l'Académie des belles-lettres..... 99
Décision prise par MM. les maires de Paris..... 100
Résumé de l'ouvrage ; hommage à M. de Montyon..... 101

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Testament de M. de Montyon..... 105
Sa légataire universelle..... 106
M. Pivost son exécuteur testamentaire..... 108
Legs à Ménard, Bérenger et Vautry..... *ibid.*
Aux pauvres de Montyon et de Chambry..... 109
A M. Jérémie Hermann, directeur de la banque de Londres. *ibid.*
A M. William Morgan..... *ibid.*
Aux enfants de Mme Berthier, née Deforges..... *ibid.*
A la petite-fille de M. de Laplace..... 110
Mille écus consacrés au paiement d'une statue en marbre formant le buste de Madame Elisabeth de France, avec cette inscription : *A la Vertu !*..... *ibid.*
Dix mille francs pour un prix annuel..... *ibid.*
Dix autres mille francs pour un autre prix annuel..... *ibid.*
Dix mille francs pour un prix annuel en faveur d'un Français pauvre qui aura fait, dans l'année, l'action la plus vertueuse..... 111
Dix mille francs en faveur du Français qui aura composé

Pages.

et fait paraître l'ouvrage le plus utile aux mœurs.... 111
Legs aux hospices..... *ibid.*
Médaille d'or laissée à Mme la baronne Pasquier, comme souvenir d'amitié..... 113
Signature des notaires Cottenet et Colin..... 114

DES MOEURS,

DES LOIS ET DES ABUS.

DES MŒURS,

DES LOIS ET DES ABUS.

TABLEAUX DU JOUR.

« Il faut changer par les lois ce qui est établi
« par les lois, et changer par les mœurs ce
« qui est établi par les mœurs. »

MONTESQUIEU, *Esprit des Lois.*

UN MOT AUX LECTEURS.

Vous qui ne pensez qu'à la politique, et qui voulez y être sans cesse ramenés, par vos conversations, vos études et vos lectures, ne prenez pas ce livre, vous n'y trouveriez absolument rien qui satisfît votre curiosité. On n'y parle ni des sociétés secrettes, ni de la guerre d'Espagne, ni des lois *d'intimidation*, ni des procès de la presse; on n'y dit pas un mot du budget ni des travaux présumés de la prochaine session. Pour vous épargner un mécompte j'aime mieux vous prévenir; si c'est là ce que vous cherchez, ne melisez pas.

--Vous qui, blasés par la lecture de certains romans, auxquels je pourrais donner un autre

nom, ne voulez que des tableaux libres, ou d'odieuses personnalités, ne jetez pas les yeux sur cet ouvrage, il ne vous inspirerait que le dégoût et l'ennui. Mais vous dont l'âme tendre et fière est aussi indignée d'une injustice et d'une calomnie que touchée d'une pensée noble et d'une belle action; vous qui aimez à réfléchir sur les grandes questions de morale qui ont un rapport direct avec les événements de la vie; vous enfin qui croyez que le plus sûr moyen d'améliorer les choses est de ne pas offenser les hommes, et qu'il faut être tout à la fois inexorable pour les vices et indulgent pour les personnes (1), lisez avec quelque attention ces chapitres que je soumets à la méditation des sages; j'y parle des mœurs du temps et des besoins de notre époque, des lois dont nous manquons et des abus dont nous ne manquons pas. Les effets de la calomnie, les dangers du jeu, les affreux résultats de l'usure, l'épouvantable coutume de la traite des en-

(1) *Parcere personis, dicere de vitiis.*

fants, forment autant de tableaux que j'ai tâché de rendre fidèles. Si j'obtiens le suffrage des hommes graves, dont le jugement fait autorité, s'ils trouvent mes aperçus vrais, mes vues sages, mes réflexions justes, je ne regretterai pas l'emploi de mon temps. Si je suis plus heureux encore, si quelqu'une de mes idées parvient à s'introduire dans les lois, et si j'ai pu, en signalant le danger, amener la destruction d'un seul abus, je serai content de moi-même, et je croirai avoir fait un ouvrage utile.

DES MOEURS,

DES LOIS ET DES ABUS.

DE LA CALOMNIE.

Celui qui a nommé la calomnie un vice, était un flatteur: la calomnie est un crime.

Pour ceux qui ont l'âme élevée, l'honneur est plus que la vie; un calomniateur est plus odieux qu'un assassin. L'un vous tue, il ne vous ravit que l'existence; l'autre vous enlève le premier des biens, la réputation.

Un écrivain spirituel a exprimé avec justesse une pensée neuve. La calomnie ressemble au charbon, qui noircit, quand il ne brûle pas.

Beaumarchais, qui vise toujours au burlesque

en traitant les objets les plus sérieux, a peint la calomnie en caricature; le fond des idées est vrai, la forme est ridicule; ce n'est pas par des bouffonneries qu'on peut offrir à l'esprit les difformités morales: Momus serait déplacé chez les Cyclopes.

Tout calomniateur est un lâche. Les Perses écrivaient leur nom sur leurs javelots. Le calomniateur suit une marche opposée; il prend une flèche, l'empoisonne, la lance et disparaît.

Rien n'est plus difficile, rien n'est plus rare que de prendre un calomniateur en flagrant délit. Un bruit perfide se répand; il vous nuit dans votre honneur; vous voulez remonter à la source: vous ne trouvez plus que des échos; la voix est muette. Interrogez ceux qui accusent, demandez-leur comment ils savent ce qu'ils répètent, vous n'en obtenez jamais que ces mots vagues: *On assure, on prétend, quelqu'un dont je ne sais pas le nom disait hier dans un cercle*, etc. Lâche détour, supercherie odieuse, qui associe la multitude à la diffamation, et, mettant le vrai coupable à l'abri, ne présente qu'une ombre à celui qui veut saisir un corps.

On a dit souvent qu'un empoisonneur était le plus vil des hommes, on s'est trompé; le calom-

niateur est plus vil encore. Celui qui boit la coupe empoisonnée est averti par des douleurs promptes du danger qu'il court; il peut employer des remèdes efficaces; il ne faut, pour le sauver, qu'un antidote puissant: la calomnie, poison moral d'une effrayante activité, poursuit, atteint sa victime à son insu. Chacun sait de quoi elle meurt, elle seule ignore son mal, ou quand elle l'apprend, il est trop tard, elle ne peut plus se justifier; quoique rendu en son absence, le jugement est sans appel. En vain crie-t-elle avec toute l'énergie d'une âme indignée: *Mensonge! mensonge!* l'imposture a écrit sur son masque: *vérité! vérité!* et les échos répètent: *vérité! vérité!*

Les propagateurs de calomnies savent que les plus grossières, les plus exécrables, troublent toujours le repos d'un honnête homme. Il se dit bien qu'il ne peut être atteint par de vils soupçons, que sa réputation n'en peut être ternie; il s'élève de toute la hauteur de sa position et de sa vie au-dessus des misérables qui ont voulu attenter à son honneur, mais enfin il y pense; leur attaque infâme l'agite et l'indigne; elle occupe sa pensée, elle trouble son sommeil: c'est ce qu'ils veulent; sa douleur les fait sourire; il

s'applaudissent, ils se croient vainqueurs : ils ne sont qu'impunis.

Apelles, échappé à l'accusation capitale que lui intenta Ptolémée, composa et laissa dans la ville d'Éphèse son tableau de la Calomnie.

La Flatterie ouvrait la marche des personnages de ce tableau, et donnait, par derrière, la main à l'Artifice et à la Ruse ; celle-ci, marchant à reculons, attirait à elle la Crédulité, la bouche ouverte, les yeux en l'air, les oreilles dressées; elle s'appuyait à droite sur l'Ignorance, représentée sous les traits d'une femme aveugle, et à gauche sur le Soupçon, osant à peine poser le pied à terre; la Calomnie, au regard sombre et farouche, la suivait, traînant d'une main l'Innocence, sous l'emblème d'un enfant levant les yeux au ciel ; de l'autre main la Calomnie secouait une torche dont les vapeurs formaient un nuage que la Vérité, suivie du Repentir en habits de deuil, avait peine à percer.

Dans bien des livres, on ne trouverait pas le sujet d'un tableau, et ce tableau seul fournirait un livre.

C'est après les révolutions que les calomniateurs abondent, comme les brigands après les incendies.

On a dit et répété que la vie privée devait être entourée d'un mur d'airain : il faut que la calomnie soit bien forte, car renverser ce mur n'est qu'un jeu pour elle.

Nous avons vu la calomnie attaquer les personnages les plus augustes, ceux même qui sont devenus les objets de notre pieuse vénération. Quand on songe à ces nobles victimes, on se demande si l'on doit repousser la calomnie. Oui, certes, on le doit; le silence double son audace, et le premier devoir d'un homme de bien est le soin de son nom. Il faut donc poursuivre le calomniateur !... Comment le poursuivra-t-on? C'est ici que la question se complique. Les tribunaux sont là, j'en conviens, mais les lois n'y sont pas. Si quelque peine proportionnée à l'offense pouvait être appliquée au coupable, on n'hésiterait pas à demander vengeance : peut-on l'obtenir, peut-on la désirer même, lorsque les moyens de répression sont nuls ? Ira-t-on, affrontant le scandale d'un débat judiciaire, faire prouver à ses juges sa probité par des attestations, sa délicatesse par des certificats, son honneur par des apostilles? Que l'avocat de votre ennemi se permette, sans aucun scrupule, pour le besoin de sa cause, des calomnies nouvelles, en cher-

chant à justifier les anciennes, avant six mois vous obtiendrez un bon arrêt qui déclarera qu'il n'est pas suffisamment prouvé que vous soyez un malhonnête homme, et qui condamnera votre adversaire à 5 francs d'amende.

Un tel état de choses est intolérable. Quand les lois sont muettes, la probité doit se taire : une nation pour qui l'honneur est tout, demande justice de ces misérables qui n'ont rien de sacré et qui abusent de tout, même du mépris qu'ils inspirent. Que des lois fortes, des lois terribles, effraient le calomniateur : qu'une fois convaincu d'infamie, il soit condamné à des amendes énormes, qu'un fer brûlant laisse sur son front une marque indélébile, et puisque l'obscurité est le besoin de sa vie et la ressource de ses manœuvres, qu'il se cache, mais flétri, mais déshonoré, et qu'il rende par sa fuite le repos aux familles, et le bonheur à la société!

DU SUICIDE.

Chez les Grecs et chez les Romains, les suicides se sont multipliés, quand les mœurs se sont corrompues.

Plutarque nous dit qu'à Milet les jeunes filles se pendaient en foule, et qu'on fut forcé d'infliger une punition aux cadavres; on les dépouillait, et ils restaient exposés nus aux regards du public: la pudeur fit ce que n'aurait pu faire aucune autre considération; elles cessèrent de se pendre.

En Égypte, sous le règne de Ptolémée-Philadelphe, un philosophe d'un esprit exalté peignait avec tant d'éloquence les chagrins de la vie, que ses élèves, après l'avoir entendu, se donnaient la mort. Ptolémée lui interdit la parole, et le silence de l'orateur fut un bienfait pour toutes les familles.

De tous les peuples du monde, les Anglais sont

les plus portés à se tuer; leur atmosphère humide et froide, leur triste horizon, leurs éternels brouillards, expliquent cette propension. En Italie, un ciel d'azur fait aimer l'existence; à Londres, on ne respire que des vapeurs noires et le dégoût de la vie.

En 1550, un Écossais donna à toute l'Europe l'exemple de la plus grande fureur pour attenter à ses jours. Dené, général français, attaqua le fort de *Fuird*; il l'emporta d'assaut, après un siége long et opiniâtre, il fit beaucoup de prisonniers, et entre autres, l'Écossais dont j'ai parlé plus haut. Désespéré d'être au pouvoir de l'ennemi, il se coucha par terre, ferma la bouche et les yeux, se tint dans cette position pendant plusieurs jours, refusa constamment de prendre de la nourriture, et mourut de faim et de rage (1).

Il y eut, pendant quelque temps, en Angleterre, une secte connue sous le nom des antivivants.

Je me rappelle que deux gentlemen, qui habitaient, à Londres, le même hôtel que moi, se

---

(1) Delarrey, *Histoire d'Angleterre*, tom. I, pag. 126.

tuèrent à peu de jours de distance ; l'un avait laissé, sur sa table, ces mots : *I am tœdious* (1) ; et l'autre ceux-ci : *It is too cold* (2).

Il est vrai de dire que si les Anglais ont prouvé trop souvent qu'ils ne savaient pas supporter les peines de la vie, ils ont su donner, quelquefois, de nobles exemples de ce courage calme qui rehausse la nature de l'homme, et lui fait envisager avec une dignité surhumaine les plus grandes infortunes.

Qui n'a pas lu l'histoire de la malheureuse Jeanne Grey ? Édouard, fils de Henri VIII, l'ayant appelée au trône par testament, en 1553, elle résista d'abord aux instances du duc de Northunberland, son beau-père, et accepta enfin la couronne, par déférence pour lui et pour son mari ; elle ne régna que neuf jours. Marie, sœur d'Édouard, la fit arrêter, enfermer et mettre en jugement ; elle fut condamnée à mort. Elle raconte à un vénérable ecclésiastique sa dernière entrevue avec un des plus anciens amis de sa fa-

---

(1) *Je suis dégoûté ;* la véritable traduction est *je m'ennuie,* mais le peuple du monde qui connaît le mieux l'ennui n'a pas d'expression pour rendre ce qu'il éprouve si souvent.

(2) *Il fait trop froid.*

mille, qu'elle connaissait depuis son enfance, et qui s'était introduit dans la prison, pour lui apporter les moyens d'attenter à ses jours.

« L'excellent Asham (c'est Jeanne Grey qui parle), que je suis accoutumée à aimer et à respecter, depuis que je me connais moi-même, est venu me visiter hier dans ma prison. Il m'a dit que la reine me permettait de me promener dans le jardin; je profitai de cette faveur avec empressement, et quand nous fûmes assis sur le bord de la Tamise. Votre sentence de mort, me dit Asham, doit être bientôt exécutée; mais je vous apporte le secours qui délivra tant d'hommes illustres de la proscription des tyrans. Ce vieillard, ami de ma jeunesse, se met à genoux devant moi, sa tête blanchie était inclinée en ma présence, et couvrant ses yeux d'une de ses mains, il me tendait, de l'autre, la ressource funeste qu'il m'avait préparée. Je repoussai doucement cette main, et me recueillant par la prière, j'y trouvai la force de répondre ainsi: Si je me dérobais au malheur éclatant qui m'est destiné, je ne fortifierais point, par mon exemple, l'espérance de ceux que mon sort doit émouvoir; les anciens élevaient leur âme par la contemplation de leurs propres forces; les chré-

tiens ont un témoin, et c'est devant lui qu'il faut vivre et mourir. Les anciens mettaient au premier rang des vertus, la mort qui soustrait au pouvoir des oppresseurs; les chrétiens estiment davantage le dévoûment qui les soumet aux volontés de la Providence : lorsque la destinée est, pour ainsi dire, face à face avec nous, notre courage consiste à l'attendre, et regarder le sort est plus beau que s'en détourner. Le peuple, dit Asham, croit coupables tous ceux qu'il voit périr de la mort des criminels. Le mensonge, lui répondis-je, peut tromper quelques individus, pendant quelques années; mais les nations et les siècles font toujours triompher la vérité; il y a de l'éternité dans tout ce qui tient à la vertu. »

JEUDI, VEILLE DE L'EXÉCUTION.

« Depuis que je croyais avoir fait mon devoir, j'osais compter sur mon courage; mais une cruelle épreuve m'était encore réservée. Mon époux m'a fait demander de me voir aujourd'hui pour la dernière fois; j'ai refusé cet instant, dans lequel la joie et le désespoir se confondraient de trop près. J'ai craint de n'être plus résignée.

Mon père, m'approuvez-vous? Ce sacrifice n'a-t-il pas tout expié? Je ne crains plus maintenant que l'existence me soit encore chère. »

LE MATIN MÊME DE L'EXÉCUTION.

« Oh! mon père, je l'ai vu! Il marchait au supplice d'un pas aussi ferme que s'il eût commandé ceux qui l'y conduisaient. Guilfort a levé les yeux vers ma prison, puis il les a portés plus haut : je l'ai compris; il a continué sa route. Au détour du chemin qui mène à l'endroit fatal, il s'est arrêté pour me revoir encore; ses derniers regards ont béni celle qui fut sa compagne sur le trône et sur l'échafaud. »

UNE HEURE APRÈS.

« Je ne le verrai plus! Si le même coup ne m'était pas réservé, quelle est la terre qui pourrait porter le poids de ma douleur? Oh! sainte mort! don du ciel, comme la vie, c'est vous qui me rendrez du calme; mon souverain maître a disposé de moi; mais puisqu'il me réunit à mon époux, il ne m'a rien demandé qui surpassât mes forces, et je remets, sans crainte, mon âme entre ses mains. »

Les apologistes du suicide ont-ils jamais rien écrit que l'on puisse comparer à ces admirables pages, tracées par une reine de dix-huit ans. Quelle simplicité, quelle noblesse! C'est ainsi que l'on s'exprime, quand on prend sa morale dans l'Évangile, ses inspirations dans sa conscience, et ses espérances dans le ciel.

Barnevelt, tragédie de Le Mière, contient une dissertation sur le suicide; ce beau vers est prononcé par deux interlocuteurs qui parlent de la mort.

Caton se la donna; — Socrate l'attendit.

En effet, toute la gloire de ce philosophe est d'avoir attendu la ciguë; depuis deux mille ans, les peintres et les poètes ont célébré sa mort; et s'il se fût tué, on n'en parlerait que pour le blâmer. Socrate est un sage, Caton n'est qu'un fou sublime.

Les suicides sont devenus beaucoup plus fréquents, en France, depuis l'époque où nous avons été atteints de l'anglomanie (1): il fallait alors, sous peine d'être de mauvais ton, copier nos voisins dans leurs modes, leurs courses, leurs

(1) En 1780.

paris, leurs vapeurs, leurs jockeis, etc., etc., et nous étions, à la fois, vainqueurs et tributaires de notre plus ancienne ennemie. Il est assez ordinaire que la rivalité détourne de l'imitation; chez nous elle y invite.

En 1792 et 1793, la mort sous toutes les formes dépeuplait notre malheureuse patrie : des philosophes de l'époque, Péthion, Condorcet, Chamfort, n'attendirent pas l'exécution de l'arrêt fatal; leur poignard trompa l'échafaud

En 1802, plusieurs soldats de l'armée française s'étant donné la mort, le consul Bonaparte fit publier l'ordre du jour suivant : « Un soldat doit savoir vaincre la douleur et la mélancolie des passions : il y a autant de courage à souffrir avec constance les peines de l'âme qu'à rester ferme sous la mitraille d'une batterie; s'abandonner au chagrin, sans y résister, se tuer pour s'y soustraire, c'est quitter le champ de bataille avant d'avoir vaincu. »

Montesquieu, dans les *Lettres persanes*, et Rousseau, dans la *Nouvelle Héloïse*, ont fait l'apologie du suicide. Voltaire en a pris également la défense dans *Alzire* :

Eh ! quel crime est-ce donc devant ce dieu jaloux,
De hâter un moment qu'il nous prépare à tous !

Quoi ! du calice amer d'un malheur si durable
Faut-il boire à longs traits la lie insupportable ?
Ce corps vil et mortel est-il donc si sacré,
Que l'esprit qui le meut ne le quitte à son gré ?

Une des femmes les plus distinguées de ce siècle, qui avait un talent d'un grand éclat, et peut-être plus d'esprit qu'elle n'en pouvait conduire, Mme de Staël a dit, dans son ouvrage sur l'influence des passions : « Il est difficile de ne pas s'intéresser à l'homme plus grand que nature, alors qu'il rejette ce qu'il tient d'elle, *alors qu'il se sert de la vie pour détruire la vie !* » On n'entend pas trop cette phrase, et il ne faut pas s'en plaindre ; quand les maximes sont dangereuses, c'est quelque chose au moins qu'elles ne soient pas claires.

Le même auteur s'exprime ainsi dans un autre endroit du même ouvrage : « Il n'y a que les hommes capables de la résolution de se tuer qui puissent, avec quelque ombre de sagesse, tenter cette grande route de bonheur. » (Pag. 158.)

On ne peut expliquer de pareils principes sous la plume de Mme de Staël qu'en se rappelant qu'elle était alors extrêmement jeune ;

mère de famille, elle ne se fût jamais exprimée ainsi (1).

On doit attribuer un grand nombre de suicides à l'athéisme; la maxime que tout périt avec nous en a produit plus que les maladies, l'ennui et la douleur.

Ceux qui se portent à cette extrémité blessent essentiellement les lois divines, car Dieu a dit: « *Tu ne tueras pas;* » et cependant, comme le remarque saint Augustin, celui qui se tue, tue un homme: *Non occides, vel alterum, ergo nec te, neque enim, qui se occidit, aliud quàm hominem occidit* (2).

J'adopte complètement l'assertion de Delisle de Sales, qui nous dit, dans la *Philosophie de la nature*, que le suicide est, en général, un acte de frénésie. Je prévois l'objection qu'on va

---

(1) Mme de Staël a fait amende honorable dans une brochure qui a paru en 1814; voici comment elle s'explique: « J'ai loué l'acte du *suicide*, dans un ouvrage sur l'*influence* « *des passions*, et je me suis toujours repentie, depuis, de « cette parole inconsidérée. J'étais alors dans tout l'orgueil « et la vivacité de la première jeunesse; mais à quoi servirait-il « de vivre, si ce n'était dans l'espoir de s'améliorer? »

(2) Saint Augustin, *De civitate Dei*, cap. 20.

me faire; on dira que des hommes doués du jugement le plus sûr et de la raison la plus froide se donnent la mort, et que cette action n'a rien qui indique chez eux le délire, ni même l'exaltation. Je sais qu'on peut citer plusieurs exemples de ce genre, et entre autres celui d'un académicien célèbre (1), dont la mort, aussi rapide qu'inprévue, a paru inexplicable. Comment concevoir, en effet, le suicide d'un homme dont le talent était la raison même, qui ne voyait dans les lettres, qu'il cultivait avec un grand succès, que des idées positives; d'un homme enfin qu'on pouvait appeler le mathématicien de la littérature? N'est-on pas confondu quand on songe surtout que cet homme était époux et père, qu'il adorait sa femme, et que ses enfants étaient l'objet de sa plus vive tendresse? Il devait tenir à la vie par tant de liens qu'il ne peut en être sorti brusquement que par un dérangement subit de ses idées. La soudaineté de sa résolution donne plus de force à mes arguments, et confirme mon système au lieu de le détruire. La machine humaine, quelque admirable qu'elle soit, est si fragile, qu'un ressort qui se brise

(1) M. Auger.

arrête tous les rouages, et détruit l'équilibre.

Je ne suis pas de l'avis de J.J. Rousseau lorsqu'il prétend qu'il faut un grand courage pour se donner la mort; il y aurait de l'exagération à prétendre que c'est l'action d'un lâche, mais je pense que c'est un acte de faiblesse : le mal est plus fort que nous, il épuise nos facultés, et nous profitons de celles qui nous restent pour nous délivrer de lui en quittant la vie. Cela est si vrai, que tel homme se tue au mois de janvier, qui aurait aimé la vie au mois de mai; il n'a pas pu attendre.

Il est pourtant un genre de suicide consacré par l'admiration des siècles; c'est celui qui fait préférer la mort au déshonneur, celui qui termine une alternative déplorable par un dévoûment héroïque : on ne se donne pas la mort, on la subit. D'Assas qui dit : *A moi d'Auvergne!* et tombe percé de coups; Désilles qui périt pour ne pas laisser violer les lois de la discipline; Bisson qui fait sauter son vaisseau, pour qu'il ne soit pas dit qu'un bâtiment français est resté dans les mains d'un pirate; voilà de nobles faits d'armes, voilà des actions immortelles: ces trois braves sont les héros du suicide.

L'ennui, le remords et l'amour ont pu porter

quelquefois à cet acte de désespoir les hommes dont l'imagination est malade, sombre ou romanesque; mais il est prouvé que le jeu détermine surtout dans une proportion effrayante les résolutions extrêmes, et sur mille suicides, cette passion en occasione neuf cents. Un pareil fait n'est-il pas plus puissant que les arguments de la meilleure logique, et la fin cruelle de tant de victimes n'a-t-elle pas écrit en lettres de sang la clôture des maisons de jeu? La décence publique, la tranquillité des familles, exigent depuis long-temps cette mesure; ce que l'on refusait aux exigences de la morale, on ne le refusera pas aux plaintes de l'humanité (1).

---

(1) Sans la révolution de juillet les maisons de jeu seraient fermées depuis six ans; le dernier ministère de Charles X avait formulé le projet de loi; la chambre des députés a décidé, dans la dernière session, que cette mesure salutaire recevrait son exécution en 1838. Nous sommes dans un pays où l'on n'improvise que le mal; le bien est toujours ajourné.

DES MAISONS DE JEU.

L'amour du jeu remonte à l'origine des sociétés. Les Perses, les Mèdes, étaient atteints de ce mal funeste; et le plus grand peintre des historiens connus, Tacite nous dit qu'après avoir tout perdu, les Germains se jouaient eux-mêmes, *ex novissimo jacta.*

Cette passion doit la naissance à deux vices qu'elle entretient à son tour, l'avarice et l'oisiveté. L'avarice, espèce d'hydropisie morale qu'on pourrait appeler l'ambition de l'or, endurcit le cœur, rapetisse les idées, et ne permet à l'esprit qu'une seule préoccupation, celle d'arriver ou plutôt de prétendre à la fortune, car elle ne se croit jamais au but, et pour elle, le temple de la richesse ressemble à l'horizon qui

paraît s'éloigner à mesure qu'on approche. L'oisiveté, passion négative, ôte à l'homme toute son énergie, amollit les fibres, brise les ressorts, et lui persuadant que le bonheur est le prix du sommeil, l'excite à s'enrichir en s'amusant, et l'engage à demander à la fortune ce qu'il ne veut pas obtenir du travail.

De là vient l'amour du jeu, qui de siècle en siècle s'est répandu dans toutes les classes de la société. L'adresse et la science avaient d'abord ôté à ce goût frivole ses plus grands inconvénients. Le hasard ne décidait pas du sort des joueurs, et une perte modérée était le résultat d'un combat long, savant, opiniâtre, où le vaincu lui-même n'était pas sans gloire. Cette marche sage et méthodique parut bientôt trop lente à la cupidité: on ne voulut plus tenter la fortune qu'à ces jeux où sa réponse ne se fait pas attendre, où le hasard seul fait la loi, et qui peuvent conduire à la richesse par le chemin le plus court; je ne parle que de la richesse, car le joueur ne prévoit jamais sa ruine; de toutes les chances qui peuvent se présenter, c'est la seule qu'il oublie.

Un écrivain de l'antiquité disait de la passion du jeu : *Excinditur animo faciliùs quàm tempe-*

ratur. « On parviendrait encore plus tôt à l'extirper qu'à la modérer. »

Tous les défauts peuvent se corriger dans le monde par les contrastes; de sages exemples amènent souvent des changements utiles; un prodigue rencontre des économes, un orgueilleux des gens modestes; mais un joueur en entrant dans le lieu fatal qui préoccupe son esprit, n'y voit plus que des frénétiques; c'est une maison de fous, et de fous furieux: ce n'est pas là qu'on redevient sage.

A toutes les époques de la monarchie, on a essayé de s'opposer aux progrès de cette épouvantable passion. Louis XII, François Ier, Henri IV, déployèrent une sévérité qui n'eut aucun résultat. Louis XIII rendit, en 1629, une ordonnance très-sévère contre les jeux; un des articles est ainsi conçu : « Défendons à nos sujets de recevoir en leurs maisons, assemblées pour le jeu. . . . Déclarons, dès à présent, tous ceux qui y contreviendraient et qui se prostitueraient en un aussi pernicieux exercice, infâmes, intestables et incapables de tenir jamais offices royaux. »

Un autre article est ainsi conçu: « Défendons à toutes personnes de prêter argent pour

faire jouer, à peine de confiscation de corps et de biens, comme séducteurs et corrupteurs de la jeunesse, et cause des maux innombrables que l'on voit chaque jour en provenir. »

Sous Louis XIV, un arrêt du parlement, du 28 novembre 1664, menaçait ceux qui tiendraient à l'avenir des académies de jeux de hasard, d'une amende considérable pour la première fois, et prononçait la peine du fouet et du carcan contre ceux qui récidiveraient.

En 1777, un nouvel arrêt du parlement, en date du 21 décembre, enjoignit au lieutenant-général de police de ne laisser introduire aucun jeux de hasard dans la ville de Paris.

En 1781, Louis XVI fit revivre par sa déclaration du 1er mars toutes ces dispositions; enfin la loi du 22 juillet 1791 prononça contre celui qui donnerait à jouer la peine de l'amende et de la prison.

La France n'est pas le seul pays où le jeu exerce ses fureurs, et où le souverain cherche à lui opposer une digue. Les contrées les plus éloignées sont exposées à ses ravages, et vers 1750, l'empereur de la Chine publia l'édit qu'on va lire et qui me paraît un modèle de sagesse et de fermeté.

ÉDIT DE L'EMPEREUR DE LA CHINE CONTRE LA FUREUR DU JEU, OU NEUVIÈME PRÉCEPTE DE JONG-TCHENG, PRINCIPALEMENT ADRESSÉ AUX GENS DE GUERRE.

« Ne forcez pas votre empereur, qui n'est en effet que votre père, à n'être plus qu'un juge.

« Je vous ai souvent répété que nous n'étions heureux que par la vertu ; c'était assez vous faire entendre que nos vices détruisent nécessairement la bienfaisance, la concorde et le bonheur. De tous les vices, je n'en sache point de plus nuisible que la fureur du jeu.

« Moi, qui vois tout, qui entends tout, du fond de mon palais, et qui veille le plus souvent, quand le crime ourdit sa trame dans les ténèbres ; moi, qui, vous le savez, déteste le mensonge plus que je ne crains la mort, j'affirme qu'il n'est point de manie plus féconde en calamités publiques et secrètes que la manie du jeu. Oui, j'affirme qu'il n'est point d'hommes plus âpres que les joueurs, plus enclins au mal ; ils se feraient horreur, s'ils se connaissaient mieux ; je les connais, écoutez donc.

« Pourquoi le joueur continue-t-il presque toujours? Hélas! c'est qu'il a commencé.

« Quiconque ne sait pas résister aux premières amorces, attise un feu que bientôt il ne pourra plus éteindre. On ne joue d'abord que par complaisance ou par désœuvrement; on ne donne d'abord au jeu que des moments, puis des heures, puis des jours, puis des nuits entières; et c'est ainsi que la passion, s'allumant par degrés, dévore le temps, plus cher que l'or, et fait oublier les devoirs les plus sacrés.

« L'habitude une fois enracinée, les joueurs ne respirent plus que pour satisfaire leur passion. Leur rage ne finit pas avec les aliments qui la nourrissent. Au lieu de se retirer du jeu, lorsqu'ils ont tout perdu, ils y sèchent d'impuissance; mais ils regardent jouer.

« L'un abandonne ses fonctions publiques, l'autre néglige l'art dont il tirait sa subsistance et celle de sa famille. Incapables de tout, ils ne rêvent qu'au jeu : pour y suffire, ils vendent leurs maisons, leurs terres; ils se vendraient eux-mêmes, tant le désir et l'espérance les aveuglent!

« Les insensés! que veulent-ils? qu'espèrent-ils? Nous ruiner impunément? ils commencent

par eux; c'est là le sort du plus grand nombre. Ceux qui prospèrent aujourd'hui, demain seront dans la misère. Cependant ils triomphent, ils ne doutent plus de rien, quand ils ont dépouillé quelqu'un; attendez, ils seront dépouillés à leur tour. Malgré le succès, on les fuit, on les déteste; les honnêtes gens les montrent de loin, comme l'opprobre du pays. Gardez-vous-en, disent-ils; le besoin qui les tourmente suppose tous les vices ou les suggère.

« Je défends le jeu: si quelqu'un brave mes ordres, il bravera la Providence; il contredira le vœu de la nature qui nous crie: Espérez, mais travaillez; les plus actifs seront les mieux traités.

« Si j'étais mieux secondé, le soleil ne verrait pas un pauvre dans toute l'étendue de mon empire; mais que peut la volonté d'un seul contre les volontés de tant de millions d'hommes, qui ne soupirent qu'après le superflu?

« Ce sont ces vœux insatiables qui font les joueurs, et qui les prosternent aux pieds de leurs idoles, comme si le hasard ou le destin leur devait des préférences.

« Dès le commencement de mon règne, j'an-

nonçai que je voulais bannir le luxe, la mollesse et les jeux de hasard.

« Officiers, soldats, et vous qui m'appartenez par les liens du sang, si vous m'aimez, si vous respectez votre prince, ne soyez pas des joueurs.

« L'honneur, le travail, l'économie, voilà des sources où vos pareils, au lieu de s'en rapporter au hasard, doivent puiser pour le présent et l'avenir. Vous avez votre paie, ménagez-la; quelques-uns ont des terres, qu'ils les fassent valoir, et quand les moissons seront abondantes, qu'ils songent à la stérilité.

« Pour la dernière fois, il en est temps encore; que les joueurs se corrigent, mais sans délai.

« Vous m'avez entendu; je le dis à regret, il faut pourtant le déclarer, je punirai les infracteurs quels qu'ils soient; je les punirai, vous dis-je, fussent-ils mes propres fils. »

Je ne crois pas que cet édit, si plein de force et de dignité, ait guéri beaucoup de Chinois, mais ce dont je suis sûr, c'est que les ordonnances rendues dans notre pays ont corrigé très-peu de Français. Quelques personnes parviennent à secouer le joug de cette cruelle manie; elles sont en si petit nombre que l'on pourrait

les citer; en général, rien n'use cette fatale passion, rien, pas même la peine; la mort seule peut y mettre un terme. Le joueur stupide (et tout joueur le devient) veut retrouver ce qu'il a perdu, et s'il a gagné, veut gagner encore. *Auri sacra fames.*

Le jeu dessèche l'âme : le joueur dont le cœur est le plus noble et le plus élevé devient indifférent à tout, au moment où il joue; et tel qui aurait donné dix louis pour sauver l'honneur ou la liberté d'un père de famille, ne donnerait pas un écu, si l'on venait implorer sa pitié, quand la partie est engagée (1). C'est cette passion du

(1) Louis XIV, qui aimait beaucoup Dufresny et se plaisait à le combler de bienfaits, sans pouvoir jamais l'enrichir, parce qu'il ne cessait de jouer et de perdre, lui défendit très-expressément de blasphémer en jouant, comme il en avait l'habitude. Dufresny en fit la promesse au monarque irrité. Il retourne au jeu, et sur le point de se soulager à sa manière, il pense au roi et se retient quelque temps. Enfin, n'y pouvant plus tenir, il quitte la partie, avec quelques louis qui lui restaient encore, marche au hasard en se pressant les lèvres, et va s'asseoir auprès du feu, où il aperçoit un pauvre diable mis *à sec* par un sort impitoyable, se tordant les mains et poussant de profonds soupirs. « Qu'avez-vous? » lui dit-il. — « J'ai, répondit l'autre, que cet exécrable jeu vient de

jeu, répandue si universellement qu'on pourrait l'appeler cosmopolite, c'est ce penchant irrésistible d'une nature corrompue, qui a fait croire à quelques hommes d'état qu'il valait mieux tolérer certaines maisons, dont la surveillance est facile, que de risquer de voir se multiplier les jeux clandestins. Je ne puis partager ni cet avis ni cette crainte. Les tripots ne se multiplieront pas quand on établira des amendes énormes contre ceux qui les tiendront. On sera nécessairement averti de l'existence de ces maisons par les joueurs dupés qui viendront rendre témoignage, et le gouvernement, dans son active surveillance, aura pour associés tous les pères de famille, tous les chefs d'établissement intéressés à conserver leurs enfants et leurs ouvriers. La vigilance des magistrats ne pourra jamais être trompée, dans les villes de province. Aucune n'est assez considérable pour que les réunions illicites puissent y échapper

---

m'enlever jusqu'à mon dernier écu, et que je ne puis pas rattraper mon argent. — *Tant mieux !* s'écria Dufresny, *tant mieux !* tenez, voilà quelques louis, retournez jouer, et, si vous perdez, jurez pour moi, car le roi me l'a défendu. »

aux regards de la justice. Paris seul pourrait, par son immense étendue, offrir quelques chances d'espoir au vice réfractaire : eh bien ! c'est dans cette ville, c'est au Palais-Royal surtout, qu'on peut appeler la capitale de Paris, qu'il faudra déployer toute l'activité d'une surveillance infatigable. Si, dans quelques occasions très-rares, cette surveillance est déjouée, la justice aura rempli ses obligations : il résultera, d'ailleurs, un bien immense de la clôture des maisons publiques. Les assemblées secrètes ne seront composées que d'un très-petit nombre d'affidés, et au moins, les négociants, les notaires, les avoués, les receveurs de rentes, dominés par cet affreux penchant, ne trouveront plus de ces infâmes repaires, où ils peuvent consommer, en un instant, et tout à la fois, la ruine de leurs familles et celle de leurs clients.

Si j'insiste avec autant de force sur la clôture des maisons de jeu, on devine, par là même, ce que je pense de l'habitude, consacrée depuis trente ans, en France, de tirer un produit quelconque de la ferme des jeux. Ici, je l'avouerai, les expressions me manquent pour peindre l'horreur que m'inspire un pareil impôt ; c'est l'immoralité érigée en principes, par mesure de

finances. Un honorable pair, en demandant la suppression de cette taxe infâme, priait la chambre de considérer, « que le revenu des jeux n'entrait que pour une faible somme dans les recettes de l'état, et que sa suppression n'aurait pas de conséquences bien graves pour nos ressources financières. »

Ce n'est pas par un pareil motif que j'invoquerai la destruction de cet épouvantable abus; je soutiens, au contraire, qu'il faudrait encore le détruire, lors même qu'il rendrait à l'état un revenu de cent millions. Je suppose (toute supposition est permise) qu'un gouvernement ennemi de la France lui proposât un tribut annuel de cent millions, sous la condition qu'un seul Français, un seul, serait sacrifié à son ressentiment. Accepterions-nous une pareille clause? L'indignation publique a déja répondu que cent millions ne dédommageraient pas de la perte d'un seul homme, et qu'ils ne pourraient pas être la rançon de sa vie. On voit où j'en veux venir. Puisque le gouvernement ne sacrifierait pas un seul Français pour une pareille somme, pourrait-il en être tenté aux prix des innombrables victimes que fait tous les ans une passion funeste, au prix de l'honneur des familles et con-

tre toutes les lois de la morale? et ce qu'il ne ferait pas pour cent millions, il le fait pour cinq! On ose à peine le dire, on ose à peine le croire. En touchant cet infâme salaire, le gouvernement fait plus que tolérer le crime; il le protége, il joue, il gagne au jeu, il est le banquier du vice.

Mais, dira-t-on, ces cinq millions laisseront un vide dans le trésor!... Je répondrai aux agents du pouvoir et au pouvoir lui-même : Cherchez des ressources honorables pour combler cette lacune, mais songez qu'aux yeux de la morale on n'est pas libre de tirer parti des moyens dangereux; ce qui nuit à tous ne peut pas être utile à l'état. Les gouvernements ne doivent pas ressembler aux chimistes, qui cherchent des remèdes dans les poisons; d'ailleurs, de nouveaux tributs avoués par la morale (1) rendront au tré-

(1) Dans un excellent ouvrage intitulé : *Influence de l'impôt sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples*, M. de Montyon propose une taxe sur les domestiques; voici ses propres expressions :

« Les domestiques qui peuvent être un objet d'impôt sont « ceux attachés au service personnel. Être servi par autrui

sor les sommes que pourrait lui enlever la suppression des maisons de jeu, tandis que si le

---

« préjuge la possession d'une fortune au-dessus du nécessaire, « et dès lors est un titre pour être imposé. La pluralité des « domestiques est une preuve de la richesse, le grand nombre « en est l'abus. Que la vanité, le luxe, la mollesse, s'empa- « rent de tous les travaux et de tous les soins d'une foule « d'hommes dans la fleur de l'âge, de la plus grande taille et « de la plus grande force, tandis qu'ils pourraient être em- « ployés à des fonctions utiles à la société, à féconder la terre, « à vivifier l'action des arts, à défendre le pays, c'est un de « ces vols qui n'est pas prévu par les lois, que se permet la « probité, qu'autorisent le préjugé et l'usage, mais dont il doit « être fait justice par l'impôt.

« La taxe sur les domestiques doit être graduée en raison de « leur nombre, de leur âge et de l'emploi auquel ils sont des- « tinés; leur nombre et leur âge sont relatifs au tort fait à l'état; « leur genre d'emploi indique le degré d'opulence du maître; « d'après cette évaluation, le second domestique doit être « sujet à une taxe plus forte que le premier, et ainsi de suite. « La même progression étant suivie pour les autres domesti- « ques, ceux d'entre eux qui ne sont destinés qu'au luxe, « à la représentation, ou à favoriser le raffinement de la vanité, « doivent être frappés d'une plus forte taxe.

« Ce sage et juste plan de contribution, admis dans quelques « pays, devrait être employé en France. »

(*Sur l'impôt*, par M. de Montyon, p. 158.)

mal dure, rien ne pourra rendre l'honneur aux familles, ni la vie aux victimes volontaires.

Le premier magistrat de la capitale disait à la chambre en 1827 : « Le jour où le conseil municipal croira possible de supprimer les jeux, il le demandera avec instance. »

Le moment qu'un magistrat homme de bien appelait de tous ses vœux est enfin arrivé ; et tel que ce vieux Romain qui répétait d'une voix infatigable, *delenda est Carthago*, je crierai avec l'énergie d'une indignation toujours croissante : Fermez ces repaires infâmes où nul honnête homme n'oserait entrer, s'il était obligé de dire son nom ; fermez ces écoles du vice (1) ; fermez ces pépinières du crime qui justifient tous les jours cette inscription, qu'il faudrait graver sur chacune de ces maisons de ruine :

Il est trois portes à cet antre,
L'espoir, l'infamie et la mort ;

---

(1) Pour que la clôture des maisons de jeu n'ait que des résultats utiles, il faut que les personnes attachées à ces établissements, qui n'ont que leur emploi pour vivre, trouvent dans la protection du gouvernement d'autres places qui assurent leur existence.

C'est par la première qu'on entre,
C'est par les deux autres qu'on sort (1).

---

(1) La loi est rendue ; espérons que les maisons de jeu seront fermées en 1838.

DES DUELS.

Le duel a pris naissance chez les peuples du nord. Les Scandinaves ayant fait au V^e^ siècle une irruption en Italie, y établirent cette coutume barbare. Charlemagne, qui soumit les Lombards en 775, encouragea les duels à son retour en France. Le point d'honneur une fois établi, on rédigea une espèce de *code*, dans lequel on évalua les injures, et l'on fixa le degré de vengeance que l'on devait en tirer. Dans ce *tarif de l'honneur*, les coups de canne et les soufflets étaient une injure au premier chef; l'offensé était tenu de répandre jusqu'à la dernière goutte du sang de l'adversaire; s'il fuyait, il était obligé de le suivre jusqu'aux extrémités du monde. S'il reparaissait après vingt ou trente ans d'absence, on était tenu de l'attaquer, comme au jour même de l'insulte.

Un démenti en face et des paroles outrageantes formaient une seconde classe d'injures qui exigeaient aussi le duel.

Le code portait encore que l'honneur offensé ne reconnaissait ni parents, ni amis, et qu'il ne brillait jamais davantage que lorsque, étouffant la nature et tous les sentiments qu'elle inspire, on traitait ses parents en ennemis.

Saint Louis fit paraître plusieurs édits contre les duels, et jamais il ne put les abolir dans les cours de ses barons.

Philippe-le-Bel rendit deux ordonnances contradictoires; par celle de 1303, il défendit les duels; par celle de 1306, il les permit pour homicides et trahisons.

Le système de la chevalerie, si brillant pour l'imagination, contribua beaucoup à perpétuer les duels; les tournois et les joûtes entretinrent les habitudes sanguinaires. On recommandait à tout jeune homme qu'on armait chevalier de ne pas souffrir d'injures, et on lui apprenait à les laver dans le sang.

Les guerres d'Italie introduisirent en France des usages encore plus barbares que les duels; à l'exemple des peuples de ces contrées, on assassinait son ennemi dans la rue; des relais placés

hors des murs dérobaient le meurtrier à toute punition. La loi prononça la peine de la roue contre les auteurs de ces assassinats.

« En mon enfance, dit Montaigne, la noblesse fuyait la réputation de bon escrimeur comme injurieuse. Je voudrais, ajoute-t-il, que l'on m'expliquât ces lois d'honneur, qui vont si souvent troublant et choquant celles de la raison. »

Sous le règne de Henri II, de Charles IX, de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII, les défenses les plus sévères furent renouvelées : on les éluda toujours. Les souverains donnèrent quelquefois eux-mêmes l'exemple des combats singuliers ; Charles IX, roi de Suède, défia Christian IV, roi de Danemark; et François Ier, Charles-Quint.

Un duel fameux eut lieu à Paris, sous la minorité de Louis XIV, entre le duc de Beaufort et le duc de Nemours ; ce dernier fut tué. On prenait alors des seconds ; celui du duc de Beaufort fut tué par celui du duc de Nemours, qui se battit avec rage pour venger sa mort.

Louis-le-Grand, celui de tous les souverains, peut-être, qui sut le mieux faire respecter ses volontés, parvint à peine à diminuer le nombre des duels, et ne réussit jamais à en supprimer

l'usage. On les déguisa seulement sous le nom de rencontres.

Un spadassin de profession défia le fameux Jean Bart; celui-ci fit disposer deux barils de poudre, et dit à son adversaire : « Je monte sur l'un, montez sur l'autre et mettez-y le feu, ou je vous en éviterai la peine. » Le duelliste changea d'avis.

Le grand Frédéric, indigné d'un usage qui décimait ses armées, et lui enlevait ses meilleurs officiers, résolut d'y mettre un terme. Deux colonels lui ayant demandé la permission de se battre en duel, il la leur accorda, et voulut seulement connaître l'heure et le lieu du rendez-vous. Les deux champions, arrivés sur le champ de bataille, trouvèrent un bourreau monté sur une potence toute dressée ; ils demandèrent pour qui se faisaient ces apprêts, et on leur répondit que c'était pour celui des deux adversaires qui survivrait à l'autre.

Montesquieu flétrit le duel dans l'*Esprit des lois*. (1) « Cet usage, dit-il, vient de la barbarie de nos pères, de ces temps où la justice hu-

---

(1) Tome III, page 147.

maine, sans principe, sans guide, soumettait à Dieu la décision des contestations qu'elle était incapable de terminer, et croyait que cette décision devait dépendre de l'événement d'un combat dans lequel l'auteur de toute justice ferait triompher l'innocent; comme si le créateur devait produire un miracle, pour suppléer à l'action du juge. »

Louis XV multiplia les édits contre les duels; Louis XVI suivit son exemple, sans obtenir aucun résultat positif. Au lieu d'attribuer la prolongation de cet abus gothique à l'inexécution des ordonnances, il serait peut-être plus juste de dire qu'elles n'ont pas été exécutées parce qu'elles ne pouvaient pas l'être.

La première de nos assemblées crut aussi devoir sévir contre les duels; Grouvelle lui fit parvenir une adresse dans laquelle on remarquait ce passage : « Un député appartient tout entier à ses commettants; son absence infirme la majorité : il n'a pas le droit de se tuer, à plus forte raison de se faire tuer. Son duel est un crime de lèse-nation. »

Mirabeau se pénétra de ces principes qui lui parurent salutaires. Quelqu'un lui ayant un jour envoyé un défi, il tira gravement un carnet de

sa poche, et lui répondit : « Je vais vous inscrire, vous êtes le dixième. » Une autre personne lui ayant envoyé un cartel : « Je ne peux vraiment pas, lui dit-il, *j'ai refusé mieux*. »

Le vicomte de Mirabeau, son frère, acceptait au contraire très-volontiers les propositions de ce genre. A la fin de 1790, il fut blessé dangereusement, et l'on craignit pour sa vie. Mirabeau fut le voir, et le malade, qui n'était pas accoutumé à ces sortes d'attentions, lui dit avec malice : « Je vous remercie, mon frère, de votre visite ; j'en suis d'autant plus touché que vous ne me mettrez jamais à même de vous la rendre, dans une occasion semblable. »

D'autres députés ne furent pas non plus arrêtés par la crainte de commettre un crime de *lèse-nation*. Au mois d'août 1790, Barnave et Cazalès se battirent ; ce dernier fut grièvement blessé. Quelque temps après, M. le duc de Castries eut, avec M. Charles Lameth, une affaire où il fut à la fois vainqueur et vaincu : vainqueur, puisqu'il blessa son adversaire ; vaincu, car l'hôtel de Castries fut pillé de fond en comble, en expiation de sa victoire.

Un usage bizarre, mais qui a produit les plus heureux effets, s'est établi en Angleterre, d'a-

bord sur les vaisseaux, dans les régiments, et ensuite dans les sociétés particulières. Quand un homme se montre grossier en paroles ou en actions, on l'envoie à *Coventry*, c'est-à-dire qu'on le suppose absent, et alors il reste entièrement isolé: personne ne lui parle, personne ne lui répond, et tout le monde cause librement de lui, en sa présence; si l'on conserve pour lui quelque considération, on témoigne (de manière à ce qu'il puisse entendre) le désir de le voir changer de caractère; mais on ne prête aucune attention, ni à ce qu'il dit, ni à ce qu'il fait. Dans les premiers moments, la personne envoyée à Coventry est querelleuse, et menace de se battre avec tout le monde; mais on n'a pas l'air de s'en apercevoir, car la règle veut qu'elle soit réputée absente. On n'est nullement sensible à ses injures; au contraire, plus elle se fâche, plus on rit. Cela dure jusqu'à ce qu'elle soit fatiguée de sa situation, ce qui arrive quelquefois au bout d'une semaine, et même avant la fin de la journée. Si elle désire alors sincèrement revenir de *Coventry*, et qu'elle consente à faire des réparations, les personnes de la société s'apprennent mutuellement son retour; tout le monde s'en félicite, et le passé n'est jamais rappelé.

Je me souviens d'avoir lu dans les journaux anglais une ordonnance du roi, que je trouvai fort sage : un des articles portait que toute place qui viendrait à vaquer dans un régiment, par suite d'un duel, ne serait pas remplie par un officier du même régiment. Cette mesure eut les plus heureux effets, et l'on a calculé que, depuis cette époque, le nombre des duels était beaucoup diminué.

Cette funeste manie, dont La Bruyère parle au chapitre de la mode, n'a plus, en France, autant de partisans ; mais je regarde comme impossible de l'anéantir par une loi.

Je suis bien loin de vouloir faire l'apologie du duel, j'avouerai même que, considéré en lui-même et de sang-froid, il est absurde, en ce sens qu'il ne prouve rien. Un homme se bat, parce qu'on l'a traité de fripon; s'il tue son adversaire, il n'aura pas démontré qu'il est honnête homme ; si, au contraire, il est tué, on ne lui aura pas prouvé qu'il est un fripon. Le duel blesse la religion et la morale ; on peut dire, même, qu'il est en opposition avec toutes les chartes, puisqu'elles empruntent toute leur force de la loi, tandis qu'il ne connaît de loi que la force. Tout cela est vrai, tout cela est incontestable ; mais

ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'il est impossible de faire punir comme un crime le noble élan de susceptibilité chevaleresque, inhérent au caractère de notre nation.

Le reproche que je fais au projet adopté en 1828 par la chambre des pairs contre le duel, c'est qu'il infligeait des peines très-fortes à celui qui ne se battait que pour venger une offense grave. Ceux qui ont élaboré la loi n'ont pas réfléchi qu'en France un homme qui a été insulté est déshonoré par l'opinion, s'il ne se bat pas, et qu'il ne peut pas être condamné pour n'avoir pas voulu être déshonoré. On sera convaincu de cette vérité quand on aura lu l'anecdote suivante.

M. d'H..., ancien officier de cavalerie, insulte un jeune lieutenant qui appuyait fortement sur la cuisse d'un soldat de recrue, soupçonné d'avoir voulu faire croire à une infirmité factice. Le lieutenant ne répond rien d'abord, mais les injures deviennent trop graves pour qu'il puisse les supporter; il repousse durement l'agresseur, qui le provoque en duel pour le lendemain. On se rend sur le terrain : M. d'H..., voyant que le témoin du lieutenant n'est pas arrivé, ajoute aux premières insultes de nouveaux outrages, et chante, en passant près de lui : *Je vous attends*

à l'ombre de la nuit; je savais bien que nous ne nous battrions pas; et il accompagne ces paroles de plusieurs expressions injurieuses. « Soyez tranquille, lui répond le lieutenant, nous nous battrons. . . . » Le témoin arrive; on se bat: M. d'H. . . . est tué. C'est un grand malheur, sans doute; mais n'avait-il pas, pour ainsi dire, couru au-devant d'une si triste destinée? Était-il possible que ce jeune lieutenant endurât de pareils outrages, et se laissât traiter de lâche, sur le terrain, sans prouver qu'il ne l'était pas? J'affirme qu'il n'y a pas, en France, un seul officier capable d'un pareil effort sur lui-même, et cependant, d'après la loi de 1828, il aurait été traduit devant les tribunaux, et, malgré les circonstances atténuantes, les juges n'auraient pas eu la possibilité de l'acquitter. Je dis alors que la loi était trop sévère, qu'elle eût été sans cesse éludée, et que ses dispositions les plus terribles n'auraient pas empêché ceux qui se seraient crus offensés d'avoir recours au combat singulier. Il faut prendre nos mœurs telles qu'elles sont; le préjugé du duel (car je reconnais que c'en est un) est très-affaibli, mais il n'est pas détruit, et un malheur récent en fournira la preuve.

M. de V., officier de l'armée française en Morée, avait eu une altercation avec un de ses camarades, qui s'était permis publiquement envers lui des propos injurieux. M. de V., connu par son courage qui allait jusqu'à la témérité, crut pouvoir mépriser ces outrages, et n'en demanda pas satisfaction. Sa conduite fut blâmée par tous les officiers de son régiment, au point que personne ne voulut plus entretenir aucun commerce avec lui, et qu'il fut réduit au plus complet isolement. Son imagination s'exalta, et ne pouvant supporter la pensée du déshonneur, il prit d'une main un miroir, pour être plus sûr de son coup, de l'autre un pistolet, et se brûla la cervelle. On pourrait ajouter de nombreux exemples à celui que je viens de citer. Le flegme n'est ni dans nos habitudes, ni dans notre caractère, ni dans notre sang; c'est en vain que l'on veut argumenter de la possibilité d'obtenir une réparation des magistrats; il est plus d'une occasion où il serait impossible de recourir à ce moyen. Celui qui, ayant reçu un soufflet, en demanderait justice aux tribunaux, ne tarderait pas à en recevoir d'autres; et tel homme de lettres qui, après avoir écrit avec chaleur et conviction contre le duel, serait in-

sulté pour le fait même de son ouvrage, n'hésiterait pas à répondre les armes à la main : il oublierait ses principes pour céder à ses sentiments, tant le point d'honneur a de puissance !

Faut-il en conclure qu'on doit laisser un libre cours aux passions des hommes, et qu'ils ont le droit de s'égorger impunément? Certes, une pareille conclusion serait bien loin de ma pensée.

Je voudrais d'abord une loi forte, terrible, et d'une exécution rapide contre les provocateurs, véritables assassins qui, substituant la force au droit, s'élancent, poussés par un instinct brutal, contre les personnes les plus inoffensives, les insultent par plaisir, tendent des piéges à l'honneur, et reparaissent dans les théâtres et les promenades, après avoir tué un homme, aussi gaîment que s'ils avaient rendu un service, ou fait quelque bonne action. Les lois ne peuvent pas être trop sévères contre de tels misérables; la peine des galères leur serait appliquée, que ce serait justice : on leur ferait encore grâce de la vie, dont les monstres n'ont pas fait grâce à leurs semblables. Je voudrais aussi qu'un châtiment quelconque fût infligé à celui qui, même en ayant le bon droit pour lui, aurait tué son adversaire. Il est juste que le législateur té-

moigne, par quelque disposition pénale, qu'il désapprouve le duel : la morale l'exige ; il faut, d'ailleurs, une loi précise, pour fixer la jurisprudence encore incertaine. La Cour royale dit qu'un combat singulier n'est pas un meurtre, et la Cour de cassation établit la doctrine contraire ; la loi de l'état peut seule mettre les tribunaux d'accord ; mais il faut la faire avec maturité, avec réflexion, en ménageant, jusque dans ses écarts, la susceptibilité française. L'honneur est comme la grâce, on le sent, et on ne le définit pas : il y en a un pour chaque état, pour chaque position ; de jour en jour, la manie du duel s'affaiblit ; de jour en jour, la loi deviendra donc plus facile à faire ; car, on ne doit jamais oublier ce précepte politique d'un publiciste immortel (1) : « Il faut changer par les lois ce qui est établi par les lois ; et changer par les mœurs ce qui est établi par les mœurs. »

---

(1) Montesquieu.

DE LA NOBLESSE.

L'origine de la noblesse française se perd dans la nuit des temps.

Son époque la plus brillante était celle où l'on admettait les preux à l'ordre de la chevalerie ; c'était la récompense de leurs travaux, et le prix de leur sang. Les rois eux-mêmes aspiraient à cet honneur ; François Ier fut reçu chevalier par Bayard.

On conférait alors la noblesse pour toutes les actions d'éclat ; ceux qui blâmeraient cet antique usage feraient un crime aux rois de la reconnaissance.

Philippe-Auguste, le jour de la bataille de Bovines, dut la vie au plus brave de ses guerriers ; renversé de cheval, il allait périr, lorsque l'un des vingt-quatre chevaliers commis à la garde du prince, Dieu-Donné d'Estaing, le tira de ce péril imminent, et sauva aussi l'écu du roi : Phi-

lippe-Auguste, en récompense d'un si grand service, lui permit de porter les armes de France.

Louis XIV, auquel le destin fit expier, par les dernières années de son règne, ses longues prospérités, apprenant que *Villars* va livrer une bataille d'où doit dépendre le sort de la France, lui écrit ce billet, où le roi se montre plus grand que son malheur : « Si vous êtes battu, « je ne désespèrerai point encore ; je traverse- « rai Paris, à la tête de ma fidèle noblesse ; « cent mille hommes me suivront, et nous irons « droit à l'ennemi. »

On a souvent reproché à la noblesse française ses priviléges ; il suffit d'avoir lu l'histoire, pour savoir que les nobles, chez les anciens, réunissaient des avantages bien plus nombreux. Les chevaliers romains, qui formaient en quelque sorte dans l'état une seconde noblesse, non contents du gain qu'ils faisaient sur la perception des finances, obtenaient tous les jours des exemptions (*immunitates*). Il est vrai que cette avidité les exposa à de justes critiques ; c'est contre eux que Scaliger a fait ce jeu de mots latin ; *Equites romani publicani potiùs quam republicani* ; « les chevaliers romains sont

plutôt des publicains que des républicains. »

Considérée comme véhicule moral, la noblesse est une institution très-sage et très-heureuse. N'est-ce pas la plus louable des ambitions que celle qui inspire à un noble le désir d'imiter ses ancêtres, de s'approprier, pour ainsi dire, leur gloire, et de pouvoir se dire : *quod antè nos fuit, nostrum est*; « ce qui fut avant nous est à nous. » Un écrivain distingué (1), que sa précision pourrait faire surnommer le Perse des moralistes, a renfermé une grande et belle pensée en deux mots : *noblesse oblige.*

L'usurpation de la noblesse est un abus fort commun de nos jours et qui remonte à une époque très-reculée; l'orgueil est de tous les temps : sous le ministère de Colbert, on fit plusieurs fois la recherche des faux nobles (1), pour relever l'éclat de la véritable noblesse; mais la manière de procéder fut mauvaise, et le remède que l'on prit, pour ce genre d'examen, pensa être aussi funeste que le mal. Les traitants chargés de ce travail se laissèrent corrompre par les faux nobles qui purent les payer. Les véritables

---

(1) M. le duc de Lévis.

(2) *Encyclopédie méthodique.*

nobles furent tourmentés de mille manières, au point qu'il fallut rechercher les traitants eux-mêmes, et ceux-ci trouvèrent encore moyen d'échapper à la peine qu'ils méritaient.

Ne pouvant se faire un nom, bien des gens prennent aujourd'hui le parti de s'en donner un. Rien n'est plus divertissant que le travers de ces vieux roturiers qui, poursuivant un peu tard les distinctions honorifiques, veulent à tout prix figurer dans l'almanach nobiliaire. J'ai connu un de ces bourgeois gentilshommes, qu'on avait appelé toute sa vie *Robert*, comme ses modestes aïeux ; voilà qu'à soixante-quinze ans, il veut un titre pour lui, pour lui seul, car il n'a pas d'enfants. Il achète une petite propriété, et malgré la disposition formelle de la loi, il prend hardiment le nom de la commune où elle est située ; il change ses cartes de visites, et il exige que ceux qui, depuis soixante ans, avaient écrit à M. *Robert*, écrivent à M. *Robert de la Source*. *O stultas hominum mentes* !.... Un autre s'adjuge impudemment le *de*, sans s'inquiéter de l'effet bizarre que produira la particule, et signe *de Legris*. Celui-ci partage son nom en deux, et du mot *Dupré* fait *du Pré*. Celui-là usurpe une apostrophe, qui lui donne une apparence de

noblesse ; et au lieu de *Duval*, il signe *d'Uval* (1). On ne saurait citer toutes ces supercheries de la vanité, toutes ces ruses de l'amour-propre, contre lesquelles la raison et le bon sens réclament. Des imposteurs plus hardis encore deviennent, tous les jours, par leur seule volonté, chevaliers, comtes, marquis ou barons, et se donnent ainsi tous les titres imaginables, sans avoir besoin de lettres patentes. De tels abus doivent fixer l'attention du gouvernement : dès qu'ils sont connus, ils sont frappés par le ridicule, qui est chez nous le suppléant des lois ; mais il faut qu'ils le soient par les lois elles-mêmes. On livre aux tribunaux ceux qui portent une décoration, sans en avoir le droit ; les mêmes peines doivent être réservées aux fourbes qui volent des titres ou des noms par des vues coupables ou par un mouvement misérable de gloriole. On peut enjoindre à tous les maires des villes et villages de France d'envoyer à la chan-

(1) Il est inutile de prévenir le lecteur que tous ces personnages sont imaginaires ; les faits seuls sont réels : j'offre des tableaux et non des portraits, mais on peut dire à bien des gens : *Mutato nomine, de te fabula narratur.* « *Changez les noms, ce sera votre histoire.* »

cellerie les noms et qualités des nobles qui résident dans leur arrondissement ; ceux dont les titres ne seront pas en règle se verront condamnés à ne plus les porter, sous peine d'une forte amende ; et s'ils continuent, on exercera contre eux des poursuites. On peut accorder le temps nécessaire, de manière cependant que ce travail soit terminé dans l'espace d'une année.

Parmi les faux nobles dont cette mesure inquiètera la vanité, il s'en trouvera beaucoup qui prétendront que, pendant la révolution, leurs titres ont été brûlés : il existe un moyen facile de les confondre ; la génération de 1789 n'est pas éteinte, et rien n'est plus aisé que de prouver par des certificats de notoriété que, dans telle ville ou tel château, telle personne était connue sous tel titre.

Je n'ai plus qu'un mot à dire sur la noblesse : dans tous les pays du monde, et surtout dans le nôtre, on a épuisé, contre elle, toutes les formules de la proscription et du mépris ; la tyrannie a usé son glaive, l'éloquence ses foudres, l'égalité ses maximes, la rhétorique ses lieux communs ; mais il faut que, politiquement parlant, la noblesse soit indispensable dans un gouvernement bien constitué, car si l'on a fait

la révolution tout exprès pour en détruire une, vingt-cinq ans plus tard, la loi de l'état en a reconnu deux (1).

---

(1) « La noblesse ancienne et la noblesse nouvelle sont « maintenues. » (Art. 71 de la Charte de 1814.)

La chambre de 1830 a décidé par une loi que l'usurpation des titres ne serait passible d'aucune punition ; c'était le plus sûr moyen de tuer la noblesse.

DE LA MENDICITÉ.

La mendicité est la lèpre des états civilisés; cette livrée de la misère attriste la vue quand elle ne l'épouvante pas, témoigne chez les esprits prévenus contre la prospérité d'un pays, et chez les esprits raisonnables, contre la bonne administration d'un royaume. Deux vérités, également incontestables, doivent être énoncées: tout homme est né pour veiller à sa conservation, et l'on peut dire que telle est la volonté du Créateur; la seconde vérité, qui découle de la première, c'est que tout homme est tenu de *chercher* les moyens d'assurer sa subsistance. Fort et dispos, il doit se la procurer par son travail, ou par une honnête industrie; enfant, vieillard, malade, infirme et dénué de ressources, il faut qu'il en trouve dans le zèle de la

charité, sans la provoquer; c'est là le but de ce chapitre, c'est le chef-d'œuvre d'un bon gouvernement, c'est le problème à résoudre, pour l'extinction de la mendicité.

S'il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'extirper ce fléau, c'est qu'il est le produit d'un vice universel, la paresse. Deux besoins contradictoires tourmentent l'homme; celui de vivre et celui de ne rien faire : c'est pour les satisfaire tous deux que la mendicité sollicite des autres ce qu'elle obtiendrait facilement du travail. On a essayé, depuis long-temps, d'opposer à ces spéculations dégradantes des institutions utiles; ces tentatives honorables ont toujours échoué.

Élisabeth, reine d'Angleterre, publia, dans la quarante-troisième année de son règne, un édit portant création des inspecteurs des pauvres, qui, sous l'autorisation expresse des juges de paix, devaient,

1° Lever, comme taxe, sur chaque habitant, et jusqu'à concurrence de la valeur qu'ils jugeraient convenable, une provision de chanvre, fil, laine, lin et autres marchandises, pour fournir de l'occupation aux pauvres qui n'avaient ni commerce, ni profession, ni aucun moyen de gagner leur vie.

Ces inspecteurs devaient, 2° mettre en apprentissage les enfants des indigents;

3° Imposer, en outre, la taxe nécessaire pour administrer des secours aux vieillards, aux boiteux, aux impotents, et autres malheureux incapables de travailler.

Ces dispositions étaient sages, on en abusa comme on abuse des meilleures choses ; mais il est resté au peuple anglais une volonté noble et réfléchie de soulager l'humanité. Les plus grands génies de l'Angleterre, Loke, le chancelier Bacon, Shakespeare, Fielding, lord Hale, Adam Smith, ont écrit sur ce sujet intéressant, et leurs ouvrages, consultés tous les jours, sont leurs plus beaux titres à l'immortalité. La France peut aussi présenter à l'admiration des peuples un assez grand nombre d'écrivains généreux qui ont consacré leurs veilles à des travaux utiles ; les théories les plus brillantes, et même les plus solides, ne nous manquent pas ; la pratique seule est en défaut.

On a rendu, depuis Louis XIII jusqu'à nos jours, un grand nombre d'ordonnances contre la mendicité ; je citerai, entre autres, celles de 1614, 1656, 1662, 1686, 1724 et 1750; mais ces ordonnances, qui autorisaient les pauvres à

se rendre dans les hôpitaux, les excitaient encore plus à rester oisifs, certains qu'ils étaient de trouver leur subsistance dans l'asile qu'on leur ouvrait; on manquait donc le but que l'on s'était proposé, et l'on accoutumait ces mendiants à l'idée qu'ils pourraient se soustraire à la charge que tout homme doit s'imposer, d'être utile à la société. En 1790, la première de nos assemblées s'occupa beaucoup de l'extinction de la mendicité, sans obtenir aucun résultat définitif (1).

En 1801, le préfet de l'Ourthe et celui du Bas-Rhin essayèrent de délivrer leurs administrés du spectacle hideux de la mendicité; le préfet de la Dyle suivit leur exemple. En 1802, un homme, dont le nom est le synonyme de toutes les vertus, et qu'on était sûr de rencontrer toujours, quand il y avait des larmes à tarir et du bien à faire, le duc Mathieu de Montmorency, membre du bureau de bienfaisance de la fon-

(1) On avait formé un comité composé des évêques d'Oléron et de Rhodez, de MM. de Liancourt, Barrère de Vieusac, de Virieu, Prieur, Decrétot et Guillotin, et de MM. les abbés Massieux, de Coulmiers, David et de Bonnefoy.

taine Grenelle, souscrivit, ainsi que plusieurs autres personnes généreuses (1), pour faire ouvrir, dans sa section, un atelier de travail, sur le modèle duquel les autres arrondissements furent invités à en établir dans leurs divisions respectives : cette institution précieuse ne fut malheureusement pas de longue durée; la plus mortelle ennemie de la philantropie, la guerre, en exigent d'autres plans, mit à la mode d'autres principes; la gloire fit oublier le bonheur, et il y eut ajournement pour les idées utiles. Paris présenta, pendant plusieurs années, le spectacle le plus affligeant; les promenades et les théâtres étaient encombrés de pauvres; bientôt cet état devint une spéculation : les faux mendiants faisaient du tort aux véritables,

Et clouaient le bienfait aux mains du bienfaiteur (2).

Si l'on ne peut voir sans attendrissement un malheureux que ses infirmités empêchent de

(1) MM. Cadet de Chambine, Bouriet, La Salle, Vauquelin, Le Blanc, Goret, Cinton, Chevalier, et Godard, juge de paix.

(2) *Philinte*, de Fabre d'Églantine.

gagner sa vie, et qui n'a d'autre ressource que la pitié du passant, cette pitié se change en indignation, quand on songe à ceux qui spéculent sur la compassion publique, et qui cherchent à toucher le cœur en trompant les yeux. Ils n'ont pas de maux, ils n'ont que des vices; paresseux et avilis, ils se sont faits mendiants, pour ne pas être ouvriers; ils restent tout le jour exposés en public et couverts de plaies factices; mais, quand la nuit vient, suivez-les dans les cabarets, vous les verrez dissiper, en vin et en liqueurs fortes, l'argent qu'ils ont *surpris* à la bienfaisance publique. Là, ils redeviennent eux-mêmes, le boiteux n'a plus de béquilles, le bossu retrouve sa taille, l'aveugle ses yeux, le manchot met les coudes sur la table, le muet entonne des couplets bachiques; le masque est levé, ils boivent, s'enivrent et se battent. Cette hypocrisie audacieuse appelle la répression; on doit assistance à l'infortune et châtiment à ces fainéants, qui demandent sans besoin, qui n'ont du malheur que la livrée, et qui font de la misère une comédie.

Parlerai-je de ces femmes, que l'on peut appeler le rebut de la nature, qui se servent de l'enfance, comme d'un instrument odieux? Je

me rappellerai toujours avec horreur avoir vu une de ces misérables, pleine de force et de santé, qui se tenait constamment dans la même rue ; elle avait dressé des enfants à demander l'aumône, et, tranquillement assise sous une porte, elle leur ordonnait de guetter les passants, à l'endroit le plus fréquenté. Un jour, ces pauvres enfants, occupés de quelques jeux de leur âge, ne m'aperçurent pas, au moment où je traversais la rue avec rapidité. Cette femme les appela rudement; mais ils eurent beau courir, ils ne purent me rejoindre. J'entendis alors des cris affreux, je revins sur mes pas, et je vis qu'on les accablait de coups, pour les punir de n'avoir pas tendu la main. Cette mégère n'était pas une femme, encore moins une mère; c'était une mendiante qui se procurait des *enfants de louage:* celle qui les empruntait était un monstre ; mais quel nom faut-il donner à celle qui les prêtait ?

Un préfet de la Gironde est parvenu, en 1826, à délivrer Bordeaux de la tourbe importune et abjecte des mendiants. Il a fait en cela une chose doublement utile pour la ville magnifique, dont il était le premier magistrat, et pour les malheureux qui sont passés d'une situation honteuse et précaire à une position douce et assu-

rée. Secondé par une association d'hommes vertueux et bienfaisants, M. d'Haussez a rencontré cependant de nombreux obstacles ; tantôt il était contrarié, dans ses plans, par des personnes qui voulaient bien être charitables, mais sans qu'on leur traçât leur route, et qui avaient leurs pauvres ; tantôt les mendiants eux-mêmes se plaignaient qu'on les empêchât de recueillir tous les tributs qu'ils avaient l'habitude de lever sur la bienfaisance publique (1). Aucun obstacle ne re-

---

(1) Une anecdote assez piquante, qui se rattache à cette habitude vicieuse, mérite d'être rapportée. Le balayeur de la préfecture, qui avait une jambe de bois, et se disait militaire en retraite, représenta à M. d'Haussez que son infirmité ne lui permettait pas de se livrer à tous les genres de travaux ; que la défense de demander l'aumône lui ferait un tort considérable, et le priverait des secours qu'il recevait d'un grand nombre de personnes charitables. Le préfet écouta ses observations avec intérêt, persista à lui enjoindre de ne rien demander, et lui promit 10 francs par mois, comme dédommagement des pertes qu'il éprouverait. Quelques jours après, un homme digne de la plus grande confiance vint avertir M. d'Haussez que le prétendu militaire en retraite portait une jambe de bois sans nécessité, et qu'il trompait sa bienveillance. Le préfet hésita d'abord à croire ce récit ; mais, vaincu par des assurances réitérées, il mande l'invalide, et lui dit : « Avez-vous réel-

buta M. d'Haussez ; ni les ruses de l'égoïsme cupide qui voulait tromper sa bonne foi, ni les réclamations d'une bienfaisance routinière, ne l'arrêtèrent dans sa marche, et un succès complet a couronné dans Bordeaux ses efforts soutenus et ses travaux philantropiques. M. de Belleyme a voulu suivre cet exemple : en 1826, il a obtenu de nombreuses souscriptions, et la mendicité a été pendant quelque temps presque détruite à Paris. On ne peut toutefois s'empêcher de faire une réflexion : le dépôt établi par M. de Belleyme était une sorte de prison, et c'est une question très-grave que celle de savoir si la société a le droit de renfermer des malheureux, par la seule

---

lement besoin d'une jambe de bois ? » Surpris de la question, il se trouble un moment, puis se remet et répond affirmativement. « C'est ce que nous allons voir, ajoute le préfet ; commencez par ôter votre jambe. — Mais, monsieur !... — Je vous ordonne de l'ôter. » Le malheureux s'exécute. « Maintenant pliez la jambe et le genou. — Cela m'est impossible. — Voulez-vous que l'on vous aide ? » Force fut bien au soi-disant invalide de plier et de replier sa jambe. « Retirez-vous, lui dit le préfet, vous êtes un imposteur, ne reparaissez jamais devant moi. » Bientôt on apprit que le pauvre homme était plus riche que la moitié de ceux qui lui faisaient l'aumône.

raison qu'ils cherchent à implorer la pitié publique. Il me paraît démontré que l'on ne peut *légalement* séparer par force de leur famille des aveugles, des impotents, et je crois au contraire qu'il est parfaitement permis d'arrêter ceux qui sont en état de se livrer à une occupation quelconque, et qui préfèrent la mendicité au travail; il faut donc ouvrir des ateliers et y faire entrer de force les mendiants valides qui ne travailleraient pas de bonne volonté. Quant aux autres, il faut leur interdire également la mendicité; mais on peut, et même on doit leur porter des secours à domicile. C'est dans cette distribution bien entendue que la bienfaisance fait éclater ce qu'elle a de plus noble et de plus touchant. Prévoyante, active et modeste, elle connaît les malheureux, cherche leur asile, y pénètre avec des consolations, respecte, chez l'infortune, la honte, pire que la misère, et s'enfuit après l'avoir soulagée, en ne lui laissant plus d'autre besoin que la reconnaissance.

Le premier, le plus sûr moyen de détruire la mendicité, est de sévir contre le vagabondage. Un vagabond ne peut être retenu par aucun frein. Inconnu dans les pays qu'il parcourt, il se livre sans crainte à son vice favori, l'oisiveté, qui en-

gendre tous les autres. S'il est, au contraire, retenu dans son pays, le respect humain, puissant véhicule, agira sur lui ; il n'osera pas exercer le plus vil des métiers, auprès de ceux qui ont connu ses parents, qui l'ont connu lui-même ; il ne demandera plus sa vie, il la gagnera. En Suisse, chaque paroisse a soin de ses pauvres ; il faut que la France suive cet exemple : le curé choisira trois personnes qui composeront avec lui le bureau de bienfaisance ; ce bureau sera chargé de répartir les malheureux, selon leur situation et leurs besoins, dans les hôpitaux et dans les ateliers ; il viendra au secours des plus nécessiteux, il tiendra un registre de comptabilité, et sollicitera pour eux la charité chrétienne : il va sans dire que ses fonctions seront gratuites ; elles seront si belles et si honorables que tout le monde sera heureux et fier de les remplir.

Ces trésoriers du malheur réfléchiront que l'on peut tomber dans l'indigence par différentes causes :

1° Par défaut de travail : — ils établiront des ateliers de charité où les pauvres trouveront *toujours* de l'ouvrage et une existence ; c'est un soin que l'on ne prend pas assez dans les villes manufacturières. Il est affreux de penser que

d'excellents ouvriers, que des pères de famille recommandables, sont obligés, faute d'ouvrage, de demander l'aumône. Ces malheureux parcourent la ville en implorant la pitié publique; on les trouve partout; ils obstruent les places, les rues et les marchés; l'aîné de la famille porte quelquefois sur son dos un ou deux de ses frères, et ces mendiants, élevés dans l'habitude d'une paresse intéressée, donnent l'apparence de la misère aux cités les plus opulentes, fécondes en produits de toute espèce. Une bonté prévoyante suffirait pour écarter à jamais ces tristes tableaux. Des négociants, sollicités par un administrateur habile, fourniraient avec empressement des cotisations volontaires pour l'établissement des ateliers de charité, ressource infaillible que le travail oppose au malheur.

2° On tombe aussi dans l'indigence par *vieillesse :* — le bureau de charité aura, pour les vieillards, des places dans les hôpitaux.

3° Par les ravages de la grêle : — il y a aujourd'hui des compagnies d'assurance.

4° Par les incendies : — la même ressource existe.

5° Par les épizooties : — le bureau de charité fera des avances pour réparer les pertes et

remplir les lacunes produites par la mortalité.

6° Par les inondations : — les fonds particuliers ajoutés aux offrandes de la charité et aux avances des ministères balanceront les ravages de ce terrible fléau; enfin, partout où il y aura malheur, il y aura bienfait; partout où il y aura ruine, il y aura ressource : le génie du bien combattra celui du mal, et grâce à l'accord universel, la victoire ne restera pas au dernier.

Il sera de toute nécessité que la bienfaisance refuse ses tributs à la mendicité : ce serait l'encourager, quand on cherche à la détruire; il faut aussi que tous les hommes généreux s'entendent sur les aumônes qu'ils veulent faire; on risquerait, sans cette précaution, de donner trop et trop peu; ce serait ressembler à ces laboureurs qui, possédant en commun une vaste plaine, sèmeraient, chacun de leur côté, sans s'indiquer la place où ils auraient jeté leur semence, de sorte que tous les grains seraient déposés dans le même endroit, au détriment des autres.

Pour arriver au but que désirent les gens de bien, la destruction de la mendicité, il faut organiser sur toute la surface de la France ces bureaux de charité dont j'ai parlé plus haut; il

faut combiner les ressources, y mettre le temps convenable, et ne pas s'occuper des clameurs de ces brouillons qui font mal le bien, et qui veulent qu'on agisse avant d'avoir pensé (1). Quant toutes ces grandes mesures auront été prises et habilement concertées; quand chacun se sera fait inscrire pour un don volontaire, mais assuré; lorsque tous les chargés d'affaires des pauvres auront organisé entre eux une correspondance active, et qu'ils seront sûrs d'avoir établi un juste équilibre entre les secours et les besoins; alors, on pourra proclamer que la mendicité est détruite; de sévères ordonnances contre les délinquants prouveront par des faits que ce n'est pas là un vain mot; et la France, heureuse et florissante, ne renfermant plus que des hommes utiles, aura l'apparence de la richesse, comme elle en a la réalité (2).

---

(1) Cette précipitation me rappelle une excellente naïveté d'un paysan qui, voyant un ingénieur donner ordre qu'on plantât des piquets et que l'on creusât des fossés pour faire un chemin, s'écria : « Pourquoi donc qu'il perd son temps à faire des trous et à enfoncer des pieux ; son chemin serait bien plus tôt fini sans tout cela. »

(2) Ces considérations sur la mendicité ont paru offrir assez d'intérêt pour que la société de statistique ait bien voulu décerner à l'auteur une médaille, dans sa séance de septembre 1836.

DE LA FAMILLE.

Ce mot indique, en France, la réunion de toutes les branches dont se compose un arbre généalogique. En Italie, son acception est encore plus étendue, et l'on entend aussi par là les personnes que l'on entretient à son service. Le lendemain du jour où l'on a dîné en ville, à Rome ou à Florence, on voit arriver un grand laquais qui réclame un pour-boire; et lorsqu'on lui demande à qui est destinée cette *buona mano*, il vous répond: *Per la familia* (*pour la domesticité*).

Les grandes révolutions sociales qui ont agité la France depuis quarante ans ont tellement morcelé les propriétés, divisé les intérêts, renversé les fortunes, changé les existences, que l'esprit de famille s'est altéré; passé le second degré, on ne

reconnaît plus de parents, mais les ministres et les gens en place en ont toujours beaucoup. C'est surtout dans les réunions dites conseils de famille qu'on peut remarquer combien les parents vivent pour ainsi dire étrangers les uns aux autres. Ces assemblées ne sont presque jamais composées comme elles devraient l'être. Souvent il arrive que le conseil ne renferme pas trois membres de la famille ; et les décisions les plus importantes sur l'interdiction d'un prodigue ou sur le sort d'un mineur sont rendues par des amis vrais ou faux que l'on a convoqués pour faire nombre.

Dans une famille bien née, professant les mêmes principes et qui a reçu la même éducation, lorsque le vent de la fortune pousse un des membres à un poste élevé, à une dignité éminente, c'est lui qui doit redoubler envers les autres de soins et d'amabilité ; ses parents, s'ils se respectent, ne changeront pas de manière d'être à son égard, mais il fera, lui, preuve de tact et d'esprit, en leur témoignant plus de complaisance, d'égards et d'obligeance, qu'avant son élévation. L'égalité, brillante chimère des empires, des royaumes et des républiques, ne peut exister réellement que dans les familles.

L'homme que la destinée semble avoir pris sous sa protection, s'honore lui-même en faisant oublier à ceux des siens qui sont moins heureux que lui le rang qu'il occupe dans l'état. Son amitié doit rapprocher la distance : dès qu'il veut la faire sentir par sa froideur, ou par un changement quelconque dans ses manières, il fait preuve de petitesse, et tous ses parents doivent rompre avec lui. S'il oublie par orgueil les affections les plus chères ; s'il semble rougir dans sa nouvelle fortune de ses anciens amis; si, par le seul fait de son élévation, il cesse de traiter familièrement ses frères ou ses proches parents qu'il devrait chérir encore plus, par l'idée seule qu'il peut leur être utile : c'est un homme jugé, sa vanité le rapetisse, et la fierté des autres les relève. Ceux-ci restent des hommes comme il faut, celui-là reste un parvenu. Cette situation singulière me rappelle un mot plein d'une énergie pittoresque. Deux beaux-frères qui n'avaient qu'une fortune médiocre demeuraient ensemble et se comblaient des preuves multipliées d'une amitié réciproque. Tout-à-coup, l'un des deux, enrichi par des spéculations heureuses, devient sec et tranchant, et ne témoigne plus à l'autre le même attachement. Celui-ci, qui n'avait

changé ni de position ni de caractère, ne croyait pas devoir renoncer à ses habitudes, pour plaire au favori de la fortune. Un jour, ce dernier s'étant oublié, à la suite d'une discussion assez vive, jusqu'à employer une expression injurieuse : « Allez, lui dit l'autre en se levant avec le plus grand sang-froid, *allez cuver votre or.* » Il sortit, et ils ne se revirent jamais.

Rien n'est plus touchant, rien n'est plus beau que le spectacle d'un de ces vieillards à la figure vénérable, faisant les honneurs d'un repas à trente convives qui tous sont ses enfants et petits-enfants. Chef de cette grande colonie, on l'écoute avec respect, on cherche à lire dans ses yeux ce qu'il désire, à deviner sa pensée pour y obéir. A-t-il une indisposition légère? La tendresse en exagère l'importance. A-t-il une maladie grave? trois générations se disputent le douloureux plaisir de le garder, de le veiller; toute sa famille est atteinte du coup qui le frappe, et le jour de son rétablissement est une fête pour tous les cœurs accoutumés à le chérir. Un de ses enfants éprouve-t-il un revers dans sa fortune? il le répare aux dépens de la sienne; victime volontaire, il se prive de l'aisance qu'il avait acquise par ses longs travaux; sa noble vieillesse se résí-

gne à tous les sacrifices, et il paraît plus heureux qu'avant de les avoir subis (1).

Lorsqu'une loi cruelle et commune à tous vient enfin terminer cette vie intime qui s'est écoulée pour lui si douce et si pure, ce patriarche adoré meurt comme il a vécu, entouré de ses enfants; et de tous les biens qu'il leur laisse, sa bénédiction est le seul auquel ils pensent.

Un des plus grands poètes que la France ait eus depuis le siècle de Louis XIV, Delille a fait un admirable tableau de ce moment suprême:

Mais c'est la mort surtout dont les touchants tableaux
Placent l'homme au-dessus de tous les animaux;
Là, dans tout l'intérêt de sa dernière scène,
Paraît la dignité de la nature humaine.

---

(1) Ce caractère du père de famille n'est point imaginaire; je connais le modèle, et je pourrais le nommer: un des plus honorables négociants de la capitale, parvenu à l'âge de soixante-dix ans, et sur le point de quitter les affaires, après avoir réalisé par un travail opiniâtre une fortune de près d'un million, apprend que des opérations malheureuses ont compromis l'existence de sa fille et de son gendre; il se décide alors à continuer le commerce, vend ses chevaux, se met à découvert de cinq cents mille francs, et semble considérer comme l'accomplissement d'un devoir doux à remplir ce qu'un homme ordinaire aurait regardé comme un sacrifice impossible à faire.

Dans leur stupide oubli, les animaux mourants
Jettent vers le passé des yeux indifférents;
Savent-ils s'ils ont eu des enfants, des ancêtres,
S'ils laissent des regrets, s'ils sont chers à leurs maîtres ?
Gloire, amour, amitié, tout est fini pour eux :
L'homme seul, plus instruit, est aussi plus heureux.
Pour lui, loin d'une vie en orages féconde,
Quand ce monde finit, commence un autre monde,
Et du tombeau qui s'ouvre à sa fragilité
Part le premier rayon de l'immortalité.
Son âme se ranime, et, dans sa conscience,
Auprès de la vertu retrouve l'espérance.
De loin il entrevoit le séjour du repos,
De ses parents en pleurs il entend les sanglots;
Il voit après sa mort leur troupe désolée
D'un long rang de douleurs border son mausolée :
Au sortir d'une vie où de maux et de biens
La fortune inégale a tissu ses liens,
Il reprend fil à fil cette trame si chère
Dont la mort va couper la chaîne passagère.
Le souvenir lui peint ses travaux, ses succès,
La gloire qu'il obtint, les heureux qu'il a faits.
Ainsi, sur les confins de la nuit sépulcrale,
L'affreuse mort, au fond de la coupe fatale,
Laisse encore pour lui quelques gouttes de miel;
Il touche encor la terre, en montant vers le ciel.
Sur sa couche de mort il vit pour sa famille,
Sent tomber sur son cœur les larmes de sa fille,
Prend son plus jeune enfant, qui, sans prévoir son sort,
Essaie encor la vie, et joue avec la mort;

Recommande à l'aîné ses domaines champêtres,
Ses travaux imparfaits, l'honneur de ses ancêtres;
Laisse à tous, en mourant, le faible à secourir,
L'innocent à défendre, et le pauvre à nourrir;
De ses vieux serviteurs récompense le zèle,
Jouit des pleurs touchants de l'amitié fidèle,
Reçoit son dernier vœu, lui fait son dernier don,
De ses ennemis même emporte le pardon,
Et dans l'embrassement d'une épouse chérie
Délie et ne rompt pas les doux nœuds de la vie (1).

Un mystère admirable de la nature, c'est cette faculté qu'elle nous accorde d'aimer tout ce qu'elle veut que nous chérissions. Les derniers venus nous sont aussi chers que les premiers nés. Nous ressentons pour tous les mêmes sentiments, nous partageons au même degré leurs souffrances ou leurs joies; on croirait que nous avons une double existence, la leur et la nôtre : nous les aimons en nous, nous nous aimons en eux. Mme de Staël disait ingénieusement que l'amour était de l'égoïsme à deux; on peut dire que l'amour de la famille est de l'égoïsme indéfini.

J'ai dit qu'il existait aujourd'hui dans les fa-

(1) Poème des *Trois règnes*, chant VIII.

milles une division affligeante pour l'ami des mœurs. Le fait n'est que trop réel, et si j'en cherche la cause, je la trouve dans l'affaiblissement progressif de la puissance paternelle. Un père a été considéré, dans tous les temps et chez tous les peuples, comme exerçant sur ses enfants un ascendant irrésistible. De nos jours cette force morale est presque anéantie. Comment les chefs de famille ont-ils perdu ce pouvoir tutélaire? Ne serait-ce pas en négligeant d'en faire usage, et en cessant d'imprimer autour d'eux ce respect si utile qui se concilie avec la tendresse, et qui maintient l'autorité! C'est ce que je vais examiner en peu de mots.

Les enfants sont envoyés, selon moi, beaucoup trop jeunes au collége. Ils quittent souvent la maison paternelle à sept ou huit ans, quand leur raison n'est pas encore formée, et ils n'y reviennent qu'à seize ou dix-sept ans, lorsqu'ils ont fini leurs études. Ils n'ont vu leur père que par intervalles, ils n'ont pas eu le temps de recevoir ses conseils, de s'accoutumer à l'idée qu'il est sur la terre leur providence et leur appui. Ils retournent près de lui à l'âge le plus dangereux de la vie, lorsque l'activité des sens, l'ardeur de l'imagination, l'attrait du plaisir, le

désir de tout connaître, disposent de leur existence, et les entraînent au delà des bornes. Vainement un père affectueux et tendre leur représente avec douceur qu'ils se trompent de route, ils ne veulent pas en prendre une autre, ils ne voient en lui qu'un ennuyeux mentor, un froid pédant, un censeur incommode, et la voix des passions couvre celle de la vertu. Ce père ne peut accuser que lui-même. Si, avant de faire jouir son fils du bienfait de l'éducation publique, qui seule peut en faire un homme, il se fût occupé de son enfance; s'il eût été son instituteur primaire; s'il eût déposé dans son âme les premiers germes de la morale, et qu'il ne l'eût mis au collége qu'à douze ans, le jeune élève aurait conservé le souvenir des leçons d'un père, elles auraient pénétré dans son cœur avec le respect que l'on a toujours pour son premier maître, et s'y seraient consolidées et développées comme ces caractères que l'on grave sur l'écorce des arbres et qui restent ineffaçables : cette longue et douce habitude d'obéissance aurait, presque à son insu, façonné son âme à ce joug sacré; lors de son entrée dans le monde, à l'aspect d'un pays nouveau pour lui, il aurait suivi son père pour ne pas être obligé de demander

son chemin ; il eût écouté ses conseils, et jamais il n'aurait méconnu une autorité qui, dans sa pensée, se serait confondue avec celle de Dieu même.

Une autre cause peut avoir contribué à relâcher les liens d'obéissance filiale, je veux parler de l'usage introduit depuis cinquante ans en France de tutoyer son père. Est-ce un avantage, est-ce un inconvénient ? Je commence par déclarer que cet usage me paraît doux pour un père, que j'y ai cédé sans réflexion et par entraînement, et que si cette habitude est un tort, je m'en suis rendu coupable ; avouer ma faiblesse, c'est prouver mon impartialité, et me récuser moi-même, c'est avoir acquis ce me semble le droit de discuter la question.

Les partisans de la méthode familière prétendent que leur formule plus tendre et plus expansive n'exclut pas le respect, et que parmi les enfants qui tutoient leur père, un grand nombre ont plus de déférence pour ses moindres désirs, que ceux qui parlent avec plus de mesure et de circonspection ; que les égards ne se prouvent pas par des mots, mais par des faits, et qu'un père étant pour ses enfants un frère, un guide, un ami, on doit le tutoyer comme on tutoie un ami et un frère.

Les ennemis de cet usage répondent qu'un père, quoiqu'il réunisse dans son cœur, pour ses enfants, la tendresse d'un ami et d'un frère, n'est pour eux ni un frère, ni un ami, que c'est un père ; qu'on ne doit aucun respect au frère que l'on tutoie, que souvent même on en manque envers lui, sans qu'il puisse s'en formaliser, tandis qu'un père serait blessé, à juste titre, si l'on agissait légèrement à son égard. Ils ajoutent (et je suis, je l'avoue, de cette opinion) que le tutoiement étant une marque de familiarité, on doit se l'interdire vis-à-vis son père ; que le respect y gagnerait beaucoup sans que la tendresse y perdît rien.

Quoi qu'il en soit des causes qui ont amené la décadence du pouvoir paternel, sa ruine n'en est pas moins certaine. Deux exemples pris au hazard prouvent jusqu'à l'évidence cette affligeante vérité. Un jeune homme d'une famille distinguée, dupe de la séduction des sens, veut épouser une jeune personne, dont la beauté est le seul avantage, et que sa conduite scandaleuse a fait bannir de la société. Le père presse, prie, conjure son fils de ne pas former cet hymen honteux ; le fils persiste ; le père ne veut pas et ne peut pas vouloir lui accorder son consente-

ment. Une sommation judiciaire, que la loi, par ironie apparemment, nomme *respectueuse*, dérobe ce fils à l'atteinte paternelle ; son mariage est consommé, son déshonneur public ; le père se borne à rougir, et la loi consent pour lui.

L'autre exemple est plus terrible encore.

Un jeune homme, parvenu à sa majorité, et jouissant d'une fortune immense, épouse, sans dot, une de ses parentes qu'il croit aimer. Bientôt de faux amis s'emparent de son esprit, il cède à leurs conseils perfides ; la passion du jeu, qui peut, en un mois, en un jour, réduire un millionnaire à l'indigence, absorbe d'abord son revenu, et attaque ensuite le fonds de sa fortune ; ses terres, ses châteaux, sont vendus ; tout est dissipé ; il reste sans ressources avec ses trois enfants et sa femme. Entraîné, par une pente rapide, de l'erreur au vice, et du vice au crime, tous les moyens lui semblent bons pour retrouver ce que le sort lui a ravi ; il avait commencé par le délire, et il finit par l'infamie. Cependant son père existe ; son père aurait voulu l'arrêter sur le bord du précipice ; il aurait voulu, après ses premières folies, pouvoir prononcer son interdiction, rétablir l'ordre dans ses affaires, et lui assurer une existence honnête et tranquille ; il

n'a pas eu cette puissance, il a fallu qu'il restât le témoin forcé des désordres de son fils, et qu'il le vît arriver d'excès en excès au déshonneur et à la mort.

De tels abus sont intolérables ; ils réclament, ils commandent toute l'attention du législateur : en augmentant la puissance paternelle, pierre angulaire de l'édifice social, il rétablira l'union et l'harmonie dans les familles ; par instinct, par goût, par tendresse, un père remplira toujours ses devoirs ; la loi, mais une loi forte et protectrice, doit reconnaître et proclamer ses droits.

DE L'AMITIÉ.

C'est à Chilon, s'il faut en croire Montaigne, et à Sophocle, selon l'abbé Barthélemy, que l'on doit cette maxime atroce : « Aimez vos amis comme si vous deviez les haïr un jour. » Il vaut bien mieux, nous dit le savant auteur d'*Anacharsis*, substituer à ce cruel adage ce précepte consolant : « Haïssez vos ennemis comme si vous deviez les aimer un jour. »

Il y a des hommes qui n'ont jamais d'amis, parce qu'ils en ont trop, et d'autres qui meurent sans en avoir eu, parce qu'ils hésitent trop à choisir.

Montaigne a immortalisé l'amitié qui l'unissait à La Boëtie. Il parle de ce sentiment délicieux avec la grâce qu'il avait dans l'esprit et la

chaleur qu'il avait dans l'âme. Il compare les différentes affections que nous tenons de la nature, à cet attachement profond, connu sous le nom d'amitié, qui échauffe à la fois deux cœurs par sa flamme électrique. Toutes ces nuances de tendresse et de sensibilité sont saisies avec un tact exquis par ce grand moraliste qui a illustré six règnes (1), et dont les tableaux, après deux siècles et demi, n'ont rien perdu de leur fraîcheur et de leur coloris.

Avec quelle finesse il apprécie les sentiments divers qui se partagent notre âme! « Des enfants aux pères, dit-il, c'est plutôt respect; l'amitié se nourrit de communication qui ne peult se trouver entre eulx, pour la trop grande disparité, et offenseroit à l'adventure les debvoirs de la nature; car, ny toutes les secrètes pensées des pères ne se peuvent communiquer aux enfants, pour n'y engendrer une messéante privauté; ni les advertissements et corrections, qui est un des premiers offices d'amitié, ne se pourroient exercer des enfants aux pères. C'est à la vérité un beau nom et plein de dilection que

(1) Montaigne a vécu sous François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV.

le nom de *frère ;* mais ce meslange de biens, ces partages, et que la richesse de l'un soit la pauvreté de l'autre, cela destrempe merveilleusement et relasche cette soudure fraternelle.

« L'amour est plus cuisant, plus actif et plus aspre; mais c'est un feu téméraire et volage, ondoyant et divers, feu de fiebvre, subject à accès et remises, et qui ne nous tient qu'à un coing. En l'amitié, c'est une chaleur universelle, égale et tempérée, une chaleur constante et rassise, toute doulceur et polissure, qui n'a rien d'aspre et de poignant. »

Jusque-là tout est bien, tout est beau, plein de justesse et de vérité; mais lorsque, égaré par son enthousiasme, Montaigne prétend « que le secret qu'on a promis de ne dire à aucun autre, on peut le dire à son ami, à celui qui n'est pas autre, mais soi, » il avance la plus fausse, la plus dangereuse des propositions; c'est comme s'il voulait prouver que l'on est libre de violer un dépôt pour plaire à son ami. Au reste, cette étrange assertion se trouve démentie dans le passage suivant, emprunté à Cicéron, et le prince des orateurs avait réfuté par anticipation le prince des philosophes.

« Établir en principe que nous devons ac-

« corder à nos amis tout ce qu'ils veulent, et « obtenir d'eux tout ce que nous voulons, ce « serait sans doute la parfaite sagesse, si cela ne « blessait en rien la vertu (1). » Et plus loin, il dit : « Nous établirons pour la première loi de « l'amitié, de ne demander et de n'accorder à « son ami rien qui soit blâmable (2). »

Cicéron sentait vivement les devoirs et les plaisirs de l'amitié ; la peinture qu'il en offre est pleine de charmes.

« Les autres choses que l'on désire ne pro- « curent, chacune, qu'un seul avantage ; les « honneurs, la louange ; les plaisirs, la joie ; « la santé, l'absence des douleurs et le libre « exercice des facultés physiques. L'amitié, au « contraire, en produit de toute espèce ; de « quelque côté que vous tourniez vos regards, « partout elle se présente à vous ; nulle part

---

(1) *Quod si rectum statuerimus, vel concedere amicis quidquid velint, vel impetrare ab iis quidquid velimus, perfecta quidem sapientia sumus si nihil habeat res vitii.*
(Cicero, *De amicitiâ, ad Pomponium Atticum.*)

(2) *Hæc igitur lex in amicitiâ sanciatur, ut neque rogemus res turpes, nec faciamus rogati.*

« elle n'est étrangère, jamais hors de saison, « jamais importune (1). »

Caton disait qu'on avait souvent plus d'obligation à ses ennemis qu'à ses amis, parce que nous apprenons souvent la vérité par les premiers et jamais par les autres. La réponse est facile : c'est qu'alors ils ne sont pas nos amis ; pour être digne de ce beau nom, si mal porté par tant de gens indifférents ou tièdes, il faut savoir avertir son ami des défauts qui pourraient lui nuire, et porter la sonde de la franchise dans les replis de son cœur, afin de l'aider à se corriger ; heureux quand on trouve une âme assez noble, assez élevée, pour vous savoir gré de cette franchise, et vous remercier de vos conseils en sachant en profiter. Il est peut-être plus facile encore de trouver un ami qui brave l'amour-propre de son ami, et s'expose à lui dé-

---

(1) *Cæteræ res quæ expectantur, opportunæ sunt singulæ rebus ferè singulis : divitiæ ut utare ; opes ut colare ; honores ut laudere ; voluptates ut gaudeas ; valetudo ut dolore careas et muneribus fungare corporis : amicitia res plurimas continet ; quoquò te verteris, præsto est ; nullo loco excluditur, nunquam intempestiva, numquam molesta est.*

(Cicero, *De amicitiâ, ad Pomponium Atticum.*)

plaire, pour lui signaler ses défauts, que d'en rencontrer un assez délicat pour ne pas finir par haïr cet ami, dont la tendresse a pu aller jusqu'à l'éclairer sur lui-même, et peut-être détruire la bonne opinion qu'il s'était formée de son cœur et de son esprit.

Peut-on avoir plusieurs amis, les aimer tous de même, et être aimé de tous également? Montaigne va répondre dans son vieux langage toujours nouveau : « C'est un grand miracle de « se doubler; et n'en connoissent pas la haul- « teur, ceulx qui parlent de se tripler. Qui « présuppose que de deux, j'en aime autant l'un « que l'aultre et qu'ils s'entrayment et m'ay- « ment autant que je les ayme, il multiplie en « confrérie la chose la plus une et unie, et de « quoy une seule est encore la plus rare à trou- « ver au monde. »

Il y a des hommes qui ne vous serviraient pas de témoins pour une affaire d'honneur, qui ne vous ouvriraient pas leur bourse dans l'adversité, que l'on ne verrait pas au chevet de votre lit, si vous étiez malade, et qui croient se connaître en amitié. Ils commencent et finissent leurs lettres par les mots, *mon cher ami*, comme ceux qui disent, *votre très-humble et*

très-obéissant serviteur, à des personnes qu'ils ne recevraient pas chez eux; ou, *je suis avec la considération la plus distinguée*, à des gens qui ne leur inspirent que du mépris. C'est une des mille et une preuves de l'abus des mots, et ce ne serait pas trop d'un volume pour tous les exemples qu'on pourrait en citer.

La véritable amitié peut se reconnaître à des signes certains; c'est un abandon volontaire de soi-même, c'est une préférence que l'on donne aux intérêts de son ami sur les siens, tandis qu'il n'a d'autre pensée que celle de nous être utile; c'est une abnégation personnelle au profit d'un autre soi-même; c'est la réunion de deux volontés confondues en une; c'est une âme en deux corps. Des exemples en ce genre valent mieux que des définitions, et deux anecdotes peu connues peindront, avec plus de vérité que je ne pourrais le faire, le désintéressement, la noblesse et le dévoûment de la véritable amitié.

Sous le règne de Louis XIV, Dreux et Chamillart étaient conseillers au parlement, de la même chambre, et amis intimes. Dreux était fort riche, et Chamillart fort pauvre. Leurs femmes accouchèrent en même temps d'un fils et d'une fille. Dreux, par amitié, demanda à Chamillart de

s'engager, le lendemain de leur naissance, à les marier un jour ensemble. Chamillart représenta à son ami, par délicatesse, qu'avant cette époque, il trouverait des partis bien plus avantageux que sa fille. Dreux, homme franc, et qui aimait tendrement Chamillart, insista tellement qu'ils se donnèrent réciproquement parole. La chance tourna rapidement; Dreux resta conseiller au parlement, et Chamillart fut comblé des bienfaits de Louis XIV. Il devint intendant de Rouen, intendant des finances, puis enfin contrôleur-général. Aussitôt après sa nomination, il alla trouver Dreux et lui dit que leurs enfans étaient en âge de se marier, et qu'il fallait remplir l'engagement qu'ils avaient pris. Dreux, touché jusqu'aux larmes de cette proposition, fit tout ce qu'un homme d'honneur peut faire pour rendre à son ami une parole qu'en sa qualité de premier ministre il ne pouvait plus tenir, sans être blâmé par sa famille. Chamillart le somma de tenir sa promesse; ce combat de générosité dura plusieurs jours. A la fin, Chamillart, bien résolu de partager sa fortune avec son ami, triompha de sa résistance, et le mariage se fit. Il obtint pour son gendre la charge de grand-maître des cérémonies et le titre de marquis.

Un pareil trait honore à jamais la mémoire de Chamillart : s'il ne le réhabilite pas comme grand ministre, il lui assure notre estime et même notre vénération ; souvent, quand on monte si haut, la tête tourne et le cœur se gâte. Honneur à l'homme qui a voulu que le ministre tînt la parole de l'ami ; c'était se montrer digne de son rang, et justifier son élévation.

L'autre trait n'est pas moins honorable pour celui qui en est le héros.

En 1760, Dewailly, ami intime de Moreau, qui fut depuis architecte de la ville, avait remporté le grand prix, ce qui lui donnait le droit d'aller passer trois ans à Rome. Son ami vint le voir ; il était triste, il n'avait eu qu'un second prix. « Je n'irai point à Rome », lui dit-il en soupirant ; Dewailly, sans lui répondre, vole chez M. de Marigny, surintendant des bâtiments ; il entre, et sans détours, sans souplesse : « Il faut, lui dit-il, que Moreau aille à Rome. — L'usage s'y oppose. — Il y a moyen de tout arranger : j'ai le droit d'y rester trois ans ; ces trois ans m'appartiennent, je lui cède dix-huit mois ; vous aurez un artiste de plus, et mon ami sera content. » Emu par les accents d'une amitié si vive, M. de Marigny céda ; les deux amis parti-

rent, s'instruisirent et revinrent ensemble.

Chamillart! Dewailly! vos noms seront inscrits à jamais dans les fastes de l'amitié. Si quelque âme tendre et généreuse avait créé des récompenses pour ceux qui auraient éprouvé le plus vivement ce sentiment plein de charmes, et qui en auraient le mieux rempli tous les devoirs, vous auriez pu l'obtenir; mais on n'a fondé de prix que pour la vertu; on n'en a pas institué pour le bonheur.

DE LA PEINE DE MORT

ET DES EXÉCUTIONS.

La question que je me propose de traiter dans ce chapitre est une des plus importantes que l'on puisse soumettre à la méditation des hommes.

Parmi ceux qui demandent que la peine de mort soit abolie, les uns sont dirigés par un véritable amour de l'humanité ; ils croient de très-bonne foi que la société n'a pas le droit de retrancher de son sein un de ses membres, quelque corrompu, quelque vil, quelque criminel qu'il puisse être. Dans leur opinion, la gravité du forfait et le rang de la victime ne doivent point faire déroger à ce qu'ils appellent les principes. Ainsi, que l'on se nomme *Ravaillac*, et qu'on ait tué

son roi, que l'on se nomme *Dautun* et qu'on ait tué son frère, on ne peut pas être immolé par le glaive des lois : la société a, tout au plus, des droits sur votre liberté; elle n'en a aucun sur votre existence, et ces philantropes, regardant les frémissements d'une âme tendre comme une inspiration du ciel, prétendent que le sang ne doit jamais venger le sang, et qu'en rayant un homme de la liste des vivants, pour punir un premier crime, on en commet un second. Si, en soumettant ces raisonnements à l'épreuve sérieuse d'une analyse profonde, on vient à découvrir qu'ils sont forcés et même dangereux, on ne pourra du moins refuser son estime à ces hommes de bonne foi, qui, en cédant à l'impulsion d'une sensibilité trop vive peut-être, ont écrit d'après une intime conviction, et n'ont été trompés que par leur cœur. Il serait difficile d'accorder la même confiance à ces écrivains aventuriers qui ne voient dans une question ardue qu'une thèse brillante, et qui ne voudraient faire triompher leur système que pour faire répéter leur nom. Ils ne veulent plus que ce qui a été, soit; c'est là tout leur plan, c'est là le but de leurs déclamations philantropiques; c'est pour l'intérêt de leur amour-propre bien

plus que pour celui de l'humanité qu'ils entassent brochure sur brochure; enthousiastes sans passions, ils ont des pleurs de commande, ils suent à froid, et si l'on descendait dans leur cœur, on le trouverait aussi vide que leur tête.

Les plus grands écrivains de l'antiquité, Platon, Aristote, Cicéron, Sénèque et Plutarque sont bien d'accord sur la nécessité du dernier supplice, et ils citent à l'appui de leur opinion des preuves irrécusables (1). C'est à la fin du XVIII^e^ siècle que deux hommes d'un célébrité bien différente commencèrent à écrire, l'un à Paris, et l'autre à Naples (2), contre la peine

---

(1) « Un homme mérite la mort, dit Montesquieu (*Esprit des Lois*, liv. XII, chap. 4), lorsqu'il a ôté la vie ou qu'il a entrepris de l'ôter. »

D'Alembert, dans sa réponse au célèbre avocat Vergani, qui a réfuté d'une manière victorieuse le *Traité des délits et des peines*, dit en propres termes : « Quoique je pense que les législateurs ont souvent abusé de la peine de mort, je ne voudrais cependant pas assurer que jamais on ne doive employer ce moyen pour réprimer le crime. »

(2) Le marquis de Beccaria fit paraître, vers l'année 1780, un ouvrage intitulé : *Trattato dei delitti e delle pene* (*Traité des délits et des peines*), où il se prononçait contre la peine de mort.

de mort. Jean-Jacques fit des prosélytes parmi ceux qui, séduits par la magie enchanteresse de son style, adoptaient sans examen toutes ses doctrines, tous ses principes, et croyaient à Rousseau, comme un chrétien à l'Evangile. Beaucoup d'entre eux, éclairés par l'étude et l'expérience, étaient tout surpris à quarante ans de ce qu'ils avaient pensé à vingt-cinq, et leur âge mûr récusait le témoignage de leur jeunesse. Quant au philosophe napolitain, ses théories reposaient plutôt sur des phrases que sur des faits; on en sera convaincu quand on aura lu le passage le plus saillant de son livre : « *Che debbon pensar gli uomini nel vedere i savi magistrati e i gravi sacerdoti della giustizia che con indifferente tranquillità fanno strascinare con lento apparato, un reo, alla morte, e mentre un misero spasima nella ultima angoscia, aspettando il colpo fatale, passa il giudice con insensibile fredezza, e forz'anche con segreta compiacenza della propria autorità, a gustare i commodi, e i piaceri della vita.*

« *Ah (diranno essi), questi leggi non sono che i pretesti della forza. Le meditate e crudeli formalità della giustizia non sono che un linguaggio di convenzione per immolarci con mag-*

giore sicurezza. » (*Dei delitti et delle pene*, carte 129 et 130.) — « Que doivent penser les hommes en voyant que de sages magistrats et de graves ministres de la justice font exécuter à mort un coupable avec toute la tranquillité de la plus complète indifférence, et dans le plus grand appareil ? Que doivent-ils penser en voyant qu'au même instant où ce malheureux, livré aux plus cruelles angoisses, attend le coup fatal, le juge passe près de lui sans s'émouvoir, peut-être même avec un secret orgueil de voir l'effet de sa puissance, et court se livrer à toutes les jouissances de la vie. Ah ! n'en doutons pas, ils diront que ces lois ne sont qu'un prétexte imaginé par la force, et que ces formalités cruelles et étudiées, inventées par la justice, ne sont qu'un langage de convention pour nous immoler plus sûrement. »

Il faut être juste, cette philippique ambiteuse ne renferme absolument que de vaines paroles : *sunt verba et voces, prætereaque nihil.*

Pourquoi M. le marquis de Beccaria suppose-t-il que les juges font exécuter un coupable avec une complète indifférence ? Ne savons-nous pas au contraire qu'un magistrat, au moment où il prononce une sentence capitale, éprouve la plus

vive émotion, et que souvent même sa voix s'altère au point qu'on n'entend plus ce qu'il dit. On en a vu se trouver mal en ce moment terrible, et ne reprendre qu'avec peine la force nécessaire pour accomplir leur ministère redoutable. Cette accusation d'insensibilité est donc une calomnie contre la magistrature. Pourquoi le noble criminaliste veut-il aussi que le juge passe auprès du coupable au moment où il expire, et pourquoi surtout prétend-il qu'il éprouve une secrète joie de ce que ce malheureux meurt par l'effet de sa puissance? Le magistrat a rempli son devoir, sans haine et sans crainte; la calomnie ne doit pas être le prix de son courage.

La grave question qui m'occupe fut discutée mûrement par la première de nos assemblées. Les orateurs les plus célèbres de l'époque soutinrent, avec un grand luxe d'érudition et une grande force de logique, les deux opinions opposées. Un des adversaires de la peine de mort se fit surtout remarquer par les accents pathétiques d'une sensibilité dont il ne pouvait maîtriser les élans. « La raison, disait-il, nous crie que les jugements humains ne sont jamais assez sûrs pour que la société puisse donner la mort à un

homme condamné par d'autres hommes sujets à l'erreur. Ravir au criminel la possibilité d'expier son forfait par son repentir ou par des actes de vertu, lui fermer impitoyablement tout retour à l'estime de soi-même, c'est, à mes yeux, *le plus horrible raffinement de la cruauté.* » De qui sont ces paroles remplies d'une morale si douce, et d'une tolérance vraiment angélique? de Roberspierre!

C'est après avoir réfléchi long-temps sur cette question, c'est après l'avoir envisagée sous toutes ses faces, que j'ai acquis la conviction de la nécessité indispensable de la peine de mort.

C'est pour le repos de tous que je crois politique de la maintenir. Il faut se préserver d'une tolérance irréfléchie, qui, loin de réprimer les crimes, ou d'en diminuer le nombre, ne tend qu'à les multiplier. Je vois dans un coupable que l'on condamne un exemple donné, et non pas un homme puni. Le véritable magistrat doit imposer quelquefois silence à son cœur pour n'écouter que sa raison; ce n'est pas avec de la sensibilité que l'on gouverne les empires. Il ne faut être ni cruel ni faible; il faut être juste. Un scélérat compte pour rien un châtiment, tant qu'il conserve une espérance: ce qu'il redoute le

plus, ou, pour mieux parler, tout ce qu'il redoute, c'est la mort, la mort qui ne laisse plus de ressources que dans un avenir auquel il ne pense pas, auquel il ne peut pas croire. Enlevez-lui cette crainte, il n'en aura plus aucune. Il commet le crime sans être retenu par aucun frein. S'il parvient à fuir, il échappe à la peine ; s'il est pris, il échappe à la mort, et conserve l'espoir d'une seconde évasion. Tout est pour lui chance favorable.

Croit-on d'ailleurs que celui dont un monstre aurait assassiné le père, le frère, l'ami, laisserait ce crime impuni, s'il ne savait que la société, représentée par les organes des lois, se dispose à le venger? C'est cette idée seule qui retient son bras ; épargnez la vie du meurtrier, il la lui ôtera; les parents de ce dernier se vengeront à leur tour; les ressentiments héréditaires, les haines atroces se perpétueront ainsi dans les familles, et vous aurez dix assassinats au lieu d'un supplice légal. Plus on a d'humanité, et plus on doit désirer qu'un assassin soit puni de mort; c'est une garantie pour la société.

Nous ne devons pas craindre que cette peine soit appliquée trop légèrement avec des mœurs comme les nôtres, et avec l'institution du jury.

N'avons-nous pas de fréquents exemples d'assassins reconnus tels, sur des preuves plus claires que le jour, *luce clariores*, et qui n'ont été condamnés qu'aux travaux forcés, par suite de la déclaration des jurés, qui, usant de leur omnipotence, avaient écarté la préméditation? Puisque nous pouvons compter sur l'indulgence des hommes, ne nous effrayons pas de la sévérité des lois.

Soit que l'on m'accorde ou non que la peine de mort est utile comme l'épouvantail du crime, je me hâte d'ajouter que je ne veux aucune extension pour ce châtiment. La mort, pour celui qui a donné la mort, c'est là, selon moi, tout ce qu'exige la société. Quelque grave que soit le crime de fausse monnaie, je m'opposerais formellement à ce qu'il fût puni de la peine capitale. On ne peut, à mon avis, demander du sang qu'à celui qui en a versé. Je voudrais aussi qu'il n'y eût d'aggravation de peine que pour un seul cas, celui du parricide. Oter la vie à celui de qui on l'a reçue est un si monstrueux attentat que la main qui a commis le crime doit disparaître avant le criminel lui-même. Hors ce seul cas, je crois que l'on ne doit ajouter au dernier supplice rien qui en augmente la douleur; tout raffine-

ment en ce genre est une barbarie, et la barbarie est un excès comme l'impunité.

Un des grands arguments des adversaires de la peine de mort, c'est que la vue des supplices endurcit le cœur, et qu'une nation qui s'accoutume à ce spectacle devient cruelle. C'est sans doute un penchant honteux que celui qui pousse le peuple à une exécution ; mais est-il raisonnable de supprimer la peine de mort, uniquement pour ôter un aliment à la curiosité barbare? Il faut que le besoin des émotions vives soit bien impérieux chez les hommes, car dans tous les temps on a vu la foule autour des échafauds, et les femmes, elles-mêmes, ont recherché avidement ce plaisir cruel. Qui ne se rappelle ces beaux vers du plus grand poète satirique qui ait existé depuis Boileau?

Vous connaissez Iris, chacun la prône et l'aime ;
C'est un cœur, mais un cœur.... c'est l'humanité même.
Si d'un pied étourdi quelque jeune éventé
Frappe, en courant, son chien qui jappe, épouvanté,
Vous la verrez mourir de tendresse et d'alarmes :
Un papillon souffrant lui fait verser des larmes,
Il est vrai ; mais aussi, qu'à mourir condamné
Lally soit en spectacle à l'échafaud traîné,
Elle ira la première à cette horrible fête
Acheter le plaisir de voir tomber sa tête.

On se rappelle que le célèbre La Condamine avait la manie des exécutions. Il s'y était pris un peu tard pour voir Damiens sur la roue; il accourait tout essoufflé, lorsque le bourreau, l'apercevant dans la foule, et voulant qu'il fût bien placé, dit aux curieux : « Laissez passer monsieur ; c'est un amateur. » Je ne puis concevoir, je l'avoue, comment on a l'affreux courage, encore moins la curiosité, d'assister à cette sanglante catastrophe? Une seule circonstance peut, sinon justifier, au moins expliquer ce désir cruel; c'est lorsque le glaive des lois frappe l'assassin d'un être qui nous fut cher. Je ne puis jamais me rappeler sans frémir le mot si extraordinaire d'une mère, dont Roberspierre avait fait périr les deux fils. Elle voulut, le 9 thermidor, se convaincre par ses yeux que ce monstre était mort; et lorsque sa tête tomba, elle cria de toutes ses forces : *Bis*.

Le goût des exécutions est si vif à Paris qu'il prête aux spéculations, et l'on assure que le propriétaire d'une maison située sur la place de Grève répondait à quelqu'un qui se plaignait du prix trop élevé d'un appartement qu'on lui montrait : « Réfléchissez donc qu'il est parfaitement exposé, et que les jours de grandes exécutions,

je loue chaque fenêtre 100 francs. » On aurait dit qu'il s'agissait d'une loge de face.

S'il est impossible de réprimer un penchant aussi odieux, il est au moins du devoir d'un gouvernement sage de ne pas l'encourager; et après avoir démontré la nécessité de la peine de mort, je demanderai avec instances que l'on empêche le peuple d'assister aux exécutions. Un des moyens les plus efficaces est de défendre aux crieurs publics d'annoncer le jour fatal. Les oisifs, n'étant pas prévenus, iront s'amuser ailleurs, et les ouvriers ne seront pas tentés de quitter des travaux utiles pour satisfaire une curiosité féroce. Les passants pourront voir le criminel, pendant qu'on le conduit de la prison à l'échafaud; le plaindre, s'il paraît ouvrir son âme au repentir; et le plaindre bien plus encore, si son attitude semble défier à la fois la justice humaine et la justice divine. Que ceux qui seront sur la route, pendant ce trajet si court et si long, fassent des réflexions salutaires sur la triste fin de celui qui est arrivé à tous les crimes, en passant par tous les vices; voilà comment cette mort sera vraiment utile, et comment elle pourra tourner au profit de la morale publique; mais la vengeance des lois ne doit par aller plus loin.

Quand ce malheureux arrivera sur la place d'expiation, l'humanité veut qu'une force imposante en écarte cette foule avide, qui accourt moins pour l'exemple qu'on va donner que pour le sang qu'on va répandre : le grand coupable que la société tout entière rejette de son sein se prépare à subir la peine qu'il a méritée ; venir contempler froidement les convulsions de son agonie, c'est commettre une lâcheté gratuite ; il ne doit avoir pour témoins, dans ce moment suprême, que Dieu qui le juge, le prêtre qui le console, la garde qui l'environne, et le bourreau qui le frappe (1).

---

(1) Dans les premiers mois de la révolution de 1830, Louis-Philippe avait dit que *l'abolition de la peine de mort était son vœu le plus cher.* Cette pensée philantropique n'a pas eu de suite.

DES JEUX DE BOURSE.

La Bourse est un grand marché d'or, d'argent et de papier. Pendant la révolution, le marché était devenu une halle; la création des assignats donnait une grande facilité aux agioteurs pour l'exercice de leurs jeux spéculatifs: il y eut des fortunes immenses improvisées, comme du temps de Law. Un des banquiers les plus riches de Paris m'a dit qu'il était arrivé de sa province avec 20 louis en or, qu'il les avait vendus, et qu'ensuite il avait continué ce genre d'opérations: il n'eut pas à s'en repentir, car trois ans après, il avait 400,000 livres de rente. *Ab uno disce. . . .*

Le 20 octobre 1795, on supprima les quatre-vingts agents de change qui existaient par décret antérieur, et on chargea le comité de salut public

et des finances d'en nommer vingt-cinq, dont vingt destinés aux opérations et négociations en banque ou papier sur l'étranger, dans Paris; les cinq autres, à l'achat et vente des espèces monnayées et matières d'or et d'argent. Deux mois après (le 20 décembre 1795), le directoire fit fermer la Bourse, et motiva cette singulière résolution par le message suivant qu'il adressa au conseil des cinq-cents.

« Citoyens législateurs, des faits nombreux prouvent qu'au lieu d'être un centre de réunion propre à faciliter les opérations du commerce, la Bourse est devenue un repaire de brigands et de conspirateurs coalisés pour s'emparer de la fortune publique et des fortunes particulières. Il est prouvé que plusieurs d'entre eux ont offert, du *louis*, un prix plus élevé que celui pour lequel il leur était présenté, et qu'il s'est formé, parmi ces *affameurs* publics, une association décidée à sacrifier un grand nombre de millions pour empêcher les choses de prendre leur cours naturel, et pour faire échouer les mesures de finances les mieux combinées. Leur audace est telle qu'hier encore ils ont osé résister à l'action de la police, chargée de faire exécuter les

règlements, et ce n'est qu'avec peine que la force armée a pu les contenir.

« Dans cette position, le directoire a cru qu'il était pour lui d'un devoir rigoureux de faire fermer la Bourse jusqu'à nouvel ordre, et il a pensé aussi qu'il devait vous faire part et de la mesure et des motifs qui l'ont déterminée, afin de signaler les sangsues publiques auxquelles nous devons la plus grande partie de nos maux.

« *Signé* REWBELL, président. »

Quelques mois après, la Bourse fut rouverte, et les mêmes désordres continuèrent. On n'oubliait rien pour augmenter le discrédit des assignats et des mandats; les nouvelles les plus absurdes étaient colportées à dessein, et même imprimées dans des bulletins fabriqués, et jetaient le trouble dans les opérations financières. Ce n'était pas un commerce, c'était un jeu scandaleux, une suite de paris où toutes les chances semblaient égales, mais où l'adresse triomphait toujours.

En 1800, le premier consul menaçant d'une enquête un homme qui avait fait une fortune prodigieuse en très-peu de temps, celui-ci fit cesser tous les reproches par cette ingénieuse

réponse : « Je me suis enrichi d'une manière bien simple ; j'ai acheté des rentes le 17 brumaire, et je les ai vendues le 19 (1). » La présence d'esprit du flatteur sauva la fortune du parvenu.

En 1801, quand l'ordre commençait à renaître, on voulut organiser les bourses de commerce, et le discours de l'orateur du gouvernement (2) prouve à quel point les abus s'étaient multipliés.

« Il est temps, disait-il, de remédier aux maux pressants qui ont été le résultat d'une liberté indéfinie.

« Toutes les bourses de commerce offrent le spectacle décourageant du mélange d'hommes instruits et probes avec une foule d'agents de change ou de courtiers, qui n'ont pour vocation que le besoin, pour guide que l'avidité, pour instruction que la lecture des affiches, pour frein que la peur de la justice, pour ressource que la fuite et la banqueroute.

« Le crédit public et particulier est arrêté dans son essor, contrarié dans ses développe-

(1) On sait que Bonaparte renversa le directoire et s'empara du gouvernement, le 18 brumaire.

(2) Le comte Regnault de Saint-Jean-d'Angély.

ments par la composition scandaleuse et effrayante de ces agents, qui, à Paris, sont au nombre de six cents et plus, qui se rendent arbitres des cours, en vendant, en achetant ce qu'ils n'ont pas, peut-être ce que personne n'a, ce qu'ils savent ne pouvoir livrer, ce qu'ils savent bien plus sûrement encore ne pouvoir payer, qui s'interposent entre le véritable vendeur et le véritable acheteur, qui gênent, embarrassent, étouffent les transactions de toute espèce.

« C'est cette classe qu'il faut expulser de tous les grands marchés de commerce qui vont s'ouvrir. »

C'est en effet contre ces frelons qui voudraient piller le miel de la ruche que tous les règlements intérieurs ont été dirigés ; est-on parvenu sinon à les chasser, du moins à les comprimer? Le tableau suivant mettra le lecteur à même d'en juger.

Trois classes bien distinctes fréquentent la Bourse, et font des spéculations : 1° les capitalistes : ceux-là n'y vont que pour placer leurs fonds, en achetant et revendant d'un mois à l'autre, ce qui s'appelle *report*. Quant à l'intérêt de l'argent, depuis bien long-temps c'est un

genre de placement qui ne donne que trois ou quatre pour cent par an ; mais le manque d'autres affaires, le danger des dépôts, le peu de sûreté de certaines hypothèques, la nullité des transactions commerciales, tous ces motifs réunis font que les capitalistes aiment mieux se contenter d'un intérêt minime. L'état de l'Europe, la paix générale, l'imperturbable tranquillité du pays (1), la sécurité de la dette et la moralité des engagements, offrent des garanties aux riches financiers, et les grandes fortunes vont aux fonds publics.

2° La seconde classe se compose des agioteurs ; c'est un état comme un autre : à ce jeu de hasard et d'adresse, le bénéfice est au plus fin ; on vend et rachète dans la même bourse, on appuie les variations sur la crédulité des masses. Une lettre de Constantinople, de Londres ou de Vienne, fausse ou vraie ; la mort d'un souverain, la naissance d'un prince, amène quelquefois 50 c. de hausse ou de baisse en une heure ; la joie, la douleur, l'espérance, tout s'escompte ; les fonds montent ou descendent comme une

(1) Il est essentiel d'observer que cet ouvrage a été publié six mois avant la révolution de juillet

décoration de théâtre : deux ou trois cents joueurs figurent dans cette comédie. En dix minutes, 5 ou 600,000 fr. changent de mains, seulement c'est à la fin du mois que les trente jours de jeu sont réglés, et le 5 de chaque mois, qu'on appelle le jour de liquidation, on paie les différences dues, on les reçoit si on a bien joué, ou, ce qui n'arrive que trop souvent, le joueur promet de payer, ne s'en souvient pas toujours, et l'agent de change n'a plus aucun moyen de remboursement, puisque les tribunaux, comme on le verra plus bas, lui refusent leur protection.

La troisième classe des joueurs, et quelquefois c'est la plus nombreuse de toutes, se compose des niais suivant la Bourse. Ils y viennent vendre ou acheter, d'après les articles des journaux. Le nombre varie de cinquante à cinq cents, selon l'importance des nouvelles. Un changement de ministère amène les cinq cents; ils se laissent quelquefois influencer par les agents de change, car, il faut être de bonne foi, un agent de change conseille souvent à son client de vendre ou d'acheter, suivant la situation de ses affaires, la crainte du lendemain, et la peur de n'être pas payé.

Viennent ensuite, comme pour fermer la marche, trente ou quarante marrons, exploitant

à bas bruit, et dans l'ombre, excepté trois ou quatre qui ont le privilége de faire des affaires avec les agents de change, par convention entre eux. Tel est le tableau esquissé, mais exact, que présente ce temple du hasard, où tant de gens viennent sacrifier. L'esprit d'agitation qui tourmente notre pays depuis cinquante ans, qui pousse chacun hors de sa sphère, a mis toutes les ambitions en mouvement, et leur a fait chercher tous les moyens de se satisfaire. Quand une nation est assise et classée, chacun ne peut prétendre qu'à être le premier parmi ses égaux : le travail, l'ordre, l'économie, sont les moyens qui conduisent à ce but; mais quand une société est tellement corrompue qu'elle touche à sa dissolution, quand tous les rangs sont confondus, les passions aventureuses ont besoin de moyens plus prompts et les saisissent partout où elles peuvent les trouver, au risque de périr. La Bourse est un champ vaste; on s'y précipite. Il est vrai que le Palais-Royal et Frascati offrent des jeux dont les chances sont plus égales, et les effets moins dangereux; mais les bienséances sociales, le *decorum*, éloignent de ces maisons publiques tous ceux qui veulent avoir une patente honorable de joueurs; la Bourse leur convient, c'est un ren-

dez-vous auquel ils ne manquent jamais; ces oscillations calculées, ce mouvement perpétuel, ont du charme pour eux, et rien dans leur esprit n'est comparable à cette bascule financière, quoiqu'elle finisse souvent par des chutes. Ce désir effréné d'arriver à la fortune, que l'on pourrait appeler fièvre de l'or, ne se ralentit jamais; mais quelquefois se fait sentir avec redoublement. C'est ainsi que, de 1820 à 1824, une sorte de frénésie s'était emparée de toutes les classes de la société. Plusieurs agents de change, qui avaient tenté leurs clients par l'appât des intérêts les plus élevés, s'étaient approprié la fortune de ces victimes imprévoyantes. Bientôt leur banqueroute se déclara, et leur bilan fit connaître des noms dont la France fut tout à la fois surprise et indignée. Des officiers généraux, des magistrats, des grands dignitaires, des membres de la chambre haute, des notaires, des manufacturiers, figuraient sur cette liste funéraire, et la ruine d'un grand nombre de familles fut le châtiment, trop cruel peut-être, mais certainement bien mérité, de ces ambitieux ingrats qui, comblés des faveurs de la fortune, voulaient arracher au lieu d'obtenir, et qui, en poursuivant un intérêt chimérique, vi-

rent s'échapper une fortune réelle. Effrayés des banqueroutes de leurs confrères, quelques agents de change citèrent, devant les tribunaux, ceux de leurs clients qui, après les avoir chargés de jouer en leur nom sur les fonds publics, ne leur remboursaient pas leurs avances. Un procès célèbre occupa long-temps les premières cours du royaume. Le motif du jugement rendu, qui est devenu, pour ainsi dire, la jurisprudence des tribunaux, est exposé ainsi qu'il suit :

« Considérant qu'en aucun cas l'agent de change ne peut avoir d'action contre son client, puisqu'il est tenu d'avoir les mains garnies, en opérant pour lui ; que la stricte exécution des lois et règlements, sur cette matière, peut seule mettre un frein à cette ardeur immodérée de s'enrichir, qui s'est emparée des pères de famille, lesquels, au lieu de se livrer à des professions honnêtes et utiles, se précipitent dans des opérations désavouées par la morale, et toujours suivies d'une ruine complète ou d'une fortune scandaleuse ; déclare... (1) non recevable dans sa demande. »

Quelque imposante que soit l'autorité d'un

(1) C'est le nom de l'agent de change.

tel arrêt, plusieurs personnes ont pensé, et j'avoue que c'est aussi mon opinion, que le jugement intervenu, loin de mettre un frein à cette ardeur que l'on veut modérer, l'a rendue plus vive et plus ambitieuse. Si les dettes de la Bourse étaient regardées comme des engagements sérieux, bien des gens ne s'exposeraient pas à les contracter. Si les agioteurs étaient traités avec la même rigueur que les commerçants, ils ne se livreraient pas à des spéculations téméraires; mais on a considéré les engagements de la Bourse comme des dettes de jeu: c'était y appeler les joueurs; ils ont répondu et répondent tous les jours à l'appel.

Quels moyens efficaces pourrait-on employer pour réprimer cette ardeur toujours croissante? Ce serait peu d'avoir signalé le mal, si je ne cherchais pas à indiquer le remède; c'est le but de mon ouvrage, c'est mon devoir, et je le remplirai avec le zèle que donne le désir d'être utile.

Il faut d'abord reconnaître avec douleur qu'il est de l'essence des habitants des grandes villes de jouer et de spéculer; l'espoir de passer presque subitement, sans peine et sans travail, de la médiocrité à l'opulence, les tentera toujours,

et l'on ne pourra jamais les empêcher de disposer de leur fortune, comme ils le jugeront convenable : il faut seulement veiller, par des moyens actifs, à ce qu'ils ne puissent ni s'enrichir, ni se ruiner sur parole.

Je proposerai donc, 1° que tout agent de change, en prenant l'investiture de sa charge, s'engageât à ne jamais faire de marché à terme, sans avoir, au préalable, l'argent, s'il achète, ou les inscriptions en mains, s'il veut vendre.

2° On pourrait décider que le syndicat des agents de change recevrait en dépôt les sommes d'écus, quand on voudrait acheter, ou les inscriptions quand on vendrait à terme.

3°. On pourrait donner avis aux agents de change que leurs faillites seraient considérées comme des banqueroutes frauduleuses, puisqu'elles prendraient leur source dans la violation des lois qui leur défendent, sous des peines sévères, de faire, soit directement, soit indirectement, aucune espèce de négociations pour leur propre compte, et qu'en cela, elles sont frauduleuses; qu'elles méritent d'ailleurs ce nom, puisque, pour se soustraire aux peines indiquées par les règlements, ils sont obligés de cacher soigneusement toutes les opérations

de commerce, auxquelles ils ne peuvent se livrer pour eux-mêmes qu'en violant les dispositions formelles de la loi (1).

Il est hors de doute que les agents de change, avertis et persuadés qu'en cas de faillite le ministère public n'attendrait pas la plainte ou la dénonciation des parties intéressées, et les poursuivrait comme banqueroutiers frauduleux, tiendraient scrupuleusement leur parole. Ceux qui sont honnêtes, et c'est le plus grand nombre, seraient retenus par le sentiment de l'honneur; les autres le seraient par celui de la crainte; c'est alors, et seulement alors, que la Bourse, ramenée à sa véritable institution, sera ce qu'elle doit toujours être, un lieu de réunion où tous les contrats peuvent se faire avec promptitude, et où la communication avec les négociants d'une même place provoque, sans aucun risque, les spéculations sur les effets publics; la Bourse enfin deviendra le centre des lumières et de la probité, et ne pourra plus être, ce qu'elle

(1) Ces principes sont parfaitement développés dans la circulaire adressée par le grand-juge à tous les procureurs-généraux, en 1805.

a été quelquefois, l'effroi des familles, le grand bazar de l'intrigue, et le rendez-vous des agioteurs (1).

---

(1) En signalant quelques-uns des dangers qui résultent des opérations de bourse, je crois juste de déclarer que la compagnie de MM. les agents de change, représentée par les syndics les plus estimés, offre au public toute la sécurité possible.

DE L'USURE.

C'est surtout parmi les ouvriers des grandes villes et le peuple des campagnes que l'usure exerce ses ravages : profitant des besoins des malheureux paysans, dont un incendie a consumé la chaumière, dont la grêle a ravagé les champs, dont l'épizootie a détruit les troupeaux, l'usure accourt, fléau pire que tous les autres, pour envenimer les plaies au lieu de les guérir, et pour consommer par la perfidie la ruine commencée par le malheur. Ce calcul abject et sordide ôte à l'agriculture toutes ses ressources, dessèche l'industrie, et tue le commerce et les manufactures. Il est donc d'un intérêt immense que l'on ajoute aux lois ce qui peut leur manquer pour remédier à des maux pressants, qui tour-

mentent sans relâche une partie si intéressante de la population française.

Depuis l'origine de la monarchie, nos rois se sont toujours prononcés avec force contre l'usure. Louis IX, Philippe de Valois, Louis XII et ses successeurs, ont tous renouvelé, pour la réprimer, les ordonnances les plus sévères, sans pouvoir la détruire; c'est une espèce de rouille qu'il est difficile d'enlever, qui ronge et consume tout.

Dans les temps malheureux qui ont pesé sur la France, et où tous les vices prenaient une enseigne, l'usure s'annonçait par des écriteaux et des affiches. La génération présente aura peine à croire (puisque ceux qui l'ont vu le croyaient à peine) que des prêteurs effrontés faisaient imprimer dans les journaux des avis portant « qu'ils offraient au public de l'argent, à raison d'un pour cent d'intérêt par décade. »

D'autres fripons, plus audacieux encore, demandaient à des jeunes gens, trop confiants, des lettres de change, en leur promettant qu'aussitôt après, ils leur donneraient de l'argent. Ces jeunes gens sans expérience souscrivaient les effets qu'on avait exigés d'eux, et quand il les avaient signés, en demandaient les fonds.

On différait de jour en jour, sous divers prétextes, de les leur remettre, et lorsque le moment de l'échéance arrivait, on exigeait le paiement de la lettre de change, dont on ne leur avait pas remis le montant, et il fallait qu'ils payassent, pour éviter la prison. Ce fait, je l'avoue, paraît incroyable, mais j'atteste sur l'honneur qu'il est de la plus exacte vérité; je n'avance rien sans preuve, et si le respect que j'ai pour les familles me permettait de produire des témoignages, personne ne serait tenté de les récuser.

Le tribunal de police correctionnelle de Paris a condamné, en 1824, des usuriers qui prêtaient à des marchands et marchandes des halles, à raison de cent vingt pour cent par an, c'est-à-dire qu'on prêtait 25 ou 50 francs pour deux mois, et que les emprunteurs faisaient des bons de 30 ou 60 payables à raison d'un franc par jour.

Il existe même des usuriers dans le genre burlesque, et tout le monde se rappelle l'histoire si plaisante d'un juif mis en cause pour avoir voulu réclamer, d'un jeune clerc de notaire, une somme de 10,000 francs qu'il disait lui avoir prêtée. Il fut prouvé aux débats qu'il lui avait donné 50 louis en or, et que, pour par-

faire les 10,000 francs, il l'avait forcé de prendre une pacotille de serinettes et un chameau vivant. Les juges réduisirent la créance de moitié, et condamnèrent le juif à 10,000 fr. d'amende.

Il existe une autre classe d'usuriers que j'appellerai les usuriers honteux ; ce sont peut-être les plus dangereux, parce qu'ils font aussi bien, et mieux que les autres, tomber leurs dupes dans le piége, et savent échapper à la loi. Ils ont les profits du vice, et ne craignent pas le châtiment.

Tels sont ceux qui, en vous prêtant, comprennent l'intérêt usuraire dans la somme même énoncée par le billet qu'ils vous font souscrire, de manière qu'il serait impossible en justice de les convaincre, et que votre dette et leur vol sont indivisibles.

Tels sont encore ceux qui, vous vendant à crédit, vous forcent d'acheter leur marchandise le double, ou au moins un tiers de plus qu'elle ne vaut : c'est une manière sûre de prêter à vingt ou trente pour cent par an ; si elle ne met pas à l'abri du reproche, elle met à l'abri des poursuites.

La difficulté n'est pas de faire des lois, mais

de rendre l'application facile et la peine efficace. Je n'ai pas prétendu écrire un traité sur l'usure, j'ai voulu seulement offrir un texte aux méditations du législateur ; je finirai ce chapitre comme je l'ai commencé, en appelant l'attention du gouvernement et la bienveillance de tous les philantropes sur les dernières classes du peuple des villes et des campagnes ; il faut que la bienfaisance publique, si ingénieuse dans ses découvertes, et si variée dans ses ressources, trouve quelque moyen d'arracher aux vampires de l'usure les victimes qui les alimentent. Puisque les lois prohibitives manquent leur effet, on doit essayer de rendre ces lois même inutiles. Ne pourrait-on pas créer, dans chaque chef-lieu de canton, une caisse hypothécaire, dont les administrateurs consentiraient à prêter aux artisans et aux cultivateurs, à un intérêt fort au-dessous de celui des Monts-de-Piété (1)?

---

(1) M. de Montyon, qui a pris si souvent l'initiative des nobles pensées, avait proposé, en 1817 (voyez sa *Vie*), une prime de 5,000 francs, pour une société charitable qui prêterait, *sans intérêt*, aux différentes classes du peuple. Personne ne s'est présenté. Il ne faut pas placer la vertu trop haut, pour que l'on puisse y atteindre.

Il suffirait qu'un homme généreux donnât l'exemple, il aurait bientôt des imitateurs. Dans notre pays, si les vices sont contagieux, les vertus sont fécondes (1). Les ouvriers et les agriculteurs, sûrs de pouvoir opposer à des malheurs imprévus des ressources qui n'auraient rien d'onéreux, se livreraient au travail avec plus de sécurité, et n'auraient plus recours aux usuriers qui les dévorent; ceux-ci, à leur tour, s'apercevant qu'on leur enlève leur proie, et ne voulant pas garder leurs capitaux, les emploieraient à des spéculations utiles, ou à des fondations honorables: bien des pauvres seraient moins à plaindre, quelques riches seraient plus estimés; tout le monde y gagnerait. Des esprits chagrins diront peut-être que ce n'est là qu'un beau rêve; je ne sais pas ainsi désespérer de l'humanité; elle a tant d'amis en France, que le bien qu'on y propose n'est jamais une utopie.

---

(1) Depuis que le testament de M. de Montyon nous a révélé ses immenses largesses envers les hospices, deux hommes de bien, M. Boulard, ancien tapissier, et M. Brézin, fondeur, ont laissé à la même administration des sommes très-considérables.

DE LA TRAITE DES ENFANTS.

J'étais sorti de chez moi, par un de ces temps froids et humides du mois de novembre, lorsque je rencontrai cinq ou six petits ramoneurs qui me demandèrent l'aumône. Tout surpris de ce qu'au moment où l'on annonce la destruction de la mendicité, on la permet à des enfants dont on favorise ainsi les inclinations vicieuses au lieu de les étouffer, je me livrais à mes réflexions, lorsque j'aperçus, au coin d'une rue, un de leurs camarades, blotti contre le mur ; il ne demandait rien, et sanglotait de toutes ses forces comme s'il lui fût arrivé un grand malheur. Je lui frappai légèrement sur l'épaule, il se leva, et je vis de grands yeux

bleus, noyés de larmes, et une figure douce et pleine d'expression, qui ajouta, sans que je m'en rendisse compte, à l'intérêt que ce pauvre enfant m'inspirait. Je lui dis de me suivre, et je le conduisis dans une maison voisine; c'est là que demeure mon meilleur ami, M. de Surville, un de ces hommes rares qui pensent toujours, en s'éveillant, au bien qu'ils feront dans la journée, et qui semblent avoir pris pour devise ce joli vers de Martial :

Quas dederis, solas, semper habebis opes.

« Ce que nous donnons est la seule chose qui nous reste. »

Il remplit une de ces places qui n'éveillent pas l'ambition et qui n'excitent pas la jalousie, parce qu'elle occupe beaucoup, et qu'elle ne rapporte rien; il est administrateur du bureau de charité. — « Mon ami, lui dis-je en entrant, je t'amène un pauvre enfant qui meurt de froid; permets d'abord qu'il se chauffe, ensuite tu le feras causer, et nous verrons s'il dit la vérité. — Oh que oui, que je la dirai, répondit l'enfant en essuyant sa dernière larme; on la dit toujours quand on n'a pas fait de mal.

L'ADMINISTRATEUR.

C'est bien, mon ami, c'est très-bien; voyons d'abord, quel est ton nom ?

JOSEPH.

Je m'appelle comme mon père, Joseph Benoît.

L'ADMINISTRATEUR.

Et de quel pays es-tu ?

JOSEPH.

Je suis de Viverolles, en Auvergne, à quinze lieues de Clermont.

L'ADMINISTRATEUR.

Quel est l'état de ton père ?

JOSEPH.

Il fait des fromages qui sont bien bons tout de même; mais il faut en vendre beaucoup, quand on a douze enfants.

L'ADMINISTRATEUR.

Douze enfants !

JOSEPH.

Ni plus, ni moins. L'aîné a vingt-cinq ans : et moi, qui suis le dernier, j'aurai neuf ans à la Saint-Nicolas.

L'ADMINISTRATEUR.

Et tes parents t'ont laissé venir tout seul à Paris ?

JOSEPH.

J'aurais bien mieux aimé y venir tout seul, mais on m'a loué à un ancien ramoneur qui n'est pas bon tous les jours.

L'ADMINISTRATEUR.

Comment, on t'a loué ?

JOSEPH.

Oui, monsieur, c'est comme ça qu'on fait dans notre Auvergne : quand un père est trop pauvre pour nourrir ses garçons, il les envoie dans la grande ville avec un conducteur, qui lui donne une vingtaine d'écus par tête d'enfant, et qui leur apprend leur état.

L'ADMINISTRATEUR.

Voilà un genre de commerce bien moral.

JOSEPH.

Dam! c'est pas l'embarras, un père est bien embarrassé.

L'ADMINISTRATEUR.

Et travailles-tu beaucoup à Paris ?

JOSEPH.

Oh! je ne me repose guère; il y a des journées où je gagne jusqu'à 7 et 8 fr.

L'ADMINISTRATEUR.

7 et 8 francs! tu dois pouvoir mettre de côté pour tes parents.

JOSEPH.

Un instant, c'est que ça n'est pas pour moi, c'est pour mon conducteur, le père Rafflard, et encore il trouve que ce n'est pas assez.

L'ADMINISTRATEUR.

Et pourquoi pleurais-tu tout à l'heure quand tu es entré chez moi ?

JOSEPH.

C'est justement ça ; nous avons tous les jours des raisons ensemble. Il a voulu que je lui donne tout ce que je gagne ; je lui ai donné, pour ne pas avoir de dispute, et à présent il veut.... il veut.... (Ici le pauvre enfant ne pouvait pas continuer, les sanglots étouffaient sa voix.)

L'ADMINISTRATEUR.

Allons, allons, remets-toi, et dis-moi tout, peut-être te serai-je utile.

JOSEPH.

Eh bien, monsieur, il veut.... il veut que je demande l'aumône, pour que je lui donne plus d'argent.

L'ADMINISTRATEUR.

L'infâme !

JOSEPH (*avec force*).

Mais je lui ai juré que jamais, jamais je ne de-

manderais; parce qu'il est voleur, ce n'est pas une raison pour que je sois mendiant!

L'ADMINISTRATEUR.

J'aime cette colère, elle prouve que tu as de l'âme.

JOSEPH.

Oh! que oui, j'en ai..... mais lui, il n'en a guère; il est brutal comme tout, quand il a vu que je ne voulais pas mendier, il m'a battu, il m'a battu... il m'en a donné sur les épaules, sur la tête... il m'a fait bien mal, et c'est pour cela que je pleurais!

L'ADMINISTRATEUR.

Pauvre enfant!... Sois tranquille, tu ne pleureras plus; donne-moi d'abord son adresse.

JOSEPH.

Rue Mouffetard, n° 6.

L'ADMINISTRATEUR.

J'y serai dans une heure.

JOSEPH (*effrayé*).

Est-ce qu'il faudra que j'y aille aussi?

L'ADMINISTRATEUR.

Non, non, j'irai tout seul, et quant à toi, mon enfant, ne t'inquiète plus de rien, je me charge de tout; je sais bien où je t'aurais mis il y a six

mois ; par malheur cette maison n'existe plus (1), mais tu resteras ici.

JOSEPH (*transporté*).

Oh ! quel bonheur !

L'ADMINISTRATEUR.

Il y a là-haut une petite chambre auprès de

---

(1) L'établissement dont on veut parler a réellement existé, rue d'Orléans-Saint-Marcel, n° 29 ; il avait été créé dans les vues les plus nobles et les plus philantropiques ; on y accueillait avec bonté et l'on y traitait avec douceur les enfants que leurs parents envoyaient de Savoie ou d'Auvergne, pour exercer à Paris la profession de ramoneurs. Ils y étaient bien couchés, bien nourris, recevaient un commencement d'instruction, et travaillaient assez pour mettre de côté un peu d'argent qu'ils rapportaient au printemps dans leur pays. Cette institution était régie par les soins d'un conseil composé de MM. Olivier, curé de Saint-Étienne du Mont ; le comte de Breteuil, pair de France ; David, administrateur des douanes ; Le Bouetté, gentilhomme ordinaire du roi, et le baron de Brandois : tout semblait donc lui promettre succès et durée ; cet espoir ne s'est pas réalisé faute de fonds ; mais, quoique la tentative ait échoué, il serait à désirer que quelques personnes bienfaisantes, qui réuniraient aux talents administratifs la faculté de pouvoir exposer quelques capitaux, voulussent, en profitant de la première idée, relever un établissement qui ne peut manquer d'être utile à l'humanité.

celle du vieux Picard, cocher dans ma famille depuis quarante ans; tu l'occuperas. Picard te montrera à lire et à écrire; il te conduira le dimanche au catéchisme, rue du Bac, aux Missions étrangères (1); je te ferai apprendre un état, et dans trois ou quatre ans, quand je t'aurai mis à même de ne plus être à charge à tes parents, tu retourneras auprès d'eux; tu soigneras ta vieille mère, et tu m'écriras quelquefois que tu es heureux. »

Le petit Joseph pleurait aussi fort qu'en arrivant, mais ce n'étaient plus les mêmes larmes. Mon ami, pour se dérober à sa reconnaissance,

(1) On sait que l'établissement des petits Savoyards a été créé, en 1732, par l'abbé de Pontbriliant, aumônier du roi; ses successeurs ont été l'abbé de Fénélon, neveu de l'archevêque de Cambray, et l'abbé Legris-Duval, dont le nom est si cher aux malheureux. Le but de l'institution est de soustraire à la corruption les jeunes enfants de la Savoie qui viennent à Paris. Ils se réunissent à des jours fixes, au nombre de cinq ou six cents; on leur donne des leçons de lecture et d'écriture, et quelquefois on décerne des médailles à ceux qui montrent le plus de zèle et d'application. Cet établissement a été dirigé depuis par M. Bordier, que M. l'abbé Legris-Duval, à son lit de mort, a prié de lui succéder et de ne jamais abandonner ces pauvres enfants.

me pria de le conduire au vieux Picard, et se rendit chez ce conducteur si dur et si méchant. Il arriva précisément rue Mouffetard, au moment où il rentrait chez lui, entouré de quelques-uns de ces pauvres enfants qui lui sont confiés,

> Et dont la main légèrement essuie
> Nos longs canaux engorgés par la suie (1).

M. de Surville n'eut pas besoin de demander son nom. Sa brutalité le lui révéla. Ce misérable était presque sur le seuil de sa porte, lorsqu'il s'aperçut qu'un de ses *élèves* était resté à dix pas en arrière, pour écouter un chanteur : furieux, il s'élance, le prend par le bras, et pour le faire aller plus vite, lui donne de grands coups de pied ; le petit malheureux criait et pleurait à fendre le cœur, mais rien ne pouvait attendrir ce monstre à figure humaine ; plus l'enfant demandait grâce; plus il le frappait, en lui disant : « Ah! drôle, je te ferai voir si c'est pour entendre des chansons qu'on t'a envoyé à Paris. » M. de Surville eut bien de la peine à contenir son indi-

(1) Voltaire.

gnation, mais il avait intérêt à ne pas éclater pour mieux assurer l'exécution de son projet. Il attendit que toute la bande eût défilé, suivit le conducteur et monta, ou plutôt gravit presque immédiatement un mauvais escalier bien raide et bien sale, dans une allée étroite et obscure ; parvenu au sixième étage, la porte allait se refermer sur lui, lorsqu'il demanda à parler à M. Rafflard : « C'est moi-même, lui répondit le conducteur, donnez-vous la peine d'entrer. Monsieur appartient sûrement à quelque administration ; s'il veut faire un marché de ramonage à l'année, j'ai tout ce qu'il faut pour le contenter, mes prix sont modérés, et *mes enfants* n'ont jamais eu de reproches pour leur ouvrage. » Tout en laissant échapper ce flux de paroles, M. Rafflar avait fait passer l'étranger dans sa chambre et lui avait offert une chaise. Quand ils furent seuls, cet étranger lui dit : « Je viens vous apporter de l'argent.

M. RAFFLARD.

De l'argent, soyez le bien venu ; je ne m'y attendais pas, mais je vous remercie toujours.

L'ADMINISTRATEUR.

Ne me remerciez pas encore, peut-être ne serez-vous plus si content tout à l'heure.

M. RAFFLARD.

Je ne vous comprends pas.

L'ADMINISTRATEUR.

Vous allez me comprendre. Connaissez-vous Joseph, dont les parents sont de Viverolles en Auvergne, et qu'on vous a confié ?

M. RAFFLARD.

Je ne le connais que trop; un petit drôle qui fait le fier, et qui, lorsque l'ouvrage manque, ne veut pas demander l'aumône ; aussi je l'ai joliment arrangé ce matin.

L'ADMINISTRATEUR.

Et pour qui demanderait-il l'aumône ?

M. RAFFLARD.

Pour lui, donc!

L'ADMINISTRATEUR.

Ne serait-ce pas plutôt pour vous?

M. RAFFLARD (*troublé*).

Que voulez-vous dire?

L'ADMINISTRATEUR.

Je veux dire ce que vous savez mieux que moi : que vous disposez de ces pauvres enfants comme d'une propriété, que vous les nourrissez à peine, que vous vous emparez du fruit de leur travail, et que, lorsqu'ils ne gagnent rien, vous

en faites des mendiants pour qu'ils vous rapportent ce qu'on leur donne.

M. RAFFLARD (*balbutiant*).

Mais comment savez-vous ?

L'ADMINISTRATEUR.

Je le sais, que cela vous suffise. Quel droit avez-vous sur ces enfants ?

M. RAFFLARD (*se remettant de son trouble*).

Des droits; j'en ai de deux espèces. J'ai d'abord ceux que les parents m'ont donnés.

L'ADMINISTRATEUR.

Vous n'en êtes que plus coupable en abusant de leur confiance.

M. RAFFLARD.

Ensuite, j'ai les droits que je tiens de mon argent.

L'ADMINISTRATEUR.

Oui, je sais que vous avez *loué* ces pauvres victimes. Tenez, marchand d'esclaves, voilà les 60 francs que vous avez donnés aux parents de Joseph. Ils ne veulent plus que leur enfant reste avec vous.

M. RAFFLARD (*élevant le ton*).

Je prends les 60 francs, parce que c'est toujours bon à prendre; mais je vous prie de m'é-

pargner vos réflexions, les arrangements que je fais ne regardent personne.

L'ADMINISTRATEUR.

Ils ne regardent personne!..... C'est ce qui vous trompe; ils regardent tous ceux qui ont un cœur, tous ceux qui s'intéressent à ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, la faiblesse et l'innocence. Je vais aller trouver le maire de votre arrondissement.

M. RAFFLARD.

Le maire! c'est lui qui m'a donné la permission.

L'ADMINISTRATEUR.

Il vous a donné la permission de servir de protecteur à des enfants que leurs parents vous avaient confiés, et non pas d'être leur tyran et leur bourreau. Après avoir avili leur âme, abruti leur esprit, vous les maltraitez, vous les frappez...

M. RAFFLARD.

Mais monsieur...

L'ADMINISTRATEUR.

Oui, vous les frappez. Tout à l'heure, quand vous êtes rentré, vous avez battu un de ces êtres faibles que vous appelez *vos enfants* et qui ont un bien mauvais père. Méchant homme que vous

êtes! Je vous le répète, je vais trouver le maire, je lui dirai vos excès. Tout ce qu'il y a d'honnête à Paris s'entendra pour former un établissement où les deux pays dont les mœurs sont restées les plus pures pourront envoyer avec sécurité les enfants qui ont une famille trop nombreuse ou ceux qui n'en ont pas du tout. Les laisser avec des hommes tels que vous, ce serait gâter leur cœur et altérer leur santé. D'ailleurs, ce sont des châtiments qui vous sont dus et non pas des récompenses. Lorsque la France, d'accord avec toute l'Europe, s'est prononcée contre la traite des nègres, elle ne tolèrera pas, elle ne peut pas vouloir tolérer la traite des enfants (1). Je vais m'occuper de cela. Adieu. »

---

(1) Tous les faits contenus dans ce chapitre sont de la plus exacte vérité; l'auteur les a seulement dialogués, pour donner à son récit une forme dramatique.

ÉLOGE

DE LA HARPE,

PRONONCÉ

LE 15 OCTOBRE 1803,

AU LYCÉE DE PARIS.

AVIS AUX LECTEURS.

Je n'ai rien à dire de mon œuvre ; le public lira et jugera. Il est probable qu'il ne la trouvera pas sans reproche, sous le rapport littéraire, mais je veux au moins qu'il sache que si l'auteur a manqué de talent, il n'a pas manqué de courage.

Il en fallait pour adresser, dans un Lycée (1) qui dépendait du gouvernement, un hommage

(1) Le Lycée (aujourd'hui Athénée de Paris), fondé en 1783, par M. de Montesquiou-Fézensac, était le rendez-vous de la plus brillante société ; on y suivait des cours de toute espèce. C'est pour ce Lycée que La Harpe composa son *Cours de littérature*.

public à la mémoire de Henri IV, de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Madame Elisabeth. Les spectateurs prouvèrent par des applaudissements redoublés qu'ils partageaient ma vénération pour ces victimes immortelles de nos sanglantes discordes.

ÉLOGE

DE LA HARPE.

MESSIEURS,

Je dois l'avouer, un trouble involontaire s'empare de moi en ce moment; je crains que l'on ne trouve téméraire ce qui d'abord m'avait semblé honorable. Si j'avais songé aux difficultés de l'entreprise, peut-être je l'aurais abandonnée; non que je sois embarrassé pour louer l'homme célèbre dont je veux honorer la mémoire, mais l'abondance même des idées, le mérite du sujet, le lieu de la réunion, sont autant d'obstacles à mon succès. C'est l'éloge de La Harpe que vous allez entendre, et La Harpe excellait dans les éloges; je vais parler de lui à cette tribune, et c'est

à cette tribune qu'il s'est occupé pendant vingt ans de votre instruction et de vos plaisirs; je suis forcé d'analyser ses ouvrages, et vous connaissez tous son talent pour l'analyse : ainsi chacun de ses avantages rappelle un de mes défauts, et la perfection du modèle ne sert qu'à faire ressortir l'inexpérience du peintre. Sans doute cette considération puissante m'aurait détourné du projet que j'avais conçu, si une autre plus puissante encore ne m'y avait affermi. J'ai vu La Harpe mourir victime des préventions et de la calomnie. J'ai cru que la justice de l'histoire le dédommagerait de l'injustice des hommes : vaine espérance! Le possesseur de ses richesses littéraires n'a fait qu'esquisser son éloge (1). Voilà ce qui m'a décidé à lui rendre un hommage public : j'ai plutôt considéré son mérite que mes forces en essayant de prouver aux amis du goût et de la saine littérature toute l'étendue de la perte qu'ils ont faite. J'ai une

(1) A l'époque où cet ouvrage fut composé, M. de Lacretelle aîné n'avait point encore prononcé son éloge académique. Au reste, ce discours n'aurait rien changé à mes réflexions, car il renferme plus de critiques que de louanges, et on peut presque l'appeler un éloge contre La Harpe.

crainte, c'est de rester trop au-dessous de mon sujet ; mais aussi j'ai un espoir, c'est que dans un siècle où la flatterie fait des progrès si rapides, on voudra bien du moins pardonner à la louange.

J'ai divisé cet éloge en deux parties : la première embrasse les cinquante premières années de sa vie, depuis 1739 jusqu'en 1789, époque de la révolution, et la seconde depuis 1789 jusqu'en 1802, époque de sa mort. Cette division m'a été indiquée par la différence de sa vie littéraire et politique, et par la nécessité de les séparer.

PREMIÈRE PARTIE.

Jean-François de La Harpe naquit à Paris le 20 novembre 1739; il était fils d'un capitaine d'artillerie, issu d'une très-ancienne famille suisse. On lui a contesté son origine, mais elle n'est pas moins constatée par des faits positifs et qui démentent la calomnie; il est seulement bon d'observer que ces attaques remontent à son berceau : nous aurons plus d'une fois occasion de remarquer, dans le cours de cet éloge, qu'elle

n'a pas cessé d'avoir les yeux ouverts sur lui et de distiller sur sa vie tous ses poisons.

La Harpe fut mis de fort bonne heure au collége d'Harcourt, se distingua dans toutes ses classes, et remporta tous les premiers prix de l'Université. A la fin de sa rhétorique, il fut victime d'un bruit injurieux : on l'accusa d'avoir insulté un de ses maîtres dans des couplets épigrammatiques. Certes, s'il eût été capable d'un trait pareil, il aurait donné une bien mauvaise idée de son cœur. L'ingratitude, cette vertu révolutionnaire, est le plus inexcusable des vices : ses ennemis le sentaient, et leur mensonge n'en était que plus odieux. Laharpe était loin de mériter un pareil reproche ; je ne citerai aucun fait pour le disculper : je trouve sa justification complète dans la préface de *Timoléon*.

« On a dit et on répète partout que j'ai écrit contre le principal du collége où j'ai été élevé : cela est faux, de toute fausseté ; dans les couplets que j'avais faits et auxquels mes camarades en ajoutèrent d'autres, il n'est nullement question d'aucun homme envers qui j'eusse le moindre devoir à remplir. Le bienfaiteur de mon enfance, celui pour qui j'aurai une reconnaissance éternelle, celui qui m'a toujours conservé

son amitié, est M. l'abbé Asselin, autrefois proviseur d'Harcourt, et connu par son goût pour la littérature. J'en appelle au témoignage de ce respectable vieillard, témoignage qu'il me rendra sans doute avec plaisir. Il est donc évident que ce tort de jeunesse, qu'on affecte de rappeler et d'envenimer avec un acharnement indécent, consiste à avoir fait des épigrammes puériles contre des employés obscurs à qui je ne devais rien. Quelques personnes s'étonneront qu'on ait osé avancer un mensonge aussi odieux et qu'il était si facile de détruire : elles auront tort. Il faut s'étonner quand les hommes sont équitables, et non pas quand ils sont injustes (1). »

A peine sorti du collége, La Harpe se livra tout entier à l'étude des lettres. Il fit paraître en 1762 un recueil d'héroïdes et de poésies fugitives que j'ai sous les yeux, et qui toutes respi-

---

(1) Il est évident pour tout homme de bonne foi que l'accusation dirigée contre La Harpe était une calomnie ; elle ne lui en coûta pas moins la liberté. M. de Sartines, trompé (tout homme en place ne l'est que trop souvent), punit de la prison cette espièglerie de jeunesse.

rent la grâce et l'élégance. L'année suivante, il composa *Warwick*, qui parut en 1763, et qui fit au poète, à peine âgé de vingt-trois ans, une très-grande réputation : cette tragédie eut un succès prodigieux, et l'auteur fut demandé. J'appuie sur cette circonstance pour faire sentir la différence des temps : c'était alors le premier de tous les honneurs ; on ne l'accordait qu'après la réussite d'une tragédie intéressante ou d'une bonne comédie. Aujourd'hui c'est une récompense prodiguée ; on demande l'auteur, au Théâtre sans Prétention comme au Théâtre-Français, pour un mélodrame comme pour un bon ouvrage, trop heureux encore quand le spectateur ignorant ne le demande pas à une tragédie de Corneille, ou à une pièce de Molière (1).

Warwick, applaudi d'abord au parterre, obtint le suffrage plus difficile des lecteurs dans le silence du cabinet, et trouva grâce devant ces

(1) Il y a vingt exemples, plus piquants les uns que les autres, de l'ignorance d'un certain public. A la première représentation de la reprise de *l'Amour médecin*, plusieurs voix demandèrent l'auteur, que malheureusement on ne pouvait pas faire paraître.

deux tribunaux également redoutables, nous dit Fontenelle, l'un parce qu'il est tumultueux, et l'autre parce qu'il est tranquille.

Le succès de cet ouvrage tiendrait du prodige, si Voltaire n'avait pas fait *Œdipe* à dix-neuf ans. C'est au jugement des connaisseurs sa meilleure tragédie, comme *Warwick* est la meilleure tragédie de La Harpe. Ce fait peut, selon moi, passer pour un phénomène. Comment un premier ouvrage, qui ne devrait être qu'un essai, est-il souvent le plus parfait? C'est un problême qu'il est difficile d'expliquer. Soit que ces heureuses prémices d'une imagination vierge aient plus de vigueur, de sève et d'énergie que les enfants de l'art et du travail, soit que la nature, magnifique dans ses premiers présents, leur donne une empreinte plus marquée de liberté, d'aisance et de génie, toujours est-il prouvé, par des exemples assez fréquents, que l'aurore de certains poètes est souvent plus brillante que le jour même, et que dans la famille des arts, les enfants du génie ont leur droit d'aînesse.

Pour le véritable homme de lettres, un succès n'est qu'un engagement pris d'en mériter d'autres. La Harpe, encouragé par l'accueil flatteur

qu'avait reçu *Warwick*, fit paraître, l'année suivante, *Timoléon*, qui, malgré les beautés de détail et l'élégance du style, n'obtint qu'un succès médiocre. Ce léger échec, loin d'abattre son courage, devint un aiguillon pour son amour-propre, et il remporta en 1768 un triomphe d'autant plus glorieux qu'il était presque sans exemple. Voici ce fait vraiment curieux, tel qu'il m'a été raconté par un témoin digne de foi.

L'Académie de Rouen avait mis au concours, pour le prix de poésie, la composition d'une ode, et elle avait laissé le sujet au choix des concurrents. Dans toutes les provinces de France les auteurs se mettent à l'œuvre ; le terme approche, on envoie les poèmes : le terme expire, on les juge. Les arbitres littéraires dépouillent toutes les productions des concurrents, en écartent un grand nombre, et en distinguent deux : leur balance reste long-temps indécise ; enfin ces deux pièces leur paraissent réunir à un tel degré des droits à l'estime, que pour ne pas faire d'injustice par un jugement exclusif, ils se décident à partager la couronne ou du moins à la multiplier en donnant deux prix. On rompt les cachets pour proclamer le nom des vainqueurs. Que l'on se figure la surprise de l'aréopage, lorsqu'il

lit sur les deux copies le nom de La Harpe : rival de lui-même, le poète avait embarrassé par un double mérite l'impartiale équité des juges, et il avait fini par remporter deux victoires, après s'en être long-temps disputé une.

Les années suivantes furent pour lui marquées par de nouveaux triomphes. Il avait l'habitude de concourir pour tous les prix des académies de Paris, Toulouse et Marseille, et il était toujours vainqueur ; il ne lui est arrivé que deux fois de manquer le prix ; à la vérité il eut le premier accessit : ce sont là les deux seuls revers qu'il ait eus à essuyer.

Parmi tous les éloges, on distingue celui de Henri IV. L'auteur a retracé avec son talent ordinaire les grandes actions et la belle âme du meilleur des rois. Quoi qu'il en soit, ce prince, si cher à tous les Français qui n'ont pas cessé de l'être, a été peut-être plus dignement caractérisé par M. Gudin, qui l'a loué dans un seul vers ,

Le seul roi dont le pauvre ait gardé la mémoire.

On doit encore remarquer, parmi les éloges du même auteur, ceux de Fénélon et de Racine. Dans le premier, le style est pour ainsi dire empreint des couleurs du sujet, et il semble qu'on

lise *Télémaque*. Le second est un chef-d'œuvre, et les connaisseurs le regardent comme le meilleur ouvrage de La Harpe.

En effet, jamais Racine n'a été apprécié avec plus de goût, jugé avec plus d'équité, analysé avec plus de profondeur.

« Aucun poète, nous dit La Harpe, n'a connu aussi bien que Racine la mollesse du style qui dérobe au lecteur la fatigue du travail et les ressorts de la composition ; nul n'a mieux entendu la période poétique, la variété des césures, les ressources du rhythme et l'enchaînement des idées. Le tissu de sa diction est tel qu'on n'y peut rien déplacer, rien ajouter, rien retrancher ; c'est un tout qui semble éternel : rien ne serait si difficile que de refaire un vers de Racine. »

L'auteur était loin de prévoir alors qu'un poète ou du moins qu'un auteur de nos jours trouverait facile de refaire non-seulement les vers de Racine, mais une de ses tragédies tout entière, à la vérité, la meilleure *Phèdre*,.. (1)!..

---

(1) La *Phèdre* refaite porte le titre d'*Hippolyte*, et c'est la seule chose que M. Cubières Palmezeaux ait cru devoir conserver de Racine. Le nouvel auteur annonce à l'univers,

Ce fut à peu près à cette époque (en 1770) que La Harpe fit *Mélanie* (1); cette pièce, qui, par la nature du sujet, ne pouvait pas être représentée, eut à la lecture le succès le plus brillant: elle fut traduite en italien, en anglais, etc., etc., et augmenta le nombre de ses ennemis.

---

dans une préface en forme de dialogue, que des taches remarquables déparent le récit de Théramène, et voici ce qu'il propose comme remplacement:

A son horrible aspect les chevaux effrayés
S'élancent brusquement hors les chemins frayés,
Et n'obéissent plus à la main qui les guide.
Ils n'écoutent plus rien : calme autant qu'intrépide
Le prince vainement cherche à les retenir ;
De son auguste voix perdant le souvenir,
En avant s'il les pousse, ils courent en arrière,
Et changent tour à tour de vœux et de carrière.

Cette citation suffira pour prouver que M. de Palmezeaux est original et que sa manière ne ressemble nullement à celle de Racine. Sa pièce a été représentée au théâtre du Marais et devait être jouée ensuite par les comédiens français, que l'auteur appelle les grands-prêtres de l'art dramatique.

(1) Voltaire écrivait à La Harpe : « L'Europe attend *Mélanie.* » Et cet éloge n'était pas ironique, comme ont semblé le croire quelques mauvais plaisants. Au reste, l'auteur, après sa conversion, a fait des changements considérables à cet ouvrage.

Trop au-dessus des attaques de l'envie pour s'abaisser à y répondre, La Harpe poursuivait à grands pas sa carrière poétique, lorsque M. de Choiseul, son protecteur, essaya de faire prendre une direction nouvelle à son talent, en lui confiant une place importante dans la diplomatie. Ce fait, dont je suis certain, déplaira sans doute à ceux qui avancent comme principe général que l'esprit des lettres est incompatible avec l'esprit des affaires. Plusieurs nominations récentes prouvent que de nos jours on ne veut pas suivre un pareil système, et dans le fait on aurait peine à croire qu'il y eût un gouvernement assez mal conseillé pour réaliser des vues aussi étroites.... Un homme de lettres ne peut pas remplir une place dans l'état! Et pourquoi donc alors le régent, qui connaissait assez bien les hommes, nomma-t-il Destouches ambassadeur à Londres? Pourquoi ce poète célèbre se distingua-t-il, dans ce poste éminent, par la finesse de ses vues, et la sagesse de ses négociations? Pourquoi Prior, fameux poète anglais, prépara-t-il par les combinaisons les plus heureuses cette paix d'Utrecht si long-temps attendue? Concluons de ces deux exemples que l'esprit des lettres n'est un

obstacle en aucun genre, et que l'esprit, quand il est guidé par le bon sens, peut mener à tout. Les méchants princes sont les seuls qui, n'aient pas protégé les lettres; Henri IV faisait de fort jolies chansons et Néron des vers détestables.

Au reste, La Harpe ne profita pas des offres obligeantes de son protecteur; il n'avait d'autre ambition que celle de la gloire, et ne voulait d'autre place que celle d'académicien: il se mit sur les rangs, et ne tarda pas à être nommé. Sa réception eut lieu le 20 juin 1776; son discours, remarquable par la pureté du style, la simplicité de la marche et l'élégance des idées, renferme un éloge ingénieux de Colardeau, son prédécesseur (1). Marmontel répondit au réci-

(1) On y remarque le passage suivant :

« Vos suffrages, messieurs, venaient chercher sur le lit de douleur le chantre aimable d'Héloïse. On vous remit sa lettre de remercîments, et vous crûtes entendre le chant du cygne. Son âme sembla se ranimer un moment pour la gloire et la reconnaissance; mais ce dernier rayon allait bientôt s'éteindre dans la tombe, et son nom inscrit dans vos fastes était tout ce qui devait vous rester de lui. Il avait traduit quelques chants du Tasse. Y avait-il une fatalité attachée à ce nom? et faut-il que pour la seconde fois le Tasse n'ait pu monter au Capitole! »

piendaire, et son discours développait fort bien ses titres.

« Vous nous avez intéressés, monsieur, par le courage avec lequel nous vous avons vu lutter sans cesse contre le torrent de l'envie, et nous lui disons quelquefois : Tu as beau vouloir le submerger, tu ne fais qu'exercer et accroître ses forces : *Merses profundo, pulchrior evenit.*

« Dans les disputes littéraires où vous défendiez la cause commune du goût, nous vous avons souhaité quelquefois plus de modération, jamais plus de droiture ni de sincérité. L'étude des grands modèles, la connaissance approfondie de la saine littérature, vous donnaient de grands avantages ; vous avez laissé la ressource des personnalités à ces âmes basses et viles que l'envieuse malignité tient à ses gages, et, digne de sentir le prix des vrais talents, comme d'en partager la gloire, vous en avez été en même temps l'émule et le panégyriste. Voilà, monsieur, ce qui vous distingue et vous ennoblit à nos yeux. »

Jaloux de justifier de plus en plus des éloges aussi flatteurs, La Harpe continua ses travaux, et le fauteuil de l'Académie ne l'endormit pas comme il en avait endormi tant d'autres. Il fit paraître en 1779 *les Muses rivales*, faites à la

gloire de Voltaire; cette petite pièce eut un très-grand succès : on se rappelle encore quel plaisir fit l'actrice chargée du rôle d'Erato, et chacun la reconnaîtra, quand nous aurons dit que le rôle de Thalie lui aurait mieux convenu, car ce nom se joint si bien au sien qu'il a l'air d'un nom de famille (1).

La Harpe fit successivement paraître *Tangu et Félime*, badinage charmant qui prouve que le talent de l'auteur savait se plier à tout; l'*Abrégé de l'histoire générale des voyages*, qui ne peut passer que pour la compilation d'un homme de goût, mais qui a du moins l'avantage de servir la paresse en épargnant des lectures, et *Philoctète*, remarquable par la pureté du style et par le mérite de transporter sur la scène française une tragédie grecque dans son austère simplicité.

C'est à peu près vers cette époque que des protecteurs puissants des arts et des lettres créèrent cet établissement qui vous réunit aujourd'hui, messieurs; cet établissement, qui a

(1) Voilà peut-être la plus inutile de toutes mes notes ; il n'est pas un lecteur qui n'ait reconnu Mlle Contat.

pris depuis peu le nom d'Athénée, mais dont le premier nom fut Lycée, le seul peut-être qui ait résisté à tant d'orages, et qui n'ait pas été détruit par une révolution qui détruisait tout. Des professeurs habiles dans tous les genres furent chargés d'y faire des cours. Pour la chimie, M. de Fourcroy ; pour l'histoire, M. Marmontel, dont M. Garat était le suppléant ; pour la physique, MM. Monge et de Parcieux ; pour les mathématiques, M. de Condorcet ; et La Harpe pour la littérature. On a discuté quelquefois l'inconvénient ou l'avantage de cet établissement. Si l'utilité n'en était pas bien reconnue, il suffirait, pour la constater, de rappeler à ceux qui m'écoutent que ce sont les cahiers de La Harpe, qui, réunis en corps d'ouvrage, ont formé ce *Cours de littérature*, monument immortel, érigé à la fois pour nos aïeux, pour nous et pour la postérité. C'est là, sans contredit, au milieu de tous ses titres, son titre le plus brillant, le plus solide, le moins contesté. Quelle variété ! quelle profusion de richesses ! Il nous fait sentir le mérite des anciens, et nous fournit à la fois des préceptes et des exemples de goût.

Je crois donner une preuve de mon respect

pour le public et pour celui dont j'honore la mémoire, en m'arrêtant un moment sur cet intéressant ouvrage; l'épigraphe seule m'y autorise :

Indocti discant et ament meminisse periti.

« Que les ignorants apprennent et que les gens instruits jouissent de leurs souvenirs. »

Les deux premiers volumes sont consacrés aux poètes grecs et latins. Pindare, Anacréon et Horace sont déclarés les princes des poètes lyriques.

L'éloquence succède à la poésie; La Harpe, après avoir donné quelques détails sur Quintillien, consacre le troisième volume à Cicéron et à Démosthènes : leur parallèle est remarquable.

« Démosthènes va toujours droit à l'ennemi, heurtant et frappant; Cicéron, au contraire, fait un siége en forme, s'empare de toutes les issues, se sert d'un discours comme d'une armée, et enveloppe ses ennemis de toutes parts, jusqu'à ce qu'enfin il les écrase. » Voilà ce qu'on appelle tracer en peintre et juger en maître.

Des Grecs et des Romains, La Harpe passe aux poètes français. Un des chapitres les plus remarquables est celui où il analyse les ouvra-

ges de La Fontaine. Il s'y arrête avec une complaisance qui trahit sa prédilection pour cet auteur. Il faut l'entendre nous parler du bonhomme.

« Dans tous les genres de poésie et d'éloquence, la supériorité plus ou moins disputée a partagé l'admiration. S'agit-il d'épopée? Homère, Virgile, le Tasse, se présentent à la pensée; et nul n'ayant réuni au même degré toutes les parties de l'art, chacun d'eux balance le mérite des autres, au moins sous plusieurs rapports. Il en est de même de la tragédie, de l'ode et de la satire. Athènes, Rome, Paris nous offrent des talents rivaux. Les anciens et les modernes se disputent la palme de l'éloquence, et nous opposons aux Cicéron et aux Démosthènes nos Bossuet et nos Massillon. La comédie même, où Molière a une prééminence qui n'est pas contestée, permet encore que le nom de Regnard soit entendu après le sien. Il n'existe qu'un genre de poésie dans lequel un seul homme a si particulièrement excellé que ce genre lui est resté en propre, et ne rappelle plus d'autre nom que le sien, tant il a éclipsé tous les autres. Nommer la fable, c'est nommer La Fontaine. Ce genre et l'auteur ne font plus qu'un. Esope,

Phèdre, Pilpay, Avienus avaient fait des fables. Il vient, et les prend toutes, et ces fables ne sont plus celles d'Esope, de Phèdre, de Pilpay, d'Avienus, ce sont les fables de La Fontaine. »

La Harpe ne dit qu'un mot de Vergier, et ne fait que nommer Ducerceau, Saint-Gilles, Perrault et Desmarets, trop médiocres pour avoir un rang. Il parle ensuite de la poésie pastorale; Racan, Segrais, Mme Deshoulières et Fontenelle y figurent tour à tour, et il termine ce chapitre par un éloge de Chaulieu et par celui de la chanson, genre vraiment national, et dont les Français ont fait depuis plusieurs siècles l'écho du plaisir et de la gloire.

C'est ici que finit le sixième volume; et ce qu'on aura peine à comprendre, c'est que des recherches aussi vastes, des travaux aussi étendus, aient pu être terminés dans l'espace de trois ans, depuis 1786 jusqu'en 1789. C'est également ici que se terminera la première partie de son éloge. Je vous l'ai montré jusqu'à présent, messieurs, précoce dans ses talents, prosateur irréprochable, poète brillant, porté de triomphe en triomphe, et comme accablé sous le poids des couronnes; arrachant, à la fleur de

l'âge, la plus flatteuse des récompenses littéraires, récompense que beaucoup d'auteurs s'estiment heureux d'obtenir à la fin de leur carrière. Enfin, je vous l'ai montré jetant les bases d'un monument national que nous pouvons opposer avec orgueil aux étrangers. Tels sont ses titres; titres sacrés, titres incontestables que la suite de cet éloge ne fera que mieux assurer encore. Heureux si, se bornant aux devoirs, aux plaisirs du véritable homme de lettres, dont il était si digne de porter le nom, il ne se fût point mêlé des affaires publiques. Au milieu des dissensions civiles, le poète doit cacher sa vie. S'il avait cette utile précaution, une fois, du moins, il aurait un rapport avec le sage.

SECONDE PARTIE.

Les gouvernements créés par les hommes sont faits à leur image; comme eux, on les voit naître, croître et se fortifier par l'habitude; parvenus à leur maturité, ils restent quelque temps dans un heureux et brillant équilibre, sans rien perdre et sans rien gagner; mais enfin, la jeunesse disparaît, l'équilibre se rompt, chaque

jour leur enlève un avantage, leur force s'épuise, ils décroissent, s'affaiblissent, et meurent.

Telle a été en abrégé l'histoire du gouvernement monarchique. Les guerres malheureuses de 1711 avaient obscurci les dernières années du règne de Louis XIV, le régent vint aggraver la situation, et le papier du célèbre Law acheva la ruine de l'état; les ministres de Louis XV, pour remédier au mal, eurent recours à des emprunts fréquents: c'était creuser l'abîme pour le combler. Cette ressource onéreuse ressemble au baume de ces charlatans qui paraît d'abord soulager le blessé, mais qui agrandit la plaie au lieu de la fermer: celle de la France devint bientôt incurable; au désordre des finances se joignit cet esprit de vertige et d'indépendance, qui depuis cinquante ans semble planer sur toute l'Europe, comme un génie malfaisant. Les novateurs redoublèrent d'audace, et, vers la fin du règne de Louis XV, ils attaquèrent ouvertement les grands principes religieux et politiques. En France, un ridicule est pire qu'un vice: ils le savaient; aussi, était-ce par des plaisanteries qu'il affaiblissaient le respect dû aux institutions les plus sacrées. C'est au milieu de cette corruption générale que Louis XVI arriva au trône, et

l'on peut dire qu'il était presque détrôné en y montant (1). La guerre d'Amérique acheva d'épuiser les ressources du royaume. En vain le roi voulut se prêter à tout ce qui pouvait en créer de nouvelles; il n'était plus temps. Il tint des lits de justice, assembla les notables, et enfin convoqua les états-généraux. Il croyait sans doute que cette déférence loyale aux intérêts de la France et aux besoins de l'état serait une

---

(1) Tout le monde connaît cette fameuse chanson du chevalier Delisle :

Air : La bonne aventure.

Vivent tous nos beaux esprits,
Encyclopédistes, etc.

Ces couplets, composés en 1776, étaient la prophétie exacte de la révolution de 1789.

Le dernier surtout est remarquable.

A qui devrons-nous le plus?
Au roi notre maître;
Qui, se croyant un abus,
Ne voudra plus l'être.
Ah! qu'il faut aimer le bien
Pour de roi n'être plus rien!
J'enverrais tout paître,
O gué!
J'enverrais tout paître.

mesure salutaire et décisive ; il se trompait étrangement : le peuple ressemble à ces enfants volontaires qui exigent toujours plus à mesure qu'on leur accorde davantage. Le roi proposait une réforme, on voulait un bouleversement, et c'est ainsi que de faute en faute et de sacrifice en sacrifice on vit arriver cette révolution à jamais fameuse, qui renversa toutes les institutions, déplaça tous les talents, confondit tous les ordres, nivela toutes les classes, et offrit à l'œil des observateurs l'image de ces vases imprudemment agités, dans lesquels la lie du vin passe du fond à la surface.

On promettait à la France des destinées brillantes, des réformes heureuses, des lois utiles ; La Harpe se laissa séduire par cet espoir chimérique : sans doute il était plus coupable qu'un autre ; ses talents doublaient sa faute, et je ne prétends pas la déguiser. La Harpe aima la révolution, il en vanta les principes : cela est vrai, et il faut en convenir, pour donner la preuve que les meilleurs esprits sont sujets à des erreurs funestes ; il faut en convenir, parce que le souvenir de ses torts peut en épargner à d'autres ; il faut en convenir enfin, parce qu'il en est convenu lui-même. « J'ai été trompé, disait-il sou-

vent; j'ai cru que la révolution ferait le bonheur de la France : je voudrais pouvoir effacer de mes larmes ces pages de mon histoire. »

Et c'est un homme qui tient un langage tout à la fois si noble et si modeste, un homme qui se condamne lui-même, un homme qui ouvre tous les replis de son cœur pour y faire pénétrer le repentir, un homme humilié de ses fautes et fier de son retour au bien, c'est cet homme que l'on ose encore accuser! Ah! si la plus terrible des vengeances, celle de l'opinion publique, a besoin de poursuivre de grands coupables et de retracer de grandes fautes, qu'elle s'adresse à ceux qui les nient et non à ceux qui les avouent; qu'elle parcoure toutes les classes de la société, et si par hasard elle y trouve quelques misérables qui jouissent en paix du fruit de leur infamie, et qui joignent au crime de leur conduite celui de leur prospérité, qu'elle s'explique et qu'ils tremblent; qu'un souvenir impitoyable, remontant le fleuve impur de leur vie, joigne au récit de leurs faits connus celui de leurs turpitudes secrètes : ils sont heureux, ils sont sans remords; on peut en les démasquant forcer leur repentir et nous venger de leur bonheur; mais revenir sur les torts d'un grand écrivain

qui ne fit que des fautes et jamais de crimes, lui retracer des erreurs qu'il regrette, une conduite qu'il désavoue, des principes qu'il déplore, l'écraser quand il est à terre, le poignarder quand il s'immole, c'est la dernière ressource des lâches, c'est tuer un homme désarmé.

Au reste, si La Harpe adopta trop légèrement les principes de la révolution, du moins n'eut-il jamais à se reprocher d'avoir été un de ses agents. Il continua, au milieu de nos désordres politiques, ses travaux favoris ; c'est alors qu'il se chargea de la partie littéraire du *Mercure* ; il y inséra une foule d'articles aussi solides que piquants ; on ne les trouve point dans ses ouvrages, et cependant ils suffiraient pour illustrer un auteur qui n'aurait pas eu d'autres titres. Personne ne fut aussi redoutable que lui dans les discussions polémiques. Toujours vif, serré, pressant, il sait graduer ses moyens et motiver sa critique : son seul défaut est d'être trop sévère ; mais ce défaut est tempéré par la justice, et s'il lui arrive de trouver dans l'écrivain qu'il censure un morceau digne d'éloges, il le loue toujours avec équité, souvent avec plaisir.

En cherchant la cause de son excessive rigueur, on la trouve dans son caractère vigoureux

et indépendant, et dans son goût vraiment exquis. Un mauvais ouvrage, un mauvais vers le choquaient comme un ton faux blesse une oreille délicate, et il aurait critiqué alors sans ménagement Voltaire lui-même. Ni son âge, ni sa renommée ne lui imposaient. Quand par négligence ou par précipitation ce grand poète avait laissé quelques incorrections dans ses vers, La Harpe lui proposait des changements, et s'ils n'étaient pas adoptés, il prenait sur lui de les faire. Un jour qu'il jouait à Ferney, dans une pièce du maître, il fit en plein théâtre une de ces corrections. On trembla pour le téméraire : on craignit l'explosion d'un amour-propre délicat, irascible, nourri de respects. Cette fois il fut indulgent, et l'on entendit Voltaire s'écrier : « Il a raison, il a raison ; cela est beaucoup mieux ainsi. Qu'on me corrige toujours de même. »

La rédaction du *Mercure* n'empêcha pas La Harpe de continuer son *Cours de littérature*. Le tome VII^e^ commence par l'éloquence de la chaire: Bossuet, Fléchier, Massillon et Mascaron y sont dignement appréciés. Il passe ensuite aux historiens et aux mémoires, et cite ceux du cardinal de Retz, de Larochefoucauld, de Bussy et de Lafare. Le chapitre troisième est consacré à la

métaphysique; Descartes, Pascal, Fénélon, Mallebranche, Bayle, en font les honneurs. Le quatrième chapitre, de littérature mêlée, comprend les romans et les contes qui rappellent Mlle Scudéry, Mme de Lafayette, Scarron, Hamilton et Mme d'Aulnoy; le style épistolaire pour lequel Voiture nous offre des modèles de ridicule, et Mme de Sévigné, des modèles de grâce; les traductions qui ne sont pas bonnes et les critiques qui donnèrent naissance aux feuilles appelées journaux : Denis Sallo commença en 1665 celui des *Savants,* mais le premier journal qui ait parlé de la littérature et des ouvrages d'imagination est *le Mercure galant* de Visé, qui date de 1672. Pour donner une idée de son goût, il suffit de dire que les ouvrages de Corneille et de Racine y étaient déchirés. On ne le connaît plus aujourd'hui que par la pièce de Boursault qui porte ce titre.

Le tome VIII[e] commence par une discussion sur les ouvrages de Voltaire. La Harpe les juge avec beaucoup d'impartialité, et défend *la Henriade* contre Labeaumelle et Fréron; il parle ensuite du *poème de Fontenoy*, dont les beautés ne suffisent pas pour faire oublier les défauts, et de *la Pucelle d'Orléans*, dont il prouve le danger, mais dont il reconnaît le mérite poéti-

que. Il n'oublie pas Gentil-Bernard, qui a fait un art de ce qui n'en est pas un, ni Malfilâtre, dont la mort a été aussi précoce que le talent, ni Gresset, dont le nom seul rappelle les titres.

Les trois volumes suivants sont consacrés à Voltaire et à Crébillon. Il donne la prééminence au premier, et il faut convenir que ses arguments sont victorieux. Je regrette seulement qu'il n'ait pas comparé ces deux grands tragiques comme il a comparé Racine et Corneille. Je vais essayer de suppléer à son silence, et l'on ne verra que trop bien que ce n'est pas lui qui parle.

Crébillon est plus sombre, Voltaire plus brillant; l'un entre dans le cœur de vive force, mais n'y demeure qu'un moment, l'autre s'y glisse et y reste; l'un retrace de grands crimes, l'autre de grandes passions. Crébillon sacrifie souvent l'harmonie et même la langue à l'idée; Voltaire, plus pur, plus correct, joint la grâce de l'expression à l'éclat des pensées. Voltaire est beau comme un ciel pur, Crébillon comme un orage terrible; enfin, l'un est le poète de Londres, l'autre celui de Paris.

Me voici parvenu à l'époque la plus intéressante de la vie de La Harpe, celle où, renonçant à ce qu'il appela depuis ses erreurs, il se livra à

l'étude, à la pratique de la religion dans laquelle il était né. Il suivait paisiblement le cours de ses occupations littéraires, lorsque la tyrannie le fit traîner en prison. On n'a pas oublié, quoique aujourd'hui on oublie tout, ce qu'étaient ces cachots impurs ; on n'a pas oublié que des milliers de victimes mouraient cent fois avant de périr, qu'elles avaient leurs vertus pour écrou, leur mérite pour acte d'accusation, et l'arrêt de mort pour jugement. Dans cette extrémité cruelle qu'appellera-t-il à son secours? Des amis? ils étaient muets quand ils n'étaient pas traîtres. La probité? c'était là son crime. Ses talents? on les redoutait. La philosophie? c'est en son nom qu'on le chargeait de fers. En un mot, il n'avait plus de ressource, plus d'espérance, plus d'avenir. Il ressemblait alors au navigateur qui confie sa destinée à l'élément perfide. Quand la mer est calme, le temps serein, le vent favorable, il traverse les flots sur la foi des zéphyrs; il ne songe pas qu'un arbitre tout puissant, maître des tempêtes, peut à son gré obscurcir ou épurer l'horizon : il jouit de l'effet sans remonter à la cause. Tout-à-coup le ciel se couvre, l'éclair brille, la foudre gronde, le vent devient contraire, les mâts sont rompus, les cordages brisés, les voiles

déchirées ; les flancs entr'ouverts du vaisseau reçoivent les vagues furieuses : la mort et l'effroi pénètrent de toutes parts, le passager craintif lève alors les yeux au ciel, et par un mouvement plus naturel que calculé, il l'implore comme son refuge et comme son dernier asile. Tel était La Harpe, lorsque, terrassé sous le poids de l'infortune et comme abandonné du monde entier, il invoqua les secours de la religion ; il savait que cette religion sainte avait soutenu dans ses malheurs un roi dont le seul crime est de n'avoir pas su punir, une reine qui monta sur le trône et sur l'échafaud, comme la fille de Marie-Thérèse, et une princesse auguste, Madame Elisabeth, qui sembla rentrer dans sa patrie en quittant la terre, et qui nous offre à la fois le modèle de sa vie et l'exemple de sa mort.

La Harpe connaissait ce mot célèbre de Bacon : « Un peu de philosophie éloigne de la religion, beaucoup de philosophie y ramène. » Et il y fut ramené par le sentiment du malheur et de la réflexion.

Des insensés ou des méchants, mais heureusement des méchants maladroits, ont prétendu que sa rétractation n'était qu'un jeu, qu'une hypocrisie. Jamais on ne fit de reproche plus étrange

ni plus absurde. L'hypocrisie suppose toujours un intérêt prochain ou éloigné. Quel intérêt pouvait porter La Harpe à défendre une religion persécutée, tandis qu'en professant l'opinion contraire, il serait parvenu aux emplois et aux honneurs? La Harpe hypocrite! c'était bien mal le connaître! La force de sa logique n'est jamais venue que de la force de sa conviction. Son caractère était d'une franchise qu'on lui a souvent reprochée et qui allait jusqu'à la raideur. La Harpe hypocrite! Mais l'hypocrisie finit toujours par se trahir, ses efforts sont pénibles, son langage est affecté, son masque est froid; et bien! ses ennemis même sont obligés de convenir que son talent n'avait jamais eu plus d'éclat et de feu que dans ses dernières années.

Ceux qui sentaient qu'on ne pourrait le faire passer pour hypocrite, ont voulu le faire passer pour fou, et cette accusation était de la force de la première.

Etait-il fou, lorsque, traitant ici de grandes matières d'intérêt général, il remerciait le premier consul d'avoir relevé les temples et rétabli la morale publique? Etait-il fou, lorsque vous l'avez entendu comme moi, pendant les deux dernières années de sa vie, compléter son *Cours*

de littérature par une discussion profonde et variée des ouvrages de Fontenelle, de Lamotte et de Colardeau? Etait-il fou enfin, lorsqu'il publiait ces fragments du *poème de la Religion*, où il développe toutes les richesses de la langue embellie de toutes les images de la poésie?

Convenez-en, messieurs, si les fous avaient autant de jugement, de mesure et de raison, on ne conçoit pas ce que seraient les sages.

Le chagrin et la fatigue du travail avancèrent les jours de La Harpe, et il mourut le 11 février 1803, à soixante-quatre ans, après une longue et pénible maladie (1).

---

(1) Une députation nombreuse de l'Institut assista à son convoi; M. de Fontanes prononça un discours sur sa tombe; les feuilles publiques rendirent presque toutes hommage à sa mémoire; mais le *Journal de Paris*, rédigé par Rœderer, n'annonça pas même sa mort, et cependant il consacrait tous les jours des articles nécrologiques à des mécaniciens, à des agriculteurs, etc. Ses colonnes étaient remplies d'éloges en prose et en vers adressés à Saint-Lambert, qui avait cessé de vivre deux jours avant La Harpe, et qui avait refusé les secours de la religion. On a même osé proposer, quelques années plus tard, pour le prix décennal, son ouvrage intitulé *Catéchisme universel*, que l'on pourrait appeler *Catéchisme des athées*.

Sous le rapport du caractère, il était, à beaucoup d'égards, aussi estimable que sous le rapport du talent. Le seul défaut qu'on ait pu lui reprocher était une trop grande présomption, fondée sur le sentiment de ses propres forces; encore s'est-il corrigé de ce défaut vers la fin de sa vie. On blâmait devant lui la véhémence avec laquelle il s'était élevé contre quelques philosophes de nos jours : « En parlant de moi dans mon ouvrage sur la *Philosophie moderne*, je compte bien, dit-il, me traiter plus sévèrement encore que les autres. »

N'est-ce pas là une preuve de plus de sa sincérité?

Du reste, il eut toutes les vertus sociales : son esprit seul était sévère, son cœur était sensible. Il critiqua beaucoup et peut-être trop les ouvrages de Dorat (1), et il lui rendit avec zèle un

(1) Je me rappelle que parlant un jour à M. de La Harpe de Dorat, qu'on a trop loué de son temps et qu'on voudrait trop rabaisser aujourd'hui, je lui fis quelques observations sur la dureté de ses critiques. Il me répondit : « Quand je suis entré dans le monde, on ne parlait que de Dorat; il a bien fallu le mettre à sa place. Au reste, j'ai dit qu'on pourrait, en choisissant dans ses œuvres, faire deux volumes charmants. N'est-ce pas là un assez bel éloge ?

service très-important. Il travaillait à une traduction de la *Jérusalem délivrée;* son projet était d'en employer le produit à secourir les personnes qui avaient le plus souffert de nos troubles civils, et cependant il était lui-même dans une situation voisine du besoin.

Désintéressé comme le véritable homme de lettres, il obligea souvent sans vouloir être connu, et il mettait dans tous ses procédés cette délicatesse que l'on pourrait appeler la grâce de la probité.

Le rétablissement de l'Académie française adoucit beaucoup ses souffrances dans sa dernière maladie. Un de ses meilleurs amis lui ayant dit que l'on répandait le bruit qu'il ne consentirait pas à reprendre sa place, il répondit : « On me connaît bien peu : je me trouverai toujours honoré lorsqu'on me réunira à des auteurs estimables (1). »

---

(1) Est-il croyable que La Harpe ait jamais pu témoigner de la répugnance pour se trouver réuni à ses anciens confrères MM. Delille, Morellet, Bouffiers, etc., et à des écrivains comme MM. Collin-d'Harleville, Legouvé, Bernardin de Saint-Pierre, etc., etc.

Sa conversation était animée, brillante et riche d'images : on voyait tout ce qu'il disait. Il eut pour protecteurs l'impératrice et le grand-duc de Russie; il eut pour amis Voltaire, l'abbé Delille, Gaillard, Marmontel et Fontanes. Tout ce qui ajoute à la gloire, retranche au bonheur; il en fit la triste épreuve, et lorsque tant d'autres obtiennent et quelquefois usurpent l'estime, il fut obligé de l'arracher. Tel a été, messieurs, l'homme vraiment extraordinaire dont les lettres déplorent la perte. Je ne vous fais pas l'injure de le retracer à votre souvenir : il vous est présent par ses ouvrages. Le mérite, le nombre et la variété de ses titres littéraires n'ont pas échappé à la finesse de votre goût. Vous l'avez vu cueillant des lauriers sur toutes les routes qui conduisent au Parnasse : noble et fier dans *Warwick* et *Philoctète*, léger dans *Tangu et Félime*, piquant et malin dans *l'Ombre de Duclos*, comique et gai dans *Molière à la nouvelle salle*, intéressant et varié dans l'*Eloge de Racine*, il a eu des succès dans tous les genres, même dans la chanson. On dirait qu'il a fait *O ma tendre musette!* pour prouver que sa voix savait se prêter à tous les tons, et que la gloire n'avait rien à lui refuser.

Après avoir parcouru tous les titres de cet homme célèbre, on en revient toujours à son *Cours de littérature* comme à son plus beau droit à l'immortalité. Il a su faire de ces quinze volumes un livre classique, une chaîne immense qui embrasse et réunit tous les siècles par les liens du goût, de l'esprit et des sciences. Cet ouvrage, qui lui a mérité le nom de Quintilien français, doit vivre autant que notre langue. Il a été fait pour la gloire de la nation, et je ne crains pas de dire qu'il méritait un prix national. Auprès d'une récompense si flatteuse et si juste, qu'est-ce, messieurs, que ce faible éloge ? Rien, je le sais, rien pour celui qui est loué, beaucoup pour son panégyriste. Honorer le vrai talent, c'est prouver qu'on en veut acquérir; l'indulgence appréciera mes intentions, et si la sévérité trouve que j'ai entrepris un sujet au-dessus de mes forces et qu'il aurait fallu un grand talent pour célébrer un grand littérateur, je lui répondrai avec Burrhus :

Moins instruit que fidèle,
Je ne suis qu'un soldat et je n'ai que du zèle.

ÉLOGE HISTORIQUE

DE SON ALTESSE ROYALE

CHARLES-FERDINAND D'ARTOIS,

DUC DE BERRY,

FILS DE FRANCE.

Dédié à S. A. R. Madame, duchesse de Berry.

« Un piége ! Les Français, un piége ! C'est un appel, monsieur, c'est un appel; encore une fois, entrons à Cherbourg. »
(*Paroles du duc de Berry*, 2e partie, page 335.)

Paris 25 avril 1820

Je ne suis point juge, Monsieur,
et je n'ai point la prétention de
mêler en critique. J'ai lu
votre éloge historique avec
grand plaisir. Je n'y trouve
de mal que le bien que vous
avez dit de moi dans votre
préface. Agréez, Monsieur,
mes sentiments et mes
bien plus empressés
Montambert.

AVANT-PROPOS.

Un mois après le crime du 13 février, S. A. R. Madame, duchesse de Berry, voulut bien me demander l'ouvrage qu'on va lire. A compter de cet instant, je m'occupai, sans relâche, de la satisfaire. J'avais d'ailleurs un double motif pour accélérer mon travail; on annonçait que le plus éloquent de nos écrivains (1) traitait le même sujet. Je n'avais ni la prétention ni le droit de soutenir une comparaison trop dangereuse pour moi; et si je pouvais espérer des lecteurs, c'était en faisant paraître mon ouvrage avant le sien.

Je joins ici copie de la lettre que Mme la duchesse de Reggio, dame d'honneur de Ma-

(1) M. de Châteaubriand. *Mémoires touchant la vie et la mort de S. A. R. Mgr le duc de Berry.*

dame, duchesse de Berry, m'a écrite de la part de S. A. R.

« J'avais déjà eu l'honneur de vous dire, monsieur, combien Mme la duchesse de Berry avait été touchée des sentiments qui vous ont fait entreprendre le travail que vous lui avez dédié; c'est maintenant sur le résultat que je viens vous adresser les remercîments de S. A. R. Vous avez, non pas surpassé son attente, elle savait bien que vous traiteriez ce sujet avec âme et délicatesse, mais vous avez rempli ses désirs. En cherchant dans sa pensée quelle serait la marque de souvenir qu'elle pourrait vous adresser, S. A. R. a cru trouver dans l'image du prince ce qui pourrait vous être le plus agréable, *et voulant que cette preuve de sa satisfaction soit inaltérable, S. A. R. a fait frapper pour vous la médaille ci-jointe.*

« Agréez, je vous prie, etc., etc.

« *Signé :* la maréchale Oudinot,

« Duchesse de Reggio. »

ÉLOGE HISTORIQUE

DE SON ALTESSE ROYALE

M^GR LE DUC DE BERRY.

PREMIÈRE PARTIE.

La France vivait heureuse sous les lois d'un monarque héritier de huit siècles d'amour; la Providence avait placé à côté de lui sur le trône la fille de Marie-Thérèse, à qui sa mère avait dit quand elle quitta l'Allemagne : « *Adieu, chère enfant*; *une grande distance va nous séparer. Faites tant de bien aux Français, qu'ils puissent croire que je leur ai envoyé un ange; soyez toujours juste, humaine, pénétrée des devoirs de*

votre rang, et je serai fière des regrets auxquels je suis livrée (1). »

La reine s'était souvenue des leçons maternelles; les Français, qui ne savent pas aimer faiblement, idolâtraient en elle la bonté, la grâce, et ce charme indéfinissable qui donnait à ses moindres paroles autant de prix qu'à des bienfaits. Le monarque, qui ne voulait voir dans le titre de roi que le privilége de se faire chérir, avait signalé son avénement au trône par les lois les plus douces et les plus populaires; la suppression de la corvée, de la servitude et de la torture, avait révélé à la nation le secret de ses destinées; enfin la France, heureuse au dedans et respectée au dehors, était pour l'Europe entière un objet d'admiration et d'envie, lorsque naquit, le 24 janvier 1778, Charles-Ferdinand de France, duc de Berry; second fils de S. A. R. Mgr le comte d'Artois, frère de Louis XVI, il était le huitième petit-fils de Henri IV, le dix-neuvième de saint Louis et le vingt-septième de Hugues Capet.

Dès qu'il eut atteint l'âge de cinq ans, son es-

(1) La *Gazette de Vienne* a rapporté dans le temps ces mémorables paroles de l'impératrice Marie-Thérèse.

prit singulièrement précoce indiqua la nécessité de le mettre entre les mains des hommes. Le choix d'un gouverneur était d'une grande importance; les impressions du premier âge sont ineffaçables, et les caractères gravés sur l'écorce d'un jeune arbre grandissent et se développent avec lui. Son auguste père désirait trouver un guide sûr, qui fût tout à la fois ferme sans rudesse, instruit sans pédanterie et généreux sans ostentation; il voulait que son cœur fût bon, son esprit juste et sa raison éclairée : il se décida pour le duc de Sérent (1), dont on ne peut trop citer, dans un siècle aussi corrompu que le nôtre, la droiture parfaite et la franchise antique; il ressemble à ces hommes d'un tempérament robuste, qui n'ont rien à craindre des maladies contagieuses, et qui survivent aux épidémies.

(1786) Le château de Beauregard, ainsi nommé à cause de la magnificence de sa vue, et situé près de Versailles, fut le lieu choisi pour la résidence

(1) M. le duc, alors marquis, de Sérent était déjà gouverneur de Mgr le duc d'Angoulême. (*Voy.* la note A, à la fin de cet ouvrage.)

du jeune prince ; il vint y rejoindre Mgr le duc d'Angoulême : on leur prodigua les soins les plus tendres ; ils furent entourés de maîtres recommandables par leurs principes et leurs talents ; on les forma de bonne heure à l'exercice des vertus, que le grand Bossuet appelle l'alphabet des rois.

(1788) Le jeune duc de Berry avait une extrême facilité ; ses dispositions pour le dessin tenaient du prodige ; et l'anecdote suivante paraîtrait fabuleuse, si des témoins oculaires ne me l'avaient attestée. On l'avait conduit à Trianon pour lui faire voir les ambassadeurs de Typoo-Saïb ; il les regarda long-temps avec autant de surprise que d'attention, et, revenu à Beauregard, il s'écria, en entrant dans le salon : « *Vite, vite, des couleurs, des pinceaux !* » et, en une heure de temps, il fit de tous ces Indiens, qu'il représenta dans leurs attitudes grotesques, des portraits frappants de ressemblance : le peintre avait alors dix ans et demi (B).

M. le comte d'Artois venait souvent voir ses deux fils, et leur donnait de l'argent pour *leurs plaisirs*. Ils ne se trompèrent point sur l'acception du mot ; ils avaient une petite bourse qu'ils appelaient *le trésor des pauvres*, et dans laquelle

ils puisaient pour les soulager. Rien ne manquait à leur bonheur quand ils pouvaient leur aller offrir eux-mêmes leurs épargnes et qu'ils rapportaient, avec leurs bénédictions, la certitude d'avoir essuyé des larmes. C'est ainsi que s'écoulèrent leurs premières années; c'est ainsi que leurs jeunes cœurs se formaient à la bienfaisance: délicieux apprentissage, pour lequel ils n'ont pas eu besoin de maître, pour lequel ils n'ont pas même reçu de leçons de leur père; ses exemples leur suffisaient.

(1789) A cette époque, M. de Sérent avait conçu un plan méthodique pour achever l'éducation des princes, ou plutôt pour leur en donner une seconde. Je ne connais pas le travail que cet habile gouverneur ayait préparé; mais j'imagine que c'est à peu près en ces termes qu'il doit l'avoir soumis à M. le comte d'Artois: « Monseigneur, les enfants de votre altesse royale sont parvenus à l'âge où leur intelligence admet des études plus vastes et des notions plus étendues; descendants de François I^er^, petits-fils de Louis XIV, ils trouveront dans ces deux beaux siècles les exemples de tous les talents, comme les modèles de toutes les vertus; mais il faut que la connaissance des lieux leur fasse ac-

quérir celle des hommes et des choses ; il faut qu'ils parcourent une grande partie du royaume ; de brillants souvenirs deviendront pour eux des leçons utiles, et des fils de France doivent connaître leur pays. Ce voyage instructif sera pour eux un cours varié de tactique, de génie, de géographie et d'histoire. La Franche-Comté, toute remplie encore du nom de Louis XIV, leur redira les exploits de leur immortel bisaïeul ; ils apprendront que rien ne résiste à un grand homme qui veut créer un grand siècle. Toulon et Brest leur parleront de Duquesne et de Duguay-Trouin ; Toulouse, de Riquet ; Strasbourg, de Créqui ; Valenciennes, de Vauban. Ils sauront à Metz comment Condé sauva la France ; ils visiteront avec respect Sédan, patrie de Turenne ; puis, s'arrêtant avec intérêt dans une ville voisine, ils se formeront au métier de la guerre dans notre meilleure école d'artillerie, et je leur lirai l'histoire de Bayard sur les remparts de Mézières. »

Ce plan, tout à la fois si simple et si noble, avait été approuvé par M. le comte d'Artois, et M. le duc de Sérent se disposait à le réaliser, lorsque les troubles éclatèrent. Le plus sage et le meilleur des rois proposait (1789) d'utiles

réformes; mais les révolutionnaires voulaient un bouleversement, semblables à ces chimistes insensés, qui, peu contents d'une honnête aisance, dépensent leur fortune pour faire de l'or, et ne trouvent plus au fond du creuset que les larmes et la misère. Au premier bruit des horribles excès commis à Paris, les princes pensèrent que ces crimes annonçaient une révolution, mais il leur fut impossible d'en calculer les suites : on ne peut pas sonder les torrents.

Le 13 juillet 1789, Monsieur fit appeler le duc de Sérent, et lui dit : « Vous partirez cette nuit avec mes deux fils. Venez ce soir chez le roi, il vous en donnera l'ordre. » Le duc se rendit chez le roi, qui lui dit : « Partez, il le faut; faites pour le mieux, ce sont vos enfants. » Le duc pleura, et monta en voiture avec les jeunes princes, sous prétexte d'un voyage d'agrément. Arrivés à Valenciennes, il leur dit : « Il est temps que vous sachiez la vérité; une révolution vient d'éclater en France, vous êtes forcés d'en sortir : il ne vous reste plus d'autre ressource qu'en vous-mêmes. » Ces paroles firent une vive impression sur les jeunes princes; leur figure sembla dire : « Nous acceptons notre destinée. »

C'est à Turin que furent conduits ces augustes exilés, et le roi de Sardaigne, leur aïeul, les reçut avec la tendresse la plus affectueuse.

Charles de France fit bientôt les délices de la cour par sa vivacité et la franchise de son caractère ; il avait souvent des saillies heureuses et un grand bonheur de réparties (1791). Ayant su que le roi de Sardaigne devait lui donner de belles étrennes, et le jour de l'an s'étant écoulé sans qu'il les reçût, il dit quelque temps après au roi : « Grand-papa, vous avez bien peu de mémoire. » Le roi, surpris de l'apostrophe, demanda sur quel point sa mémoire avait été en défaut. Le jeune Charles, qui sentit sur-le-champ son étourderie, répondit à la minute, avec autant de goût que d'esprit : « *C'est que vous ne vous rappelez jamais aucune de mes sottises.* » Un autre jour, son gouverneur ayant reçu de Paris la nouvelle que Mme de Sérent était accouchée d'une fille (1), on conseilla au jeune élève d'écrire à cette dame pour la complimenter. Il hésita d'abord, car il était

(1) La malheureuse princesse de Léon, qui a péri victime d'un horrible accident.

paresseux ; mais, comme on lui représenta qu'il y aurait de la désobligeance de sa part, il se leva très-vite, courut à son secrétaire, et écrivit avec la plus grande rapidité la lettre suivante : « Madame, je vous félicite de la naissance de Mlle Georgine. Elle aura sans doute toutes les vertus de ses respectables parents ; mais, si la fée qui l'a douée de toutes ces qualités, ne lui épargne pas la paresse, n'en soyez point affligée, madame ; je sais par expérience qu'avec ce défaut-là on peut vous aimer beaucoup. »

Le duc de Berry était né avec une vivacité que rien ne pouvait réprimer ; il supportait impatiemment la contradiction. Une personne de son service lui ayant fait un jour une observation, il mit la main sur la garde de son épée : son gouverneur accourut, le désarma, lui ordonna les arrêts, et, le lendemain, M. le comte d'Artois l'ayant conduit à la campagne chez la princesse de Sardaigne, sa tante, le força de laisser son épée. C'était le châtiment le plus cruel que l'on pût lui infliger : la leçon fut terrible ; il n'osait regarder personne, il lui semblait que tout le monde était dans le secret de sa faute. Heureux les enfants que l'on peut punir ainsi !

Ses inclinations étaient toutes militaires; on crut devoir développer ce penchant impérieux. Il allait tous les jours à l'école d'artillerie, et aucun soldat ne chargeait le canon avec plus de calme et de sang-froid que lui. Le roi de Sardaigne avait établi plusieurs camps auprès de Turin; le jeune prince assistait souvent aux manœuvres; jamais il n'était plus heureux que lorsqu'il pouvait échapper à la surveillance de son gouverneur et se réunir aux officiers-généraux pour apprendre le commandement: c'est ainsi qu'il préludait par des amusements à de plus nobles travaux. Des jeux sans danger, une guerre pacifique, amusaient son enfance impatiente, jusqu'au moment où une guerre véritable devait ouvrir aux fils de France la lice de l'honneur et le chemin de la gloire.

Louis XVI ne régnait plus: les maîtres de la France étaient des misérables sans foi comme sans pudeur, qui, après l'avoir précipité de son trône, voulaient répandre son sang pour le punir de n'en avoir jamais versé. C'est alors que nos princes et de braves gentilshommes entrèrent en France par la Lorraine et la Champagne; et l'on osait dire à cette époque, et l'on ose répéter aujourd'hui, dans les libelles révo-

lutionnaires, qu'ils portaient les armes contre leur pays !... Etrange abus des mots !... bizarre renversement de toutes les idées !... Ils venaient nous délivrer de la plus horrible oppression qui ait jamais pesé sur un peuple ; ils venaient sauver le meilleur et le plus malheureux des rois ; ils venaient détrôner l'usurpation, mais ils n'avaient d'épée que contre les tyrans de leur belle patrie ; pour les Français, toujours Français eux-mêmes, ils ne voulaient que leur tendre la main et les embrasser : c'étaient là leur mot d'ordre et leur consigne.

Charles de France ne pouvait manquer au rendez-vous de l'honneur : il était bien jeune sans doute, mais il n'en parlait pas moins avec la plus grande énergie du désir de venger son oncle et son roi ; d'ailleurs il avait quinze ans, et un prince de quinze ans est un homme. Il était fort souffrant lorsqu'il commença la campagne et fut obligé de rester en voiture ; mais au premier coup de canon il n'y tint pas, et malgré les représentations de M. de Sérent, entraîné par sa fougue naturelle, il sauta sur un cheval, suivit toutes les opérations, assista au siége de Thionville, et s'exposa plusieurs fois à des dangers qu'il bravait avec une témé-

rité fougueuse. Cette campagne fut courte et la plus étrange dont les annales militaires aient fait mention. Les armées de la coalition, qui se trouvaient à quarante lieues de Paris, et qui n'avaient plus à prendre aucune place forte pour y arriver, s'arrêtèrent au milieu de leurs succès; on vit pour la première fois les vainqueurs battre en retraite par capitulation : il faut renoncer à expliquer cette inexplicable mesure. Jamais on n'a su, jamais on ne saura, probablement, la vérité. La guerre a sa politique; les cabinets ont leurs mystères; mais, en les respectant, on peut dire que cette politique a valu le martyre à cinq Bourbons, a coûté la vie à deux millions de Français, et troublé pendant vingt ans le repos de l'Europe.

Cependant, trois Condé, dignes de leur nom, avaient réuni quelques légions fidèles, et faisaient flotter l'étendard des lis sur les bords du Rhin; trois générations de héros avaient été blessées à Berstheim : le jeune duc, jaloux pour la première fois du bonheur des autres, s'indigne de son repos, et veut devenir soldat dans l'armée d'un général de son sang; il vient se ranger sous le drapeau d'un vieux Bourbon, il vient suivre ses traces, écouter ses avis, et lui demander de la gloire.

(1794) Deux ans de travaux pénibles, de marches forcées, de contrariétés sans nombre, reçoivent en un seul jour leur récompense; (1796) on annonce Louis XVIII (1); successeur d'un enfant roi, il arrive au milieu *des cris qu'il a du plaisir à entendre, mais qu'il aurait mieux aimé répéter* (2). Le jeune Charles, qui veut qu'un bonheur amène un bienfait, se jette aux pieds de son souverain; il obtient la délivrance de tous les prisonniers, leur annonce lui-même cette heureuse nouvelle, et leur fait bénir à la fois le nom du maître et celui du libérateur (D).

Le vieux général voyait avec orgueil les progrès de son élève et le développement rapide de toutes ses facultés. Comment ce jeune prince, que la nature avait doué d'un tact exquis et d'une sensibilité profonde, n'aurait-il pas joint à ces dons si précieux une raison pré-

---

(1) Le roi arriva à l'armée de Condé le 1er mai 1796. S. M., forcée de sortir des états de Venise, adressa au sénat une lettre, chef-d'œuvre de noblesse, de force et de dignité. On la trouvera à la fin de cet ouvrage (C).

(2) Ces paroles sont extraites du discours que le roi prononça le 6 mai, après le service de Charette.

coce et un esprit supérieur, lorsque, chaque jour, des malheurs nouveaux venaient ajouter à ses regrets et saisir son imagination (1)! Au milieu de ces cruels souvenirs, une scène de l'ordre le plus élevé, un de ces spectacles sublimes qui s'emparent de l'âme tout entière, et ne sortent jamais de la mémoire, vint frapper ses regards, et laissa dans son cœur la plus profonde impression. Le roi ordonna qu'on célébrât, à l'armée de Condé, un service en l'honneur du général vendéen Charette. A sept heures du matin, les troupes se rassemblèrent; on se rendit dans une église gothique: là, de belles armoiries ne servaient pas d'ornement à un superbe catafalque, mais de vieux drapeaux criblés de balles s'inclinaient sur une tombe modeste; là, ne se trouvait point un clergé nombreux, mais deux prêtres agenouillés demandaient, pour un guerrier célèbre, la paix éternelle, comme une seconde immortalité; on n'entendait point une musique harmonieuse, mais le temple retentissait des chants de la fidé-

(1) La mort de la reine, de Madame Elisabeth et du jeune Louis XVII.

lité; on n'y remarquait pas un brillant cortége, mais on voyait près de la tombe du héros le prince pour lequel il était mort, on y voyait trois Condé, deux fils de France et trois mille gentilshommes; on ne prononçait point d'oraison funèbre, mais le roi pleurait; un intervalle immense séparait le Rhin de la Loire, mais le dieu des combats, réunissant par les nœuds de l'infortune et de l'honneur deux armées fidèles, bénissait à la fois et les Français du Brisgaw et les paysans du Poitou, qui priaient et qui mouraient pour la même cause (E).

En quelque lieu que l'on suive Mgr le duc de Berry, on le voit toujours ce qu'il doit être, toujours l'homme de sa position. Conduit-il son régiment au fond de la Russie, il veut que l'ordre le plus parfait préside à cette longue et pénible marche; et s'il ordonne une stricte discipline, c'est pour faire admirer les troupes qu'il commande, persuadé que le malheur n'est réellement plaint que lorsqu'il est respecté. Un cavalier noble paraît-il choqué de la sévérité qu'il déploie, et se permet-il quelques expressions déplacées, le prince et le colonel disparaissent, mais le gentilhomme reste; et pendant que les troupes sont en marche, il entre dans

un bois qui se trouvait sur la route, et engage le mécontent à le suivre. — « Monsieur, lui dit-il, je sais que vous vous êtes permis plusieurs propos. — Mon prince.... — Je le sais ; ainsi vous m'en ferez raison : défendez-vous. — Que dites-vous, monseigneur ? répond ce brave officier en découvrant sa poitrine ; tout mon sang est à vous et à votre famille : frappez, disposez de moi. — Hé bien ! soyons donc amis, » s'écria le duc en se jetant dans ses bras ; et pour que personne ne pût imaginer qu'il eût usé de rigueur envers cet officier, il revint en lui parlant avec une bonté familière (1).

C'est cet heureux mélange de vivacité chevaleresque et de bienveillance presque fraternelle qui lui avait gagné tous les cœurs de ses compagnons d'armes. Trouvait-il l'occasion de faire du bien, comme il prévoyait un double embarras pour celui qui en serait l'objet et pour lui-même, il ne se confiait jamais à personne, et se

---

(1) Cette anecdote est certaine ; c'est avec M. le comte de L*** que M. le duc de Berry a eu cette explication. Depuis cette époque sa bienveillance pour ce brave gentilhomme ne s'est pas démentie un moment.

cachait pour obliger avec autant de précaution que ceux qui veulent nuire. A travers tant de fatigues et de soins pénibles, il ne lui échappait jamais une plainte; si parfois il éprouvait une sorte de malaise moral, il se souvenait aussitôt de ce mot si profond de son gouverneur: «Vous n'avez plus d'autre ressource qu'en vous-même» ; et soudain il sentait renaître son courage (F).

Il est surtout un jour, l'un des plus cruels de sa vie, où ce prince eut besoin de rassembler toutes les forces de son âme pour se mettre au-dessus de son infortune ; c'est celui où son vieux général lui annonça le licenciement de ses fidèles gentilshommes : chacun n'éprouvait que sa propre douleur ; le duc éprouvait la douleur de tous. C'est alors qu'il fut à même de juger de tout l'attachement qu'il leur avait inspiré ; ils l'entouraient, le pressaient, le serraient dans leurs bras. « Eh quoi ! mon prince, vous nous quittez ! s'écriaient-ils; nous allons nous séparer ! nous allons perdre notre bon Charles ! » Et le bon Charles tout en larmes, trop ému pour répondre, trop franc pour leur donner de l'espérance, s'arrache à leurs embrassements, court vendre ses chevaux, ses équipages, et, après avoir réa-

lisé une somme importante qu'il charge un homme sûr de distribuer, s'échappe sans indiquer le jour de son départ, pour éviter de tristes adieux (G).

C'est en Angleterre qu'il va chercher un asile. Là, du moins, il retrouvera son père et son roi; il retrouvera son frère et son meilleur ami; il retrouvera la fille de Louis XVI, qui, dès sa plus tendre jeunesse, n'a vu autour d'elle que des sceptres brisés et des grandeurs déchues; il retrouvera enfin le guide de son enfance, l'homme éclairé dont la prudence avertit sa vivacité; quelquefois aussi il s'élancera d'un rivage à l'autre; il croira voir cette belle France, unique objet de tous ses vœux; il vivra de songes et d'espérances, en attendant que le destin, qu'il ne peut maîtriser, lui rende une patrie qu'il idolâtre, et lui fasse des amis de tous ceux qui pourront le connaître.

Il arrive ce moment heureux acheté par tant d'infortune. La France, plutôt écrasée que vaincue, ne demande qu'à panser ses blessures; elle a besoin d'ordre, de repos, de sûreté; elle a besoin des Bourbons: ils vont accourir, et nous allons voir ce jeune prince, grandi par sa situation nouvelle, donner un essor plus brillant

à ses nobles vertus, exécuter sur un plan plus vaste ses idées utiles et ses projets bienfaisants, et mériter enfin qu'on dise de lui : Non, l'on n'aurait jamais cru qu'il pût tenir tant de bonté dans le cœur d'un seul homme.

SECONDE PARTIE.

(1814) Mgr le duc d'Angoulême était à Bordeaux, et Monsieur en Lorraine ; impatient de revoir sa patrie, Mgr le duc de Berry s'embarque, le 10 avril, sur *l'Eurotas*, décidé à descendre au premier endroit de la côte où il pourra débarquer. Le lendemain, se trouvant à la hauteur de Cherbourg, il entend une forte décharge d'artillerie : « Allons, dit le duc au capitaine anglais, entrons à Cherbourg. — Prenez garde, répond celui-ci ; Napoléon n'a pas encore abdiqué : c'est peut-être un piége qu'on veut nous tendre. — Un piége ! Les Français, un piége ! C'est un appel, monsieur ; c'est un appel. Encore une fois, entrons à Cherbourg. » Et voilà que ce bon prince fait diriger le navire vers le port célèbre dont, trente ans auparavant, le plus malheureux des rois avait jeté les fondements et ordonné les travaux. Déjà

le vaisseau qui porte un Bourbon est à la vue de Cherbourg ; il fait des signaux, les bâtiments lui répondent ; le drapeau blanc flotte de toutes parts ; la population s'élance sur le rivage ; le prince descend, ou plutôt il se précipite, *affamé de voir des Français*. Chère France ! avait-il dit à son départ ; chère France ! s'écrie-t-il à son retour. Il pleure de joie, il embrasse la foule avide qui se presse sur ses pas ; il ne craint point de se tromper, il ne peut embrasser que des amis : tout ce qui l'entoure est français. *Vivent les Bourbons !* criait tout un peuple enchanté ; *vive la France !* répondait le prince. Il traverse ainsi la Normandie, au milieu des chants d'allégresse et des arcs de triomphe ; il s'arrête à Caen, pour y délivrer des prisonniers, à Rouen, pour visiter les manufactures, et il arrive à Paris d'émotions en émotions et de fête en fête. Trouvant son premier plaisir dans son premier devoir, il court embrasser un père, puis, apercevant les maréchaux, il se jette dans leurs bras : « Permettez, messieurs, que je vous fasse partager tous mes sentiments, » s'écrie le prince avec l'accent d'un noble enthousiasme, et il serre contre son cœur tous ces vieux guerriers, dont il adopte la gloire.

Si l'aspect de Paris produit une vive impression sur un étranger qui le voit pour la première fois, que l'on juge de ce qu'éprouvait un fils de France né avec une âme ardente et un vif amour de son pays. Le prince ne trouvait pas assez de temps pour satisfaire sa curiosité ; l'emploi de toutes ses heures était réglé. Visiter les établissements publics, les monuments du génie ; se faire nommer une fois, pour ne les oublier jamais, tous les hommes qui, par leur industrie ou leurs talents, honoraient la France ; protéger les arts et entretenir chez les artistes ce feu sacré dont Louis XIV avait rallumé le flambeau : telles furent ses occupations favorites pendant les trois premiers mois de son séjour à Paris ; tel fut le noble emploi de sa vie (H).

Cependant, il voulait connaître la France ; il lui restait à faire ce qu'il nommait avec tant de délicatesse un *voyage de famille* : il l'entreprit, et ce fut pour lui une suite non interrompue de plaisirs vrais et de douces jouissances. A Lille, il visite les fortifications, et se concilie pour jamais l'affection des habitants ; à Stenay, il se rappelle avoir demeuré, en 1792, dans la maison qu'il habite, et veut y donner un bal à toute la ville ; à Metz, il passe des revues, com-

mande des manœuvres brillantes, et témoigne un vif intérêt au plus loyal et au plus brave de nos guerriers (1). A Lunéville, on veut écarter la foule qui le serrait de trop près : « Non, dit-il, laissez-les approcher, nous avons du plaisir à nous voir. » A Nancy, il accepte un banquet et porte la santé de Stanislas-le-Bienfaisant. Il parcourt ensuite cette Alsace, devenue française, il y a cent cinquante ans, par un Bourbon ; restée française, en 1814, toujours par un Bourbon. Partout, on l'aime, on le bénit ; partout, on pleure de joie de le voir, de regret de le quitter : l'atelier du peintre, le salon du riche, la boutique de l'artisan, la tente du guerrier, la cabane du pauvre, la ferme du laboureur, tout répète son nom, tout retentit de ses louanges ; on voudrait qu'il restât sans cesse aux lieux qu'il visite en courant, et l'on ne peut se consoler de le perdre que par l'espérance de le revoir.

(1815) A peine était-il de retour à Paris, que Buonaparte s'échappe de l'île d'Elbe, et se jette sur les côtes de Provence. Au premier bruit de

(1) M. le maréchal duc de Reggio, qui commandait alors à Metz la garde royale.

son débarquement, on parla de charger Mgr le duc de Berry du commandement des troupes réunies à Besançon. Ce projet si noble, si simple et si raisonnable, aurait pu nous éviter la dépense d'un milliard et trois années d'occupation; il aurait pu sauver la France : il ne fut pas réalisé; une trahison habilement ourdie facilita la marche de l'usurpateur, et nécessita le départ du roi et des princes.

Peindrai-je le désespoir des royalistes, en voyant s'éloigner la première des familles françaises, cette famille qui, pour emprunter l'expression du grand Bossuet, avait *ce je ne sais quoi d'achevé que le malheur ajoute aux grandes vertus* ? Rappellerai-je tant d'évolutions si brusques et si honteuses vers le pouvoir de fait? Dirai-je que des magistrats...? Non, je dois jeter un voile sur de si lamentables erreurs; tous les souvenirs qui pourraient réveiller les haines seraient déplacés dans l'éloge d'un Bourbon : je dirai seulement, pour bien faire connaître celui dont j'écris l'histoire, qu'à l'époque de ce second exil, le plus ardent, le plus brave, le plus impétueux des princes, fit céder son indignation à son amour pour les Français. En passant à Béthune, des insensés osèrent proférer

en sa présence le cri de l'infidélité; il les sauva de la fureur de ses troupes. A Waterloo, il se rendit sur le champ de bataille, et pansa lui-même plusieurs soldats blessés : c'est ainsi qu'il combattait les Français; c'est ainsi que rentrait dans son pays le neveu d'un roi *qui n'avait voulu prendre part à la guerre que pour se placer entre les alliés et la France* (1).

Des jours prospères succèdent à des jours d'effroi; la campagne la plus courte qu'on ait jamais faite, commence le 13 juin, et finit le 18 : aucun obstacle ne s'oppose à l'arrivée du roi; il rentre dans sa capitale. Bientôt le duc de Berry va présider un collége électoral; Lille, si fidèle au 20 mars, le possède dans ses murs; il prononce le discours le plus touchant, et rapporte à son souverain tous les hommages et tous les vœux.

Ce monarque, occupé de l'avenir de la France, et *voulant fermer l'abîme des révolutions*, avait arrêté dans sa pensée le mariage d'un neveu qu'il appelait son fils; un roi éprouvé, comme notre roi, par l'infortune et l'exil, un

(1) Proclamation du roi.

autre Bourbon, consent à nous envoyer la petite-fille de Marie-Thérèse. On se rappelle avec quel enthousiasme les pairs et les députés reçurent cette communication ; et tandis que le parlement d'Angleterre, s'appuyant sur les principes d'une économie injurieuse, et raisonnant quand il fallait sentir, réduisait de moitié le budget présenté par la couronne pour la maison de ses princes, nos chambres assemblées votaient, par acclamation, une augmentation du double dans les sommes que les ministres demandaient pour le mariage (I).

Une jeune princesse, l'orgueil de la Sicile et l'espoir de la France, traverse les mers, et n'entend, sur sa route de Marseille à Paris, que des chants joyeux, des cris d'allégresse et des hymnes de reconnaissance.

C'est alors que commence une nouvelle destinée pour Mgr le duc de Berry ; c'est alors qu'une autre position développe chez lui d'autres vertus. Parlez, nobles dames qui entourez l'aimable Caroline ; parlez, serviteurs fidèles que l'on voyait presque toujours auprès des deux époux : dites si l'amour peut avoir des soins plus tendres, le respect, des déférences plus marquées, l'amitié, des prévenances plus déli-

cates que le duc de Berry n'en avait pour son auguste compagne. Son âge alors était presque voisin de l'enfance ; le prince, pour lui plaire, redevenait enfant lui-même, se prêtait à ses jeux naïfs, et gagnait ainsi son cœur et son entière confiance. Que de fois leurs nobles âmes se sont rencontrées dans le projet d'une bonne action, et quel plaisir c'était pour eux de voir qu'ils avaient eu la même pensée ! Il est bien rare qu'une femme née sensible n'aime pas un époux dont elle est fière. Que l'on juge à quel point la jeune princesse devait adorer le sien, puisqu'elle avait sans cesse de nouveaux motifs de l'estimer davantage et de s'enorgueillir de sa conduite. Tantôt elle apprenait que cet excellent prince, se rendant à Compiègne, avait fait arrêter son équipage et s'était exposé à périr au milieu des flammes, pour porter du secours à une pauvre famille dont le feu consumait l'antique demeure ; tantôt elle le voyait descendre de calèche, y placer un soldat blessé, le faire conduire à l'hôpital, revenir gaîment avec elle à l'Elysée, en lui donnant le bras, et trouver le ciel plus pur, l'air plus doux et le chemin plus beau ; enfin, elle recevait une lettre de remercîment pour un service que par hasard elle n'avait pas rendu, et

que le prince avait rendu en son nom : ces preuves mille fois répétées d'une délicatesse exquise et d'une bonté parfaite pénétraient d'admiration et d'amour la jeune princesse. Douée par la nature d'une sensibilité profonde, elle trouvait du charme à la répandre dans un cœur fait pour le sien. En parlant du bien qu'elle voulait faire, elle était toujours sûre d'être entendue, comprise, souvent même devinée ; en parlant de ses peines, elle était toujours sûre de les adoucir. Lorsque le ciel lui donna deux fois le titre de mère pour le lui retirer, en ne lui laissant que des regrets, avec quelle tendresse le prince partageait ses chagrins ! Comme, en la suppliant de s'armer de courage, il mêlait ses larmes aux siennes !.... Ses forces ne pouvaient suffire pour renfermer une si grande douleur, elle éclatait en sanglots, et le consolateur avait besoin d'être consolé.

Etranger aux affaires publiques, simple passager sur le vaisseau de l'état, Mgr le duc de Berry laissait le gouvernail au pilote ; tout son temps se partageait entre l'étude des langues, les soins de son intérieur et la culture des arts. Nos plus habiles graveurs, nos peintres les plus célèbres, ne prononçaient son nom qu'avec recon-

naissance ; il savait les juger en artiste et les récompenser en prince. Les orphelins, les pauvres, les vieillards, les émigrés, les militaires sans fortune, tous les genres de malheurs, en un mot, avaient part à ses libéralités ; sa bienfaisance s'échappait par une foule de canaux ; président de la Société philantropique, il s'exprimait dans les séances publiques et dans les comités particuliers avec cette ineffable bonté dont le souvenir est toujours pour elle un bonheur. Si l'on demande comment, avec des revenus qui étaient loin d'être immenses, sa bienfaisance paraissait inépuisable, un seul mot l'expliquera : Mgr le duc de Berry possédait au suprême degré cette vertu que l'on nomme la richesse du pauvre, et qui est aussi l'opulence du riche, l'économie. Il mettait dans ses dépenses un ordre admirable : frais journaliers, aumônes, plaisirs, objets d'art, fantaisies même, tout était prévu, réglé, calculé. Le petit-fils de Henri IV avait lu les *Mémoires de Sully*.

Cependant le ciel écouta les vœux de la France, et la naissance de Mademoiselle sembla promettre que le trône aurait bientôt un héritier. Il ne fallait pas moins qu'un si doux espoir pour maintenir la tranquillité ; d'effrayants symptô-

mes menaçaient de la troubler : le plus sage et le plus prudent des rois avait averti ses sujets qu'*une inquiétude vague, mais réelle, agitait les esprits.* Des libelles infâmes répandus dans les garnisons prêchaient aux troupes la désobéissance ; d'horribles anniversaires étaient célébrés dans des banquets nocturnes ; des gravures prohibées se colportaient effrontément ; la religion dominante était traitée avec le dernier mépris dans des brochures incendiaires ; des doctrines perverses étaient substituées à nos dogmes sacrés : on osait imprimer que les princes n'étaient pas plus que les autres hommes ; et pour prouver qu'ils étaient même beaucoup moins, on leur prêtait des ridicules ou des vices. Enfin, d'un côté le découragement de la vertu indignée, et de l'autre toute l'audace d'une licence impunie, tels étaient les signes trop certains qui annonçaient de grands événements.

Les éclairs ne suffirent pas.... le ciel lança la foudre.... Le coup fut terrible.... il retentira long-temps encore dans la France désespérée. C'était l'époque destinée au plaisir. Déjà le prince avait réuni chez lui, dans deux fêtes brillantes, tout ce que l'armée avait de plus distingué, la noblesse de plus illustre, et les autres classes de

plus remarquable ; les personnes qu'il avait honorées de ses invitations étaient sorties enchantées de la noble franchise de ses manières et de sa politesse affectueuse. Tous les jours consacrés à la folie avaient été marqués pour lui par quelque fête ou quelque plaisir. Le dimanche 13 février, le malheureux prince se plaint gaîment, au dîner du roi, *de n'avoir rien à faire ;* et après avoir réjoui S. M. par les détails d'un bal brillant auquel il avait assisté la veille, il se rend à l'Opéra avec sa jeune épouse. Jamais il n'avait été si gai. Il entre dans la loge du duc d'Orléans ; le public jouit de le voir caresser avec une bonté presque enfantine les jeunes princes. Cependant onze heures sonnent. La princesse fatiguée se retire, Monseigneur la reconduit ; et après lui avoir dit : « *Adieu, Caroline, nous nous reverrons bientôt* , » il se disposait à remonter, lorsqu'un monstre, qui l'épiait depuis trois heures comme un tigre qui rôde autour de sa proie, un monstre qui s'était rendu invisible pour tout le monde, se précipite et lui plonge un poignard dans le cœur !....

Le prince s'écrie, « *Je suis assassiné* »! et retire lui-même, avec le plus grand courage, de la blessure le fer meurtrier. La princesse s'élance,

l'embrasse avec force... tout son sang rejaillit sur elle. On transporte l'auguste victime dans une salle voisine; on lui prodigue les soins les plus tendres; il tâche de sourire aux efforts du zèle; mais ce mot terrible lui échappe, « *Tout est inutile, je suis frappé à mort* » (K).

C'est ici que l'écrivain doit rassembler toutes les forces de son âme, pour tracer le tableau de cette nuit horrible, et pour peindre à grands traits un spectacle digne d'une éternelle pitié. Venez, misérables ennemis d'une noble famille; venez: je veux, pour votre supplice, vous traîner dans cette enceinte dont un martyr a fait un temple, dont la douleur a fait un sanctuaire. Venez voir ce que la résignation offre de plus touchant, l'amour de plus tendre, l'amitié de plus pur. Contemplez sur son lit de mort un jeune prince, modèle de toutes les vertus; voyez auprès de ce lit funèbre une jeune princesse avec une couronne de roses et une robe de sang: ange de bonté, dont l'infortune fait une héroïne. Venez voir cette autre princesse réservée à toutes les douleurs, et qui s'est tellement fortifiée dans sa lutte avec l'adversité, qu'elle s'est mise au-dessus du malheur même; et ce père qui pleure encore son fils assassiné, près de ce père qui va

pleurer le sien ; et ce frère, dont le sang se glace dans ses veines lorsqu'il voit couler celui de son frère, de son premier ami ; et ce roi, ce vieillard vénérable, qui vient imprimer à cette scène de désolation le caractère sacré de la majesté royale uni à la tendresse paternelle. Voilà ce que vous verrez ; vous abjurerez votre haine pour tout ce qui est légitime ; vous ne pourrez plus qu'admirer et pleurer, et vous direz : « C'en est fait, je crois à la vertu ; je crois à cette sainte famille, qui ne veut que le bonheur de la France, et qui sait toujours mourir et pardonner. »

Cependant le prince, qui avait d'abord perdu connaissance, était revenu à lui : il aurait dû mourir à l'instant même, c'était le vœu du crime ; mais le ciel ne le permet pas ; il lui accorde..... une nuit .... il saura la remplir : les vertus qui ornaient ce noble cœur qu'un monstre a frappé, vont en sortir toutes ensemble pour embellir son trépas héroïque ; et son âme, comme un miroir pur, réfléchira pendant six heures sa vie entière. Chrétien, il demande un prêtre, dépose dans son sein l'aveu de ses fautes, prend le crucifix, et, martyr lui-même, il embrasse un Dieu martyr ; époux, il est heureux *de mourir dans les bras de sa femme, de sa chère Caroline* ; tendre

père, il appelle sa fille et ses autres enfants; fils respectueux, il appuie ses lèvres glacées sur les mains d'un père; frère plein de tendresse, il regarde avec amour son frère et l'orpheline du Temple; il leur ouvre son âme, leur confie tous ses secrets, et n'essaie de leur cacher que ses souffrances.

Un autre soin encore l'agite et l'oppresse; neveu de Louis XVI, il a besoin de pardonner; il veut sauver celui qui le tue: « Grâce, grâce pour l'homme.....! Le roi! le roi! » s'écriait-il avec un accent qui brisait toutes les âmes....: Puis, s'adressant à MONSIEUR: « Mon père, si je meurs avant que mon oncle arrive, pouvez-vous me promettre la grâce de l'homme? » Et il comptait les minutes qui lui restaient à vivre, et il se faisait tâter le pouls, pour constater son existence, possédé qu'il était du besoin de laisser vivre son meurtrier. Parlez, ennemis du trône; dites si la clémence s'est jamais offerte à vos yeux sous un aspect aussi attendrissant et sous des traits aussi sublimes.

Le malheureux prince, ignorant qu'on avait prévenu S. M. le plus tard possible, se penchait pour écouter si elle arrivait. Enfin, on

annonce le roi ; il se soulève avec effort, et répète du ton de voix le plus animé : « Grâce, « grâce, pour l'homme qui.....! — Occupons-nous de vous, mon fils, répondit le roi. — Tout est fini pour moi, reprit-il. » Il serra avec respect les mains de son père et de son roi, et s'écria : « O ma patrie ! ô malheureuse France! » Ces mots furent les derniers qu'il prononça ; à six heures, il cessa de vivre. S. M., avec un courage qu'un roi seul peut avoir, rendit à son fils les derniers devoirs, lui ferma les yeux ; son âme s'envola vers les demeures célestes, et Dieu lui permit de s'asseoir entre les deux saints Louis (L).

La princesse, que l'on avait éloignée au moment suprême, rentre tout-à-coup, répond, avec une énergie qu'elle puise dans sa tendresse, à ceux qui veulent la retenir : « Laissez-moi, je le veux, je l'ordonne » ; s'élance sur le malheureux prince, et s'apercevant que ses mains sont déjà glacées par la mort, se livre au plus violent désespoir : « Charles ! s'écrie-t-elle, bon Charles, reviens à la vie. Je le savais bien qu'une si belle âme retournerait aux cieux... Mais moi, pourquoi suis-je condamnée à vivre encore, moi qui ne suis plus sur la terre que pour pleurer ? »

Oui, pleurez, malheureuse princesse ; pleurez, vous avez perdu le plus tendre et le meilleur des époux ; pleurez votre ami, votre guide, votre confident. Eh ! pourrions-nous chercher à vous consoler, nous qui pleurons aussi sur un si grand malheur, sur nos espérances déçues, sur la monarchie frappée dans son avenir ? La France tout entière pleure comme vous, elle unit ses douleurs aux vôtres, elle demande vengeance à un monarque *homme par le cœur et roi par devoir*. Oui, nous pleurons tous un si bon prince ; et si, comme l'assure un magistrat célèbre, quelques-uns ont témoigné une joie féroce, ce ne sont pas des Français, ce sont des compatriotes de Louvel.

On a dit que l'infortuné duc de Berry avait quelques traits de ressemblance avec le bon Henri : c'est dire trop peu ; cette ressemblance est extraordinaire, incroyable ; il est aisé de s'en convaincre. Je suppose que, dans cinquante ans, un auteur, sans indiquer le nom du modèle, fasse imprimer le portrait que je vais tracer :

« La France posséda un prince qui passa son enfance au milieu des troubles civils ; il reçut une éducation guerrière ; il ne vit dans les Français infidèles que des enfants égarés ; son cœur

inaccessible à la vengeance fut toujours ouvert aux plaintes de l'infortune ; vif jusqu'à la brusquerie, il réparait les torts de sa vivacité avec tant de charme et de grâce, qu'on aurait presque été fâché qu'il ne les eût pas ; plein de noblesse et de franchise, il ne pouvait concevoir ni la trahison, ni la bassesse : s'il fut entraîné quelquefois par l'ardeur de ses passions, il en conserva deux qui doivent lui faire pardonner les autres, l'amour de son pays, et l'amour de la gloire. Ce bon prince périt assassiné : la France ne s'en consolera jamais ; elle lui a consacré des monuments, et sa mémoire lui sera toujours chère. »

Je le demande, ne pourrait-on pas mettre également en bas de ce portrait où le nom de Henri IV ou le nom de Berry ?

Voilà, Français, voilà le prince qui devait régner sur nos neveux ; voilà de quel trésor un seul homme a déshérité notre patrie ! Pourquoi le sort, jaloux de notre avenir, nous livre-t-il à une douleur sans espérance !...

Sans espérance !... qu'ai-je dit ? le ciel n'a-t-il pas permis qu'un héros mourant nous révélât un secret bien doux pour nos cœurs ? une veuve auguste ne porte-t elle pas dans son sein le gage de

nos félicités futures ? Ah ! qu'il naisse, et qu'il vive, ce noble enfant, que la patrie caresse d'avance ! il n'aura point, hélas ! le bonheur de voir son père, mais sa mère lui dira combien il nous aimait, combien nous l'aimions; il sera élevé sous les yeux de deux princesses qui regardent leur rang comme une obligation de plus, leur richesse comme un dépôt, leurs chagrins comme des épreuves; il charmera la vieillesse d'un aïeul et d'un roi, qui reporteront sur ce rejeton miraculeux tout leur orgueil, leur joie et leur amour ; il multipliera cette auguste race, qui se venge des assassins en leur pardonnant, et des méchants en les rendant heureux; il croîtra pour nous rendre les vertus de son père ; et tous les Français réunis abjureront leurs haines entre le cercueil du duc de Berry et le berceau du duc de Bordeaux.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTES DE LA PREMIÈRE PARTIE.

NOTE A.

M. le duc de Sérent a mérité depuis long-temps l'estime du roi et des princes. S. A. R. Monsieur l'honore de son amitié. Deux de ses fils ont été victimes de leur dévoûment à la cause royale ; ils ont péri dans la Vendée. J'adresse ici à M. le duc de Sérent des remercîments publics pour l'extrême bonté avec laquelle il m'a donné les détails qu'il a pu me procurer.

NOTE B.

On dit que ces dessins existent encore, et que Mme la comtesse de G*** en est propriétaire.

NOTE C.

Le lendemain de l'arrivée du roi à l'armée de Condé, on fit mettre à l'ordre la note suivante :

PAR ORDRE EXPRÈS DU ROI.

« Des circonstances impérieuses nous retenaient depuis long-temps éloigné de vous, lorsqu'une insulte aussi imprévue que favorable à nos vœux ne nous a plus laissé d'asile; mais on ne peut nous ravir celui de l'honneur.

« Le sénat de Venise nous a fait signifier de sortir, dans le plus court délai, des états de sa république; à cette démarche, non moins offensante pour l'honneur du nom français que pour notre personne même, nous avons répondu : « Je partirai, « mais j'exige deux conditions : la première, qu'on me présente « le livre d'or où ma famille est inscrite, pour en rayer le nom « de ma main; la seconde, qu'on me rende l'armure dont l'a- « mitié de mon aïeul Henri IV a fait présent à la république. »

« Nous venons nous rallier au drapeau blanc, près du héros qui vous commande et que nous chérissons tous.

« Notre présence contribuera sans doute, autant que votre valeur, à hâter la fin des malheurs de la France, en montrant à nos sujets égarés, encore armés contre nous, la différence de leur sort sous les tyrans qui les oppriment avec celui dont jouissent des enfants qui entourent un bon père. »

Signé : LOUIS.

NOTE D.

L'ordre suivant fut donné à l'armée, le 1^er^ de mai :

« Le roi, désirant que tous les individus qui composent l'armée partagent sans restriction le bonheur que sa présence procure à ses fidèles sujets et dont S. M. jouit elle-même, a bien voulu agréer la proposition que lui a faite S. A. R. Mgr le

duc de Berry, de concert avec S. A. S. Mgr le prince de Condé, de faire sortir de prison et des arrêts tout officier, chasseur ou cavalier noble, et tout soldat, cavalier, dragon, hussard et chasseur qui s'y trouveront.

« En conséquence, S. A. S. ordonne que toute punition cesse d'avoir son effet à la réception du présent ordre, exceptant néanmoins de cette disposition tous ceux de ces derniers qui, à raison de quelques délits graves, seraient dans le cas d'être poursuivis civilement ou militairement. »

NOTE E.

Ces derniers mots sont extraits de l'ouvrage de M. d'Ecquevilly, intitulé *Campagne de l'armée de Condé*, dans lequel on trouve des faits curieux et des matériaux pour l'histoire.

NOTE F.

C'est à cette époque que le roi Louis XVIII faillit être assassiné. Voici comment M. le duc de Villequier raconte ce fait à Mgr le prince de Condé :

« Le roi ayant quitté l'armée de Condé, S. M. se rendit dans le plus grand incognito, accompagnée de trois de ses serviteurs, à Dillingen, petite ville près du Danube, appartenant à l'électeur de Trèves ; elle comptait s'y arrêter un moment et se remettre ensuite en route pour aller chercher un asile en Saxe, et attendre, comme elle l'avait dit en partant à ses braves compagnons d'armes, des circonstances plus heureuses pour venir de nouveau combattre pour le salut de ses malheureux sujets.

« Le 19 juillet au soir, le roi était à son auberge ; il avait

travaillé toute l'après-midi pour expédier le comte d'Avaray, qu'il chargeait d'aller préparer plusieurs choses relatives à son voyage. Celui-ci venait de quitter S. M. pour passer dans sa chambre; il était environ dix heures du soir. Le roi, fatigué par le travail et la chaleur, s'était mis à la fenêtre avec le duc de Fleury; il faisait clair de lune qui ne donnait cependant pas sur la maison, les lumières qui étaient en arrière sur la table éclairaient la tête du roi. Il y avait à peine un quart d'heure que S. M. s'était mise à la fenêtre, qu'un coup de carabine forte ment chargée part dans l'obscurité d'une arcade voisine; la balle atteint le roi au sommet de la tête, frappe le mur et tombe dans la chambre. Au mouvement que fait le roi, le duc de Fleury s'écrie, le duc de Grammont accourt, le comte d'Avaray revient sur ses pas; ils croient leur maître blessé mortellement en le voyant tout couvert de sang. Le prince leur dit tranquillement : « Rassurez-vous, mes amis; ce n'est rien, « rien du tout; vous voyez bien que je suis resté debout, quoi- « que le coup soit à la tête. »

« Il ne se trouvait pas là de chirurgien; celui du roi était encore auprès d'Ulm aux équipages de l'armée; il fallait cependant étancher le sang, couper les cheveux pour juger de la profondeur de la plaie; ce fut là le cruel office des trois serviteurs de S. M., qui voyaient ruisseler le sang précieux de leur maître, dont le calme et les discours ne pouvaient dissiper leur juste effroi. Le roi ne s'était assis qu'après quelques minutes; sa plaie était profonde, affreuse; et il ne fallait rien moins que le raisonnement, qu'à l'exception du roi, chacun avait perdu, pour juger qu'une blessure mortelle à la tête ne permet pas de marcher, ni d'agir. Un chirurgien de la ville s'étant présenté, il posa le premier appareil en attendant l'arrivée du chirurgien de S. M., qui arriva à quatre heures après midi le lendemain,

et donna le bulletin suivant, après avoir levé l'appareil provisoire.

« La balle qui a frappé S. M. a été portée et dirigée à la partie supérieure de la tête; le péricrâne a été légèrement offensé; jusqu'à présent il n'y a point de fièvre; il y a tout lieu de croire que l'issue n'en sera pas fâcheuse.

« *Signé*: COLON, chirurgien du roi.

« Le 20 juillet 1796. »

« Il est impossible de montrer plus de douceur, plus d'intérêt pour ses serviteurs éperdus que le roi ne l'a fait dans cette occasion. L'un d'eux s'étant écrié : « Ah ! mon maître, si le misérable eût frappé une demi-ligne plus bas ! — Eh bien ! mon ami, reprit-il froidement, le roi de France se nommerait Charles X. » La régence de Dillingen et le commandant militaire se sont parfaitement conduits et ont donné tous leurs soins pour le service du roi et la recherche de l'assassin, que tout porte à faire regarder comme étranger au pays. Ce monstre s'est évadé, et il est bien à craindre qu'on ne perde sa trace; il a pu croire son crime accompli et est sans doute allé recevoir son salaire. »

NOTE G.

Un an auparavant, Mgr le duc de Berry avait déjà quitté momentanément l'armée de Condé, et pour lui témoigner le regret qu'il avait de s'en séparer, il lui adressa la lettre suivante :

LETTRE DU DUC DE BERRY A L'ARMÉE.

« Après avoir été si long-temps au milieu et à la tête de la noblesse française, qui, toujours fidèle, toujours guidée par

l'honneur, n'a pas cessé un instant de combattre pour le rétablissement de la monarchie ; il est bien affligeant pour moi d'être obligé de me séparer d'elle, dans le moment surtout où elle donne encore une nouvelle preuve d'attachement à la cause qu'elle a embrassée, en préférant abandonner ses biens et sa patrie, plutôt que de jamais plier sa tête sous le joug républicain.

« Je vais rejoindre le roi ; je ne lui parlerai pas du zèle, de l'activité et de l'attachement dont la noblesse française a donné tant de preuves dans le cours de cette guerre ; il connaît tous ses mérites et sait les apprécier ; je me bornerai à lui marquer le vif désir que j'ai et que j'aurai toujours de rejoindre mes braves compagnons d'armes, et je les prie d'être bien persuadés que, quelque distance qui me sépare d'eux, mon cœur leur sera éternellement attaché, et que je n'oublierai jamais les nombreux sacrifices qu'ils ont faits et les vertus héroïques dont ils ont donné tant d'exemples.

« *Signé :* CHARLES-FERDINAND. »

NOTES DE LA SECONDE PARTIE.

NOTE H.

Mgr le duc de Berry a consacré des sommes considérables à l'encouragement des artistes ; aussi tous le regrettent comme un protecteur ardent et un juge éclairé.

NOTE I.

DISCOURS A L'OCCASION DU MARIAGE DE MONSEIGNEUR LE DUC DE BERRY.

M. le chancelier, président de la chambre des pairs, adressa la parole à S. M. en ces termes :

« Sire,

« La chambre des pairs s'empresse d'apporter à votre majesté l'hommage de sa respectueuse reconnaissance d'une communication dont elle a vivement senti le prix.

« Il ne suffisait pas à la France d'avoir recouvré avec son roi légitime toutes les garanties de force et de bonheur que la loi sacrée de l'hérédité rattache aux princes de votre auguste dynastie, il nous tardait encore de voir se multiplier, le plus près possible du trône, les gages de son éternelle stabilité.

« C'est dans l'auguste maison qui, depuis tant de siècles, nous gouverne avec tant de gloire, que la sagesse de votre majesté choisit, pour le descendant de Henri IV et de Louis-le-Grand, une princesse de leur noble sang. Les immortelles vertus de nos plus grands rois, ainsi rapprochées par une commune origine, se reproduiront avec plus d'éclat.

« Vos fidèles sujets, les pairs de France, applaudissent avec transport à cette alliance de famille dont nous voyons près de vous un exemple touchant qui présage à votre majesté, comme à la France, un nouvel accroissement de gloire et de bonheur. »

Le roi répondit :

« Je suis très-touché des sentiments que la chambre des pairs m'exprime dans une occasion aussi heureuse.

« J'ai voulu, dans cette circonstance, augmenter non-seule-

ment le bonheur de mon intérieur, mais celui de la France entière. En multipliant ma famille, c'est multiplier les héritiers de mon amour pour les Français. »

A huit heures et demie, la grande députation de la chambre des députés fut conduite et présentée au roi dans la même forme que la grande députation de la chambre des pairs.

M. Lainé, président, s'exprima ainsi :

« Vos fidèles sujets de la chambre des députés viennent mêler leurs félicitations et leur reconnaissance à la joie de votre majesté; ils se réjouissent avec toute la France de voir un rejeton de Louis XIV unir sa destinée à la petite-fille de Marie-Thérèse.

« Si le ciel permit que les deux maisons qui ont eu une commune origine fussent frappées des mêmes adversités, il leur préparait de loin la même réparation. On dirait que la Providence attendait le dernier terme de leurs infortunes et leur inébranlable rétablissement sur le trône de France et sur le trône des Deux-Siciles, pour inspirer la royale union par laquelle, en comblant les vœux des deux peuples, elle semble achever ses desseins.

« Les Français, sire, en voyant un jeune prince s'allier à une princesse du même sang, de la même religion, instruite par les mêmes leçons, se reposent dans l'espérance que l'auguste race des Bourbons perpétuera cette légitimité, garantie du bonheur du peuple.

« Les députés des départements, à qui il doit être permis de dire qu'ils représentent la France quand ils portent au pied du trône l'hommage de son amour, sont fiers d'être appelés à concourir à la splendeur d'une aussi noble alliance; ils sont impatients, sire, de remplir cet honorable devoir d'une manière digne de votre majesté et de la nation française. »

Le roi répondit :

« Je reçois avec un véritable plaisir l'assurance des sentiments

de la chambre des députés dans une aussi heureuse occasion. En multipliant le nombre de mes enfants, je ne fais qu'augmenter le nombre des amis de mon peuple. J'aurais bien voulu, dans une semblable circonstance, ne rien lui demander, mais j'aurais cru blesser les sentiments de la nation française en ne l'associant pas à un acte solennel qui ajoutera au bonheur de ma vie. »

NOTE K.

Je ne puis passer sous silence deux productions d'un genre différent qui ont été publiées après le crime du 13 février et qui ont eu beaucoup de succès. La première, intitulée *Relation historique, heure par heure, des événements de la nuit du 13 février*, a le mérite d'un tableau fidèle, et l'auteur, M. Hapde, a fait distribuer aux pauvres le produit de la vente. C'était une manière délicate de rendre hommage au prince qui leur servait de père.

Le second ouvrage, qui m'a paru tout-à-fait digne d'être remarqué, est dû à la plume élégante de M. de Pastoret le fils; la sensibilité avec laquelle il a jugé et fait connaître l'âme de M. le duc de Berry prouve en faveur de la sienne. Je connais peu de lectures plus attachantes que celle de sa notice; elle n'a pas la prétention d'un ouvrage, et renferme plus de faits curieux et d'anecdotes intéressantes que beaucoup de gros livres.

NOTE L.

Les bornes de cet ouvrage ne me permettent pas d'entrer dans de plus grands détails sur cette horrible nuit, mais je ne puis passer sous silence l'admirable dévoûment avec lequel Mme la maréchale duchesse de Reggio a secouru de toutes ses forces,

ou plutôt de toute son âme, Mme la duchesse de Berry. Je dois aussi un hommage particulier à M. le comte de Nantouillet, dont le zèle et la fidélité ne se sont jamais démentis. Son éloge, au reste, est dans ce mot si touchant du malheureux prince : « Viens, Nantouillet; viens, mon vieil ami, que je t'embrasse avant de mourir ! »

ANECDOTES ET FAITS PARTICULIERS.

M. l'abbé Alaric, qui avait servi comme Mgr le duc de Berry à l'armée de Condé, et qui était devenu un des aumôniers de S. A. R. depuis qu'il était entré dans la carrière ecclésiastique, tomba malade en 1819. Le prince lui fit prodiguer des soins de toute espèce, alla le voir plusieurs fois, envoya savoir de ses nouvelles tous les jours, et ordonna qu'on mît à sa disposition tout ce dont il pourrait avoir besoin. Le malade ayant succombé, le prince ordonna que tous les frais fussent payés sur sa cassette, et voulut que son convoi eût lieu avec un appareil convenable; il donna en outre des preuves de sa munificence à plusieurs parents du défunt.

Mgr le duc de Berry avait un valet de pied qui faisait gaucherie sur gaucherie : tantôt il cassait un verre de pendule, tantôt il était en retard lorsque la voiture sortait pour aller prendre le prince, tantôt enfin il oubliait les ordres qu'on lui

avait donnés ; bref, c'était tous les jours quelque nouvelle faute ou quelque nouvelle sottise. Mgr le duc de Berry, qui l'avait grondé souvent, se fâcha un jour sérieusement, et décida qu'il ne pouvait le garder ; mais, dès le lendemain, il le recommanda si vivement, qu'on le nomma concierge d'un établissement royal. Étant valet de pied, il n'avait que 1,200 fr. ; dans son nouvel emploi, il eut des appointements de 2,400 fr. Voilà comme le prince savait punir.

Un jour, le vieux docteur Ami, qui avait suivi le prince en pays étranger, et auquel il témoignait toujours les mêmes bontés depuis son retour en France, se présenta à l'Élysée-Bourbon. Le prince était extrêmement occupé ; mais on avait ordre de ne jamais refuser la porte au vieux père Ami : il entra donc, et il commençait à parler de l'objet qui l'amenait, lorsqu'il s'aperçut que le prince continuait son travail ; il s'interrompit alors et garda le silence. Mgr le duc de Berry remarqua qu'il ne disait plus rien, et lui dit : « Eh bien, père Ami, pourquoi ne me parlez-vous plus? » — « C'est que votre altesse royale n'a pas le temps de m'entendre, et qu'elle est trop occupée. » — « N'importe, parlez, parlez ; vous devez savoir que j'ai pour vous l'oreille du cœur. »

M. Le Masson, ingénieur des ponts-et-chaussées, qui avait donné au prince des leçons de dessin dans sa tendre enfance, et qui ne l'avait pas revu depuis son émigration, lui fit demander, à Rouen, s'il pouvait lui présenter ses hommages.

Le prince était à table ; il eut l'extrême bonté de se lever et d'aller au-devant de son ancien maître. Il le reconnut à l'instant, et lui dit : « Mon cher Le Masson, que je suis aise de vous voir ! Vous n'êtes pas changé : il me semble que nous sommes à Beauregard. — Cependant, mon prince, lui dit M. Le Masson, les larmes aux yeux, j'ai bien souffert de votre absence. — Allons, allons, n'y pensez plus, répartit ce bon prince ; me voilà, et nous ne nous quitterons plus ; *c'est, entre nous, à la vie, à la mort !* »

Le 20 mars 1818, le feu ayant pris à l'Odéon, Mgr le duc de Berry s'y rendit en toute hâte ; et, non content d'encourager par son exemple et ses discours le zèle des militaires et des travailleurs, il voulut récompenser les personnes qui avaient le plus souffert, ainsi que les pompiers et soldats qui avaient été blessés en déployant un courage dont il avait fait preuve lui-même. Dès le lendemain, il envoya à M. le marquis de Semonville la somme de 2,000 francs, pour être répartie de la manière la plus convenable.

Dans le mois de septembre 1819, le feu prit aux Messageries ; le prince s'y rendit aussitôt et s'avança d'une manière très-imprudente dans les endroits que la flamme dévorait. Un gendarme, qui ne le reconnaissait pas, le frappa rudement en lui disant de se retirer. Le prince resta jusqu'à cinq heures ; et, comme il avait eu toute la nuit les pieds mouillés, il fut obligé de garder la chambre pendant trois ou quatre jours. Il envoya, le lendemain, au maire de l'arrondissement, une

somme de 3,000 francs, à distribuer aux blessés et aux pompiers qui s'étaient le mieux conduits.

Le duc de Berry allait souvent visiter Carle Vernet (le père d'Horace) dans son atelier, et il y passait des heures entières, s'amusant de sa conversation, riche d'anecdotes et de souvenirs. Beaucoup de gens qui avaient une grâce à demander s'adressaient à Carle, auquel le prince ne refusait jamais ni le secours de sa bourse, ni l'appui de sa protection. Le duc de Berry s'étonnait un jour de ce que cet artiste célèbre ne lui avait jamais rien demandé pour lui : « Monseigneur, lui répondit-il, j'ai bien assez à faire de vous demander pour les autres. »

Le prince lui avait commandé un tableau de genre, dont le sujet donné était une chasse, dans laquelle le cerf ramena les chasseurs des hauteurs du Butar jusque dans la rue de Sèvres, où l'on sonna l'alali dans la cour d'une laiterie. Le duc de Berry était impatient d'avoir son tableau, et il allait souvent stimuler le peintre. Pendant un voyage de Fontainebleau, Vernet s'était occupé de quelques autres travaux, en l'absence du prince, qui, à son retour, s'empressa de rendre visite à l'artiste. Dès que Vernet l'entendit monter quatre à quatre les marches de l'escalier, il remit bien vite le tableau sur le chevalet. Le duc de Berry fut fort étonné de le voir occupé à peindre une cheminée de la ferme, qu'il avait vue presque finie en partant. Impatienté, il dit en riant : « Mais, mon cher Carle, voilà huit jours que vous êtes à la même cheminée ! » Vernet lui répondit sans se déconcerter : « C'est vrai, monseigneur ; c'est qu'elle fumait, et j'ai été obligé de la raccommoder. »

SERVICE FUNÈBRE

DE S. A. R. M LE DUC DE BERRY.

Le service funèbre de S. A. R. Mgr le duc de Berry eut lieu le 14 mars 1820. Une foule immense s'était portée à Saint-Denis. M. l'abbé de Quelen, coadjuteur de Mgr l'archevêque de Paris, fut chargé de l'oraison funèbre, qui fit la plus grande impression sur l'auditoire, et Mgr de Bombelles (1), évêque d'Amiens et premier aumônier de Madame, duchesse de Berry, prononça le discours suivant, en présentant le cœur du prince à la basilique de Saint-Denis :

« Pour me conformer aux ordres de S. M. et remplir le plus douloureux des devoirs, j'ai l'honneur de présenter à la sépulture des rois ses ancêtres, les précieux restes de très-haut et très-puissant prince Mgr Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, fils de France. Son cœur, que vous avez devant les yeux, fut le plus noble et le plus généreux qui exista jamais. La foi la plus sincère, la bravoure la plus brillante, la plus loyale chevalerie, la piété la plus filiale, toutes les grâces de l'esprit, tous les trésors de l'amitié, accompagnaient une bienfaisance sans bornes et la plus ingénieuse charité. Après un coup affreux, six heures des plus cruelles douleurs

(1) Le nom de Mgr de Bombelles rappelle tous les genres d'illustrations. Brave militaire, diplomate habile, et respectable prélat, il a trouvé le secret d'honnorer trois carrières.

furent miraculeusement accordées à ce prince, pour que tout ce que la religion a de sublime lui méritât la couronne du martyre. Il nous est permis de croire que, du haut du ciel, il jouit de nos hommages en intercédant pour la France, qui ne cessera jamais de le pleurer. »

ÉLOGE

DE P. CORNEILLE,

QUI A OBTENU LA PREMIÈRE MENTION HONORABLE AU JUGEMENT DE LA CLASSE DE LITTÉRATURE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE, EN 1808.

AVIS ESSENTIEL.

Je dois à mes souscripteurs et au public une explication. Le prospectus de mes OEuvres, rédigé par M. Merle avec un goût si fin et une si grande indulgence, annonce que mon *Eloge de Corneille* sera imprimé dans le premier volume. Je n'ai rien négligé pour tenir cette promesse, mais tous mes efforts ont été inutiles; je n'ai pu le trouver chez aucun libraire ni dans aucune bibliothèque. On me demandera sans doute comment je n'ai pas mon propre ouvrage, je ne pourrai répondre à cette question que par un fait; je ne l'ai pas. Je me suis rappelé que le premier critique du

XIX^e^ siècle, Hoffman, en avait parlé dans le *Journal de l'Empire*, et j'ai cru devoir citer son article pour prouver que ce discours académique n'était pas indigne d'être offert au lecteur. Si quelqu'un trouve que j'aurais dû m'abstenir d'imprimer un jugement qui m'est favorable, je répondrai que j'en ai retranché ce qu'il contenait de plus flatteur pour moi; ce sacrifice est assez beau de la part d'un auteur, pour que l'on me pardonne d'avoir publié l'avis du plus impartial des critiques modernes.

FEUILLETON DU *JOURNAL DE L'EMPIRE*, mai 1808, par HOFFMAN.

Les détracteurs d'Homère lui ont reproché l'influence des divinités qui accompagnent la plupart de ses héros, et diminuent ou détruisent le mérite de leurs exploits. On a fait la même critique des tragédies grecques; les personnages, a-t-on dit, y sont toujours protégés ou accablés par quelque divinité puissante, et l'on ne peut prendre intérêt à des hommes qui ne sont que des instruments aveugles de la fatalité.

M. de Chazet s'est contenté de dire que les tragiques grecs *avaient la ressource de la fata-*

lité et des prestiges; mais si son respect pour Racine l'a empêché d'en tirer une conséquence défavorable à ce grand homme, on voit cependant qu'il fait un mérite à Corneille de n'avoir point imité les Sophocle et les Euripide.

Il résulterait donc, d'une part, que les Grecs et leurs admirateurs se seraient trompés, et que Racine aurait eu plus de tort encore de les imiter dans ce qu'ils ont de vicieux. Mille personnes avant moi ont traité cette question, et ont vengé les Grecs beaucoup mieux que je ne pourrais le faire; mais puisque dans le XIX^e^ siècle on fait revivre cette vieille erreur, il faut bien se résoudre à la combattre de nouveau.

Je crois d'abord qu'il y a un peu de présomption à examiner si Racine a eu raison d'admirer les Grecs; on pourrait se contenter de dire : Racine les admirait; et ce peu de mots seraient déjà une assez bonne autorité en leur faveur.

En second lieu, avant de rechercher si Corneille a eu raison de ne point imiter ces anciens modèles, il faudrait examiner s'il les a consultés, et si c'est par choix qu'il a pris une autre route. Certainement, je me garderai bien d'affirmer qu'il les méconnaissait; mais rien dans ses tragédies ne m'indique qu'il les ait lus. Sa

Médée même est visiblement calquée sur celle de Sénèque, et n'a pas un seul mot qui me rappelle Euripide.

Maintenant, en traitant la question en elle-même, combien de fois faudra-t-il répéter que les divinités de *l'Iliade* et des tragédies grecques ne sont autre chose que les passions, les vices et les vertus personnifiés, et auxquels les poètes donnent la plus grande puissance? Quand Achille s'emporte dans le conseil contre Agamemnon, cette Minerve qui le saisit à la chevelure et le force à être prudent, n'offre-t-elle pas une image plus poétique, plus animée que si le poète nous eût fait un beau discours sur la modération et sur le pardon des injures? Et quand Euripide nous montre *Vénus tout entière à sa proie attachée*, n'est-il pas plus admirable, plus noble, plus intéressant même, et surtout plus décent que s'il nous eût représenté une femme livrée à toute la fureur des sens et aux désirs les plus coupables?

Le lecteur sentira ce que je pourrais ajouter à cet égard; il y a des choses qu'il suffit d'indiquer pour que la vérité s'y fasse reconnaître. Contentons-nous donc de dire qu'un homme tel que Racine n'a pas mis tout son

génie à traiter des sujets sans intérêt, et à nous présenter des personnages sans vices et sans vertus. Corneille est bien assez grand pour qu'on puisse le louer sans déprécier Racine, qui, quoi qu'on fasse, sera toujours pour lui un rival redoutable. Après cette digression, qui n'est peut-être pas inutile, je reviens au discours de M. de Chazet.

Nous avons tous, plus ou moins, l'habitude de juger des hommes par ce qu'ils ont fait, et nous sommes toujours étonnés de les voir dépasser les limites dans lesquelles ils s'étaient renfermés pendant long-temps. Je n'aurais point été surpris de trouver dans le discours de M. de Chazet des traits brillants, beaucoup de finesse, de l'esprit enfin, et de l'esprit en profusion; mais, qu'il me le pardonne, je n'aurais jamais pensé que les qualités dominantes de son *Eloge de Corneille* seraient l'ordre dans les pensées, la clarté et la simplicité dans le style, et beaucoup de sobriété dans l'emploi des traits d'esprit. On se trompe étrangement si l'on croit que c'est par l'enflure du style, par des expressions recherchées, que l'on peut se mettre à la hauteur de son sujet; ce n'est point avec Corneille qu'il faut lutter de grandeur et

d'élévation. M. de Chazet a bien senti cette vérité : « Tel est le bonheur de mon sujet, dit-il, qu'il ne faut point d'art pour l'embellir ; en parlant du génie, raconter, c'est louer. » La division de son discours est également simple. La voici : « Comme inventeur, Corneille créa son art ; comme poète, il eut la plus grande influence sur son siècle ; comme citoyen, il fut utile à son pays. »

Dans la première de ces trois parties, je suis fâché de trouver cette erreur : « Les Grecs, républicains par système, et ailleurs par caractère, humiliaient les rois qu'ils avaient vaincus ; et c'est la véritable origine de l'art dramatique. » Je ne connais qu'une seule tragédie grecque (*les Perses* d'Eschyle) qui paraisse avoir été composée pour humilier un roi vaincu. Dans toutes les autres, on trouve des rois d'Athènes, d'Argos, de Thèbes, des Grecs enfin, et l'on ne peut croire que les auteurs aient eu l'intention formelle de les humilier. Il serait plus juste de dire qu'en présentant des rois malheureux ou criminels, on éteignait dans le cœur des Athéniens tout désir de la royauté. Mais ce ne fut point là l'origine de l'art dramatique : le théâtre a d'abord été une institution religieuse,

avant qu'on ait cherché à lui donner un but politique.

Je fais remarquer cette inexactitude, parce qu'elle est la seule qui soit échappée à M. de Chazet, et je me hâte d'arriver aux morceaux qui distinguent cet *Eloge de Corneille*, non-seulement de ceux qu'on n'a point cités, mais de ceux même qui ont été plus heureux dans la distribution des honneurs académiques.

Après avoir parlé de la modestie de Corneille et de la critique rigoureuse que ce grand homme a faite de ses ouvrages en général, et du cinquième acte des *Horaces* en particulier, l'orateur ajoute : « Si pourtant il m'était permis de défendre Corneille contre lui-même, je lui répondrais : Le cinquième acte que vous condamnez étincelle de beautés sublimes ; c'est là que vous avez déployé cette vigueur d'éloquence romaine dont vous aviez seul le secret ; c'est là que vous nous offrez la raison revêtue de tous les ornements de la poésie ; c'est là que chaque pensée est un sentiment, chaque vers une pensée. Si ce dernier acte ne tient pas à l'action, il attache tous les esprits ; enfin, si l'art vous accuse, la gloire vous absout, et cette erreur du génie devient la source de nos plaisirs. »

Il était difficile de parler dignement des chutes de Corneille; M. de Chazet, par un rapprochement ingénieux, les ennoblit en quelque sorte en les liant aux malheurs d'un grand siècle. « A cette époque, dit-il, le génie de Corneille eut des éclipses fréquentes; comme le grand siècle où il vécut, il commença par des victoires, et il finit par des revers. »

Plus loin, l'orateur nous rappelle adroitement tous les parallèles qui ont été faits entre Corneille et Racine, il a le bon esprit de ne point rabaisser le second pour élever le premier. Tout ce paragraphe mérite d'être cité : « Ne vous attendez pas, messieurs, à me voir ici comparer les deux rivaux de la scène française; vous avez demandé un éloge, et non pas un parallèle : je ne partagerai point l'injustice d'un écrivain célèbre, lorsque aveuglé par son attachement pour un grand homme qui n'a pas besoin qu'on soit injuste, il a dit que Corneille avait plus de génie, et Racine plus d'esprit; comme si l'auteur de *Phèdre*, de *Britannicus* et d'*Athalie* n'avait de droits qu'à l'esprit! Je n'examinerai point si l'un a plus de pompe et d'éclat, l'autre plus de grâce et d'élégance; si Corneille a brillé dans la peinture des caractères, et Racine dans celle des pas-

sions; si l'on admire dans le premier le sublime des pensées, dans le second la délicatesse des sentiments; si celui-là enfin est le poète des héros, et celui-ci le poète des amants; mais je m'écrierai avec les enthousiastes du beau idéal : Heureux le pays qui a vu naître à une distance aussi rapprochée ces deux hommes extraordinaires! Heureux le monarque dont le règne a été honoré par leurs talents! Heureux le corps littéraire qui a pu, comme le vôtre, messieurs, réunir à la fois dans son sein le génie qui invente et le génie qui perfectionne! »

S'il m'est permis cependant de faire une critique vétilleuse, j'observerai qu'on ne doit pas dire les deux rivaux de la scène française, parce que cette phrase présente un double sens; on peut très-bien dire les deux rivaux qui se partagent la scène, qui règnent sur la scène, mais non pas les rivaux de la scène.

Je terminerai par la péroraison : elle offre une image imposante et vraiment digne du grand homme dont l'orateur fait l'éloge; la voici : « Et quel siècle, messieurs, que celui où les talents les plus variés se confondaient dans cette Académie pour la gloire de la France! Supposez un moment que tous ces grands hommes dont vous

voyez les bustes et dont les ouvrages vivent dans notre souvenir, rentrent dans cette enceinte illustrée par leur génie. Supposez que vous voyez reparaître ce Racine, peintre brillant des passions; ce Balzac, écrivain élégant, l'un des créateurs de la prose française; ce Pélisson, historien fidèle, le protégé de Fouquet surintendant, l'ami de Fouquet prisonnier; ce Boileau, le législateur du Parnasse; ce La Fontaine, le fabuliste de la nature; enfin, supposez, messieurs, que vous voyez rentrer ici tous les arts se tenant par la main : il faut aussi vous représenter Corneille ouvrant cette marche triomphale, précédant tous les talents comme il a précédé son siècle, et recevant de l'admiration publique le surnom de Grand, non-seulement, dit l'auteur de *Zaïre*, pour le distinguer de son frère, mais pour le distinguer du reste des hommes. »

Ce morceau et plusieurs autres prouvent que M. de Chazet n'est point exclusivement condamné à faire de jolies comédies, ou de jolis vaudevilles.

ÉLOGE

DE M. DE CAILLY,

PRONONCÉ LE 15 OCTOBRE 1800 A LA SOCIÉTÉ DES BELLES-LETTRES, SÉANTE AU LOUVRE.

MESSIEURS,

Nous avons à regretter un de nos plus aimables confrères, et comme secrétaire de votre société j'ai le droit pénible et doux de rendre hommage à sa mémoire. Pour assez d'autres, la louange, même modérée, n'est qu'une flatterie; les détails de leur vie sont des traits de satire contre eux-mêmes. Pour celui dont je vais parler, le bien qu'on peut en dire n'égalera jamais le bien qu'il a fait.

Adrien-Guillaume de Cailly naquit en 1727. La fortune de ses parents, sans être considérable, les mettait à même de lui donner une éducation soignée; ils ne négligèrent rien pour développer

ses dispositions, et les plus brillants progrès couronnèrent bientôt toutes leurs espérances. Le collége de Beauvais fut le théâtre de ses premiers succès. En comptant les obstacles on les multiplie, c'est le sort des petits esprits; en bravant les difficultés, on les surmonte, c'est le calcul des grands talents; ce fut celui du jeune Cailly. Il remporta successivement, dans toutes ses classes, les prix d'éloquence et de versification; et ses triomphes, loin de lui valoir l'inimitié de ses camarades, lui conciliaient leur estime; car il joignait au talent qui mène aux succès, la modestie qui les fait pardonner.

A peine sorti du collége, il réfléchit un moment sur le genre d'état qu'il allait embrasser; son esprit, ses connaissances variées, son caractère au dessus de son âge, pouvaient lui donner des prétentions très-élevées; mais il avait retenu ce mot d'un philosophe : « *Les hautes places sont comme les rochers escarpés, les aigles ou les reptiles seuls y parviennent* » : il ne se croyait pas aigle, et la nature ne l'avait pas fait reptile. Bornant donc ses vœux et son ambition, il voulut courir la carrière militaire, et partit pour la Flandre, comme volontaire, dans le corps d'artillerie; c'est là qu'il donna les premières preuves de son talent poétique : il chantait

les exploits de l'armée française, et les soldats ne le laissaient pas reposer. Après la bataille de Fontenoy, où il combattit avec valeur, il revint à Paris avec le comte d'Eu, grand-maître de l'artillerie, qui, voulant se l'attacher particulièrement, le désigna comme trésorier-général de ses domaines. Le jeune Cailly n'avait aucune notion dans cette partie; on pouvait à cette époque être bon militaire et mauvais calculateur, et la guerre n'avait pas, comme aujourd'hui, un rapport direct avec les finances. Pour répondre à la confiance de son protecteur, Cailly surmonta son dégoût naturel, et entra chez un notaire. Il y acquit bientôt les connaissances nécessaires à son nouvel état, qu'il exerça jusqu'à la mort du comte d'Eu, et pendant tout ce temps, il ne se permit qu'un très-petit nombre de distractions poétiques.

On ne doit pas s'attendre à trouver dans la vie de Cailly cette foule d'événements qui distingue celle de beaucoup d'hommes célèbres; sa vie n'a point ressemblé à ces torrents fougueux toujours troublés dans leur cours, toujours inégaux dans leur marche; c'était un ruisseau dont rien ne troublait la surface, et dont l'œil sondait aisément la profondeur.

Ce ne fut qu'en 1776, époque de la mort de son protecteur, qu'il se livra davantage à l'étude des lettres ; et ici nous emprunterons ses propres paroles :

« Devenu libre, j'achète un coin de terre à Belleville, auprès de mon ami Favart, j'y passe les étés ; j'admire les beautés de la nature, si bien décrites par les poètes (au coin du feu), et bientôt je m'ennuie. L'oisiveté est la mère de tous les vices ; elle va l'être de mes productions. »

Dans ce peu de lignes l'auteur s'est peint lui-même. Ses ouvrages ont un caractère particulier de mollesse et d'abandon ; la folie et la gaîté en faisaient tous les frais, l'esprit s'y trouvait tout naturellement, il n'y était jamais amené.

Ses titres littéraires sont : *Aluar et Mincia*, opéra joué à la comédie italienne ; *l'Education d'un prince*, reçu au même théâtre à l'époque de la révolution ; *le Temple de Gnide*, grand opéra en trois actes ; et une foule de chansons, dont quelques-unes sont des modèles. L'auteur nous apprend qu'il lui est arrivé plusieurs fois de les entendre attribuer à Beaumarchais et à Boufflers. Il dit plaisamment :

Souvent je vis sous de grands noms
Courir mes modestes chansons ;

Et j'eus la gloire non petite
Que plus d'un fameux chansonnier
Daigna se les approprier,
Me laissant le léger mérite
De les composer le premier.

Il ne les eût pas réclamées, si ses amis, soigneux de sa gloire, ne lui avaient rendu ses titres, en lui représentant que la renommée, comme tous les patrimoines, se dissipe par de folles dépenses.

Tous ceux qui ont été liés avec Cailly savent qu'il joignait aux dons de l'esprit toutes les qualités de l'âme. Doux, humain, sensible sans calcul et par besoin, il ne vit dans la littérature que ce qu'elle est réellement, une ressource contre les chagrins de la vie, une arme contre les sots, la branche la plus aimable des connaissances humaines, en un mot, une enchanteresse! Étranger à toutes les brigues modernes, Cailly ne connut jamais le poison de la jalousie, que j'appellerai ici l'hommage rendu par la médiocrité au talent. Il loua de bonne foi les productions de ses rivaux, et pour finir d'un seul mot son portrait moral, il eut un mérite réel, et n'eut pas un ennemi.

Depuis la fondation de cette société, Cailly

en a toujours été membre, et toujours il a été distingué. Il a composé pour elle beaucoup de pièces fugitives, et entre autres *le Jugement de Pâris*, conte charmant qu'on a entendu tant de fois, qu'on ne peut jamais trop entendre. Cédant aux instances de ses amis, il venait de publier un petit volume de ses œuvres choisies, lorsqu'une attaque d'apoplexie causa de vives inquiétudes pour sa vie. Quelques symptômes parurent favorables; c'était l'éclair qui n'est jamais plus brillant que dans une nuit profonde: la maladie empira, les ressources de l'art devinrent inutiles, l'espoir fit place aux regrets. Cailly mourut le 19 septembre dernier, et fit pleurer à la fois sa famille, ses amis et les muses.

Après ce fatal événement, son fils, que notre société compte parmi ses membres, eut l'heureuse idée d'unir les cendres de son père à celles de Favart son ancien ami : il fut conduit à Belleville, et les deux mausolées de ces hommes célèbres sont dans le même jardin.

Poètes charmants, les favoris des arts iront souvent dans cette enceinte consulter vos ombres chéries; les jeunes poètes y viendront chercher des inspirations; ce sanctuaire deviendra pour eux l'Elysée des vertus, des grâces et des

talents, et l'admiration respectueuse gravera ces vers sur vos tombeaux :

Des Muses et des Arts deux brillants favoris,
Réunis en ces lieux, ont confondu leur gloire ;
Par leurs talents ils vivront dans l'histoire ;
Par leurs vertus, aux cœurs de leurs amis.

HISTOIRE

DE MON BONNET ROUGE, DE MA PHILOSOPHIE, DE MON JACOBINISME, ETC (1).

Des personnes auxquelles je dois de la déférence ont pensé que, malgré ma répugnance à parler de moi, je devais à l'intérêt de la vérité de la substituer tout simplement aux imputations mensongères, qui sont la dernière et unique ressource d'une secte aux abois. Mais, forcé de sacrifier mes répugnances à ces considérations, je déclare, par avance, que c'est la première et la dernière fois que je puis me résoudre à parler, avec quelque détail, de ce qui m'est personnel, et que désormais, quoi que puissent inventer les ca-

(1) L'ami le plus intime et l'exécuteur testamentaire de La Harpe, M. Boulard, ancien notaire, a bien voulu me communiquer ce morceau extrêmement curieux, écrit tout entier de la main de l'auteur, et qui est une réponse victorieuse aux attaques calomnieuses dirigées contre lui.

lomniateurs de profession, ils ne me trouveront armé que pour ce qui peut intéresser la religion, la morale et la chose publique.

Un de leurs premiers romans a été de me faire figurer en *bonnet rouge*, à peu près comme un *sans-culotte* de la force de d'Armonville. Voici le fait. L'administration du Lycée, au renouvellement du cours de 1794, influencée par les émissaires *jacobins* répandus partout sous le règne de la terreur, arrêta que tous les professeurs siégeraient en *bonnet rouge*. Mes collègues, dont la plupart n'étaient pas plus *jacobins* que moi, pensèrent comme moi qu'il ne fallait pas mettre une importance très-gratuitement périlleuse à ce qui n'avait de valeur en soi que suivant la personne, l'usage et les accessoires. Je parus donc comme les autres, le jour de l'ouverture, avec le *bonnet rouge*; mais je ne sais comment il arriva qu'un moment après, sous prétexte de la chaleur qui m'incommodait, j'ôtai cette belle coiffure, en disant ces propres paroles : « *Ce bonnet qu'on dit fait pour les têtes républicaines, ferait bouillir la mienne.* » L'action et la phrase causèrent une assez grande surprise et quelques applaudissements, et le lendemain furent commentées dans les journaux de la manière qu'on peut l'imaginer

des journaux d'alors. Joignez à cela un autre fait tout aussi public, c'est que je suis du très-petit nombre d'hommes qui n'ont jamais changé, depuis l'année 89, en quoi que ce soit, leur coiffure et leur habillement. Appréciez à présent les déclamations sur mon *bonnet rouge*; observez cette précaution de ne pas dire un seul mot des circonstances, un seul mot de M. Sue, de Parcieux, Lehoc et autres, qui le portèrent comme moi et ne l'ôtèrent pas, et qui n'étaient pas plus *sans-culottes* que moi. Songez qu'il n'a pas tenu aux *philosophes délateurs* qu'on ne crût que j'avais arboré *le bonnet rouge*, comme mon costume habituel, pour courir *les sociétés populaires*; et jugez de quelle espèce sont mes adversaires.

Au reste, dans les séances suivantes, je continuai à l'avoir à côté de moi, et, quelques semaines après, l'administration, renonçant à nous *sans-culotiser* (le sujet m'oblige à parler cet argot), supprima LE BONNET ROUGE.

Ces mêmes hommes ont fait grand bruit de ce que j'avais été aux *Jacobins*. C'est là le cas, s'il en en fut jamais, de distinguer les temps. En 1790, mon ami M. de Villars (depuis ministre de la république à Gênes, et dont il me semble que ni la France ni Gênes n'ont eu à se plaindre) me sollicita de venir aux *Jacobins*. Ils étaient alors

présidés par Mirabeau, et n'avaient encore montré généralement qu'un zèle ardent pour la révolution ; je les appelais alors *les grenadiers de la liberté* : ils sont devenus depuis ceux du crime. Mais un seul trait suffira pour caractériser l'esprit qui était, à cette époque, celui de cette trop fameuse société. Je n'y parlai qu'une fois, et ce fut en faveur de la liberté des spectacles. Je fis entrer dans mon discours un très-grand et très-juste éloge de Louis XVI : il fut couvert d'applaudissements, et l'impression en fut ordonnée, aux frais de la société, à trois mille exemplaires. Il faut avouer que de là jusqu'à l'année 92, il y a loin. Cependant je m'aperçus que déjà Danton, qu'on y avait reçu avec peine, et quelques factieux de sa cabale avaient répandu un levain qui fermentait. Je ne renouvelai point ma carte au bout du trimestre, et je vis bientôt une foule d'honnêtes gens abandonner ce club. On sait qu'en 92 il n'y restait pas dix membres de la première association.

La chose, par exemple, à laquelle je me serais le moins attendu, c'est qu'on m'eût reproché d'avoir attaqué la religion.

On se rappelle ce vers de Rhulières, dans ses *disputes*, sur ces gens qui

Soutiennent contre vous ce que vous avez dit.

C'est précisément ce qu'on fait contre moi depuis long-temps. Je me suis reproché publiquement mes articles du *Mercure* de 93 et 94, où, pour la première fois, j'ai parlé contre la religion; et l'on me prouve, avec un vacarme horrible, qu'en 93 et 94, j'ai parlé contre la religion. Les chrétiens m'ont pardonné ce crime, parce qu'à l'exemple de Jésus-Christ leur maître, ils pardonnent au repentir; mais ce repentir, aux yeux de nos *philosophes*, est le seul crime impardonnable.

Observez que l'incrédulité n'en est un qu'aux yeux de Dieu seul, qui juge les consciences: il n'y a que le prosélytisme de l'irréligion, dont la justice humaine puisse connaître. En conséquence, je ne me suis jamais permis d'inculper aucun écrivain sur sa croyance particulière; d'abord, parce que personne n'en a le droit; ensuite, parce que je l'avais encore moins qu'un autre, moi qui avais eu le malheur d'être si long-temps incrédule. Quand j'ai parlé au Lycée, de Fontenelle, de Montesquieu, de Condillac, de Buffon, de d'Alembert, je n'ai point recherché s'ils avaient été chrétiens ou non, et quand j'ai attaqué l'abominable doctrine de Diderot, d'Helvétius, de Raynal, de Boulanger, etc., je

n'ai fait entrer la religion pour rien dans les reproches que je leur faisais : j'avais assez contre eux de la raison et de l'humanité. Et je suis taxé *d'intolérance et de fanatisme*, par qui ? Par des hommes qui ne peuvent ni concevoir ni souffrir qu'un homme de lettres fasse profession d'être chrétien, et qui veulent à tout prix exterminer le christianisme, comme ennemi de leur *philosophie !*

Quoique je n'aie jamais été, grâces au ciel, coupable de cette rage destructive, puisque la révolution, qui en a été l'ouvrage, était déjà faite et consommée, et comptait quatre années de crimes, quand sa contagion m'a entraîné dans ces articles de philosophie anti-chrétienne qui ont souillé ma plume et le journal où je travaillais, cependant je remercie le rédacteur de m'avoir fourni une occasion de hâter, à cet égard, la justice que je voulais faire de moi-même. Il cite (et pour cette fois seulement) ce passage à l'apostasie de quelques prêtres, en 93. « Lorsque des prêtres viennent vous dire, *sans y être forcés en aucune manière :* « En conscience, mes amis, nous vous trompions »; il n'est pas possible de ne pas les croire. »

Sur quoi, voici comme je m'exprime dans la

réfutation de mes articles du *Mercure*, insérée dans une *Apologie de la religion chrétienne*, qui n'est pas encore achevée :

« Il est vrai que j'ignorais alors ce qui s'était passé dans le secret, entre Gobel et les prêtres constitutionnels, jusque-là demeurés hors de toute atteinte et de tout danger, et Robespierre, Anacharsis Klootz et les autres monstres qui avaient juré la destruction du christianisme. Mais, quand j'aurais su dès lors tout ce que j'ai appris depuis, je n'en serais pas moins sans excuse. Ce ne sont plus ici des sophismes plus ou moins captieux, c'est le dernier degré possible de l'absurdité. Tourner en argument contre la religion ce qui, suivant toutes les règles du raisonnement, en était la preuve et l'éloge, puisqu'elle avait pour elle une foule innombrable de confesseurs de la foi et de martyrs de leur conscience, et contre elle un petit troupeau de scélérats qui s'avouaient eux-mêmes de vils hypocrites, depuis tant d'années, c'était sans contredit une déraison *révolutionnaire* dans toute la force du terme, c'est-à-dire une déraison au-dessus de toute déraison. Ici j'étais au niveau des sophistes que j'ai le plus méprisés; et si je n'ai rien eu de commun en atrocité avec les *ré-*

volutionnaires, au moins, je les ai égalés cette fois en démence : et pourquoi ? C'est que la vanité *philosophique* me persuada un moment que le jour de son triomphe était arrivé, et que l'apostasie de ces prêtres était un aveu de leur défaite et un hommage qu'ils rendaient à *la philosophie*. Voilà jusqu'où cette espèce d'orgueil qui n'a point son semblable dans le monde a pu conduire un homme qui ne passait pas pour avoir l'esprit faux. Ce fut là le premier acte public de ma révolte insensée contre la loi de Dieu ; et qui m'eût dit alors que ce Dieu si insolemment, si follement outragé, bien loin de m'en punir, ne s'en vengerait qu'en faisant connaître à mon cœur cette loi sainte que je m'obstinais à méconnaître ? Qui m'eût dit qu'un an après je serais plus honteux de mon aveuglement que je n'en avais été fier ? Et c'est là le Dieu qu'on ne veut pas que j'adore ! Ah ! les bourreaux et les assassins peuvent venir quand ils voudront ; je dois à Dieu une vie qu'ils ne peuvent pas m'ôter : *misericordias Domini in æternum cantabo*. Ps.

LE COLLÉGE LOUIS-LE-GRAND [1].

J'ai lu dans un journal *honnête* des détails sur l'éducation que la république donne aujourd'hui à trois cents jeunes gens qui sont ses boursiers au collége de Louis-le-Grand, nommé si ridiculement par les *révolutionnaires* le collége *Égalité;* comme si un établissement public ne devait pas porter le nom de son fondateur ; comme si ce nom n'était pas à jamais un héritage sacré et recueilli par la reconnaissance de ceux qui profitent du bienfait ; comme si les déprédateurs qui ont envahi ce qu'eux seuls pouvaient ne pas respecter, la dot de l'indigence, étaient encore, quand il leur plaît de restituer une partie de ce

(1) C'est encore à l'obligeance de M. Boulard que je dois ce morceau vraiment curieux.

qu'ils ont volé, en droit d'imposer à ceux qui ont le malheur de dépendre d'eux, l'obligation de l'ingratitude; comme s'il ne tenait qu'à cette race abjecte et abhorrée de donner et d'ôter aux hommes et aux choses leur nature et leur nom. *Égalité*, nom burlesque inventé par des monstres qui ne peuvent trouver leurs égaux que dans l'enfer. *Égalité!* non digne seulement de Philippe d'Orléans, mais qui se trouve encore, après tout le mal qu'il a fait, inscrit partout.

C'est dans ce collége de Louis-le-Grand, où les élèves sont aujourd'hui instruits à maudire le nom et à insulter la mémoire d'un roi leur bienfaiteur, c'est là que trois cents jeunes gens sont élevés comme ne le seraient pas des sauvages, car on accoutume les enfants des sauvages à se prosterner vers le soleil levant pour adorer celui qui fait luire sur nous son soleil : « Tout « exercice de religion, dit le journaliste, y est « sévèrement proscrit; le nom de Dieu n'y est « pas même prononcé, et ces malheureux en- « fants se couchent et se lèvent comme des ani- « maux. S'il en est quelqu'un qui veuille prier « Dieu, il est obligé de s'en cacher. » Et le journaliste ajoute que c'est pour échapper aux railleries de ses camarades déjà imbus de la philoso-

plie *révolutionnaire*, c'est pour ne pas perdre sa *bourse*, et n'être pas chassé par le gouvernement comme *royaliste*; et selon certaines gens, tout chrétien n'est-il pas un *royaliste?* Ces respectables vétérans de la milice française, les invalides, n'ont-ils pas inutilement réclamé l'ouverture de leur église? ne leur a-t-on pas dépêché de jeunes missionnaires de l'athéisme qui se sont opposés à leur demande, et leur ont fait refuser l'accès des autels, où ils avaient coutume de se traîner touts les jours depuis tant d'années, pour offrir à leur Dieu les restes d'une vie consacré à leur patrie et à l'honneur. Malheureux, vous n'avez pas même le droit de vous agenouiller sur un marbre religieux pour remercier le Dieu qui a protégé vos jours dans les combats! Tel est le régime de la *liberté française*; les églises sont à la *nation*, c'est-à-dire au gouvernement qui les vend, qui les loue, qui les pille, qui les souille, et la nation, dont les dix-neuf vingtièmes sont chrétiens ou catholiques, n'a pas la jouissance de ces églises que l'on dit être à elle, il faut qu'elle paie la location de ce qui lui appartient. C'est là un des secrets de la *philosophie révolutionnaire*, tout ce qu'on prend aux citoyens est à *la nation*, et

qu'est-ce que la *nation?* une poignée de brigands assis aujourd'hui sur des dépouilles, et qui, plongés dans la crapule et l'ivresse, ne parviendront jamais à cuver le sang qu'ils ont bu dans leurs orgies.

Que peut devenir, grand Dieu, une foule de jeunes gens élevés ainsi dans l'oubli de toute morale et de tout principe, et à qui l'on n'impose d'autre devoir que de crier : *Vive la république* ! Que peut-il sortir de là, si ce n'est une pépinière de monstres, et n'est-ce pas l'intention des instituteurs révolutionnaires? ne jouissent-ils pas d'avance de cette idée qui est la consolation des démons : Du moins nos élèves ne vaudront pas mieux que nous !

Comment se trouve-t-il, s'écrie le journaliste, des hommes qui ont pu se charger d'une pareille éducation?

Comment? le voici : ou ils sont eux-mêmes sans aucune religion, ils sont *philosophes,* et dès lors ils ne demandent pas mieux que de former ces disciples de leur philosophie; ou ils sont du nombre de ces anciens maîtres à qui l'on a tout ôté, qui sont restés sans pain, et qui, pour en avoir, ont accepté des places dans les nouvelles écoles. Les dominateurs ont dit au génie, au